

ASSEMBLEE DE MARTINIQUE

PROCÈS-VERBAL REUNION DES 8 ET 9 FEVRIER 2018

Sommaire

1 – Ordre du jour	page 3
2 – Présences	page 8
3 – Débats	page 11

ORDRE DU JOUR

L'an deux mille dix-huit et les huit et neuf à 10 heures, l'Assemblée de Martinique, régulièrement convoquée, s'est réunie en son hôtel – rue Gaston Defferre à Fort-de-France, sous la présidence de Monsieur Claude LISE - Président de l'Assemblée, afin de débattre de l'ordre du jour suivant :

- 1/ APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DES 12 ET 13 OCTOBRE 2017
- 2/ PLAN D'ACTIONS DU STDEII
- 3/ APPEL À CANDIDATURES RÉGIONALISATION DU PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS D'AVENIR / COLLECTIVITÉ TERRITORIALE DE MARTINIQUE
- 4/ INDEMNISATION DES RIVERAINS EN RÉPARATION DES DOMMAGES ET DÉSORDRES OCCASIONNÉS À LEURS BIENS IMMOBILIERS SUITE À L'EXECUTION DES OUVRAGES PUBLICS (TRAVAUX ROUTIERS, RÉPARATION CANALISATION DU PISE) DÉCIDÉE PAR LA COLLECTIVITÉ
- 5/ ADHÉSION DE LA COLLECTIVITÉ TERRITORIALE DE MARTINIQUE A L'ASSOCIATION FRANCE SILVER ECO
- 6/ PARTENARIAT ENTRE LA COLLECTIVITÉ TERRITORIALE DE MARTINIQUE ET BUSINESS FRANCE
- 7/ PROPOSITION DE CONVENTION DE COOPÉRATION POUR LE CINÉMA ET L'IMAGE ANIMÉE (CENTRE NATIONAL DU CINÉMA ETAT / COLLECTIVITÉ TERRITORIALE DE MARTINIQUE)
- 8/ AIDE À L'ÉCRITURE D'UN DOCUMENTAIRE CONSACRÉ À DARTAGNAN LAPORT
- 9/ PLAN D'URGENCE POUR L'EMPLOI « UN MILLION DE FORMATIONS POUR LES PERSONNES EN RECHERCHE D'EMPLOI » AVENANT N° 1 A LA CONVENTION DU 26 AVRIL 2016 ENTRE L'ÉTAT, LE COPAREF ET LA COLLECTIVITÉ TERRITORIALE DE MARTINIQUE
- 10/ ACQUISITION D'UNE PARCELLES CADASTRÉE AL N°331 D'UNE SUPERFICIE DE 2 901 M2, PROPRIÉTÉ DES HÉRITIERS G.
- 11/ COMPTE RENDU DE L'EXERCICE DE LA DÉLÉGATION DU PRÉSIDENT DU CONSEIL EXECUTIF EN MATIÈRE DE MARCHÉS PUBLICS ET D'ACCORDS-CADRES
- 12/ DISPOSITIF CIFRE (CONVENTION INDUSTRIELLE DE FORMATION PAR LA RECHERCHE)

- 13/ ADOPTION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DE CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COLLECTIVITÉ TERRITORIALE DE MARTINIQUE, L'UNIVERSITÉ DES ANTILLES ET LE CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE MARTINIQUE RELATIVE À L'ADMISSION EN FORMATION EN MASSO-KINESITHERAPIE DE L'INSTITUT DE FORMATION EN MASSO-KINESITHERAPIE ANNICK LABONNE DE MARTINIQUE
- 14/ RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COLLECTIVITÉ TERRITORIALE DE MARTINIQUE, L'UNIVERSITÉ DES ANTILLES ET LE CHU DE MARTINIQUE RELATIVE À L'ORGANISATION DES FORMATIONS EN SOINS INFIRMIERS CONDUISANT À LA DÉLIVRANCE DU GRADE LICENCE AUX INFIRMIERS DIPLOMÉS D'ÉTAT
- 15/ MODIFICATION DE L'ARTICLE 5 (MODALITÉS DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION) DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT AU TITRE DE L'ANNÉE 2017 ENTRE LE CARBET DES SCIENCES ET LA COLLECTIVITÉ TERRITORIALE DE MARTINIQUE
- 16/ PRÉSENTATION DU COMPTE RENDU DE L'EXERCICE DE LA DÉLÉGATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DU CONSEIL EXECUTIF EN MATIÈRE DE CONTENTIEUX
- 17/ SCHEMA DE L'AUTONOMIE 2018 -2023
- 18/ DISPOSITIF PORTANT ADAPTATION DE LA PROCÉDURE D'EXAMEN ET DE DÉCISION RELATIVE À L'ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT INFÉRIEURES OU ÉGALES À 2 000 €
- 19/ DEMANDE DE SUBVENTION FORMULÉE PAR L'ASSOCIATION MARTINIQUAISE POUR LA PROMOTION DE LA RECHERCHE EN ONCOLOGIE ET MÉDECINE NUCLÉAIRE (AMPROM) POUR L'ORGANISATION DE LA CONFÉRENCE DE CONSENSUS THYROÏDIEN QUI AURA LIEU LES 13,14 JANVIER 2018, ET LA JOURNÉE PANCARIBÉENNE ET GRAND PUBLIC DU 15 JANVIER 2018, A L'HOTEL BAKOUA, AUX TROIS-ILETS
- 20/ CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE FIPHFP RELATIVE AU FINANCEMENT D'ACTIONS MENÉES PAR LA COLLECTIVITÉ TERRITORIALE DE MARTINIQUE À DESTINATION DES AGENTS EN SITUATION DE HANDICAP
- 21/ CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION DE MARTINIQUE POUR L'ORGANISATION D'UN CONCOURS D'ASSISTANTS SOCIAUX ÉDUCATIFS
- 22/ DEMANDE DE SUBVENTION DU GROUPEMENT DE COOPÉRATION SOCIALE ET MÉDICO SOCIALE SERVICE INTÉGRÉ DE L'ACCUEIL ET DE L'ORIENTATION (G.C.S.M.S S.I.A.O) POUR LE PROJET « ACCOMPAGNEMENT VERS / DANS LE LOGEMENT »
- 23/ ACTION VISANT À AMENER DES ALLOCATAIRES DU RSA ET DES JEUNES MAJEURS VERS L'EMPLOI PAR LA CONSTRUCTION DE PROJETS ET DE CONTRATS PERSONNALISÉS D'INSERTION

- 24/ DEMANDE DE SUBVENTION DU CCAS DU LORRAIN POUR SON PROGRAMME D'ACTIVITÉS CITOYENNES ET SPORTIVES ET CULTURELLES
- 25/ DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION POUR L'ACCOMPAGNEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES (A.A.D.C.P.) POUR LA MISE EN OEUVRE DU DISPOSITIF LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT
- 26/ DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION POINT SERVICES AUX PARTICULIERS POUR SON PROGRAMME D'ACTIONS
- 27/ DEMANDES DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION DYENM PROGRAMMES
- 28/ DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION LOCATAIRES DE VOIX DE VILLE POUR LA MANIFESTATION « FÊTE DE LA FAMILLE »
- 29/ DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION KARISKO POUR LA RÉALISATION DE SON PROGRAMME D'ACTIONS
- 30/ DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION LA BULLE A KRRISTOU POUR LA MISE EN PLACE DE SON PROGRAMME D'ACTIONS
- 31/ DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION FORCE OUVRIÈRE CONSOMMATEURS (AFOC) POUR LA RÉALISATION DE SON PROGRAMME D'ACTIONS
- 32/ MISE À DISPOSITION DE L'IMFPA D'UN PERSONNEL DE LA COLLECTIVITÉ TERRITORIALE DE MARTINIQUE
- 33/ RÉAFFECTATION OPÉRATION "TRAVAUX DE RÉHABILITATION DU MARCHE COUVERT" A CELLE "ENTREE DE VILLE AMÉNAGEMENT PIED DE FALAISE" ACTC (EX ACRC) PROGRAMME 2010 VILLE DU CARBET
- 34/ LE PLAN TERRITORIAL D'ORGANISATION ET D'ÉQUIPEMENTS DES PORTS DE PÊCHE (PTOEPP)
- 35/ PARTICIPATION FINANCIÈRE À LA 25ÈME ÉDITION DE LA FÊTE DES MARINS PÉCHEURS DE LA VILLE DE SAINTE-ANNE
- 36/ COMPLÉMENT DE RÉMUNÉRATION DE LA TONNE DE CANNE LIVRÉE EN DISTILLERIE AGRICOLES : CAMPAGNE 2017
- 37/ DEMANDE D'AUTORISATION D'UNE LOCATAIRE DE LA BANQUE DE TERRE POUR L'IMPLANTATION D'UN VERGER

- 38/ DEMANDE DE REVALORISATION DES TARIFS DE L'ABATTOIR TERRITORIAL DE MARTINIQUE
- 39/ SOCIÉTÉ DES COURSES DE MARTINIQUE GRAND PRIX HIPPIQUE 2018
- 40/ DEMANDE DE SUBVENTION JEAN-JACQUES OLIVIER DANS LE CADRE DE LA RÉALISATION DE SA SAISON SPORTIVE 2017-2018
- 41/ DEMANDE DE SUBVENTION DE « L'OFFICE DE TOURISME DE FORT-DE-FRANCE » POUR L'ORGANISATION DE LA 18èME EDITION DE LA MANIFESTATION « LES BOUCANS DE LA BAIE 2017 », AU TITRE DU DISPOSITIF DE 2018 (POUR INFORMATION)
- 42/ SUBVENTIONS À DIVERS ORGANISMES AVANCES SUR BUDGET 2018
- 43/ DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPEENNE ET COFINANCEMENT LIÉS DANS LE CADRE DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL FEDER-FSE 2014-2020 POUR MQ0014094 « ADIE ACCOMPAGNEMENT ET CONSOLIDATION DE PROJETS DE CRÉATION ET DE PÉRÉNNISATION D'ENTREPRISES EN MARTINIQUE SUR LA PÉRIODE 2017-2019 »
- 44/ DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPÉENNE ET COFINANCEMENT LIÉS DANS LE CADRE DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL FEDER-FSE 2014-2020 POUR LA SAS CARAIBES HYDRAVION " CRÉATION D'UNE SOCIÉTÉ D'EXCURSIONS EN HYDRAVION " MQ0005421
- 45/ DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPÉENNE ET COFINANCEMENT LIÉS DANS LE CADRE DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL FEDER-FSE 2014-2020 POUR MQ0009102 « SOCIÉTÉ NOUVELLE PRONOVA » CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE UNITÉ DE PRODUCTION INDUSTRIELLE
- 46/ DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPÉENNE ET COFINANCEMENT LIÉS DANS LE CADRE DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL FEDER-FSE 2014-2020 POUR MQ0000930 « FRANCK SLEMAN » MODERNISATION DE LA STRUCTURE D'HÉBERGEMENT TOURISTIQUE DE L'EURL FRANCK SLEMAN
- 47/ DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPÉENNE ET COFINANCEMENT LIÉS DANS LE CADRE DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL FSE-INCLUSION 2014-2020 N°MDFSE N°201704504 URASS-IFMES "UNION RÉGIONALE DES ASSOCIATIONS DU SECTEUR SANITAIRE ET SOCIAL/INSTITUT DE FORMATION AUX MÉTIERS ÉDUCATIFS SANITAIRES ET SOCIAUX L'OFFRE DE FORMATION URASS-IFMES UN LEVIER CLE POUR LE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES ET L'INSERTION PROFESSIONNELLE"
- 48/ DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPÉENNE ET COFINANCEMENT LIÉS DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT RURAL DE LA MARTINIQUE 2014-2020 « SAS CAFÉIÈRE ACQUISITION D'ÉQUIPEMENTS AGRICOLES, AMÉNAGEMENT DES HANGARS ET RÉALISATION DE TRACES 2015 RMARO40116DA0970100 »

49/ DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPÉENNE ET COFINANCEMENT LIÉS DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT RURAL DE LA MARTINIQUE 2014-2020 « BELLONIE BOURDILLON ET SUCCESSEURS PLANTATION ET REPLANTATION DE CANNES À SUCRE, TRAVAUX DE DÉROCHAGE, D'AMÉLIORATIONS FONCIÈRES ET DE DÉSENCLAVEMENT PARCELLAIRE DE L'EXPLOITATION (2016) - RMAR040116DA0970262 »

50/ MISE À DISPOSITION ET DÉTACHEMENT DE PERSONNELS A MARTINIQUE TRANSPORT

51/ LUTTE CONTRE LES EFFETS DU CHLORDECONE SUR LA SANTE DE LA POPULATION MARTINIQUAISE – CRÉATION D'UNE COMMISSION AD HOC

52/ MOTION SUR LA CHLORDÉCONE

53/ MOTION POUR L'AJUSTEMENT DES DISPOSITIFS D'OCTROI DE MER

PRESENCES

Le jeudi 8 février 2018

> LES MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE

ETAIENT PRESENTS: Monsieur Claude LISE — Président de l'Assemblée et Mesdames et Messieurs, Richard BARTHELERY, Christiane BAURAS, Kora BERNABE, Belfort BIROTA, Michelle BONNAIRE, Joachim BOUQUETY, Michel BRANCHI, Francine CARIUS, Marie-Thérèse CASIMIRIUS, Félix CATHERINE, Clément CHARPENTIER-TITY, Manuella CLEM-BERTHOLO, Georges CLEON, Gilbert COUTURIER, Jenny DULYS-PETIT, Christiane EMMANUEL, Johnny HAJJAR, Eugène LARCHER, Lucie LEBRAVE, Marie-Line LESDEMA, Nadia LIMIER, Fred LORDINOT, Denis LOUIS-REGIS, Raphaël MARTINE, Michelle MONROSE, Diane MONTROSE, Karine MOUSSEAU, Marius NARCISSOT, Jean-Philippe NILOR, Stéphanie NORCA, Josiane PINVILLE, Maryse PLANTIN, Lucien RANGON, Nadine RENARD, Daniel ROBIN, Sandrine SAINT-AIME, Louise TELLE, Patricia TELLE, Marie-Frantz TINOT, Marie-France TOUL, David ZOBDA.

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR: Mesdames, Messieurs Lucien ADENET (procuration à Josiane PINVILLE), Claude BELLUNE (procuration à Marie-Frantz TINOT), Catherine CONCONNE, Jean-Claude DUVERGER (procuration à Michelle MONROSE), Charles JOSEPH-ANGELIQUE (procuration à Claude LISE), Charles-André MENCE (procuration à Félix CATHERINE), Yan MONPLAISIR (procuration a Karine MOUSSEAU), Justin PAMPHILE (procuration à Jenny DULYS-PETIT), Sandra VALENTIN (procuration à David ZOBDA).

Les procurations (A.S : avant séance / E.C.S.: en cours de séance) :

Mme Patricia TELLE procuration à M. Johnny HAJJAR

M. Belfort BIROTA procuration à Joachim BOUQUETY

M. Charles JOSEPH-ANGELIQUE procuration à M. Claude LISE

M. Yan MONPLAISIR procuration à Mme Karine MOUSSEAU

M. Lucien ADENET procuration à Mme Josiane PINVILLE

Mme Nadia LIMIER procuration à M. Georges CLEON

Mme Marie-Line LESDEMA procuration à Mme Maryse PLANTIN

Mme Nadine RENARD procuration à M. Raphaël MARTINE

M. Justin PAMPHILE procuration à Mme Jenny DULYS-PETIT

Mme Sandra VALENTIN procuration à M. David ZOBDA

M. Marius NARCISSOT procuration à M. Lucien RANGON

Mme Manuella CLEM-BERTHOLO procuration à Mme Christiane BAURAS

Mme Michelle BONNAIRE procuration à M. Richard BARTHELERY

Mme Sandrine SAINTE-AIME procuration à Mme Marie-Line LESDEMA

M. Denis LOUIS-REGIS procuration à M. Jean-Philippe NILOR

M. Michel BRANCHI procuration à Mme Marie-France TOUL

Mme Nadine RENARD procuration à Mme Marie-France TOUL

Mme Kora BERNABE procuration à Mme Lucie LEBRAVE

M. Claude BELLUNE procuration à Mme Marie-Frantz TINOT

M. Charles-André MENCE procuration à M. Félix CATHERINE Mme Michelle MONROSE procuration à Mme Kora BERNABE M. Jean-Claude DUVERGER procuration à Mme Michelle MONROSE M. Jean-Claude DUVERGER procuration à M. Johnny HAJJAR Mme Sandra VALENTIN procuration à Mme Patricia TELLE M. Daniel ROBIN procuration à Mme Lucie LEBRAVE

> LES MEMBRES DU CONSEIL EXÉCUTIF

<u>ASSISTAIENT À LA SEANCE</u>: Monsieur Alfred MARIE-JEANNE – Président du Conseil exécutif et Mesdames et Messieurs Louis BOUTRIN, Francis CAROLE, Miguel LAVENTURE, Marie-Hélène LEOTIN, Daniel MARIE-SAINTE, Aurélie NELLA, Marinette TORPILLE.

Le vendredi 9 février 2018

> LES MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE

ETAIENT PRESENTS: Monsieur Claude LISE – Président de l'Assemblée et Mesdames et Messieurs Richard BARTHELERY, Christiane BAURAS, Kora BERNABE, Belfort BIROTA, Michelle BONNAIRE, Michel BRANCHI, Francine CARIUS, Félix CATHERINE, Clément CHARPENTIER-TITY, Manuella CLEM-BERTHOLO, Georges CLEON, Gilbert COUTURIER, Jenny DULYS-PETIT, Jean-Claude DUVERGER, Christiane EMMANUEL, Johnny HAJJAR, Eugène LARCHER, Lucie LEBRAVE, Claude LISE, Fred LORDINOT, Denis LOUIS-REGIS, Raphaël MARTINE, Michelle MONROSE, Diane MONTROSE, Karine MOUSSEAU, Marius NARCISSOT, Jean-Philippe NILOR, Stéphanie NORCA, Justin PAMPHILE, Josiane PINVILLE, Maryse PLANTIN, Lucien RANGON, Nadine RENARD, Daniel ROBIN, Sandrine SAINT-AIME, Louise TELLE, Patricia TELLE, Marie-Frantz TINOT, Marie-France TOUL, David ZOBDA.

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR: Mesdames, Messieurs Lucien ADENET (procuration à Josiane PINVILLE), Claude BELLUNE (procuration à Félix CATHERINE), Joachim BOUQUETY, Marie-Thérèse CASIMIRIUS, Catherine CONCONNE, Charles JOSEPH-ANGELIQUE (procuration à Claude LISE), Marie-Line LESDEMA (procuration à Maryse PLANTIN), Nadia LIMIER (procuration a Georges CLEON), Charles-André MENCE (procuration à Jean-Claude DUVERGER), Yan MONPLAISIR (procuration a Karine MOUSSEAU), Sandra VALENTIN (procuration à Patricia TELLE).

Les procurations (A.S : avant séance / E.C.S.: en cours de séance) :

M. Charles JOSEPH-ANGELIQUE procuration à M. Claude LISE M. Yan MONPLAISIR procuration à Mme Karine MOUSSEAU M. Lucien ADENET procuration à Mme Josiane PINVILLE Mme Nadia LIMIER procuration à M. Georges CLEON Mme Marie-Line LESDEMA procuration à Mme Maryse PLANTIN Mme Nadine RENARD procuration à M. Raphaël MARTINE M. Justin PAMPHILE procuration à Mme Jenny DULYS-PETIT

Mme Sandra VALENTIN procuration à M. David ZOBDA

M. Marius NARCISSOT procuration à M. Lucien RANGON

Mme Manuella CLEM-BERTHOLO procuration à Mme Christiane BAURAS

Mme Michelle BONNAIRE procuration à M. Richard BARTHELERY

Mme Sandrine SAINTE-AIME procuration à Mme Marie-Line LESDEMA

M. Denis LOUIS-REGIS procuration à M. Jean-Philippe NILOR

M. Michel BRANCHI procuration à Mme Marie-France TOUL

Mme Nadine RENARD procuration à Mme Marie-France TOUL

Mme Kora BERNABE procuration à Mme Lucie LEBRAVE

M. Claude BELLUNE procuration à Mme Marie-Frantz TINOT

M. Charles-André MENCE procuration à M. Félix CATHERINE

Mme Michelle MONROSE procuration à Mme Kora BERNABE

M. Jean-Claude DUVERGER procuration à Mme Michelle MONROSE

M. Jean-Claude DUVERGER procuration à M. Johnny HAJJAR

Mme Sandra VALENTIN procuration à Mme Patricia TELLE

M. Daniel ROBIN procuration à Mme Lucie LEBRAVE

M. Richard BARTHELERY procuration à Mme Michelle BONNAIRE

Mme Francine CARIUS procuration à M. Marius NARCISSOT

M. Gilbert COUTURIER procuration à Lucien RANGON

M. Claude BELLUNE procuration à M. Félix CATHERINE

M. Charles-André MENCE procuration à M. Jean-Claude DUVERGER

Mme Sandra VALENTIN procuration à Mme Patricia TELLE

Mme Jenny DULYS-PETIT procuration à MM. Justin PAMPHILE

Mme Lucie LEBRAVE procuration à Mme Mme Marie-Frantz TINOT

Mme Sandra SAINT-AIME procuration à Mme Louise TELLE.

> LES MEMBRES DU CONSEIL EXÉCUTIF

<u>ASSISTAIENT À LA SEANCE</u>: Mesdames et Messieurs Louis BOUTRIN, Francis CAROLE, Miguel LAVENTURE, Marie-Hélène LEOTIN, Daniel MARIE-SAINTE, Aurélie NELLA, Marinette TORPILLE.

<u>M. le Président Claude LISE</u> – Chers collègues, je vous demande de bien vouloir regagner vos places. Monsieur PRIAM va procéder à l'appel.

Monsieur Christophe PRIAM procède à l'appel nominal des élus – le quorum est atteint

<u>M. le Président Claude LISE</u> – Merci. Je déclare la séance ouverte. Nous devons désigner une ou un secrétaire de séance. Y a t-il des candidats ou des candidates? Collègue TELLE. Il n'y a pas d'opposition?

Madame Louise TELLE est désignée secrétaire de séance

Chers collègues, vous savez que notre réunion a été convoquée sur deux jours donc aujourd'hui et demain avec un ordre du jour comportant 49 points. Je vous propose néanmoins de bien vouloir accepter l'introduction, selon la procédure d'urgence, de deux questions supplémentaires ayant fait l'objet de rapports mis à votre disposition dans les délais requis. Il s'agit du rapport numéro 50 « Mise à disposition et détachement de personnels à Martinique Transport ». Cette proposition s'explique par l'urgence de permettre à « Martinique Transport » d'exercer pleinement sa mission et la nécessité qu'il y avait d'attendre la consultation des instances paritaires de la collectivité sur ce dossier. Il s'agit par ailleurs du rapport numéro 51 « Lutte contre les effets du chlordécone sur la santé de la population martiniquaise ». Les dégâts de plus en plus avérés de la chlordécone sur l'état de santé de nos populations appelle une mobilisation encore plus forte que celle que nous avons connue jusqu'ici et nécessite un certain nombre d'initiatives et d'actions urgentes. C'est la raison pour laquelle nous avons un rapport qui va nous proposer une action concernant l'initiative à prendre par notre Assemblée. Comme l'exige la loi et comme vous le savez, je vous invite à vous prononcer sur la reconnaissance de l'urgence de ces deux questions et à accepter la prise en compte des deux questions que je viens d'évoquer.

VOTE Contre ? (0) Abstentions ? (0) Adopté à l'unanimité.

Par conséquent ces deux points supplémentaires sont retenus et seront présentés par notre collègue le conseiller exécutif Francis CAROLE. S'agissant des rapports mis à votre disposition, je veux signaler que vous avez été destinataires d'informations relatives à des errata s'agissant des rapports n° 18, 29 et 42. Concernant le 18, il faut lire *« Dispositif portant adaptation de la procédure d'examen et de décision relative à l'attribution de subventions de fonctionnement et d'investissement inférieures ou égales à 2000 euros »* Il s'agit d'une précision apportée à ce qui était indiqué sur le document que vous avez reçu. Concernant le numéro 29, *« Demande de subvention de l'Association KARISKO pour la réalisation de son programme d'actions »*, le montant de la subvention proposée est de 10 000 euros et non 1000 euros comme indiqué sur le rapport reçu au préalable.

Pour le numéro 42, « Subventions à divers organismes-Avances sur budget 2018 », dans le tableau des avances aux satellites de la collectivité, il faut lire 18 M€ pour le SDIS en lieu et place de 1 800 000 €. Sauf observation de votre part, nous examinerons 51 affaires dans les conditions suivantes... Collègue BRANCHI, point d'ordre.

- M. Michel BRANCHI Concernant les questions non prévues à l'ordre du jour, en tant que membre actif de la commission ad hoc relative à l'octroi de mer, je pense que nous devrions réserver un petit instant à une communication afin de faire le point sur la négociation qui est en cours à Paris, négociation relative au rapport à mi-parcours de l'application de la dernière loi sur l'octroi de mer qui prend fin en 2020, qui vise à vérifier si nous avons respecté la décision européenne et pour laquelle nous faisons des propositions en matière de maintien des taux, de modification des taux différentiels. Cette négociation est suivie avec beaucoup d'attention par les milieux professionnels notamment de notre industrie martiniquaise. Il serait bon d'accorder quelques instants au conseiller LAVENTURE afin de faire le point sur cette question. C'est la proposition que je fais.
- M. le Président Claude LISE Je suis tout à fait favorable à ce que soit présentée une telle communication. Je pense que c'est un sujet particulièrement important, je suppose que vous êtes tous d'accord. Nous allons donc intégrer dans l'ordre du jour ce point d'information. A quel moment le collègue LAVENTURE souhaite t-il présenter ce point ? A la fin, quand nous serons dans les derniers points de l'ordre du jour ? C'est noté et retenu.

Nous examinerons les affaires dans l'ordre suivant :

En point 1, comme d'habitude, l'approbation du procès-verbal de la réunion des 12 et 13 octobre 2017. Nous examinerons ensuite :

- -les dossiers présentés par la conseillère exécutive Marinette TORPILLE, il s'agit des rapports 2 à 6.
- -les dossiers présentés par la conseillère exécutive Marie-Hélène LEOTIN, il s'agit des rapports 7 et 8.
- -les dossiers présentés par le conseiller Daniel MARIE SAINTE, il s'agit des rapports 9, 10 et 11.
- -les dossiers présentés par la conseillère exécutive Aurélie NELLA donc les rapports 12 à 16.
- -les dossiers présentés par le conseiller exécutif Francis CAROLE, il s'agit des rapports 17 à 32 plus les deux rapports que vous avez acceptés d'examiner en procédure d'urgence donc les rapports 50 et 51.
- -les dossiers présentés par le conseiller exécutif Louis BOUTRIN les dossiers 33 à 40.
- -nous terminerons avec les dossiers présentés par le conseiller exécutif Miguel LAVENTURE, à savoir les rapports 41 à 49 ainsi que le point d'information sur l'octroi de mer.
- <u>M. Michel BRANCHI</u> Président, je te prie de m'excuser de t'interrompre, un point d'information et une proposition de motion.
- <u>M. le Président Claude LISE</u> Une proposition de motion... elle est annoncée donc c'est très bien car il faut que ce soit dès le début de la séance. Nous retenons cette proposition de motion. Il y a également des propositions de motion qui m'ont été annoncées, je demande qu'elles soient déposées dans les instants qui suivent. Collègue Jean-Philippe NILOR.
- <u>M. Jean-Philippe NILOR</u> Président, c'est juste pour informer que le collègue Denis LOUIS-REGIS sera porteur d'une proposition de motion sur la chlordécone.
- M. le Président Claude LISE Très bien, cela fait deux motions. J'ai également été saisi de l'existence d'une motion présentée par l'Exécutif. Collègue CAROLE.
- <u>M. Francis CAROLE</u> Comme cela a été annoncé, dans le rapport que nous avons introduit sur la question de la chlordécone, il y aura une motion qui sera proposée à l'Assemblée. Je souhaite que nous ayons une seule motion parce que les martiniquais ne verraient pas d'un œil défavorable qu'il y ait un affrontement de motions. Nous pouvons mettre en place une petite commission pour harmoniser les différentes motions.

<u>M. le Président Claude LISE</u> – Bien sûr. Dès lors qu'il y a plusieurs motions sur un même sujet, les collègues peuvent se réunir en cours de séance comme ils le souhaitent et dans les formes qu'ils désirent pour essayer d'harmoniser les termes de la motion, surtout quand il s'agit d'une motion allant dans le même sens et cherchant à atteindre les mêmes objectifs. Je vous laisse faire mais je retiens que nous avons une motion d'annoncée sur l'octroi de mer et pour l'instant deux motions concernant la chlordécone.

Par ailleurs – cela concerne également la chlordécone – en dehors de l'ordre du jour que je viens de vous préciser, nous aurons un moment d'échanges avec le Préfet de la Martinique sur ce sujet qui émeut de plus en plus l'opinion publique, sujet sur lequel vous avez été nombreux à me faire part de vos vives préoccupations. Sur cet épineux dossier de la chlordécone, j'ai pris l'initiative d'inviter le représentant de l'État, Monsieur Franck ROBINE, Préfet de région. Je l'ai invité à venir au cours de notre plénière pour nous informer de ce que l'Etat a prévu comme politique, pour nous dire les éventuelles études en cours et toutes les actions qui relèvent de la responsabilité de l'État. Pour ce faire, je me suis appuyé sur l'article 7222-29, 2ème alinéa de la loi du 27 juillet 2011, instituant la CTM. Je vous lis cet article : « Par accord du Président de l'Assemblée de Martinique et du représentant de l'Etat dans la Collectivité Territoriale, celui-ci est entendu par l'Assemblée de Martinique ». Par conséquent, j'ai estimé que sur un sujet qui entraîne beaucoup de réactions en ce moment – tant dans le monde politique que dans les divers secteurs de la société civil – il était important que les élus entendent le représentant de l'État. Bien entendu, j'ai pris l'avis du Bureau en sa séance du 25 janvier dernier et nous avons convenu de la manière dont les choses se passeraient. En l'occurrence, ce sera demain dans la matinée, la séance durera un peu plus d'une heure. Le Préfet de région sera accompagné du Directeur Général de l'ARS et du Directeur de l'Aménagement, de l'Agriculture et de la Forêt. Ils nous feront un exposé d'une quinzaine de minutes puis il y aura environ 40 minutes réservées aux échanges, étant entendu qu'il ne s'agit pas d'un débat entre l'État et nous. Il ne s'agit pas non plus d'un débat entre nous mais de poser des questions précises au Préfet qui apportera des réponses. Je vous dirai, soit demain ou après la séance d'aujourd'hui, comment le Bureau a organisé les choses. Nous avons prévu un nombre de questions venant de la majorité et de l'opposition, d'une durée extrêmement brève. Il s'agira de questions de deux minutes maximum. Il ne s'agit pas de déclaration, il ne s'agit pas de partir dans de grandes analyses mais de poser des questions. Dans la mesure où c'est la première fois que nous utilisons cette possibilité que nous donne la loi, je souhaite que ca se passe dans les meilleures conditions possibles. Sur de grandes questions concernant les grandes affaires de la Martinique, nous aurons probablement à utiliser cette formule. Ce sera une manière de commencer un mode de fonctionnement sur ce plan et de le faire dans les meilleures conditions possibles.

Après tous ces points et cet échange, nous passerons à l'examen de la ou des motions concernant le dossier chlordécone. Il y aura à ce moment-là un débat entre nous à propos de la motion ou des motions, suivi bien entendu d'un vote pour l'adoption de cette motion ou de ces motions. Il y aura également l'adoption de la motion relative à l'octroi de mer. Voilà donc le déroulement des choses. S'il n'y a pas d'autres observations préalables, je vous propose de passer à l'examen du procès-verbal de la réunion des 12 et 13 octobre 2017.

1-APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DES 12 ET 13 OCTOBRE 2017

<u>M. le Président Claude LISE</u> – Y a t-il des observations sur ce procès-verbal ? Collègue MARIE-SAINTE.

<u>M. Daniel MARIE-SAINTE</u> – Il y a une erreur à corriger à la 3^{ème} ligne de la page 46. Nous parlions d'établissements scolaires de la commune de Sainte-Marie que nous devions faire déménager. Il faut lire après le collège Lagrosillière : le lycée nord atlantique et non pas nord caraïbe comme indiqué.

M. le Président Claude LISE – C'est noté. S'il n'y a pas d'autres observations, je mets aux voix.

VOTE Abstentions ? (0) Contre ? (0) Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

<u>M. le Président Claude LISE</u> – Je demande à la conseillère exécutive Madame Marinette TORPILLE de nous présenter les rapports n°2 à 6.

2- PLAN D'ACTIONS DU STDEII

Mme Marinette TORPILLE – Je vais vous présenter le rapport n°2 c'est-à-dire le plan d'actions du Schéma Territorial de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation. Avant d'entrer dans le vif du sujet, je voudrais tout de même rappeler la philosophie, le pourquoi du comment. Le plan d'actions du STDEII vient traduire la stratégie de développement économique souhaitée dans notre mandature c'est-à-dire un développement économique plus durable et plus solidaire. Il montre précisément le rôle des différents acteurs économiques du territoire. En effet, la Collectivité Territoriale de Martinique – chef de file du développement économique – doit organiser les conditions du développement économique avec ses partenaires : l'État, les consulaires, les EPCI, les institutions, les agences. Ils doivent être des facilitateurs, des accélérateurs de développement par les outils mis en place, par du financement mutualisé et par une stratégie ambitieuse. Ils orientent, influencent et priorisent le développement.

Les entreprises, quant à elles, elles doivent créer l'activité, exploiter leur business, embaucher – on sait bien que c'est le secteur privé qui embauche bien plus que le public - trouver leur point d'équilibre d'exploitation à minima ou au mieux faire du profit pour perdurer. Le rôle de chacun sur le territoire est donc bien précisé. Chacun dans son rôle, en trouvant la bonne tonalité, nous pourrons espérer que développement et croissance deviennent une réalité sur notre territoire. En 2015, l'État a demandé à toutes les régions de France et d'Outre-mer de produire un Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation, le SRDEII que nous appelons en Martinique le STDEII. Après un diagnostic du territoire, nous avons déterminé nos axes de développement, nos priorités pour les cing années à venir. Nous l'avons fait dans une large concertation avec nos partenaires. Nous l'avons validé lors de la conférence territoriale des acteurs publics composée des institutionnels, des socio-professionnels et de politiques. Le schéma étant transmis, nous décidons de saisir l'opportunité de tout ce travail de réflexion réalisé pour rendre notre schéma vivant en lui adjoignant un plan d'actions, un plan d'actions qui animera le territoire. Nous voulons agir de façon à créer une dynamique organisée pour pallier les déséquilibres, les manques constatés dans le diagnostic ou encore révéler les opportunités à saisir et accompagner les mutations inévitables de notre économie. C'est la raison pour laquelle j'ai le plaisir ce matin, de vous présenter ce plan d'actions que je propose à l'Assemblée.

Mme Marinette TORPILLE procède à la présentation du rapport.

<u>Mme Marinette TORPILLE</u> – Je vous ai parlé des outils, je vais laisser la place à mes collègues, Louis BOUTRIN et Miguel LAVENTURE, qui vous parleront respectivement des deux filières qui relèvent de leur compétence et qui entrent dans le plan d'actions suivant le principe que je vous ai énoncé. Je reviendrai pour la conclusion.

M. Louis BOUTRIN – Je dois illustrer les propos et la logique qui a été présentée à l'instant par la collègue Marinette TORPILLE à partir de l'agro-environnement. J'insisterai un peu plus sur l'économie bleue puisqu'on le dit et le répète, la mer c'est l'avenir des îles mais c'est également l'avenir de notre pays. En ce qui concerne l'agro-environnement, il s'agit aujourd'hui d'exploiter le potentiel que nous avons, dans une logique de développement durable où on retrouve les différents piliers que je vous présenterai à travers les innovations environnementales, économiques, territoriales, sans oublier une dimension sociale. Je rajouterai la dimension culturelle que l'on oublie malheureusement trop souvent puisque c'est à ce niveau que nous ferons appel à l'augmentation – si on parle d'innovation, il faut que l'on fasse appel à la formation des hommes – du niveau de qualification de manière à pouvoir augmenter le niveau de compétences pour relever ces défis tant au niveau de l'agro-environnement qu'au niveau de l'économie bleue. Nous aurons ainsi les quatre piliers du développement durable.

Bien sûr, il va falloir que nous puissions revoir nos pratiques agro-écologiques avec un soutien aux exploitants et aux exploitations écologiques qui optent et qui ont développé ces méthodes alternatives. On regarde au niveau des sols, la nécessité de re-fertiliser les sols et de privilégier les amendements organiques pour développer des pratiques agro-environnementales. Cela devient maintenant une obligation au regard d'un passé qui est encore malheureusement récent, avec une utilisation abondante d'intrants notamment et malheureusement de pesticides. Ce sera d'ailleurs l'objet d'un débat ici même demain. En ce qui concerne l'innovation économique, on voit que les pôles innovation doivent mettre en réseau tous les exploitants avec des établissements de formation, des groupes environnementaux, avec le travail sur les satellites, sur des organismes de recherche, avec le travail du PARM également, ceci pour mieux exploiter les potentialités du développement et de la transformation de l'agroenvironnement.

Je vous annonce aujourd'hui qu'il y a une délégation de Martinique conduite par le collègue ADENET, qui représente le parc naturel à la Jamaïque. Il a procédé à l'ouverture des travaux sur les plantes médicinales avec le réseau TRAMIL, ce qui signifie que nous sommes dans un secteur très compétitif et que nous devons aller à l'extérieur pour vendre notre savoir-faire et notre technologie. En matière de pharmacopée, nous sommes bien positionnés sur le continent. Il s'agit également de mettre en valeur les cultures énergétiques, les biotechnologies, la biodiversité. A ce titre, nous avons tout un projet cette année pour le développement de la biodiversité avec un des critères qui a été retenu dans le cadre de l'inscription au patrimoine mondial de l'Unesco des volcans et forêts de la montagne Pelée et des massifs du nord de la Martinique, un des deux critères c'est justement cette biodiversité qui est reconnue par la communauté scientifique internationale comme étant exceptionnelle. Nous avons à mettre en place des recherches de produits de niche, à accompagner celles qui existent telles que le cacao, le café mais aussi la vanille – comme le propose le Maire du Gros morne. Tous ces produits sont des produits à haute valeur ajoutée.

En ce qui concerne l'innovation territoriale, nous ne pouvons pas y échapper, avec une mutation du regard sur notre façon d'aménager ce territoire. Nous n'avons pas le choix. On le voit maintenant dans certains pays où il y a des réfugiés climatiques. Vous savez qu'aujourd'hui, toutes les iles sont sous la menace du réchauffement climatique et de la montée des océans avec des déplacements de population. Nous ne sommes pas à l'abri, il va donc falloir en tenir compte maintenant dans notre façon d'aménager le territoire. Le Président de la République était cette semaine à Saint-Louis du Sénégal,

une partie de la ville de Saint-Louis qui est classée au patrimoine mondial de l'Unesco est menacée d'effacement par la mer. Il y a donc un programme que nous devons mettre en place sur la côte caraïbe qui est la plus vulnérable, depuis Sainte-Anne jusqu'au Prêcheur où on observe un effacement du trait de côte. Aujourd'hui, nous devons donc envisager une innovation territoriale mais envisager également des plateformes relais de collecte et de distribution de proximité pour mutualiser les fonctions logistiques à la fois la collecte, le stockage, les équipements légers, de manière à diminuer l'empreinte carbone et faire en sorte de rapprocher le distributeur du consommateur. Pour améliorer ces processus de commercialisation, pour faciliter le développement de ces circuits courts et une distribution à partir de marchés de proximité, voilà ce que nous proposons dans le cadre de ce schéma.

Enfin, l'innovation sociale à partir d'un plan de transmission pour garantir le maintien des terres agricoles. Quand on dit « organiser des circuits courts » c'est à la fois pour les marchés de proximité mais pourquoi pas, augmenter l'alimentation de la grande distribution et de la petite industrie de transformation. Il est important de souligner que ces circuits courts vont favoriser l'accès à tous les martiniquais aux produits agricoles locaux et aux produits frais, en quantité et en qualité. Quand on parle de qualité, on pense à ce que l'on vit en ce moment, aux informations qui nous arrivent sur la traçabilité des aliments que nous consommons. Pour ce faire, nous devons avoir un Laboratoire Territorial d'Analyses performant, c'est ce qui est en train d'être mis en place par la CTM. Nous devons également avoir un contrôle sur la qualité mais ce n'est pas parce que l'on améliore la qualité qu'il faut qu'il y ait une augmentation des prix. Un observatoire des prix devient donc indispensable de manière à contrôler cette inflation que l'on constate sur les prix. Enfin, nous proposons un marché d'intérêt territorial avec une plate-forme territoriale pour offrir des installations modernes et un fonctionnement qui permettra aux grossistes de s'approvisionner, mais également aux importateurs et à tous les acteurs de la grande distribution et de la petite transformation d'échanger. Il ne s'agit pas de créer un Rungis mais un modèle à la dimension de la Martinique qui nous sera un lieu de commercialisation de la production locale.

Tous ces outils – c'est l'esprit du Schéma Territorial de Développement Economique, de l'innovation et de l'internationalisation – c'est surtout au niveau de la méthodologie. Nous sommes toujours dans la même logique méthodologique qui nous permet de nous appuyer sur les financements qui existent. Il y a actuellement des financements qui sont sous-utilisés. A notre arrivée, il y avait 4 % de mobilisation des fonds européens, il faut donc que nous mettions en place ces dispositifs et cette approche nouvelle, que nous fassions preuve d'ingénierie financière de manière à associer concrètement les différents partenaires au financement de projets qui sont portés par la CTM. Pour faire simple il faut prendre un exemple. Je viens de vous parler du marché d'intérêt territorial qui est estimé à 12 M€. Sur ces 12 M€, la CTM portera 2 M€, ce qui veut dire que nous pourrons mobiliser 10 M€ à travers le FEADER, à travers le contrat de plan également et des autres partenaires qui apporteront 5,5 M€. Pour le projet que nous présentons aujourd'hui, il y a une estimation pour le développement de l'agro-transformation qui est de 14.350 M€, la CTM apportera 2.325 M€. Nous espérons mobiliser du FEADER à hauteur de 925 000 euros et le programme Leader pour 600 000 euros. L'Europe intervient mais également l'État à hauteur de 3 250 000 euros. On pourrait multiplier les exemples mais nous avons choisi de prendre dans ce tableau, celui du marché d'intérêt territorial. L'idée c'est que l'on puisse permettre à la CTM de s'appuyer sur les financements et les différents programmes que l'on connait pour pouvoir profiter, développer et avoir une agro-transformation à la hauteur de nos ambitions.

Je vais maintenant aborder la question qui fait beaucoup débat ces jours-ci, celle de l'économie bleue. Récemment, j'ai eu à représenter le Président Alfred MARIE-JEANNE au Conseil National de la Mer et du Littoral. Il a beaucoup été question, avec le Ministre de la mer M. Nicolas HULOT, de schémas et de documents stratégiques. La France est en train de mettre en place un document stratégique national pour la mer et le littoral. Nous sommes également concernés. Parallèlement, avant-hier, à travers une autre instance qui est le Conseil Maritime Ultra-marin qui s'occupe de la façade Antilles, il a beaucoup

été question d'un document stratégique de bassin. L'intervention de la CTM au niveau de ces deux structures consiste à demander à ce qu'il y ait de la cohérence, cohérence entre les schémas nationaux mais également cohérence avec notre stratégie territoriale de développement de l'économie bleue. Quelque soient les problématiques que nous abordons, que ce soient les problématiques énergétiques, que ce soient les problèmes de transport maritime, les problèmes qui concernent la plaisance mais également le transport inter-îles, que ce soit la pêche (un volet qui nous préoccupe), on voit bien qu'il y a une mutation de la pêche. Cette semaine encore, avec le comité des pêches et des élevages marins de Martinique, nous avons mis en place un dispositif qui concerne les DCP, les derniers ayant disparu avec les dernières tempêtes que nous avons eues (Maria notamment). La profession est un peu sinistrée, personne ne s'en occupe véritablement. Je vous rappelle que 80 % de la production de pêche en Martinique proviennent des DCP, les premiers DCP avaient été mis en place lors de la première mandature de M. Alfred MARIE-JEANNE. Nous avons aujourd'hui une obligation, celle d'accompagner rapidement les professionnels de la pêche à travers un programme ambitieux de 220 000 euros cette année, pour la pose de DCP légers. C'est une urgence. Au-delà de cela, pour que les DCP ne soient pas vulnérables au gré des marées et des vents, nous devrons faire en sorte qu'il y ait des DCP lourds, ce qui coûte un peu plus cher. Nous allons mettre six DCP lourds autour de la Martinique, ils seront géo-localisables de manière à diminuer la consommation de carburant pour y accéder, ce qui veut dire que nous avons une véritable stratégie qui sera complétée le mois prochain par le plan territorial de développement de l'aquaculture que nous mettrons en place.

Autre aspect qui est important, celui de l'environnement marin. On le voit non seulement avec les sargasses mais aussi le chlordécone, 33 % de nos côtes de Macouba au Vauclin sont impactées actuellement par le chlordécone ce qui a conduit les autorités étatiques à interdire la pêche sur ces parcelles. Quand la pêche est interdite sur le littoral mais également dans les fonds de baie du François, Vauclin, Galion et la baie de Genipa, la profession souffre. Les marins pêcheurs n'ont pas de lobby à Bruxelles pour défendre leurs intérêts, nous devons donc être à leurs côtés pour les accompagner et c'est ce que nous faisons. C'est toute cette politique que nous voulons mettre en place en matière d'innovation environnementale avec une plate-forme de connaissances sur la biodiversité marine, là encore les écosystèmes marins et le sous-sol marin sont d'une richesse extraordinaire mais qui est méconnue. En ce qui concerne le cluster mer de Martinique, nous devons lui donner les moyens d'accompagner les nouvelles filières – celles que je viens de vous citer – en matière énergétique, en matière de tourisme. Nous souhaitons également mettre en place un politique de l'innovation territoriale avec la modernisation des ports de pêche dans le cadre du plan territorial d'organisation et d'équipement des ports de pêche. Je ne m'étendrai pas là-dessus, ce plan territorial d'organisation des équipements portuaires sera présenté à la plénière de demain.

Je ne saurais terminer cette présentation sans vous parler d'un point essentiel qui est celui de la formation des hommes. Si on veut un véritable développement de l'économie bleue, il faut créer un parcours complet depuis la formation initiale qui passe par le lycée jusqu'à l'université, avec une lisibilité de l'Université des Antilles de manière à ce qu'elle soit plus attractive et plus ouverte sur le milieu marin. Selon les échanges que nous avons eus avec le Ministre mais également avec M. le Préfet, l'État serait d'accord pour nous accompagner dans un projet qui tient à cœur le groupe « *Gran Sanblé* » et certains maires ici présents, celui du lycée de la mer. Nous allons dès cette année enclencher la dynamique pour la création de ce lycée de la mer. Vous avez compris que ces logiques de création d'emplois peuvent faire l'objet d'une concertation et d'un partenariat avec l'État, c'est la raison pour laquelle nous avons participé aux Assises de l'Outre-mer à travers des ateliers et avec un certain nombre de fiches qui résument les propositions que je viens de vous présenter.

En ce qui concerne l'économie bleue, c'est toujours le même principe qui consiste à s'appuyer sur les dispositifs existants au niveau des fonds européens mais cette fois-ci avec le FEDER et le FEAMP. Si je

prends l'exemple des ports de pêche, la CTM intervient à 1.2 M€ et nous pouvons espérer 4.8 M€ du FEAMP. Le projet de développement de l'économie bleue a été estimé à 14 M€ avec une participation de la CTM à hauteur de 1.7 M€, du FEAMP à hauteur de 4.8 M€ et 1 950 000 pour le FEDER. A travers ces deux exemples d'agro-environnement mais également d'économie bleue, j'ai rapidement brossé la logique qui sous-tend ce schéma mais également la dynamique dans laquelle nous devons nous lancer. Voilà ce que je voulais vous présenter, je vous remercie et passe la parole au collègue LAVENTURE qui prendra un autre exemple, celui du tourisme durable.

<u>M. Miguel LAVENTURE</u> – Je pense que j'irai beaucoup plus dans la synthèse puisque c'est une question que vous connaissez et sur laquelle il y a un tel consensus que l'on peut aller à l'essentiel sans frustrer personne. Évidemment, nous avons toujours le même cadre de travail et la même dynamique d'organisation : la préoccupation environnementale, la préoccupation de la performance économique, l'attractivité territoriale et évidemment la dimension sociale (tout ceci est bien détaillé dans le document).

Pour les aspects environnementaux, c'est à la fois notre matière première, notre élément de durabilité (nous avons une responsabilité à ce niveau) mais c'est surtout un souci de savoir comment nous pouvons l'exploiter c'est-à-dire en faire des éléments de ressources effectives et durables sur tous les aspects. C'est tellement évident que ce serait un peu vous offenser que d'en faire le détail. Sur la partie économique, je serai un peu plus long. Nous aurons à regarder en particulier la problématique de l'hébergement, donc des hôtels. Nous pouvons avoir une organisation de travail qui fasse en sorte que l'on soit dans un itinéraire balisé, normé et qui j'espère sera plein de succès. Vous vous souvenez que le 19 juillet 2016, nous avons ici même – c'était l'une des premières décisions fortes qui est intervenue au lendemain de la grande conférence du tourisme - pris une décision de principe très forte sous l'impulsion du Président du Conseil Exécutif qui s'est personnellement très engagé, la décision de faire en sorte que l'on mette en place un dispositif qui donne l'opportunité à tous les établissements d'hébergement la possibilité de rentrer dans une dynamique de qualité et par conséquent de possibilité de rénovation, de possibilité de changer de catégorie etc. Cette possibilité est donnée en particulier à ceux qui sont dans la gamme de ce que l'on appelle les hôtels, avec évidement toute la dynamique d'emploi afférente. Pour tout dire, nous réussirons ce pari si nous arrivons à avoir un label Martinique des établissements d'hébergement – des hôtels en particulier – qui permette à la fois de spécifier les établissements et de sécuriser la clientèle par référence. Une démarche très simple est proposée, elle consiste à faire en sorte qu'il y ait un accompagnement – un peu comme cela été dit dans d'autres secteurs – pour voir exactement et concrètement ce qui va et ce qui ne va pas. Bien entendu, en assurer après un suivi qui garantit la mise en œuvre pour les résultats espérés. Tout ceci passe par les différentes dimensions essentielles du respect des obligations fiscales et sociales, de la politique managériale, de la question environnementale et évidemment de la performance commerciale qui doit être particulièrement pointue, dans un domaine où la concurrence est la loi. Le résultat que nous espérons, c'est bien entendu une performance économique. Cela suppose qu'il y ait une combinaison de moyens mais aussi une combinaison de volonté. Tout ceci est expliqué dans le document mais je veux juste insister sur le fait que tout ceci s'organise à travers deux principes : le partenariat combiné de tous ceux qui ont quelque chose à voir avec le sujet, en premier lieu les acteurs économiques concernés mais aussi la combinaison des ressources financières, comme pour les autres secteurs, qu'il faut aller chercher pour leur donner l'opportunité de s'organiser.

Le deuxième grand exemple que je veux donner c'est celui de la richesse de la Martinique qui est son patrimoine : son patrimoine humain, son patrimoine naturel, son patrimoine culturel, son patrimoine historique. Chaque fois que nous parlons tourisme et que nous exprimons notre fierté c'est parce que nous avons conscience de ce patrimoine. Par conséquent, nous avons maintenant à le mettre en action et le STDEII avec son plan d'actions, ne peut pas faire autrement que de mettre en évidence et en exergue cette nécessité de prise de conscience, de valorisation et de diffusion de ce patrimoine. Je

n'entrerai pas dans les détails, il y a ici des collègues qui s'occupent de culture et qui pourront s'exprimer à ce sujet. Je ne voudrais pas donner le sentiment d'être savant là où je ne suis qu'un usager heureux. Je veux dire également qu'il faut que tout ceci se combine. Il faut à la fois laisser beaucoup de liberté aux visiteurs qui veut être libre de pouvoir découvrir comme il sent mais en même temps lui donner la possibilité, s'il le souhaite, d'avoir les repères nécessaires pour se laisser guider facilement, pour cette appropriation de ce que nous avons à lui offrir. Il faut faire en sorte que nous ayons la possibilité de réfléchir au-delà de la limite Martinique, par conséquent d'entrer dans cette dynamique de la multi-destination sur laquelle nous travaillons tous beaucoup. Le CMT s'engage beaucoup sur cette affaire.

Nous voyons donc qu'il y a sur cette mise en scène du patrimoine culturel, naturel, environnemental et humain, une possibilité d'actions multiples. Cela nécessite de recourir à des moyens financiers qui, comme pour les autres secteurs, passe par la mise en synergie de l'organisation des ressources et des dispositifs qui peuvent exister. Autorisez-moi à mettre un accent particulier sur les fonds européens qui aujourd'hui sont dans une dynamique appréciable, qui je crois est saluée par tout le monde. Il y a aussi les crédits de l'État que nous pouvons mobiliser. Il y a les ressources évidemment plus modestes des collectivités locales autres que la CTM qui sont à converger sur ces mêmes sujets et inévitablement la ressource du secteur privé. N'oublions pas que le tourisme reste fondamentalement l'un des secteurs où l'acteur essentiel... l'acteur preneur d'initiatives, l'acteur en responsabilité c'est le secteur privé. Je le dirai avec beaucoup de force puisque nous avons beaucoup de respect, beaucoup de considération, beaucoup d'attention pour ces entrepreneurs qui s'engagent dans ce domaine avec des ressources personnelles ou d'autres ressources qu'ils arrivent à mobiliser sur un plan privé ; la puissance publique ayant évidemment la mission d'assurer la performance de la mise en œuvre.

<u>Mme Marinette TORPILLE</u> – Après la présentation de mes collègues, nous allons passer à la conclusion puisque tout a été dit. Vous pourrez feuilleter le document et mieux le regarder avec toutes les explications mais surtout avec la philosophie qui vous a été expliquée et qui a guidé ce plan d'actions.

Ce plan permettra donc de transiter vers un nouveau modèle de développement durable et solidaire :

- Durable parce qu'il engage la Martinique dans une démarche permanente de protection et de valorisation de son patrimoine, (le collègue LAVENTURE l'a bien expliqué).
- Durable parce qu'en s'appuyant davantage sur les ressources, il permet de créer des bassins de production, des zones portuaires, des espaces d'aménagement touristique, (Louis BOUTRIN et Miguel LAVENTURE l'ont expliqué).
- Durable parce qu'en privilégiant l'intégration des filières, en articulant des activités primaires et des activités de transformation, il permettra à la Martinique de contenir les importations et de réduire son déficit écologique. C'est le but.
- Solidaire parce qu'en déployant les activités dans les bassins économiques, ce modèle génère la création d'emplois sur l'ensemble du territoire. Rappelez-vous qu'au niveau du diagnostic, nous avons vu qu'il y a des zones notamment au nord de la Martinique aussi bien le nord atlantique que le nord caraïbe qui sont dépeuplées d'activité.
- Solidaire parce qu'en privilégiant le développement de filières autour de la valorisation encadrée du patrimoine, il génère des possibilités d'emplois pour toutes les strates de qualification.
- Solidaire parce qu'en améliorant l'employabilité des qualifiés et des moins qualifiés, il peut tendre progressivement à une diminution des inégalités de revenus et à une répartition plus équitable des retombées socio-économiques.

Tout ce que nous mettons en place en terme d'outils, en terme d'actions dans l'ensemble de ce plan a pour objectif d'arriver à ce nouveau modèle. Maintenant c'est à nous CTM, chef de file du développement économique, qu'il nous revient d'être proactifs et de mettre en œuvre ce plan sur les trois ans à venir avec nos partenaires. Les actions sont aujourd'hui déterminées ou déterminables, les cadres sont posés et prêts à recevoir les projets ou les initiatives d'entreprises via les appels à projets ou via des partenariats organisés. Tout est fait, il ne tient plus qu'à vous de voir dans quelle mesure on peut avoir ce plan d'actions du STDEII. Avant de vous laisser délibérer, j'ajouterai que notre plan a déjà une petite notoriété. On en a parlé à Mayotte qui nous a demandé de venir leur expliquer la philosophie et la méthode que nous employons afin d'adjoindre un plan d'actions à leur SRDEI et être dans la même démarche que nous. Je pense que ce que nous vous proposons aujourd'hui est une bonne réflexion, qui est nécessaire pour des territoires en difficulté.

Chers collègues je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

<u>M. le Président Claude LISE</u> – Je vais demander à la commission « Développement économique et tourisme » – qui me semble t-il a la priorité – de donner son avis. Collègue Montrose.

Mme Diane MONTROSE – Avant toute chose et au nom des membres de la commission « Développement économique et tourisme », nous souhaitons souligner et saluer véritablement le travail accompli par l'ensemble des équipes sous la direction de Madame DERNE, afin de réaliser ce schéma et proposer aujourd'hui ce plan d'actions. Nous saluons également l'engagement de la conseillère exécutive Madame TORPILLE dans la coordination de ces travaux, bel exemple de coordination et de concertation puisque la collèque TORPILLE mais aussi les conseillers, Messieurs BOUTRIN et LAVENTURE se sont succédés pour étaver et donner des exemples. Vous me direz peutêtre, un schéma de plus mais celui-ci est obligatoire puisqu'il relève de l'application de la loi NOTRe. S'il est vrai que la Collectivité se conforme aux orientations retenues par la loi nouvelle organisation territoriale de la République dite loi NOTRe, ce schéma va bien au-delà. C'est une feuille de route, certes demandée par l'État, mais il saisit surtout cette opportunité qui nous est donnée par l'État pour créer un cadre novateur et répondre aux défis économiques, environnementaux et sociaux. Il saisit surtout l'opportunité de créer un cadre opérationnel pour sa mise en œuvre. C'est ce petit côté concret, pratique, pratico-pratique et pragmatique que la commission « Développement économique et tourisme » a voulu saluer. C'est un modèle avec des mesures prédéfinies, un plan d'actions par mesure, un pilote identifié pour chaque plan d'actions et surtout une source de financement déjà repérée, déjà trouvée pour chaque action. On a quelquefois l'art de vouloir mettre en place, élaborer des schémas et on se pose la question de savoir comment les financer. C'est là où nous avons quelque chose de novateur puisque dans le cadre de ce schéma, les sources de financement ont déjà été préétudiées. Au-delà de ce côté concret c'est la mise en œuvre partenariale, toux ceux qui partagent des compétences communes avec la CTM en matière de développement économique et d'accompagnement des entreprises, trouveront leur place de manière active dans la territorialisation de l'action.

Un mot simple, innover :

- Innover dans la mise en œuvre partenariale, nous l'avons vu et vous l'avez démontré.
- Innover dans la recherche de financements, là aussi vous l'avez démontré.
- Innover dans le suivi à travers cette conférence territoriale de l'action publique dont fait partie le Président du Conseil Exécutif, à qui il appartiendra de s'assurer de cette obligation de résultats que nous avons pour notre Martinique.

C'est aussi la méthode utilisée que nous souhaitons souligner, une méthode faite de concertation avec l'ensemble des acteurs notamment l'État, les communautés d'agglomération qui étaient présentes (Cap Nord, CACEM, Espace Sud), les chambres consulaires qui ont participé à ce travail, le Comité Martiniquais du Tourisme et les organisations professionnelles. Plus que jamais nous devons prendre

conscience que c'est ensemble que nous pourrons construire l'avenir, ce schéma en a été l'opportunité de démonstration. C'est enfin le recours à l'ingénierie financière que nous voulons applaudir. Certes nous pouvons encore mieux faire mais la démarche d'avoir recherché des fonds complémentaires à ceux de notre budget très contraint, est louable. Nous pourrons ainsi bénéficier de l'effet de levier de crédits européens d'État, de l'Agence Française Entrepreneur, du PIA (Programme d'Investissement d'Avenir), de la BPI (Banque Publique d'Investissement), de la CDC, des EPCI et des Chambres consulaires pour financer des actions pré-identifiées.

Pour finir, comme l'a rappelé le président de la commission « Développement économique et tourisme », lors de la deuxième rencontre de concertation et du développement avec le monde économique qui s'est tenue vendredi dernier, nous devons nous assurer que l'ensemble des acteurs du développement – il ne s'agit pas que d'un schéma qui s'adresse aux acteurs du développement et aux simples collectivités mais bien au-delà – mais aussi la population adhèrent à la nécessité de fixer des axes prioritaires de développement et surtout aux axes que nous avons retenus à savoir le tourisme durable, l'agro-environnement et l'économie bleue en ayant en tête nos quatre priorités : la durabilité parce que nos ressources internes sont notre richesse et qu'il faut les préserver (Monsieur LAVENTURE l'a dit), la compétitivité, l'attractivité et l'employabilité.

Enfin, si nous devions relever une principale innovation à travers ce schéma, ce serait que l'humain réside au cœur de ce schéma et nous sommes extrêmement satisfaits. L'homme mis au centre avec comme pilier « pensée durable, employabilité ». Les actions sont pensées pour accompagner chaque individu vers une meilleure employabilité, y compris en prenant en compte des nouvelles formes de travail avec la venue du numérique. Par ailleurs, ce schéma intègre la nécessité de travailler concrètement sur les déséquilibres nord, centre et sud. Ce sera donc à chacun de nous, aux partenaires et à la population de s'approprier toutes les possibilités offertes par ce schéma. C'est donc un avis très favorable qui est donné par la commission développement économique et tourisme.

M. le Président Claude LISE – Merci. La commission des finances donne t-elle un avis ?

M. Michel BRANCHI – Pour avoir été associée tout au long du parcours de l'élaboration de ce STDEII, la commission des finances salue bien entendu le travail des équipes sous la direction de Madame DERNE, travail coordonné par notre collègue Marinette TORPILLE. Pour avoir personnellement longtemps travaillé sur des questions de planification, nous sommes allés plus loin que dans l'élaboration de grands axes. Comme l'a dit notre collègue Diane MONTROSE, nous somme allés chercher le concret c'est-à-dire le financement, notre commission formule donc un avis favorable. Elle a relevé que grâce à cela, la Collectivité sera beaucoup plus à l'initiative, qu'elle ne sera pas un simple réceptacle (je reprends l'expression qui a été utilisée au cours de la commission) et que ce STDEII met en jeu 862 M€ avec un apport de 177.7 M€ de la CTM sur la période 2018-2020, ce qui signifie qu'il y a un effet de levier qui est multiplié par six ou sept ; c'est considérable.

M. le Président Claude LISE – Merci. La commission « Affaires européennes ».

Mme Marie-Line LESDEMA – Notre commission étant une commission transversale, nous avons souhaité rencontrer Madame DERNE et son équipe pour nous présenter ce schéma de manière succincte. Quelques sujets ont attiré notre attention notamment quand on parle de coopération universitaire. Il faudrait que l'on en fasse un vrai sujet. Notre commission a demandé à ce que la « marque Martinique » ne soit pas en contradiction avec la « marque Comité Martiniquais du Tourisme ». Il faudrait plutôt rechercher une cohérence sur cette image que nous souhaitons pour le territoire. Pour ce qui est de l'émergence des jeunes talents, ce sera certainement l'occasion de parler du bureau d'accueil des tournages car nous avons pléthore de jeunes talents dans notre pays. Nous

avons également interpellé Madame DERNE sur le tourisme et plus particulièrement sur le fait que l'on parlait déjà de budgétisation par rapport à des fonds INTERREG, sachant que nous sommes sur un gros dossier que nous défendons avec l'Espace Sud, le dossier Odyssi. Nous pensons que ce schéma est pour nous une opportunité de travailler en coordination mais également sur le volet économique TICA où il y a des choses qui sont déjà faites. Il faut surtout que l'on retienne que ce schéma est un document partenarial et que chacune des commissions doit pouvoir trouver son travail à travers ce schéma.

<u>M. le Président Claude LISE</u> – Commission de développement agricole. Qui présente l'avis? La présidente étant retenue par une réunion extérieure importante, y a t-il un membre de la commission qui pourrait nous donner l'avis ?

M. Louis REGIS – C'est un avis favorable, Président.

M. le Président Claude LISE – Commission de la politique de la mer.

<u>M. Michel BOUQUETY</u> – En sa séance du 5, la commission a émis un avis favorable à ce schéma. Par contre, elle réitère avec beaucoup de force la construction du lycée de la mer et que l'ensemble des élus – particulièrement les maires – en soient informés.

M. le Président Claude LISE – Commission « Insertion économique, sociale et solidaire ».

Mme Josiane PINVILLE – Notre commission donne un avis favorable pour la mise en œuvre de ce plan d'actions. Nous soulignons d'une part son caractère innovant, d'autre part nous accueillons favorablement la transversalité mise en œuvre dans ce plan avec les différents partenaires, notamment les EPCI et les autres partenaires acteurs de l'économie. Nous estimons que cette démarche répond in fine à une exigence de mutualisation des moyens et de mise en cohérence de la stratégie économique nécessaire au territoire. Nous avons donc accueilli très favorablement ce plan d'actions.

M. le Président Claude LISE – Merci. Commission « Action sociale ».

Mme Stéphanie NORCA – Les membres de notre commission émettent un avis favorable tout en relevant la qualité du travail réalisé, l'innovation mais surtout le volet dédié à la Silver économie. Je crois que pour l'accompagnement des personnes fragiles – qu'il s'agisse de personnes en situation de handicap ou de personnes âgées – il y a vraiment un travail de fond qui a été réalisé sur l'employabilité et sur la formation de ces personnels. Je crois que les actions qui sont menées aujourd'hui, sont des actions très concrètes que nous avons beaucoup appréciées à travers notre commission. Nous saluons et nous félicitons les collègues mais aussi les collaborateurs qui ont participé à l'élaboration de ce schéma. Avis très favorable.

M. le Président Claude LISE – Commission « Formation et apprentissage ».

<u>Mme Francine CARIUS</u> – Nous avons une commission conjointe avec la commission « Insertion », nous partageons donc l'avis favorable de cette commission et félicitons ce travail. Cependant au niveau de l'axe 4 qui concerne la formation et l'emploi, nous pensons qu'il serait intéressant d'indiquer les centres de formation mais aussi l'IMFPA qui est le bras armé de la Collectivité territoriale en matière de formation et de délivrance de titres professionnels.

M. le Président Claude LISE – Merci. Commission « BTP, équipement, réseau ».

M. Georges CLEON – La commission se félicite de ce prolongement opérationnel de notre STDEII qui se décline ici en plan d'actions avec des fiches détaillées garantissant ainsi sa mise en œuvre effective et efficace. Toutefois, elle préconise une vulgarisation de ce plan en veillant à ce qu'il soit porté à la connaissance des acteurs de terrain, notamment des Maires qui peuvent se faire le relais de ces informations pour que notre schéma atteigne pleinement sa réussite. Nous avons salué le travail très détaillé qui est fait au niveau de ce plan d'actions, c'est un avis très favorable.

M. le Président Claude LISE – Commission « Développement durable ».

Mme Nadia LIMIER – Elle ne s'est pas réunie.

M. Le Président Claude LISE – La commission « Education jeunesse » a t-elle émis un avis ?

M. Serge LARCHER – La commission « Education, enseignement supérieur, recherche, innovation » salue le travail réalisé en partenariat, notamment avec les communautés d'agglomération et réitère son vœu de voir construire le lycée de la mer. Elle valide le plan d'actions STDEII.

<u>M. le Président Claude LISE</u> – Y a t-il d'autres commissions qui ont un avis ? Pas d'autres avis ? Commission « Transport ».

M. Lucien RANGON – Les membres de la commission « Transport » se sont réunis le lundi 5 février et ont souhaité que les actions spécifiques prévues sur le grand nord soient effectivement mises en œuvre pour rompre avec la fracture territoriale existante. Une attention toute particulière doit être portée à la revitalisation des centres bourgs, à l'aménagement du sentier du littoral et à l'élimination des sargasses. Les ports de pêche doivent être modernisés pour assurer une meilleure attractivité et un dynamisme économique des zones portuaires. Afin de garantir une meilleure appropriation de toutes les opérations prévues, les membres de la commission préconisent une information rapprochée des Maires et des acteurs économiques concernés. La commission félicite tous ceux et toutes celles qui ont contribué à ce beau projet.

M. le Président Claude LISE – Merci. Pas d'autres avis ? La discussion est ouverte. Collègue ZOBDA.

M. ZOBDA David – Je voudrais vous faire part de quelques remarques concernant ce projet... ce schéma de développement économique qui revient pour la troisième fois puisque nous avons travaillé sur l'état des lieux puis sur les orientations majeures. J'avais déjà eu l'occasion, sur ces deux précédentes étapes, de donner mon sentiment et les remarques constructives que vous avez bien voulu retenir. Cette fois nous arrivons à une phase ultime, celle du plan d'actions, du phasage et évidemment du financement.

Je retiens pour ma part les 868.5 M€ que propose ce plan et qui sera porté sur trois ans soit une moyenne d'environ 300 M€ par an. J'ai été moi-même porteur du projet de mon groupe lors de l'élection à la CTM, j'y ai beaucoup travaillé et nous étions partis sur un projet global d'environ 2 M€ sur cinq ans soit environ 400 M€ par an – nous ne sommes pas très loin, il n'y a que 100 M€ d'écart – mais peut-être ai-je été trop optimiste ou trop ambitieux. Je ne sais pas. En tout cas, c'est bien 300 millions que vous allez donc injecter dans l'économie martiniquaise. Je veux aussi souligner la contribution globale de la CTM qui est d'environ 178 M€, c'est une participation qui aurait pu être plus forte mais elle fait levier puisqu'elle mobilise d'autres moyens. A ce titre, je voudrais que l'on puisse me confirmer la contribution de la CTM pour 2018 et que l'on me confirme que sur le budget prévisionnel de cette année seront bien inscrits les 44 ou 45 millions nécessaires à la mise en œuvre de ce plan. D'une manière générale, je note – ce n'est pas une nouveauté mais c'est une bonne chose – que tous les financements possibles ont été identifiés et sollicités. Je salue cette idée de rationalisation des fonds publics et j'attire aussi

l'attention sur le fait que les financements croisés impliquent souvent la disponibilité financière de chaque partenaire. C'est indispensable pour permettre la réalisation du programme. Si l'un ou l'autre des partenaires ne fait pas acte de contribution sur telle ou telle action, c'est l'ensemble du projet qui peut être remis en cause. Donc attention, c'est bien de croiser, c'est bien d'utiliser mais il y a des financements qui sont interdépendants. Le fait d'en rater un met en cause la sollicitation de l'ensemble des autres partenaires.

D'autre part, je trouve que la contribution du secteur privé est relativement faible, à peine de 12 %. Je le dis parce que de nombreux projets identifiés ont une vocation de gestion privée. Nous l'avons vu avec le tourisme, nous l'avons vu avec d'autres exemples. Se pose dès lors l'interrogation du retour sur investissement de la contribution publique. Je pense que l'on pourrait aller un peu plus loin dans cette réflexion du retour sur investissement. Enfin, je regrette que certains projets ou certaines orientations n'aient pas été retenues. Je prends l'exemple de l'assainissement, de cette problématique de l'eau pour laquelle nous savons qu'il y a un chantier considérable à la fois sur l'eau, l'assainissement, le stockage etc. et nous savons que les besoins en financement tournent autour de 250 à 300 M€. J'ai entendu le collègue BOUTRIN s'exprimer sur l'économie bleue, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt ce qu'il a dit et je partage beaucoup d'orientations qui ont été validées mais je regrette que nous n'ayons pas retenu sur ce schéma, l'exploitation de la Zone Economique Exclusive de la Martinique. C'est une perspective d'avenir qui me semble incontournable et pour laquelle il faut une attention spéciale. Je note aussi que la contribution sur l'irrigation est faible, elle n'est que de 3 millions...

Interventions hors micro

M. David ZOBDA – C'est moi qui parle, Président ou...? Je ne sais pas.

M. le Président Claude LISE – Tu as la parole.

M. David ZOBDA – Je ne sais pas, je suis un peu gêné par l'environnement.

Mme Marinette TORPILLE – La contribution sur...? Nous n'avons pas bien entendu.

M. David ZOBDA – Je vais reprendre puisque j'ai été interrompu. Je parlais de la contribution sur le programme d'irrigation notamment l'irrigation du sud, il n'y a que 3 M€ sur le plan tel qu'il a été proposé et sur les programmes d'irrigation individuels et collectifs, notamment sur le sud. Cela me semble largement insuffisant. D'une manière globale, sur l'économie bleue, la portion est faible. Alors que Louis BOUTRIN a décliné beaucoup de projets fort intéressants, je constate que l'économie bleue n'est qu'à 3,9 % sur le schéma et l'agro-économie à 6 %, ce qui fait que le secteur vert ne représente même pas 10 % du programme. Cela me semble aussi à débattre. Un dernier point, un sujet que Marinette TORPILLE connaît très bien et sur lequel nous avons beaucoup échangé, celui du développement des zones économiques et de la requalification des zones existantes. Le montant me semble un peu juste et mériterait d'être relevé parce qu'en dépit des contributions des EPCI, ce montant ne sera pas suffisant pour requalifier les zones telles qu'elles sont ici. Pour ma part, je reste très favorable à toute initiative qui permettrait de réorienter notre économie, de trouver de nouveaux leviers de développement, de sécuriser, de protéger et de moderniser notre pays et surtout de porter un secteur primaire que nous appelons de nos vœux. Je confirme donc mes dispositions préalables concernant le développement économique, j'y suis très favorable néanmoins je suis la position de mon groupe pour rester cohérent mais je vous demande - compte tenu des besoins économiques aujourd'hui et de la situation de notre pays – de mettre en œuvre très rapidement ce plan.

M. le Président Claude LISE – Merci. Qui demande la parole ? Collègue TOUL.

Mme Marie-France TOUL – Je me réjouis de la qualité du travail. Selon moi, il s'agit d'un plan pertinent. Je tiens néanmoins à apporter une attention sur la nécessité, notamment au niveau de la trame bleue, de prendre réellement en compte le Schéma D'Aménagement et de Gestion des Eaux (le SDAGE) dans lequel nous avons un volet qui pointe les usages au niveau de l'utilisation de la ressource d'eau et d'intégrer l'aspect et le volet assainissement. Je dis bien intégrer ce volet puisque, nous savons tous ici, que cette compétence assainissement a été transférée aux EPCI à partir de janvier 2018 et que lors de la consultation, elle n'était pas encore au niveau des EPCI. J'insiste vraiment sur cette volonté de voir prendre en compte l'aspect assainissement qui impacte réellement notre milieu tout en répétant que cette compétence n'a été transférée aux EPCI qu'à partir de 2018.

M. le Président Claude LISE – Collègue BRANCHI.

M. Michel BRANCHI – Président, tu me pardonneras de reprendre la parole mais là je m'exprime à titre personnel. Parmi les critiques acérées émises contre notre majorité, il en est qui reviennent fréquemment chez les professionnels du dénigrement : « vous n'avez pas de projet, vous n'avez pas de vision, vous prenez des décisions au hasard sans cohérence ». La vérité c'est que des projets ont été présentés lors des élections pour la CTM par chacune des deux composantes de l'actuelle majorité, qui ont signé un accord de gestion sur ces bases. Les grands dossiers votés depuis, se sont inscrits dans la trajectoire des projets validés par les électeurs. Aujourd'hui, notre majorité fait un pas de plus. Suite à un processus participatif sans précédent, la Collectivité Territoriale de Martinique est appelée à adopter à notre plénière, le plan d'actions du Schéma Territorial de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation 2018-2020. Vous me permettrez d'y associer un autre schéma parce que de mon point de vue, les deux sont liés : le Schéma de l'autonomie des personnes âgées 2018- 2023. Par philosophie – vous me le pardonnerez – je ne sépare pas l'économique du social. Rappelons pour mémoire que notre réflexion a commencé par deux étapes :

- les 13 et le 14 septembre 2016 à l'initiative de la CTM, la conférence AFD à l'Université qui s'intitulait déjà « Construire les bases d'un nouveau modèle économique pour conforter la croissance et l'emploi ».
- le 5 décembre, votre serviteur a représenté le Président de la CTM à la conférence AFD de Paris, « les Outre-mer en transition, quelles stratégies pour demain » ?

Notre Martinique se doit d'innover pour répondre aux défis économiques, démographiques, environnementaux et sociaux. Ce schéma qui n'est pas un vrai plan malgré tout, est le résultat d'une large concertation – cela a été souligné – mais surtout ont été recherchés les financements des actions proposées pour les associer à ceux de la CTM. A partir de cela, ont été élaborés 56 fiches d'action avec chaque fois des diagnostics précis, des objectifs, des actions, des pilotes, des partenaires associés, des financements et surtout l'identification des obstacles législatifs et réglementaires à sa faisabilité qui conditionne la réussite des actions proposées. Nous n'avons pas toujours – je le dis à titre personnel – nous n'avons pas encore les outils législatifs et réglementaires à notre disposition. Dans le même temps, nous nous attaquons aux conséquences humainement difficiles du vieillissement marqué de notre population qui ne vient pas du hasard mais qui est le résultat de la politique criminelle de déportation de notre population engagée à partir de 1963 par le BUMIDOM. En abordant simultanément la transition – je dis bien la transition – nous n'avons pas la prétention de changer d'ici 2020, le modèle de développement économique d'importation, de consommation et de dépendance qui est le nôtre. En abordant simultanément la transition vers un nouveau modèle économique et la question pressante du vieillissement accéléré, notre Collectivité Territoriale de Martinique prend aujourd'hui à bras-le-corps le mal martiniquais. Ce qui reste à faire - cela a été dit par des intervenants, la collègue MONTROSE entre autre – c'est entraîner la population... d'entraîner les citoyens au premier rang desquels les travailleurs martiniquais dans ce travail de transformation alors que l'héritage financier laissé à la CTM est particulièrement mauvais et lourd. Chers collègues, mwen kay di'y an kréyol : pèson pé pa fè sa laplas nou. An nou alé douvan san moli. Mèsi anpil.

M. le Président Claude LISE – Collègue TELLE.

Mme Patricia TELLE – En complément de l'intervention de fond de mon collègue ZOBDA, je voulais juste faire quelques remarques concernant le développement de l'économie bleue. Bien évidemment, nous ne pouvons qu'être d'accord avec beaucoup de mesures qui sont proposées. Je crois que les marins-pêcheurs et les aquaculteurs qui nous entendent, attendent beaucoup de ces mesures et de ce plan d'actions. Je suis étonnée de ne pas trouver de date pour beaucoup de ces mesures, d'échéancier de réalisation. Or, il me semble que pour plusieurs d'entre elles, il y aurait peut-être des dates à poser. Je pense que cette catégorie socio-professionnelle qui est vraiment en difficulté est en attente, peut-être conviendrait-il de penser au délai de réalisation. Sur la mesure « favoriser le développement durable des activités de pêche » à la page 132, il est posé dans le diagnostic : « compte tenu des pratiques de pêche, la ressource côtière de pêche s'est raréfiée alors que le potentiel de déploiement de la pêche au large est sous-exploité ». Je suis bien évidemment d'accord mais je souhaiterais – c'est l'avis de notre groupe – que vu le contexte chlordécone, vu l'actualité chlordécone, que nous puissions poser également « compte tenu des pratiques de pêche et de la pollution des eaux marines par la chlordécone pour plus de 30 % de notre surface... » Je pense qu'il est important de pointer cet élément dans les diagnostics et de le rajouter dans les échanges que nous aurons. Je vous remercie.

<u>M. le Président Claude Lise</u> – Merci. Collègue MARTINE.

M. Raphaël MARTINE – Je veux saluer et remercier toutes celles et tous ceux qui ont porté leur juste contribution à l'élaboration de ce projet, notamment les différents collègues qui sont intervenus, les collaborateurs, les services concernés. Cependant, dans la mise en place de ce projet, nous avons pu constater la confirmation du retard de développement d'une partie de notre territoire notamment le nord, par rapport à d'autres secteurs. Dans le cadre de ce projet, je crois qu'il est salutaire de prévoir des actions spécifiques réservées au nord de notre pays permettant ainsi de booster économiquement cette partie de notre territoire qui souffre d'un retard de développement. Je pense que si nous restons dans une approche globalisée, nous passerons à côté d'une possibilité historique (partie inaudible-problème de micro) Je pense qu'il serait salutaire qu'au-delà de ce projet, nous continuions la réflexion afin que des solutions soient trouvées pour répondre à la problématique de retard de développement du nord de la Martinique. Il est de notre devoir d'apporter une attention particulière à cette partie du territoire qui est en retard de développement.

<u>M. le Président Claude LISE</u> – Merci Collègue. Le collègue conseiller exécutif CAROLE a demandé à intervenir.

M. Francis CAROLE – Il s'agit d'intervenir sur tout ce qui concerne l'économie sociale et solidaire. Effectivement, il y a dans ce document une transversalité dans l'approche des domaines économiques. En faisant référence à ce qu'a dit le collègue MARTINE, je pense que la question territoriale est posée dans la manière même d'aborder le développement de la Martinique qui est conçu non pas comme une suite de segmentations mais comme une démarche globale autour d'axes stratégiques qui intègrent l'ensemble des parties du territoire. Il nous faut casser une tradition économique qui visait à mettre l'accent sur telle ou telle partie du territoire. Je pense qu'il faut viser un développement territorial harmonieux parce qu'il s'agit de 1100 km², rien de plus. Les axes stratégiques nous permettront de développer ces différents secteurs du territoire. Sur la question de l'économie sociale et solidaire – c'est une question qui nous concerne aussi – dans l'axe stratégique n°5 de l'autonomie, nous avons mis en avant les anticipations à avoir sur le plan de l'autonomie des personnes mais aussi sur le plan socio-

économique d'où la Silver économie. Mais au-delà de cela, nous avons posé la question de l'économie sociale et solidaire qui est dans le document. Très rapidement, le Président du Conseil Exécutif et la Collectivité tiendront la conférence de l'économie sociale et solidaire. Ce sera un moment important qui a déjà fait l'objet d'une concertation très large avec des centaines d'acteurs, nous aurons des éléments supplémentaires pour parfaire et affiner nos orientations qui sont contenues dans ce document. Je voulais attirer l'attention sur ce point parce qu'au-delà de l'économie bleue, de l'économie verte etc. qui sont des éléments essentiels, il faut aussi aller chercher des niches en matière de développement dans l'économie sociale et solidaire mais aussi dans la Silver économie de manière très précise. Les orientations que nous avons dans le schéma de l'autonomie comme dans celui qui vient d'être présenté nous permettent d'aborder ces questions de manière très factuelle et très concrète, nous pourrons ainsi les mettre en œuvre au cours de l'année 2018.

M. le Président Claude LISE – Merci. Y a t-il d'autres demandes d'intervention ? Collèque HAJJAR.

M. Johnny HAJJAR - Ce schéma tel qu'il est présenté sur le vocable de schéma, a le mérite d'apporter une vision globale, un certain nombre d'informations, mais il permet également de constater qu'en 2017 – je rappelle que nous parlons du Schéma de Développement Economique Territorial de l'Innovation et de l'Internationalisation – la CTM ou en tout cas l'Assemblée ne l'avait pas voté. Elle a voté des idées, des intentions. Je me rappelle un débat où on expliquait que l'on votait le schéma en 2017. Le fait de présenter ce document avec un plan d'actions montre bien qu'aucun schéma n'a été voté l'an dernier. Le deuxième élément c'est que, certes un an après, une réflexion a été posée puisque l'on voit un plan imaginé, conçu avec des idées qui peuvent à mon avis, être intéressantes. Néanmoins, je suis surpris de voir dans le préambule à la page 3 : « Innover dans la recherche de financements : efficacité financière ». Je ne fais que lire le document que vous nous transmettez : « Innover dans la recherche de financements : efficacité financière ». Je suis assez surpris d'entendre dire que le fait d'aller rechercher des financements extérieurs pour que la participation de la Collectivité soit la plus basse possible et que l'on ne «purge » pas le martiniquais lui-même c'est une innovation, c'est une nouveauté pour vous. Je pensais que c'était la règle. Je pensais que toutes les mairies, les collectivités, les établissements publics cherchaient à trouver le maximum de financements extérieurs (Etat, Europe et autres) pour diminuer la part de la Collectivité. Je suis heureux de constater qu'à partir de maintenant, ce que vous appelez « innovation » deviendra une règle qui selon nous doit être pratiquée au quotidien dans la recherche de financement des politiques publiques.

J'ai entendu parler de concret, de pratique etc. cependant je remarque que sur la question des financements extérieurs à la Collectivité, le terme « source potentielle de financement » revient à chaque fois, du tableau 1 au tableau 5 « source potentielle ». Qui dit potentiel, dit pas réel ; ce qui est potentiel n'est pas encore réel. Un schéma a quand même une colonne vertébrale... certes il part d'un constat puis il aborde des pistes, en tout cas des directions qu'il décline en plan d'actions mais qu'il traduit en financement global... pas seulement la part de la CTM. Effectivement, ma collègue a raison, on voit des actions en 2017-2020. C'est dommage que nous n'ayons pas eu un plan de financement complet par action avec la participation des partenaires et pas seulement ce que la CTM pourrait mettre puisque si c'est voté, c'est un schéma qui est applicable. Or là, nous ne voterons qu'une participation de la CTM mais pas les financements des partenaires extérieurs. Cela signifie que pour le moment, nous n'avons pas de réponse concrète au sujet de la participation de ces partenaires extérieurs, c'est dommage de ne pas l'avoir. Dans la colonne vertébrale d'un schéma, quand on parle de vrai schéma, il y a une traduction financière annualisée avec une programmation, donc un calendrier. Il y a certes un calendrier très large 2017-2020, on peut le concevoir, mais la question simple est celle-ci : que va-t-on mettre en place concrètement en 2018 donc cette année? Avec quels financements précisément et non pas potentiellement, pas peut-être? Concrètement, quels sont les financements extérieurs qui nous permettront de dire que l'action est bouclée financièrement et qu'il suffira ensuite de la mettre en œuvre avec des mécanismes, une organisation avec des moyens humains et de voir la participation des autres partenaires dans la mise en œuvre de l'action ? C'est une absence de précisions que nous ne pouvons que constater et qui me fait dire que nous ne sommes toujours pas dans un schéma. Nous sommes dans de grandes idées, dans quelques volumes financiers qui sont clairs pour la CTM. J'ai compris ce que mettra la CTM mais je n'ai pas compris ce que mettront les autres. Je me demande comment a t-on fait pour savoir ce que mettra la CTM, si on ne sait pas ce que mettront les autres. Si i ka kouté 100, ou ka di ou ka mété 20, sa vé di ni 80 pou trouvé. Dans le document en ma possession, je ne sais pas concrètement où on prend les 80. Outre le calendrier de mise en œuvre, où sont les garanties que ces 80 proviendront en partie des fonds européens ou autres et que l'action va démarrer à telle date. Autre élément – il ne faut pas le prendre sous forme de critique mais sous forme de proposition pour améliorer ce document qui de toute façon reviendra puisque nous ne sommes toujours pas dans le vote d'un schéma - c'est que je constate que beaucoup d'actions qui sont inscrites se retrouvent être le résultat d'un outil martiniquais qui avait été créé à l'époque par la Région et qui s'appelle l'Institut Martiniquais d'Evaluation des Statistiques et Politiques Publiques (IMSEPP) qui aurait pu, si vous l'aviez laissé vivre, être un acteur important. Quand on veut envisager l'avenir, quand on veut offrir des perspectives, il faut s'appuyer sur des statistiques réelles. Je vois qu'un certain nombre d'études et d'éléments de recherche, d'analyse, qui auraient pu servir à un vrai débat auraient pu être traités par cet Institut Martiniquais des Statistiques que vous avez malheureusement détruit. C'est un peu triste, cela veut dire qu'il va falloir repartir à zéro. Il faudrait nous expliquer quels seraient les outils de mise en œuvre, je ne parle pas des outils financiers. Quels seraient les outils pratiques, techniques, juridiques et opérationnels que vous utiliserez pour mettre en œuvre? Il faut des outils, la CTM ne peut pas le faire stricto sensu. Pour terminer, j'ai lu et relu les fiches, je me suis dit que c'est moi qui ai oublié mais le transport n'apparait nulle part. Or le transport est une action fondamentale, aujourd'hui plus qu'hier, qui nécessite une prise en compte des déplacements des Martiniquais et qui doit apparaître.

Problème de micro

Je disais pour terminer que l'enjeu en matière de transport et de déplacement des citoyens mais aussi des déplacements économiques liés aux entreprises utilisant les moyens naturels ainsi que nos particularités – la terre, la mer, les réseaux, pas seulement le TCSP mais également les taxis collectifs, le transport maritime tous ces éléments – devraient être contenus dans un axe spécifique puisqu'on ne peut pas développer une économie, on ne peut pas faire d'écologie, on ne peut pas faire d'activités si on n'a pas un axe majeur qui se décline en actions à la fois sur le volet transport public, transport à la demande, transport des personnes à mobilité réduite. Je rappelle qu'il faut tenir compte des statistiques. Quelle est la réalité ? C'est le vieillissement de la population mais aussi le chômage qui a augmenté de près de 5 % en 2017, le climat des affaires qui est au plus bas et qui fait que nous ne sommes plus dans un climat de confiance mais dans un climat de méfiance, donc de retrait. Il n'y a plus d'activité, il n'y a plus d'investissement. Je pense que l'une des colonnes vertébrales de ce schéma, plus que l'attractivité, c'est la notion d'activité parce que l'activité crée l'emploi. L'activité amène les filières innovantes, elle permet le développement individuel et collectif dans une société. Il faut absolument générer de l'activité nouvelle qui n'existe pas, ne serait-ce que pour créer des richesses nouvelles, ne pas rester sur des stocks et dépendre seulement des dotations publiques quand on sait que les dotations d'État diminuent chaque année. L'objectif fondamental dans l'investissement c'est la création de richesses.

Je suis surpris et déçu de ne pas voir de manière prégnante, de manière concrète, sérieuse et programmée, cette notion d'activité, cette notion de solidarité qui pourrait créer la richesse nouvelle et qui ferait que l'on dépendrait moins des financements des collectivités publiques, que l'on irait vers un vrai développement global et local martiniquais. Personnellement, je reste sur ma faim. Un certain nombre d'idées sont intéressantes mais on voit que l'on est très loin du concret, on est vraiment plus

dans le potentiel. C'est un mot qui revient très souvent dans le schéma. Effectivement, on est plus dans du potentiel que dans un vrai schéma. J'espère que la prochaine fois que vous reviendrez devant nous, nous passerons à un volet de mise en œuvre plus concret avec la réalité à la fois financière, juridique, technique et des outils de mise en œuvre qui sont plus que nécessaires.

M. le Président Claude LISE – Merci. Collègue CLEM-BERTHOLO.

<u>Mme Manuella CLEM-BERTHOLO</u> – Justement Président « potentiel », le poids des mots. Je suis naïve, je ne comprends pas toujours tout. On fait appel à des ressources *« recherche de ressources potentielles ».* Qu'est-ce que ça veut dire ? Je vais dans mon dictionnaire et je lis *« potentiel : qui existe en puissance ».* Il ne faudrait pas que certains fassent la confusion entre « potentiel » et « probable ».

<u>M. le Président Claude LISE</u> – Merci. Pas d'autres demandes d'intervention ? Je vais donner la parole au Rapporteur, peut-être pour une réponse à plusieurs voix. Vous faites comme bon vous semble.

Mme Marinette TORPILLE – Tout à fait. Je ne suivrai peut-être pas l'ordre mais je répondrai sur certains points. Le collègue Louis BOUTRIN apportera les réponses qui relèvent de son champ de compétences et qu'il estime devoir apporter. Le collègue Miguel LAVENTURE en fera de même. Concernant la marque « Martinique », je crois que c'est la collègue Marie-Line LESDEMA qui a pensé qu'elle pouvait interférer sur la marque du CMT qui a une marque « Martinique ». Je veux tout de suite rassurer la collègue et le reste de l'Assemblée, la marque « Martinique » que nous avons préconisée dans ce plan d'actions doit être vue – je n'ai cessé de le dire – avec l'ensemble des partenaires parmi lesquels le CMT, un des satellites de la CTM qui participera à l'élaboration de cette marque. Nous proposons une marque généraliste qui devra intégrer la partie tourisme, dans quelle mesure et à quel niveau ? C'est à discuter. Comme je l'ai dit en début d'intervention, nous sommes vraiment sur des actions collaboratives et partenariales. Nous allons donc en discuter avec les différents acteurs, il y aura un pilote et nous verrons dans quelle mesure nous pourrons intégrer la marque Martinique et la marque Martinique du CMT. Nous ne pouvons pas nous faire de concurrence, ça n'aurait pas de sens donc en personnes très intelligentes, nous tâcherons de trouver la meilleure façon de créer cette marque Martinique pour l'ensemble de l'activité sur notre territoire.

Je laisserai le collègue Louis BOUTRIN répondre au sujet du lycée de la mer qui dépend de l'économie bleue. Il aura plus d'informations dans la mesure où c'est une action qui entre dans son champ de compétences.

Concernant la silver économie, c'est effectivement une partie que nous avons souhaité intégrer dans le plan d'actions. Je dois vous soumettre une question par la suite, il s'agit de notre adhésion à France Silver économie. Aujourd'hui, nous cherchons vraiment à connaître ce marché lié à la silver économie et surtout à voir dans quelle mesure nos entreprises pourront s'adapter et répondre à ce besoin. On peut penser que les clients de plus de 45 ans seront plus nombreux que les moins de 45 ans, il faut donc s'adapter. Nous sommes très sensibilisés à cette question que nous intégrons au plan d'actions. Cela m'a fait plaisir d'entendre cette remarque qui montre que chacun a trouvé sa part dans ce plan d'actions. Donc oui, la Silver économie est intégrée. C'est pareil pour l'IMFPA – je rassure la collègue CARIUS qui a fait cette remarque – nous n'avons pas listé tous les acteurs mais rassurez-vous, lors de la mise en place des différentes actions, il y a vraiment un inventaire de tous les acteurs possibles et inimaginables sur notre territoire qui sont parties prenantes et qui devront venir autour de la table pour que l'action soit menée. Là aussi, nous voulons être efficaces et totalement exhaustifs sur un sujet pour qu'il trouve le moins de frein possible. L'IMFPA sera effectivement sollicitée et intégrée.

Une meilleure communication, je sais que cela été demandé. Effectivement la vulgarisation de notre plan d'actions est prévue, une fois que celui-ci aura été validé. Nous prévoyons une présentation avec une plaquette plus abordable que le dossier qui vous a été donné. Nous prévoyons également de faire une présentation grand public aux socio-professionnels courant mars. Concernant la revitalisation des centres bourgs, j'y ajouterai la regualification. C'est vrai que la redynamisation des centres-bourgs nous tient à cœur, elle fait partie des actions que nous allons mener avec les partenaires en sachant que la requalification des zones concerne plutôt les EPCI. Nous prendrons notre part d'actions, selon nos moyens, au niveau des EPCI mais il y a aussi d'autres financements que l'on pourrait solliciter. A l'époque où j'ai eu à me pencher sur la question, il y avait chaque année le Fonds Exceptionnel d'Investissement (FEI) qui pouvait être sollicité si le projet était porté par une collectivité. Quand j'ai voulu solliciter ce fonds à l'époque, ils n'acceptaient pas que ce soit un consulaire ou des privés qui portent l'action pour aller chercher des fonds sur le FEI. Aujourd'hui, si les EPCI sont vraiment mobilisés pour revoir cette requalification, nous pouvons à leurs côtés chercher d'autres fonds pour mener à bien cette requalification qui, je pense, est nécessaire afin que nos zones deviennent des zones d'activités qui permettent aux gens qui y travaillent de trouver certains services. Les sommes et les fonds que nous pensons mobiliser ne sont donc pas exhaustifs. Quand nous avons une opération, nous regardons systématiquement s'il n'y a pas d'autres fonds qui pourraient être mobilisés. Ce sera donc fait.

Je laisse au collègue Louis BOUTRIN le soin de répondre aux points relatifs à l'économie bleue. Concernant l'apport de la CTM cette année. Il me semble que c'est le collègue ZOBDA qui demandait si nous pensions fixer un certain montant cette année. Nous avons le Débat d'Orientations Budgétaires qui arrive, nous avons le budget qui sera voté. Ce que je peux dire c'est que notre plan est prévu, il est échelonné. Sur les programmes, on ne nous demande pas – c'est là où nous pouvons arriver à faire avec peu et remplir la totalité de la ligne – obligatoirement de verser une somme et de consommer. Il y aura des appels de fonds au fur et à mesure. Je ne sais pas si c'est 44 M€ que nous pourrons fixer mais je sais que nous avons aujourd'hui une enveloppe qui déterminable et qu'au fur et à mesure que les opérations viendront, nous allons les financer. Le plus souvent, quand une opération est prévue, on parle d'acompte et non de versement total. Je ne peux pas dire aujourd'hui la somme qui sera consacrée mais le plan étant voté, nous devons le réaliser et au fur et à mesure les fonds seront mobilisés. J'avais une autre remarque à ce sujet... j'y reviendrai. Je passe à autre chose. Le collègue MARTINE nous a fait une remarque relative au développement du Nord, je pense qu'il parlait plus particulièrement du nord caraïbe. Comme l'a dit le collègue CAROLE, c'est une démarche globale que nous entamons. Il n'y a pas une seule action pour le développement du nord caraïbe, c'est la somme des actions que nous ferons aussi bien dans le plan que par ailleurs, puisque la CTM travaille en dehors du plan. Je prends juste le dispositif des aides que je vous présenterai le mois prochain et qui j'espère sera voté. Ce dispositif prévoit un bonus d'intervention quand on se situe sur les secteurs du Nord. Sur le numérique, vous savez que toute la partie installation de la fibre optique est engagée sur le territoire, naturellement le nord caraïbe fait partie de la zone de travaux. Il faut que nous incitions les activités à s'installer, que nous apportions les moyens de l'équipement pour que la fibre optique soit installée à terme sur le territoire.

Concernant les activités touristiques, il y a des activités très spécifiques que nous soutenons. Vous avez entendu parler du spiritourisme. Nous travaillons actuellement sur un autre type de filière du tourisme qui s'appellera la route des volcans, cette filière fait partie de l'activité à développer dans le nord et plus singulièrement le nord caraïbe. Par ailleurs, au niveau de la CTM, nous sommes en train de voir avec le Directeur Général des Services et le Président du Conseil Exécutif, pour la mise en place sur Saint Pierre d'un bureau de la CTM afin d'animer l'activité économique du secteur (Saint-Pierre et les environs). Nous aurons une équipe de trois ou quatre personnes dédiées aux problématiques économiques dans un premier temps, sachant que par la suite, il se pourrait que l'on y ajoute un peu de social et d'environnemental. Tout cela pour dire que c'est un ensemble de mesures qui fera qu'à un

moment donné, ce territoire aura l'évolution d'activités et l'évolution économique qu'il mérite. C'est vrai que l'agritourisme est aussi une des activités fortes qui seront menées sur le territoire, le nord caraïbe n'est donc pas oublié. Là-dessus, il n'y a pas de doute à avoir, nous y avons pensé et grâce à cet ensemble des mesures, nous devrons y arriver.

Le collèque Louis BOUTRIN se propose de répondre sur l'assainissement et l'eau. Je répète simplement ce que j'ai dit au début à savoir que pour le Schéma Territorial de Développement Economique de l'Innovation et de l'Internationalisation, nous avons essayé d'avoir une certaine cohérence avec les schémas existants. Ce n'est pas le seul schéma qui existe sur notre territoire, en le faisant vivre nous essaierons de garder une certaine cohérence avec les autres schémas. Le collègue BOUTRIN parlera de l'assainissement et de l'eau mais toutes les solutions ne viennent pas du STDEII. L'une de mes dernières réponses se rapportera à l'une des dernières interventions, celle du collègue HAJJAR. Je pense, collègue HAJJAR, que nous ne devons pas bien nous comprendre. Nous avons voté le schéma, comme nous l'avait demandé le Gouvernement. Celui-ci avait passé commande auprès de toutes les régions. Nous y avons répondu avec un peu de retard comme 95 % de toutes les régions et nous n'avons pas eu de remarques nous disant que nous n'avions pas voté de schéma, que ce que nous avions envoyé n'était pas un schéma. Nous avons répondu à ce qui nous a été demandé. Je ne sais pas ce que tu entends par « schéma » mais nous avons fait ce qui a été demandé et ça a donné satisfaction au commanditaire, avec en plus un arrêté préfectoral. Tu n'étais peut-être pas là au début, mais j'ai mis « suite d'une approche concertée », c'est la suite. Personne ne nous l'a demandé, je veux dire par là que le Gouvernement ne nous l'a pas demandé. Ce que vous avez envoyé était bien, maintenant voyez ce que vous souhaitez en faire, c'est un peu ça. Nous nous sommes dit – tu n'as peut-être pas entendu le début de mon intervention – que nous n'avons pas pu mener une telle réflexion en faisant tous les diagnostics que nous avons vus, en soulevant tous les points négatifs pour en rester là ou partir sur des actions sans trop organiser le développement que nous voulons faire. Nous avons donc décidé de mettre un plan d'actions pour rendre vivant notre schéma. Ce plan d'actions ne nous a pas été demandé officiellement mais nous avons décidé de le mettre en place pour donner de la visibilité à l'action que nous allons mener et à la stratégie que nous souhaitons appliquer durant le reste de la mandature. C'est pour laquelle il se veut très partenarial parce que plus il sera partenarial, plus nous arriverons à mobiliser les différents acteurs sur une action présente.

Collèque HAJJAR, tu as fait allusion à un moment au mot « potentiel », potentiel veut dire que ce n'est pas récupéré pour l'instant, ce n'est pas consommé, ce n'est pas là mais nous l'avons, c'est en puissance c'est-à-dire que ça existe et que l'on peut aller rechercher des sommes qu'il nous faut pour l'action. Nous ne sommes donc pas sur du rêve, ces sommes existent, ces programmes existent et nous allons les mobiliser. En quoi est-ce innovant ? Nous avons parlé d'efficacité financière parce que le point que je vais vous présenter après le plan d'actions du STDEII, ce sera un appel à projet que nous lançons dans le cadre du PIA. Nous commençons donc tout de suite, nous sommes déjà dans l'action du STDEII. Vous aurez à valider ou pas un appel à projet que nous lançons dans le cadre du PIA. Au niveau de la CTM, nous avons répondu à un appel à manifestation d'intérêt auprès de l'AFE en fin d'année pour récupérer des sommes. Tout cela pour dire qu'auparavant, il y avait peut-être des sommes qui étaient là mais là où la démarche est innovante c'est qu'il faut vraiment être réactif. Quand on voit des appels à projets au niveau national, il faut être tout de suite prêt à y répondre. Il n'y a pas de sommes allouées systématiquement, il faut votre programme réponde à ce qui est demandé et qu'il soit pertinent. Nous récupérons ainsi des recettes supplémentaires grâce auxquelles nous pouvons mener certaines actions. C'est la raison pour laquelle je disais que pour la requalification des zones, il y a chaque année cet appel à projet sur le Fonds Exceptionnel d'Investissement (le FEI) et qu'il faudrait que l'on s'y prenne tôt avec les EPCI sur cette recherche de financement complémentaire. De toutes les façons, nous n'avons pas les moyens de mener seul toutes les actions. Nous estimons que nous avons aujourd'hui une démarche qui devra être plus pertinente et plus efficace.

Un point politique tout de même parce que je reste toujours gestionnaire de ce que j'engage. Il a été dit que c'est l'activité qui fait l'emploi. Je suis contente de te l'entendre dire et affirmer avec force aujourd'hui. Nous partageons tous les deux cette idée, c'est l'activité qui fait l'emploi. Je n'ai pas cessé de le dire surtout à la fin de l'année 2015 quand j'ai vu les programmes et les sommes que l'on a mobilisées – je dirai sur papier parce qu'elles n'ont jamais été mobilisés après – sur l'opération « Boostons l'emploi ». Je vais simplifier en disant que l'on proposait pratiquement aux associations ou aux entreprises de prendre des employés, ils devaient être subventionnés à pratiquement 75 à 80 %. On était quasiment prêt à les payer pour qu'ils embauchent. « Boostons l'emploi » c'est une opération qui a été menée par l'ancienne mandature avec des sommes prévues sur papier mais quand après il a fallu en 2016, assurer le paiement de toutes les personnes qui ont été placées, l'argent n'était pas prévu au budget. Quand j'ai entendu parler de cette opération, je me suis dit : « comment peut-on penser que si vous n'avez pas d'activité, vous aurez besoin de salariés uniquement parce que c'est gratuit ? Vous ne pouvez pas l'employer. » C'est l'activité qui engendre l'emploi, je partage cette idée, je le dis depuis 2015 sauf que tes camarades ne l'avaient pas compris. On pensait peut-être qu'en payant des gens pour prendre des salariés, on changerait le taux de chômage de la Martinique. Le Président Hollande l'avait également pensé à un certain moment. Non, il faut créer de l'activité, c'est la raison pour laquelle il est difficile d'arriver à renverser la courbe du chômage. Nous sommes en train d'essayer d'apporter des outils au niveau du territoire pour faire en sorte que les entreprises et tous ceux qui veulent entreprendre puissent le faire, qu'ils soient soutenus. Plus il y aura des personnes qui entreprendront dans de bonnes conditions, plus il y aura d'entreprises qui composeront notre tissu économique et plus nous pourrons avoir de l'embauche. Je l'ai dit au début de mon propos, c'est le secteur privé qui embauche. Nous savons très bien qu'au niveau du secteur public, on est plutôt en régression. J'ai entendu dire qu'il faut 120 000 fonctionnaires à partir de... nous ne sommes donc pas dans une dynamique d'embauche mais plutôt dans une régression de l'emploi publique. Nous sommes donc là pour soutenir ce secteur privé avec toutes nos mesures, pour que l'activité fasse en sorte que l'emploi soit abondant.

Juste une dernière chose qui m'est revenue, elle concerne l'implication des privés qui ont peut-être moins d'implication – je crois que c'est le collègue ZOBDA qui nous l'a dit – mais à côté d'eux, il y a la BPI qui a tout un système de prêts à destination des privés. Il y a la BPI, l'AFD, la CDC etc. tout cela fait partie de l'implication financière des privés. Effectivement dans le plan, la part des privés peut être faible mais avec l'ensemble, cela fait une participation correcte. Je pense avoir fait le tour des questions, je vais donc laisser mon collègue Louis BOUTRIN répondre aux autres questions notamment sur l'économie bleue, l'assainissement et l'eau. Si j'ai oublié de répondre à quelque chose, c'est involontaire car je suis tellement persuadée que nous sommes dans une bonne démarche que je ne me serais pas privée de répondre à une remarque.

M. Louis BOUTRIN – Vous avez tous salué la qualité du travail qui a été fait ainsi que la présentation du plan d'actions du Schéma Territorial de Développement Economique de l'Innovation et de l'Internationalisation. Il y a quelques remarques voire quelques critiques qui nous permettront certainement d'affiner ce travail et d'améliorer l'outil. Vous avez également souligné que ça s'est passé en concertation et en partenariat avec nos partenaires habituels publiques et privés.

Je serai très synthétique. Après tout le développement qui vient d'être fait, je répondrai de manière très précise aux questions qui ont été posées. En ce qui concerne l'assainissement, en tant que Collectivité Territoriale, nous avons perdu la clause de compétences générales. Nous ne pouvons pas intervenir sur certains domaines, nous ne sommes plus chefs de file, nous accompagnons les politiques publiques mises en place. Depuis janvier 2018, la loi NOTRe prévoit que cette compétence revient aux EPCI. Quand nous aurons les différents projets qui nous seront présentés, nous viendrons en accompagnement. En ce qui concerne la Zone Economique Exclusive, nous sommes impardonnables

car le Président MARIE-JEANNE – ici présent – a eu une l'occasion d'intervenir à plusieurs reprises à l'Assemblée Nationale pour demander une extension jusqu'à la zone des 200 000, jusqu'à la Zone Economique Exclusive, ce dans le cadre de l'application de la loi du 13 décembre 2000, la Loi d'Orientation sur l'Outre Mer qui prévoit le transfert de compétences du domaine publique maritime vers les régions d'outre-mer. Maintenant, avec l'extension des plateaux continentaux, nous avons la possibilité d'aller jusqu'aux 350 000. Je vous l'annonce (je le préciserai demain) depuis le 4 février 2018, est sorti le décret d'application attendu de longue date. Je le détaillerai demain dans la présentation du PTOEPP. Les régions d'Outre-mer ont enfin obtenu une compétence au niveau du domaine public maritime, au niveau de la Zone Economique Exclusive et au niveau des plateaux continentaux ce qui va nous conférer une compétence dans l'exploitation et surtout la délivrance des permis miniers. Je me rappelle l'intervention du Président Alfred MARIE-JEANNE à l'Assemblée nationale, il demandait à ce que l'article 611 du code minier soit modifié – la députée TAUBIRA l'avait également demandé après le président – il ne l'avait pas obtenu. Depuis quelques jours, c'est chose faite, le décret d'application est sorti. Dorénavant, pour tous les gisements à la fois pétroliers mais aussi géothermiques, nous avons une compétence, nous en tant que CTM. Il va falloir que l'on puisse retrouver cette compétence dans le plan d'actions présenté dans le cadre de l'économie bleue. C'est pour cela que je fais ce mea culpa, je viendrai demain avec le texte exact du décret pour vous montrer l'étendue de ce que nous avons pu obtenir pratiquement après plus de 18 ans, puisque la loi a été portée à l'époque par le Sénateur Claude LISE et a été votée le 13 décembre 2000.

La question a été posée au sujet du transport. Je vois que le collègue qui n'est pas avare de critiques, dit avoir lu le document et n'avoir pas trouvé. C'est le collègue HAJJAR qui dit cela. Je me suis dit soit il est de mauvaise foi, soit... On me dit « pa nomé non'y » mais il faut que les gens qui entendent et qui nous écoutent, sachent que la critique est facile. La critique est la bienvenue quand elle est fondée mais là, elle n'est pas fondée ce qui me permet de dire aisément et tranquillement « soit il est de mauvaise foi, soit il est dyslexique » parce que dans le document que l'on voit, il est dit s'agissant des...

Brouhaha

M. Johnny HAJJAR – Je remercie le Président de l'Assemblée de ne rien dire.

M. Louis BOUTRIN – S'agissant des... je ne fais pas de comptabilité mais quand il faut rendre, il faut rendre. S'agissant des transports, il est écrit à la page 5 du document que vous avez « le schéma des transports à venir devra définir les meilleurs moyens de connexions maritimes et terrestres pour atteindre les zones d'attractivité économique identifiées dans le STDEII». De plus, il faut savoir que le schéma que nous vous présentons aujourd'hui concerne la partie du développement économique mais qu'il vient dans le cadre de notre Plan de Développement et d'Aménagement Durable (le PADMA) qui comporte l'ensemble des schémas dont le Schéma de mise en valeur de la mer, le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau, le Schéma de cohérence écologique qui comprend la trame bleue et la trame verte, ce qui fait qu'aujourd'hui nous avons une approche, une vision globale à la fois de l'aménagement du territoire et du développement économique qui nous permet de répondre aux inquiétudes du collègue MARTINE. Aucune zone ne sera oubliée dans le développement que l'on espère harmonieux et cohérent du territoire.

En ce qui concerne la pêche, le plan sera présenté demain. Je terminerai en disant qu'à travers ce plan, nous avons voulu aller un peu plus loin qu'un simple plan d'aménagement et d'actions, nous avons des orientations stratégiques avec des actions concrètes que nous avons identifiées. Nous revenons surtout à cette philosophie qui veut que malgré les difficultés économiques que nous avons, nous pourrons nous appuyer sur le contrat de plan et également sur le FEDER, le FEADER et le FEAMP pour pouvoir mettre en place notre schéma. Voilà, chers collègues, ce que je voulais vous dire. Merci beaucoup.

M. le Président Claude LISE – Je suis obligé de donner la parole au collègue HAJJAR puisqu'il y a eu une expression malheureuse. Je voudrais dire aux collègues que de temps en temps, il faut laisser une autre possibilité que les seules possibilités négatives. Il y a la mauvaise foi, il y a la dyslexie mais il peut y avoir une distraction ou simplement un document qui manque etc. Le fait de n'avoir laissé le choix qu'entre deux éléments négatifs m'oblige à permettre à celui qui a été interpellé de répondre. J'invite une fois de plus les collègues quelqu'ils soient à éviter de qualifier un autre collèque de l'Assemblée.

M. Johnny HAJJAR – Monsieur le Président, au-delà de ma personne, je trouve extrêmement grave qu'un Conseiller exécutif de la Martinique stigmatise de cette manière des personnes qui seraient dyslexiques. Je suis enseignant moi-même, je trouve cela déplorable, je ne peux que le condamner. Ce type d'expression est certainement à l'image de la méchanceté, de la violence et des agressions que la personne qui s'est exprimée véhicule en permanence. Nous n'allons pas nous en sortir mais je ne vois pas ce que j'ai dit de mal. J'ai qualifié parce qu'il y a le bien, il y a aussi le mal mais ce n'est pas grave, à la riqueur je ne le prends pas pour moi. Je pense simplement aux enfants qui souffrent de ce type de maladie. Stigmatiser ainsi, quand on est Conseiller exécutif censé donner l'exemple en Martinique, c'est grave. Pire, je veux bien être dans la critique mais quand on vient m'expliquer qu'il y a des éléments sur le transport en me lisant deux lignes d'un document qui fait 153 pages... je répète, deux lignes d'un document de 153 pages, je veux bien mais ce n'est pas marqué « mouton » sur ma tête. Je veux qu'il arrête de considérer que les gens qui sont en face de lui ne comprennent pas. C'est marqué « le schéma des transports à venir devra définir les meilleurs moyens de connexion... » Mais ce n'est pas cela, il mangue un pied dans le schéma, c'est le transport. Il y a un plan d'actions avec zéro action. Je le mets au défi de me démontrer qu'il y a une action précise financée sur le volet du transport qui est un pied dans le développement global. Je veux bien toute sa phraséologie mais qu'il arrête de considérer que les gens qui sont en face ne savent pas lire. Je déplore ce type de comportement, pour deux lignes creuses, on vient m'expliquer qu'il y a des éléments concrets. Je vais m'arrêter là...

<u>M. le Président Claude LISE</u> – Collègue, tu as répondu. C'était ton droit, nous ne reprenons pas le débat.

<u>M. Johnny HAJJAR</u> – Que l'on arrête de croire que les élus de l'Assemblée seraient des moutons qui ne savent pas lire quand ceux qui écrivent un certain nombre de choses ne sont même pas capables d'être concrets, d'être réels et restent dans du potentiel.

M. le Président Claude LISE – Collègue, je t'ai donné la parole car tu as été mis en cause. J'ai rappelé qu'il fallait éviter d'attaquer les personnes. Cela étant, ce n'est pas la première fois et ce n'est pas seulement ce collègue Conseiller exécutif qui a eu l'occasion de tenir des propos qui posent problème. Disons que dans la chaleur des débats, nous sommes tous capables de certaines dérives mais que nous devons chercher à nous maîtriser. Il ne faut pas que l'on dise que c'est plus un camp qu'un autre, je redemande à chacun de faire un effort de maîtrise ne serait-ce que parce que ça nous fait perdre du temps, c'est contre-productif. Nous avons eu un large débat mais la question était importante. Nous avons eu les conclusions des Rapporteurs puisqu'ils ont mené un exposé à plusieurs voix. Il s'agit pour nous de valider le schéma qui a été présenté.

Collègue, un point d'ordre ? Une explication de vote. Je t'en prie.

M. Fred LORDINOT – Merci monsieur le Président. Le groupe de la minorité salue cette tentative de prospective financière et comme vous le voyez, ce n'est pas évident. Le collègue HAJJAR a dit ce qu'il a lu, comme nous tous. Il y a deux lignes sur le transport et on nous dit qu'il n'y a pas de schéma, que le schéma est à venir. Nous vous invitons à mieux travailler la cohérence entre les schémas et votre document notamment sur le schéma de l'autonomie où vous ne dites pas très clairement les actions chiffrées que vous pensez mener en matière de dépendance. De la même manière que le collègue

CAROLE – je partage son point de vue – a cité l'économie sociale et solidaire, nous vous invitons donc à ajouter une autre colonne à la colonne « financements privés », une colonne spécifique pour l'économie sociale et solidaire. Nous vous invitons aussi à mieux affiner votre stratégie. Vous dites que l'économie bleue est une priorité, or dans le document moins de 4 % des crédits sont consacrés à l'économie bleue. Là, il y a peut-être une reformulation. Dans la continuité de notre position prise au moment de la présentation de la première version et en attendant vos fiches d'actions, nous allons nous abstenir pour ne pas ajouter de la difficulté aux difficultés présentées.

M. le Président Claude LISE – Collègues, je pose à nouveau la question.

VOTE Abstentions ? (16) Contre ? (0) Pour ? (27) Adopté avec 27 voix et 16 abstentions.

M. le Président Claude LISE – Nous passons la question n° 3.

3- APPEL A CANDIDATURES - REGIONALISATION DU PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS D'AVENIR/ COLLECTIVITE TERRITORIALE DE MARTINIQUE

<u>Mme Marinette TORPILLE</u> – Comme je vous l'ai annoncé, nous allons maintenant vous proposer de valider un appel à candidatures du PIA. C'est effectivement une action tout à fait intégrante à notre plan d'actions. Nous sommes donc déjà en route.

Mme Marinette TORPILLE procède à la présentation du rapport

<u>M. le Président Claude LISE</u> – Avis de la commission des affaires économiques. Collègue Diane MONTROSE.

<u>Mme Diane MONTROSE</u> – C'est du concret. La fois précédente nous avons voté le schéma, nous venons de voter le plan d'actions... la répétition peut quelquefois aider. Nous sommes maintenant dans une phase concrète où nous votons pour un dispositif bien particulier avec les axes que nous avons définis à la fois dans le schéma voté la fois dernière et dans le plan d'actions que nous avons voté tout à l'heure. Nous sommes donc dans la cohérence, action-réaction, c'est un avis favorable.

M. le Président Claude LISE – Merci. Commission des finances.

M. Michel BRANCHI – La commission des finances note que l'obtention des financements du PIA (Programme d'Investissements d'Avenir) par réponse à appel de candidatures par l'État aux régions, est complémentaire à l'élaboration du schéma de développement dont nous venons de parler. Par conséquent, la CTM a obtenu 2.7 M€ de crédits d'Etat par le canal de la BPI, qui apportera l'équivalent de 2.7 M€. Le PIA est donc de 5.4 M€, c'est un avis favorable.

<u>M. le Président Claude LISE</u> – La discussion est ouverte. Qui demande la parole ? Personne ? Rien à ajouter ? Nous pouvons passer au vote.

VOTE Contre ? (0) Abstentions ? (0) Adopté à l'unanimité.

4- INDEMNISATION DES RIVERAINS EN REPARATION DES DOMMAGES ET DESORDRES OCCASIONNES A LEURS BIENS IMMOBILIERS SUITE A L'EXECUTION DES OUVRAGES PUBLICS (TRAVAUX ROUTIERS, REPARATION CANALISATION DU PISE) DECIDEE PAR LA COLLECTIVITE

Mme Marinette TORPILLE procède à la présentation du rapport

M. le Président Claude LISE – Commission des finances.

M. Michel BRANCHI – Avis favorable.

M. le Président Claude LISE – Commission BTP.

M. Georges CLEON – Avis favorable, Président.

M. le Président Claude LISE – Y a t-il des demandes d'intervention? Si non, nous mettons aux voix.

VOTE Contre ? (0) Abstentions ? (0) Voté à l'unanimité.

5- ADHESION DE LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE MARTINIQUE A L'ASSOCIATION FRANCE SILVER ECO

Mme Marinette TORPILLE donne lecture du document de présentation.

M. le Président Claude LISE – Avis de la commission « Action sociale ».

Mme Stéphanie NORCA – La commission n'a pas été saisie sur cette question.

M. le Président Claude LISE – Tu n'as rien à ajouter ?

<u>Mme Marinette TORPILLE</u> – C'est vraiment une démarche économique pour permettre à nos entreprises de s'adapter à ce nouveau marché. On peut donc comprendre que nous n'ayons pas saisi la commission des affaires sociales.

M. le Président Claude LISE – Nous passons au vote.

VOTE Abstentions ? (0) Contre ? (0) Voté à l'unanimité.

6- PARTENARIAT ENTRE LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE MARTINIQUE ET BUSINESS FRANCE

Mme Marinette TORPILLE procède à la présentation du rapport

M. le Président Claude LISE – Avis de la commission « Développement économique ».

<u>Mme Diane MONTROSE</u> – C'est un avis favorable. C'est la poursuite du schéma et de la partie internationalisation.

M. le Président Claude LISE – Avis de la commission des Finances.

M. Michel BRANCHI – Avis également favorable.

M. le Président Claude LISE – Y a t-il des demandes d'intervention? Nous passons au vote.

VOTE Contre ? (0) Abstentions ? (0) Voté à l'unanimité.

<u>M. le Président Claude LISE</u> – Je remercie la collègue Conseillère exécutive Marinette TORPILLE et j'appelle Mme Marie-Hélène LEOTIN qui nous présentera les questions 7 et 8.

7- PROPOSITION DE CONVENTION DE COOPERATION POUR LE CINEMA ET L'IMAGE ANIMEE (CENTRE NATIONAL DU CINÉMA ÉTAT/COLLECTIVITE TERRITORIALE DE MARTINIQUE)

Mme Marie-Hélène LEOTIN procède à la présentation du rapport

M. le Président Claude LISE – Avis de la commission « Culture ».

<u>Mme Christiane EMMANUEL</u> – La conseillère exécutive a donné les grandes lignes mais il me tient à cœur de faire vivre les différentes étapes qui ont été riches en émotion et en passion parce que le

premier corps de métier que nous avons reçu à la commission culture a été le monde du cinéma. Un corps organisé, composé de réalisateurs, de comédiens, d'acteurs, de producteurs et d'un cameraman donc un corps constitué de plusieurs organisations soit sous forme d'associations, de syndicats ou de collectifs. Bien entendu, ils nous ont exposé leurs différentes préoccupations quant à la possibilité de travailler dans de bonnes conditions en Martinique mais surtout est revenu de manière récurrente cette convention qui n'avait pas été renouvelée depuis 2011, intervient alors un satellite puisque nous avons la chance à Tropic Atrium d'avoir les RCM (Rencontres Cinéma en Martinique). Préoccupés par cette situation, nous avons organisé l'une des premières tables rondes du cinéma en Martinique. Bien entendu, Madame Marie-Hélène LEOTIN était présente. La convention est revenue devant la scène comme préoccupation majeure du monde du cinéma. Depuis deux ans, avec les services de la DGA culture, nous avons ressorti cette convention. En concertation avec la DAC, le CNC et l'Etat ainsi que les artistes, les acteurs du monde de l'audiovisuel, nous avons travaillé autour de cette convention.

Une étape qui a été importante, c'est en novembre 2016 quand nous avons reçu ici deux représentants du CNC à savoir le Directeur Général et le Directeur à la création. A cause de la trêve des élections présidentielles, nous avons reporté d'un an cette signature puisqu'après les élections présidentielles nous avons eu aussi le remaniement des directeurs au sein du CNC. L'étape de cette signature est quelque chose de très important pour nous car les artistes martiniquais attendent avec impatience cette convention qui leur donnera la possibilité de faire appel à d'autres subventions car deux euros accordés par la CTM leur permettra d'obtenir un euro du CNC. Suite à cette signature, nous nous verrons dans l'obligation de créer le Bureau d'Accueil des Tournages (BAT). Cette signature n'a pas encore eu lieu mais nous recevons depuis plus de six mois des candidatures spontanées. Très souvent, j'ai à répondre à certaines demandes. Je profite pour donner cette information car on a très souvent des idées, mais les idées ne sont pas organisées. Il y a beaucoup de fantasmes autour de ce Bureau d'Accueil des Tournages. Je voudrais juste dire que nous allons, de toutes les façons, lancer un appel à candidature pour la direction de ce BAT. Le rôle de cette direction du BAT est d'agir en amont et en aval d'un tournage avec une fine connaissance du monde cinématographique de notre patrimoine culturel et artistique. C'est la raison pour laquelle le CNC est rattaché au Ministère de la culture et que tous les BAT sont rattachés à la commission culture des régions, en l'occurrence ici à la CTM. Je veux également préciser que le BAT Guadeloupe ainsi que le BAT Guyane sont rattachés à la commission culture. Je voulais rassurer les professionnels parce qu'il y a beaucoup d'inquiétude.

Bien entendu, la commission « Culture » donne un avis favorable. Je vais juste résumer les observations : « Après une longue concertation avec l'ensemble des professionnels, associations groupements, syndicats de professionnels de l'audiovisuel et au vu de leurs connaissances en la matière, nous avons décidé de les associer à l'élaboration de la convention. Suite à cette signature, l'appel à candidatures du Bureau d'Accueil des Tournages sera lancé ». Donc, avis favorable.

M. le Président Claude LISE – Commission des finances.

M. Michel BRANCHI – La commission des finances a relevé que la création du Bureau se fera par appel à candidatures et qu'en ce qui concerne l'articulation de ce partenariat, une convention financière sera établie chaque année. Il est précisé que les crédits disponibles d'un montant de 500 000 euros n'ont pas été consommés en totalité, le montant consommé pour 2017 est 298 000 euros. Pour 2018, la convention fera l'objet d'un avenant pour ajuster les montants.

M. le Président Claude LISE – Merci. Y a t-il des demandes d'intervention? Collègue TINOT.

<u>Mme Marie-Frantz TINOT</u> – Je profite de la signature de cette convention pour partager avec vous une préoccupation. De nombreux jeunes ont guitté le pays pour travailler à l'extérieur ou aller en formation,

c'est une hémorragie qui affaiblit sensiblement notre île. Le plus souvent ceux qui partent ne reviennent pas pour la plupart, il en résulte un manque de compétences dans certains domaines. Je me contenterai de citer le domaine de la culture notamment le domaine de l'ingénierie culturelle : la production, la diffusion, le management d'entreprises voire des projets culturels. Le déficit se fait sentir dans les métiers notamment de la production audiovisuelle. Nos jeunes intéressés par ces métiers doivent nécessairement partir vers l'Europe ou à l'étranger pour continuer à se former. En cause, des filières universitaires insuffisantes y compris en formation continue. La signature de cette convention portant sur le cinéma est un premier pas qui me donne l'occasion de faire une proposition. Il s'agira de créer une filière adaptée pour prendre en compte ces métiers de l'audiovisuel, notamment ceux qui relèvent du cinéma. Je parlerai de la documentariste, du scénariste, de l'éclairagiste, du projectionniste etc. la liste est longue et intéressante. Une telle filière permettraient à des collégiens et lycéens de poursuivre en Martinique la voie qu'ils ont, la plupart du temps, découverte avec beaucoup d'intérêt grâce à des documentaristes et scénaristes qui ont fait des interventions dans leurs établissements respectifs. Je prends l'exemple de Fabienne KANOR ou de Chloé GOTIN – pour ne citer que ceux-là – qui font des interventions dans les écoles. Je sais qu'une telle filière ne se fera pas en claquant les doigts mais cette convention doit nous aider à y réfléchir.

M. le Président Claude LISE - Merci. Collègue. CLEM-BERTHOLO.

Mme Manuella CLEM-BERTHOLO – Je voudrais rassurer ma collègue. Le Campus Caribéen des Arts qui est un établissement d'enseignement supérieur en arts visuels a quand même gardé une petite unité dans laquelle se développent quelques pratiques proches du cinéma. C'est plutôt de la vidéo mais nous accueillons cette convention avec beaucoup d'espoir puisque là pourra se trouver une niche d'acquisition de compétences notamment sur les métiers qu'elle a cités. J'invite mes collègues à s'intéresser à ce qui se fait au Campus Caraïbéen des Arts, qui dans sa restructuration, propose des activités de formation notamment en matière audiovisuelle avec l'unité cinéma qui est en train d'éclore.

<u>M. le Président Claude LISE</u> – Collègue CARIUS.

Mme Francine CARIUS – Je vais dans le même sens que les collègues qui m'ont précédée. Cette convention avec le CNC parle de formation, notamment de formation professionnelle. Je pense que la Collectivité Territoriale devrait, avec son opérateur l'IMFPA (Institut Martiniquais de Formation Professionnelle des Adultes), mettre en place des titres professionnels aussi bien dans le domaine du cinéma que de l'audiovisuel. Je pense naturellement mettre en place ces actions de formation en partenariat avec le CCA.

M. le Président Claude LISE – Merci. Collègue LEBRAVE.

Mme Lucie LEBRAVE – Je voudrais ajouter que cette convention est une très bonne chose car elle permettra de découvrir qu'il y a beaucoup de talents en Martinique. Il y a beaucoup de jeunes autodidactes dans les différents de métiers qu'offre l'audiovisuel, notamment le cinéma. Je pense que la création du Bureau d'Accueil des Tournages est un projet qui a toute sa place ici parce que tous les métiers ne sont pas connus de tous. On parle souvent de scénaristes, de réalisateurs, de cameramen mais il y a d'autres métiers. Je pense qu'il faudra ouvrir ce panel de métiers pour le cinéma quelque soit la fabrication de produits, puisqu'on parle de produits dans le cinéma ou l'audiovisuel. Ce sont des métiers d'avenir et avec les nouvelles communications, il y a des jeunes qui pourront adhérer à toutes ces formations qui seront mises en place. Je souhaiterais sincèrement que l'on ouvre le panel de métiers qui existent en matière cinématographique et audiovisuelle.

M. le Président Claude LISE – Collègue Karine MOUSSEAU.

Mme Karine MOUSSEAU – C'est vrai que le Comité Martiniquais du Tourisme se félicite de la signature de cette convention et en particulier de l'ouverture du Bureau d'Accueil des Tournages parce que la Martinique n'en a pas. La Guadeloupe en a un depuis longtemps, la Guyane aussi. C'est vraiment très important pour le tourisme d'avoir un Bureau d'Accueil des Tournages car lorsque des films ou des séries sont tournées en Martinique, c'est une visibilité inimaginable pour notre pays. On sait par exemple que la série tournée en Guadeloupe fait venir énormément de touristes sur le site de tournage de la série. Grâce à ce Bureau des Tournages, nous pourrons enfin accueillir des films, des séries, des productions. Nous en avons vraiment, vraiment besoin. Comme je l'ai dit à la présidente de la commission, nous travaillerons en étroite collaboration avec ce Bureau des Tournages puisque nous avons déjà des banques d'images, de photos, de films pour présenter le potentiel que nous avons en Martinique. Nous nous en félicitons, nous espérons que ça ira vite et que ça permettra de faire connaître davantage la Martinique à l'extérieur.

M. le Président Claude LISE – Collègue ROBIN.

M. Daniel ROBIN – Effectivement, cette signature de convention est une très bonne chose pour la Martinique. Nous nous en félicitons tous et je salue le travail qui a été accompli parce que c'est quelque chose d'exemplaire. Il me semble aussi important de souligner qu'il faudrait avoir un bilan des investissements de la Collectivité sur ce secteur puisque des financements ont été accordés régulièrement. De ce point de point vue, il serait souhaitable qu'un suivi soit fait dans le cadre du renouvellement de cette convention, que nous ayons un petit récapitulatif des œuvres qui ont été accompagnées, des scores gu'elles ont pu faire dans le cadre de leur diffusion de facon à ce que nous ayons une visibilité sur l'ensemble de la chaîne. Une autre chose qui me semble importante et qui a été évoquée – je me souviens avoir eu une discussion lors des premières rencontres cinéma – la question du Bureau d'Accueil des Tournages est une discussion essentielle non seulement parce qu'il s'agit d'une vitrine qui est ouverte – je souscris aux propos de Madame la présidente du CMT – mais parce qu'il y a à travers cela une vraie compétition internationale et que la Martinique doit développer - je reprends le terme de tout à l'heure – de l'attractivité. Il s'agit effectivement de développer à travers cette possibilité d'accueillir des séries, des films, des documentaires quelque soit le genre, des personnes qui sauront traduire l'attractivité et l'intérêt de notre destination à travers ce qu'ils vont montrer par le biais de leur art. Sur le plan de la formation, il me semble que nous avons – je me réjouis d'entendre Madame la Présidente du Campus Caribéen des Arts – quelque chose qui relève de la structuration de la filière. C'est vrai que beaucoup d'artistes et de jeunes talentueux ont aujourd'hui besoin d'être accompagnés. Il y a des structures privées qui le font mais je pense qu'il y a une vocation très naturelle à ce qu'il y ait un accompagnement public important sur ce champ, soit des résidences comme cela se fait un peu partout, des Master class... il y a beaucoup de choses qui nous permettraient de faire émerger des talents dans ce champ et ils sont nombreux ici en Martinique.

M. le Président Claude LISE – Est-ce que la conseillère exécutive souhaite ajouter quelque chose ?

Mme Marie-Hélène LEOTIN – Juste deux mots puisque l'essentiel des réponses ont été apportées par l'Assemblée. J'ai bien noté la demande de bilan des investissements de la CTM pour le secteur cinéma et audiovisuel, le récapitulatif des œuvres accompagnées. Nous essaierons de le faire et de le remettre aux conseillers. J'aimerais ajouter que le Bureau d'Accueil des Tournages renforcera l'attractivité de la Martinique, c'est l'image de la Martinique mais ce qui est surtout important pour moi dans cette convention c'est l'éducation à l'image pour les jeunes générations à venir, les métiers à venir. C'est ce qui me semble le plus important pour appuyer cette convention.

M. le Président Claude LISE – Merci.

VOTE Abstentions ? (0) Contre ? (0) Adopté à l'unanimité.

M. le Président Claude LISE – Nous passons au point n°8.

8- AIDE A L'ECRITURE D'UN DOCUMENTAIRE CONSACRE A DARTAGNAN LAPORT

Mme Marie-Hélène LEOTIN procède à la présentation du rapport

M. le Président Claude LISE – Avis de la commission « Culture ».

<u>Mme Christiane EMMANUEL</u> – La commission culture suit l'avis de la conseillère éxécutive donc avis favorable. Je souhaiterais... il y a peut être d'autres avis ?

M. le Président Claude LISE - Non, vas-y.

Mme Christiane EMMANUEL – Je voudrais profiter, puisque l'occasion m'en est donnée, pour faire quelques communications par rapport à la culture. Je voulais juste dire que, sensible aux besoins de lieux de recherche de fabrique et de création pour les artistes créateurs, après la signature d'une convention, nous avons procédé le 30 janvier à la remise des clés de deux bâtiments du domaine de Tivoli anciennement occupés par les vétérinaires, à l'association Terre d'arts. Cette association représente en collectif d'une trentaine d'artistes créateurs, de pratiques et d'esthétique artistique différente telles que la musique, le théâtre, le livre la danse ainsi que les arts plastiques. Autre information : nous avons inauguré en décembre le Musée du père Pinchon. C'est une information que je veux donner par rapport aux conférences. Durant l'année 2018, nous recevrons différents cycles de conférences tout en pofinant l'aménagement de l'espace réservé à l'exposition permanente. Pour rappel, les réparations du domaine de Fond Saint Jacques sont en cours , ainsi que l'aménagement du centre culturel Gradis.

M. le Président Claude LISE – Merci. Je ne sais pas si la commission des finances a un avis.

M. Richard BARTHELERY – La commission des finances a émis un avis favorable.

M. le Président Claude LISE – Y a t-il des demandes d'intervention? Nous passons au vote.

VOTE Abstentions ? (0) Contre ? (0) Adopté à l'unanimité.

M. le Président Claude LISE – Je remercie la conseillère exécutive Marie-Hélène LEOTIN. Je demande au collègue Daniel MARIE6SAINTE de prendre sa succession avec la question n°9. Je lui passe la parole tout de suite

9- PLAN D'URGENCE POUR L'EMPLOI « UN MILLION DE FORMATIONS POUR LES PERSONNES EN RECHERCHE D'EMPLOI » AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE 26 AVRIL 2016 ENTRE L'ETAT, LE COPAREF et la COLLECTIVITE TERRITORIALE DE MARTINIQUE

M. Daniel MARIE-SAINTE – J'ai l'honneur de soumettre à votre examen le présent rapport qui concerne en réalité un avenant modificatif à voter éventuellement et qui concerne une convention passée entre l'État, la CTM et le COPAREF c'est-à-dire le Comité Paritaire Interprofessionnel pour l'Emploi et la Formation professionnelle. En 2016, le Gouvernement de l'époque de Monsieur Hollande, avait proposé une initiative dans le cadre d'un plan d'urgence pour l'emploi. La proposition qui était faite à l'ensemble des régions, était de prendre l'engagement de doubler le nombre d'actions de formation par rapport à l'année précédente. Vous vous rappelez sûrement que j'ai eu l'occasion de présenter un dossier ici pour solliciter l'autorisation au Président pour signer cette convention. Cela s'est fait de manière un peu précipitée parce que le Préfet de l'époque nous avait fait savoir qu'il avait reçu une directive selon laquelle il fallait absolument que la convention soit signée à une date donnée et avant la fin du mois d'avril. Je vous rappelle les circonstances : la CTM venait de se mettre en place, nous avons effectivement commencé à travailler dès janvier 2016, nous n'avions pas encore de budget mais évidemment il y avait cette contrainte, il fallait absolument signer. Nous avons donc rédigé la convention avec les services de l'État sur la base des informations dont nous disposions à ce moment-là. Lors de l'exécution de la convention, il est apparu qu'il y avait des erreurs qui avaient été portées quant aux nombre de formations effectivement réalisées en 2015. L'avenant consiste donc à rectifier ce chiffre, je fais donc une synthèse.

M. Daniel MARIE-SAINTE procède à la présentation du rapport

La source des informations c'est la base BREST de DARES. Je vais quand même expliquer que BREST signifie Base REgionalisée des STagiaires de la formation professionnelle. Cette base est gérée par un organisme qui s'appelle la DARES (Direction de l'Animation de la Recherche des Etudes Statistiques) qui est rattachée au Ministère du travail. Les représentants du Ministère du travail sur le territoire nous ont indiqué que ce sont les chiffres de la DARES qui font foi. Lorsque nous avons eu accès à ces chiffres, nous avons vu que le montant mis dans la convention initiale méritait d'être corrigé. Je veux dire en passant que le nombre de stages à réaliser a été largement dépassé. Nous avons réalisé 8800 stages en 2016, alors qu'il nous était demandé 8100. Nous avons donc tout à fait droit au financement qui avait été promis par l'État mais pour en recevoir le solde, il faut voter cet avenant. Sur la base de cette convention ainsi amendée, nous pouvons bénéficier du solde. Je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

M. le Président Claude LISE – C'est une question simple. Il n'y a pas de demande d'intervention?

VOTE
Abstentions ? (0)
Contre ? (0)
Adopté à l'unanimité.
M. le Président Claude LISE – II en est ainsi décidé. Cela nous permet de passer au point 10.

10- ACQUISITION D'UNE PARCELLE CADASTREE AL N°331 D'UNE SUPERFICIE DE 2 901 M² PROPRIETE DES HERITIERS G.L.

<u>M. Daniel MARIE-SAINTE</u> – Ce sera très simple. Vous savez que nous portons le projet de faire une extension du site propre en direction du nord atlantique jusqu'à Trinité. Pour mémoire, l'étude est également lancée pour une extension vers le sud jusqu'à Sainte-Luce et également pour étudier une infrastructure sur la côte nord caraïbe au moins jusqu'à Schœlcher. C'est l'engagement public que nous avons pris dans notre programme. Pour ce faire, des emprises méritent d'être libérées donc à chaque fois qu'une opportunité se présente, nous en saisissons l'occasion. C'est ainsi qu'aujourd'hui je vous présente une proposition d'acquisition d'une parcelle cadastrée AL numéro 331 d'une superficie de 2901 m² propriété des héritiers G.L.

M. Daniel MARIE-SAINTE procède à la présentation du rapport

M. le Président Claude LISE – Avis de la commission des finances.

M. Michel BRANCHI – Avis favorable.

M. le Président Claude LISE – Avis de la commission BTP.

Mme Manuella CLEM-BERTHOLO – La commission a émis un avis favorable.

M. le Président Claude LISE – Merci. Y a t-il des demandes d'intervention ? Collègue HAJJAR.

M. Johnny HAJJAR – Juste parce que le Rapporteur a parlé d'extension du TCSP, or je vois que dans la délibération, il est marqué : « Dans le cadre de la réalisation des travaux de confortement et de construction d'un ouvrage hydraulique... ». C'est ce qui est écrit dans la délibération, c'est la raison de l'achat. Je veux simplement montrer qu'il y a un décalage entre ce qu'il dit et ce qui est écrit dans la délibération qui est votée.

M. le Président Claude LISE – Le Conseiller Rapporteur a t-il une réponse ?

M. Daniel MARIE-SAINTE – Je découvre ce que dit le collègue parce que dans le rapport que j'ai présenté – peut-être que nous n'avons pas le même exemplaire – il est dit : « Dans le cadre de la libération des emprises foncières nécessaires à la réalisation de la mise à 2 x 2 voies et voies du TCSP, dans la rampe sud de Augrain ». Pour ceux qui connaissent bien le terrain, au pied d'Augrain... il n'y a pas de contradiction parce qu'il y a effectivement un ouvrage hydraulique qui a fait l'objet d'un ponçage. L'ouvrage hydraulique qui était sur la RN1 existe mais n'est pas suffisamment long. Pour pouvoir élargir l'assiette routière, il faut le prolonger en faisant l'acquisition de parcelles. Si on a besoin d'agrandir c'est pour prévoir non seulement la mise à 2x2 voies mais également en incluant les deux voies du TCSP, ce qui fait que la largeur du domaine public routier sera plus grande qu'actuellement. Il n'y a donc pas de contradiction car on va allonger l'ouvrage hydraulique pour permettre d'avoir l'assise suffisante pour faire passer les 2 x 2 voies plus les deux voies du TCSP.

M. le Président Claude LISE – Collègues, nous passons tout de suite au vote.

VOTE Abstentions (0)

Contre (0) Adopté à l'unanimité.

M. le Président Claude LISE – Nous passons au point 11.

11- COMPTE RENDU DE L'EXERCICE DE LA DELEGATION DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF EN MATIERE DE MARCHES PUBLICS ET D'ACCORDS-CADRES

<u>M. Daniel MARIE-SAINTE</u> – C'est devenu l'usage puisqu'il est prévu dans les textes qu'à chaque séance, le Président du Conseil Exécutif rende compte de l'usage qu'il a fait de la délégation en matière de marchés publics qui lui a été confiée.

M. Daniel MARIE-SAINTE procède à la présentation du compte rendu

Ceci a donné lieu à un certain nombre de chantiers dont le plus emblématique est celui du lycée Schœlcher. Si vous le permettez, je profite d'être à la tribune pour passer des informations. Tout le monde peut passer et voir que la démolition a eu lieu. Nous sommes au stade des fondations et nous pensons que d'ici le début du mois d'avril nous commencerons à voir le béton s'élever. Vous avez dû entendre qu'il y a un problème qui se pose, nous avons été informés, peut-être qu'au moment où nous parlons un blocage est en train de se produire. De quoi s'agit-il ?

L'entreprise SIMP titulaire du lot 2 relatif à la partie maçonnerie (lot le plus important) dans sa proposition qui a été étudiée avec minutie par la commission d'appel d'offres, il était prévu que pour le béton prêt à l'emploi qui doit servir à faire toute la partie de gros œuvre, l'entreprise allait s'approvisionner à partir de centrales à béton. Dans son offre, elle est allée jusqu'à préciser le nom des centrales à béton. Vous savez qu'il y a une obligation pour toutes les entreprises de donner l'origine des matériaux et la qualité des matériaux, de manière à ce que l'on puisse vérifier la conformité avec ce qui est demandé dans le marché. Il était indiqué que les matériaux viendraient de deux centrales à béton situées sur le territoire du Lamentin et d'une troisième sur le territoire du Robert. Je ne citerai pas les noms commerciaux de ces entreprises, je ne suis pas là pour leur faire de publicité mais je tiens les documents à la disposition de tous les élus, en particulier un qui s'appelle le SOPAQ (Schéma d'Organisation et de Plan d'Assurance Qualité) dans lequel chaque entreprise décrit la méthodologie suivie, l'origine de ces matériaux. Il y a également un deuxième document qui s'appelle le SOPAE (Schéma d'Organisation d'un Plan d'Assurance Environnement), tout cela est bien indiqué. Nous avons appris que cette entreprise veut mettre une centrale à béton directement sur le chantier alors que ce n'était pas prévu. Pour ceux qui connaissent ces installations, une centrale à béton pollue en particulier au moment où l'on y met le ciment pour remplir le silo. Nous sommes en zone résidentielle, il y a beaucoup de riverains qui y habitent. Ce n'était pas prévu, nous avons donc fait savoir notre opposition à l'entreprise. Non seulement nos représentants techniques sur le chantier l'ont mentionné sur les comptes-rendus de chantier mais nous avons envoyé un courrier. Selon les informations qui nous remontent du terrain, l'entreprise veut persister. Le Président du Conseil Exécutif lui-même, a sign2 un ordre de service pour faire savoir très clairement que nous ne sommes pas d'accord pour l'implantation d'une centrale à béton directement sur le chantier.

J'en parle parce que les transporteurs-malaxeurs – c'est ainsi qu'ils s'appellent eux-mêmes – les transporteurs indépendants qui livrent le béton dans les camions toupies sont eux-mêmes montés au

créneau et nous ont fait savoir que c'était actuellement le seul grand chantier sur lequel il comptait un peu pour pouvoir vivre, c'est-à-dire transporter du béton de la centrale de préfabrication jusqu'au chantier. Or, ils apprennent que s'il y a une centrale sur le chantier, ils ne pourront pas partager cette commande publique. Ils étaient donc prêts à se défendre. Ils nous ont fait savoir par courrier qu'ils envisagent de bloquer si l'entreprise persiste à mettre une centrale à béton. J'ai cru devoir informer tous les élus parce que ça risque de perturber notre chantier emblématique mais également pour vous faire connaître la position que nous avions prise au sein du Conseil Exécutif. Je vous remercie de m'avoir écouté.

M. le Président Claude LISE – Chers collègues, il s'agissait d'une information. Il n'y a pas de débat.

M. Daniel MARIE-SAINTE – Il faut quand même un vote pour prendre acte que j'ai fait le rapport.

M. le Président Claude LISE – C'est cela, le vote consiste simplement à donner acte que les prescriptions légales ont été respectées, c'est le cas. Je suppose que vous êtes tous d'accord pour donner acte que vous avez entendu ce rapport très détaillé.

VOTE Abstentions (0) Contre (0) Voté à l'unanimité.

M. le Président Claude LISE – Nous remercions le collègue Conseiller exécutif Daniel MARIE-SAINTE. Nous pouvons commencer les questions que doit nous présenter le collègue CAROLE, la collègue Aurélie NELLA étant absente, le collègue CAROLE peut nous présenter une série de questions qui peuvent aller très vite, pour avoir tout le temps en début d'après-midi pour le schéma de l'autonomie qui demandera un débat conséquent.

24- DEMANDE DE SUBVENTION DU CCAS DU LORRAIN POUR SON PROGRAMME D'ACTIVITES CITOYENNES ET SPORTIVES

M. Francis CAROLE procède à la présentation du rapport

M. le Président Claude LISE – Avis des commissions compétentes. Pas d'avis ?

Mme Josiane PINVILLE – Au niveau de la commission « Insertion, économie sociale et solidaire », nous avons donné un accord favorable. Nous relevons simplement le manque d'informations quant aux autres partenaires financiers qui peuvent être sollicités dans ce type d'action. On pourrait citer la DJSCS, l'ARS, la DRAC. Souvent, n'ayant pas tous les cofinanceurs, les actions ne peuvent pas être menées à 100 %.

<u>M. le Président Claude LISE</u> – Merci. Pas d'autres avis ? Y a t-il des demandes d'interventions ? Nous passons au vote.

VOTE Abstentions (0) Contre?

25- DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION POUR L'ACCOMPAGNEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES (A.A.D.C.P.) POUR LA MISE EN ŒUVRE DU DISPOSITIF LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT

M. Francis CAROLE procède à la présentation du rapport

M. le Président Claude LISE – Avis de la commission « Insertion ».

Mme Francine CARIUS – Avis favorable, Président.

M. le Président Claude LISE – Avis de la commission aux affaires financières.

M. Michel BRANCHI – La commission se range à l'avis de la commission spécialisée.

M. le Président Claude LISE – Y a t-il des demandes d'interventions? Nous passons au vote.

VOTE Abstentions (0) Contre (0) Adopté à l'unanimité.

26- DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION POINT SERVICES AUX PARTICULIERS POUR SON PROGRAMME D'ACTIONS

M. Francis CAROLE procède à la présentation du rapport

M. le Président Claude LISE – Avis de la commission « Action sociale ».

Mme Stéphanie NORCA – Avis favorable.

M. le Président Claude LISE – Avis de la commission « Santé, action de prévention ».

<u>Mme Louise TELLE</u> – S'agissant du pôle vie quotidienne, après avoir fait un focus sur les zones concernées par les actions de cette association, la commission constate que le nord est bien représenté alors qu'il n'y a qu'une commune du sud qui bénéficie de ses services. Est-ce un choix délibéré tenant compte des inégalités territoriales existantes entre le Nord et le Sud? La commission demande que la couverture territoriale soit précisée pour les autres pôles. Elle propose également de proroger le dispositif chauffe-eau compte tenu des objectifs visés, néanmoins elle émet un avis favorable pour l'attribution d'une subvention.

M. le Président Claude LISE – Commission des finances.

M. Michel BRANCHI – La commission a décidé de se ranger à l'avis des commissions spécialisées.

M. le Président Claude LISE – Très bien, vous avez la parole. Pas de demandes ? Je passe au vote.

VOTE Abstentions (0) Contre (0) Adopté à l'unanimité.

27- DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION DYENM PROGRAMMES

M. Francis CAROLE procède à la présentation du rapport

M. le Président Claude LISE – La commission « Insertion » est la seule à se prononcer.

Mme Josiane PINVILLE – Avis favorable, Président.

M. le Président Claude LISE – Parfait. Vous avez la parole. Pas de demande ? Nous passons au vote.

VOTE Abstentions (0) Contre (0) Adopté à l'unanimité.

28- DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION LOCATAIRES DE VOIE DE VILLE POUR LA MANIFESTATION « FETE DE LA FAMILLE »

M. Francis CAROLE procède à la présentation du rapport

<u>M. Francis CAROLE</u> – Je rappelle tout de même que nous devons faire passer un dossier sur les subventions inférieures à 2000 euros pour éviter de les passer en plénière. N'ayant pas encore voté le dispositif, nous présentons le dossier.

M. le Président Claude LISE – La commission des finances a t-elle un avis ?

M. Michel BRANCHI – Elle se range à l'avis de la commission spécialisée.

M. le Président Claude LISE – Y a t-il des demandes d'interventions ? Collègue HAJJAR.

M. Johnny HAJJAR – Juste pour souligner et c'est très bien, 100 % de demande de subvention, 100 % d'obtention mais la question se pose sur les critères d'attribution. La demande de l'avant-dernier dossier portait sur la somme de 15 000 euros, on a donné 5000 soit un tiers. Nous avons là une demande pour 5000 euros, on donne 100%. Pourrait-on avoir des explications sur les critères? Quels sont les critères qui font que les subventions sont accordées à 100 % ou pas? Je demande que l'on nous donne quelques explications puisque c'est assez particulier.

M. Francis CAROLE – D'une manière générale, tout dépend de la nature des opérations. Concernant le cas de « Voix de ville », si une association nous demande 200 euros, je vois mal comment nous pourrions lui accorder 100 euros. Ce sont des petites sommes donc c'est un peu dans cet esprit. Quand il s'agit de sommes plus importantes, nous pouvons évaluer mais quand il s'agit de petites sommes de 250, 500 ou1000 euros, nous avons tendance – je crois que nous pratiquons cela depuis longtemps – à donner la totalité. Lorsque vous dites 100 %, on a l'impression qu'il s'agit de sommes considérables, en fait ce sont de petites sommes. Quand il s'agit d'opérations avec un volume financier plus important, nous prenons en compte un certain nombre de considérations, notamment ce qui est conforme à la politique globale de la Collectivité mais aussi le nombre de personnes que ça touche, la zone concernée etc. Il arrive que nous donnions volontairement un coup de main aux communes du Nord. Nous avons souvent des associations dans le nord atlantique qui mènent des opérations et à qui nous donnons un peu plus d'argent parce que nous considérons que ce travail est nécessaire et que le nord mérite quand même un coup de pouce. Voilà un peu les raisons, nous ne sommes pas dans la démarche qui consiste à donner 50 % de 1000 euros ou 50 % de 100 euros. Je crois que nous ne sommes pas les seuls à pratiquer ainsi, cela se fait un peu partout.

<u>M. Johnny HAJJAR</u> – Ce n'est pas dans ce sens parce que 15 000 euros ce n'est pas non plus une somme importante pour la Collectivité. Après, c'est la façon dont vous jugez ce qui est important et ce qui ne l'est pas.

M. le Président Claude LISE – Collègue PINVILLE.

<u>Mme Josiane PINVILLE</u> – Je voudrais donner au collègue HAJJAR un autre argument d'appréciation qui est le taux de réalisation de l'action. Si l'association a demandé une somme X et que l'on se rend compte que l'action a été menée à 50 %, la somme globale demandée ne peut pas être donnée.

M. le Président Claude LISE – Nous passons au vote.

VOTE Abstentions (0) Contre (0) Adopté à l'unanimité.

29- DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION KARISCO POUR LA RÉALISATION DE SON PROGRAMME D'ACTIONS

M. Francis CAROLE procède à la présentation du rapport

M. le Président Claude LISE – Avis de la commission « Culture ».

Mme Christiane EMMANUEL – Avis favorable.

M. le Président Claude LISE – Commission « Insertion ».

Mme Josiane PINVILLE – Avis favorable.

M. le Président Claude LISE – Nous passons au vote.

VOTE Abstentions (0) Contre (0) Voté à l'unanimité.

30- DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION LA BULLE À KRRISTOU POUR LA MISE EN PLACE DE SON PROGRAMME D'ACTIONS

M. Francis CAROLE procède à la présentation du rapport

M. le Président Claude LISE – Avis de la commission « Insertion ».

<u>Mme Josiane PINVILLE</u> – Avis favorable.

M. le Président Claude LISE – Il n'y a pas d'autre avis ? Avis de la commission santé.

Mme Maryse PLANTIN – Pour la commission « Santé », avis favorable.

M. le Président Claude LISE – Y a t-il des demandes d'interventions ? Si non, nous passons au vote.

VOTE Abstentions (0) Contre (0) Voté à l'unanimité.

31- DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION FORCE OUVRIÈRE CONSOMMATEURS (AFOC) POUR LA RÉALISATION DE SON PROGRAMME D'ACTIONS

M. Francis CAROLE procède à la présentation du rapport

M. le Président Claude LISE – Avis de la commission « Insertion ».

Mme Josiane PINVILLE – Avis favorable.

M. le Président Claude Lise – Action sociale.

Mme Stéphanie NORCA – Avis favorable.

M. le Président Claude LISE – La commission des finances s'aligne, comme d'habitude ?

<u>M. Michel BRANCHI</u> – Oui, avec une observation quand même. Je ne peux pas oublier ma précédente vie, le Ministère de l'économie et des finances aide aussi l'association des consommateurs. Par conséquent, quand on ne donne pas la totalité, ils ont d'autres sources de financement.

M. le Président Claude LISE – S'il n'y a pas d'autres demandes d'intervention, nous passons au vote.

VOTE Abstentions (0) Contre (0) Adopté à l'unanimité.

M. Francis CAROLE - Peut-on faire passer le dossier 18?

M. le Président Claude LISE – Oui, nous essaierons de suspendre à 15h00.

18- DISPOSITIF PORTANT ADAPTATION DE LA PROCEDURE D'EXAMEN ET DE DECISION RELATIVE A L'ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT INFERIEURES OU EGALES A 2000 €

<u>M. Francis CAROLE</u> – On se souvient que certains collègues avaient demandé que l'attribution des petites sommes soit décidée en Conseil Exécutif mais il n'y avait pas de dispositif à cet effet. C'est le collègue HAJJAR qui avait posé cette question.

M. Francis CAROLE procède à la présentation du rapport

M. le Président Claude LISE – Quel est l'avis de la commission des finances ?

M. Michel BRANCHI – Avis favorable.

M. le Président Claude LISE – Y a t-il d'autres commissions qui veulent donner un avis ? Il n'y en a pas ? Collègue LESDEMA.

<u>Mme Marie-Line LESDEMA</u> – Merci Président. Effectivement, nous votons cette demande du Conseil Exécutif. Cependant nous demandons que les commissions et les conseillers de l'Assemblée puissent être au courant des subventions qui sont accordées parce que nous sommes souvent appelés par les mandants et nous ne sommes pas toujours en mesure de répondre quand les décisions sont prises au niveau du Conseil Exécutif. Ce serait important que ça redescende au niveau des élus de l'Assemblée.

<u>M. Francis CAROLE</u> – Que ça puisse remonter au niveau des élus de l'Assemblée. Je pense que nous pourrions retenir l'idée d'un petit compte rendu des différentes subventions votées pour les uns et pour les autres.

M. le Président Claude LISE – Cela me paraît tout à fait utile. Collègue RENARD.

Mme Nadine RENARD – Je vais dans le même sens que la collègue Marie-Line LESDEMA parce qu'il y a un réel besoin d'informations au niveau de l'Assemblée quand aux subventions votées au niveau de l'Exécutif. Pour ma part, j'interviens par exemple sur l'aspect des dossiers FEADER qui passent uniquement en Conseil Exécutif. Ce serait intéressant que nous puissions avoir un retour sur les décisions qui sont prises afin de répondre aux socioprofessionnels qui nous interrogent sur l'avancement de leurs dossiers.

M. Francis CAROLE – Cela me semble tout à fait pertinent pour la transparence.

<u>M. le Président Claude LISE</u> – Cette demande sera répercutée au niveau de l'Exécutif. Nous passons au vote.

M. Johnny HAJJAR – J'ai dit que c'est pour tous.

M. le Président Claude LISE – Bien entendu, ça va de soi. Nous passons au vote.

VOTE Abstentions (?) Contre (?) Voté à l'unanimité.

<u>M. le Président Claude LISE</u> – Vous souhaitez toujours avoir l'information ? Ça me rassure, j'ai failli mal interpréter cette abstention.

<u>M. Francis CAROLE</u> – Pour une fois, j'avais pensé que le collègue HAJJAR voterait avec nous parce que c'est pour faire suite à sa demande que nous avons fait voter ce dispositif. Ce n'est pas une attaque mais c'est vraiment la sincérité exprimée.

<u>M. le Président Claude LISE</u> – Je croyais que le début d'hypoglycémie allait vous amener à raccourcir les interventions mais je vois que nous repartons dans un débat. Collègue HAJJAR.

M. Johnny HAJJAR – Je constate que l'énergie et le temps des conseillers exécutifs s'attardent beaucoup sur son nom, c'est tant mieux. Je les remercie pour cette valeur qu'il me donne, c'est vraiment avec plaisir que je le constate. Néanmoins, je souhaite que l'on ne déforme pas mes interventions. Si vous souhaitez prendre une décision, prenez-là. Nous vous donnerons notre avis, de toute façon vous avez la majorité. Mais s'il vous plaît, que vous appréciez mon nom, c'est avec plaisir mais restez quand même dans le ton de la gouvernance que vous menez et assumez vos décisions.

<u>M. Francis CAROLE</u> – Sincèrement nous voulions répondre à ta préoccupation exprimée publiquement en plénière.

<u>M. le Président Claude LISE</u> – Collègues, mais non. J'ai envie que vous alliez déjeuner, ça va ramener de la sérénité. Le collègue Conseiller exécutif Daniel MARIE-SAINTE souhaite apporter un élément.

M. Daniel MARIE-SAINTE – C'est une communication telle que prévue par les textes pour dire aux collègues que le site Internet de la collectivité, dont l'adresse est collectivitéterritorialedemartinique.mq contient en son sein les actes administratifs de toutes les décisions prises aussi bien par l'Assemblée plénière de Martinique que par le Conseil Exécutif. C'est un lieu où ils peuvent être informés de toutes les décisions prises, éventuellement ça peut leur servir dans leur communication avec les citoyens. C'est sur le site puisque les collègues souhaitaient connaître les décisions prises. Chaque semaine, après chaque Conseil exécutif, nous publions également un compte rendu, évidemment en respectant les règles d'éthique. Vous savez que nous ne pouvons pas divulguer le nom des bénéficiaires dans les comptes-rendus ou dans les communiqués. Néanmoins, nous le donnons pour les institutions, les établissements publics, les entreprises mais pas pour les particuliers. Nous donnons simplement le nombre de décisions prises mais sur les actes administratifs, les collègues pourront l'information précise.

M. le Président Claude LISE – Collègue LORDINOT.

M. Fred LORDINOT – Puisque les collègues Conseillers exécutifs parlent d'informations, est-ce qu'ils peuvent mettre sur le site les différents rapports qui ont été adressés au Président du Conseil Exécutif par la Cour des Comptes ? Peuvent-ils mettre à notre disposition l'étude qu'ils ont payée au cabinet KLOPFLER sur l'analyse de la situation financière de la collectivité ? Est-ce que nous, élus, avons droit à cette information ? Pourquoi ne mettent-ils pas l'information sur le site ? Si on veut la transparence, qu'on nous donne la totalité des informations, pas celles que l'on décide, celles que l'on veut donner selon son bon vouloir. Je voudrais, puisque le Conseiller exécutif a relancé le débat, lui dire qu'il dépossède... vous avez dépossédé une fois de plus l'Assemblée de ces prérogatives par la décision que vous avez adoptée tout à l'heure. Je vous demande quel est le montant que le Président du Conseil Exécutif peut engager puisqu'il n'y a pas de budget. Vous venez de lui donner la possibilité d'engager des fonds de la Collectivité pour des associations et des personnes morales, sans limitation de montant or il n'y a pas de budget. On nous dit que l'on nous donnera l'information a posteriori et on nous invite à aller regarder sur le site internet de la Collectivité. Je laisse chacun apprécier ce type d'information et cette manière de considérer la transparence.

M. Francis CAROLE – Président, si tu permets. Je serai très bref, je pense qu'il ne faudrait pas sombrer dans la caricature facile. Il y a un dispositif qui a été proposé, suite à la demande d'élus qui disaient très clairement qu'il était quasiment indigne de présenter ici en plénière de petits dossiers – je me rappelle très bien le terme – de 250, de 1000 ou de 2000 euros et qu'il convenait qu'il y ait un dispositif qui soit voté au Conseil Exécutif pour que ce soit réglé dès le Conseil Exécutif. J'ai trouvé que ce raisonnement était tout à fait logique et pertinent. Il ne s'agit pas de donner un blanc-seing au Président, il s'agit simplement de pouvoir prendre les décisions au niveau du Conseil Exécutif lorsque nous avons des dossiers de 2000 euros ou moins. Ce n'est pas nouveau, au Conseil Général comme au Conseil Régional, nous connaissions ces situations où mandat était donné au Président ou à la Commission Permanente pour prendre des décisions. D'autre part, en matière de transparence, je vous dis très clairement que dans ma grande naïveté, j'ai rarement vu autant de documents de l'ex-Région sur les sites Internet de cette Collectivité. J'entends ce qui se dit parce que qu'il faut toujours faire un peu de politique mais il faut quand même rester dans la limite d'une certaine humilité politique.

M. Fred LORDINOT – Donne-nous les rapports.

M. le Président Claude LISE – Collègue HAJJAR.

M. Johnny HAJJAR – Juste pour préciser, que je n'appelle pas cela de la politique, la politique est censée être un peu plus noble. On lui donne cette qualification parce qu'il faut aussi apprendre à exister par soi-même. J'apprécie beaucoup l'intervention du Conseiller Exécutif parce que je pratique le site

que vous avez cité pour regarder les arrêtés et les délibérations. Je peux vous dire qu'il y a un certain nombre de dossiers incomplets. Je suis prêt à vous citer un certain nombre de documents à compléter parce qu'une délibération sans les annexes n'a aucune valeur. Il y a la délibération de trois articles et quand on veut regarder les annexes pour vérifier, on ne les trouve pas. Je vérifie assez souvent, il n'y a pas longtemps encore, je suis prêt à vous dire quels sont les documents qui n'ont pas les annexes. Si vous voulez faire preuve de transparence, je vous invite non pas simplement à nous demander d'aller sur le site mais de mettre l'ensemble des documents complets qui nous permettraient d'avoir notre propre idée. De toute façon, c'est simplement une opinion que nous devons nous faire à partir de documents délibérés, votés et donc publics.

<u>M. Francis CAROLE</u> – Si tu savais à quel point j'appréciais ton sens aigu pour la transparence lors de ta présence à la Collectivité. Je suis complètement bluffé mais il faut le faire partout, y compris à la Mairie de Fort-de-France.

<u>M. le Président Claude LISE</u> – Collègues, essayons de terminer. Collègue LESDEMA, sans relancer les débats.

<u>Mme Marie-Line LESDEMA</u> – Président, non... là je trouve que c'est un peu fort. Pour avoir des dossiers dans certaines collectivités, il faut se battre. Même pour avoir des copies, on nous demande d'aller sur un site exactement de la même façon. Je trouve que la même correction et la même exactitude que l'on demande à la Collectivité Territoriale de Martinique, il faut l'appliquer partout où l'on siège parce que cette mauvaise foi est inadmissible. Ce n'est vraiment pas bien.

M. le Président Claude LISE – Collègues, je remercie le collègue Conseiller exécutif...

M. Fred LORDINOT – Est-ce que l'on va nous donner le rapport que la Collectivité a payé ?

<u>M. le Président Claude LISE</u> – Collègue, tu as fait ta demande, elle est enregistrée. Je pense que la réponse te sera donnée, je ne sais pas si le Conseiller exécutif CAROLE veut la donner ou s'il la transmet au PCE.

<u>M. Francis CAROLE</u> – Je pense que le collègue a une longue expérience de la chose politique et des Assemblées. Il doit savoir qu'il faut adresser un courrier au Président du Conseiller Exécutif qui lui répondra.

Intervention hors micro de M. LORDINOT

<u>M. le Président Claude LISE</u> – Tu peux m'adresser un courrier en ce sens que je transmettrai, bien entendu, au Président du Conseil Exécutif qui seul peut répondre à cette question.

<u>M. Fred LORDINOT</u> – Président, excuse-moi, je te prends au mot. Est-ce que tu acceptes que je t'envoie un courrier électronique ?

M. le Président Claude LISE – Bien sûr, bien entendu.

M. Fred LORDINOT – Je le fais tout de suite.

M. le Président Claude LISE – Collègue BRANCHI puis je suspends la séance.

<u>M. Michel BRANCHI</u> – De la même manière, je demande aux intéressés qui sont présents de bien vouloir nous communiquer à nous, élus de la ville de Fort-de-France, l'audit financier sur la ville de Fort-de-France et la convention d'objectifs qui ont été signés la semaine dernière et qui leur imposent un véritable plan de redressement.

(Applaudissements)

<u>M. le Président Claude LISE</u> – C'est toujours ainsi, vérité d'un côté, erreur de l'autre. C'est habituel. La séance est suspendue, les travaux redémarreront à 16h30.

Séance suspendue à 15h08, reprise à 17h15

M. le Président Claude LISE – Chers collègues, prenez place. La séance est reprise avec beaucoup de retard. Je donne la parole au collègue CAROLE qui va présenter la question n°17.

17- SCHEMA DE L'AUTONOMIE 2018-2023

M. Francis CAROLE – Ce schéma de l'autonomie des personnes âgées et des personnes en situation de handicap répond à la fois à un engagement politique, à une nécessité de la loi et à une urgence de politique publique puisque nous savons que la population martiniquaise vieillit massivement et qu'il convient d'envisager les réponses à ce vieillissement de la société. Le 2ème point sur lequel je voudrais mettre l'accent, c'est que le schéma n'est pas simplement un squelette de quelque chose. C'est vraiment une nécessité de politique publique. Si on veut développer des politiques publiques, il faut faire des schémas c'est-à-dire avoir des moments de diagnostic et des moments de projection vers l'avenir. Cela ne signifie pas que l'on ne fait rien pendant que l'on élabore le schéma. Troisième élément concernant ce schéma, nous aurions pu nous contenter de demander à un Cabinet de nous élaborer un schéma, nous n'avons pas suivi cette voie. Au contraire, nous avons voulu qu'autour de la question du vieillissement et du handicap, il y ait un débat sociétal c'est-à-dire que les Martiniquais et les Martiniquaises discutent de la manière dont ils prendront en charge leurs personnes âgées et leurs personnes en situation de handicap. Je rappelle que dans les cinq commissions que nous avons mises en place, nous avons eu environ 300 personnes qui ont participé régulièrement aux discussions qu'il fallait avoir sur les différentes thématiques que nous avions identifiées. C'est dire que ce travail est tout de même l'émanation d'une réflexion de la société martiniquaise. Nous nous sommes appuyés sur les acteurs de terrain, sur les associations et les spécialistes. Bien entendu, nous remercions les élus qui ont participé notamment aux différents rendus que nous avons eus, qui ont enrichi ce qui constituait au départ une base de travail.

Je voudrais informer les collègues, ce schéma n'a pas comme objectif dans un 1^{ier} temps de donner les masses financières qui accompagneront les actions prévues. Je rappelle simplement que nous avons un volume pour tout ce qui concerne les personnes en situation de handicap et les personnes âgées. Chaque année, la Collectivité dépense un peu plus de 120 M€, c'est énorme. Quand on parle du budget du social, on dit 400 M€ mais on oublie de dire qu'il y a 200 M€ directement affectés au RSA. Il reste donc 200 M€ dont 120 M€ pour l'autonomie des personnes âgées et personnes en situation de handicap. Cela veut dire qu'objectivement, on devrait avoir des moyens supplémentaires dans le social,

contrairement à ce qui est dit et pensé. Nous allons procéder très simplement, par la projection des éléments essentiels du schéma. Je demanderai parfois que l'on aille vite, parfois j'insisterai sur des aspects qui me semblent être des aspects programmatiques.

M. Francis CAROLE procède à la présentation du schéma

M. Francis CAROLE – Voilà en synthèse la présentation de ce schéma qui – comme je le disais au départ – essaie d'une part d'avoir un diagnostic partagé (je pense que le diagnostic que nous avons fait est partagé par tous les acteurs du secteur de l'autonomie : personnes âgées et personnes en situation de handicap) avec la définition des enjeux, les cinq axes de travail, les objectifs de chacun de ces axes et évidemment les fiches actions que nous avons déclinées et le temps de mise en œuvre de ces différents dispositifs. Je crois qu'avec ce schéma, nous avons essayé de répondre à un enjeu essentiel que j'ai essayé de rappeler en début d'intervention c'est-à-dire le vieillissement des personnes et le handicap. Je crois qu'il faut rappeler ce chiffre : près de 80 % des situations en personne de handicap n'ont pas de vie sociale c'est-à-dire qu'ils ne vont pas voir un match de foot, ils ne vont pas au cinéma etc. C'est quelque chose d'absolument inadmissible dans notre pays d'où les efforts à faire de manière constante. D'autre part, la philosophie que nous avons est dégagée dans l'élaboration du schéma mais n'apparaît pas dans la projection que nous avons faite parce que nous ne pouvons pas tout montrer, le schéma n'est ni une bible, ni un coran. Nous avons prévu un mode d'approche qui nous permette chaque année d'évaluer la mise en œuvre du schéma. Nous n'attendrons pas cing ans pour nous demander ce que nous avons fait, nous allons évaluer chaque année avec l'ensemble des partenaires qui nous ont permis de faire ce schéma. C'est très important. Nous allons créer un comité de suivi qui nous aidera à mettre en place les différents axes que nous avons définis, nous évaluerons chaque année et nous n'allons pas nous interdire la possibilité de modifier certaines choses si cela s'avère nécessaire.

C'est un schéma vivant qui va vivre au rythme de notre volonté politique, au rythme de la participation de nos partenaires et au rythme de la volonté des élus et d'un approfondissement de nos analyses. Autant que nous avons voulu une élaboration participative, autant nous voulons une mise en œuvre et une évaluation participative. Evidemment, c'est un pari mais nous pensons que c'est ainsi que les choses pourront évoluer. D'autre part, je crois qu'il est important de dire que nous avons eu l'avis du Conseil Territorial de la Citoyenneté et de l'Autonomie qui s'est réuni ici même et qui s'est prononcé sur ce schéma. Il a donné un avis favorable avec un certain nombre d'amendements que nous avons aussitôt intégrés dans le rapport qui vous a été soumis. S'il devait y avoir d'autres propositions, elles seront intégrées sans crainte de commettre je ne sais quel crime, c'est un schéma vivant.

Aujourd'hui, il ne s'agit pas seulement d'approuver ce schéma mais c'est de faire en sorte que les élus puissent se prononcer, enrichir, questionner ce schéma de façon à sortir d'ici avec quelque chose de suffisamment élaboré, même si je dois rappeler que je j'ai tenu très tôt à ce que les différents élus aient le projet afin que nous puissions en débattre. Je veux aussi faire un retour vers les membres de l'opposition sous forme d'autocritique. En effet, nous avions prévu ici en plénière d'intégrer l'opposition au comité de pilotage. Cela avait été décidé et pour des raisons qui sont certainement liées à mon insuffisance de vigilance à ce moment-là, cela n'a pas été fait. Ce n'est pas une volonté, la collègue l'a souligné à plusieurs reprises. Après qu'elle ait posé la question, j'ai demandé si on avait systématiquement évité et la réponse a été négative. J'admets sans état d'âme qu'il y a eu cette difficulté involontaire dans l'élaboration mais c'est un fait, même si après nous avons essayé de faire en sorte que tout le monde soit informé correctement. C'est la raison pour laquelle nous avons pris d'autres dispositions dans l'élaboration du schéma de la petite enfance et de la famille, pour permettre au Président de l'Assemblée de nommer des représentants de l'opposition au comité de pilotage. Voilà ce que je tenais à dire pour présenter ce schéma avec les éléments que vous avez sous les yeux. Evidemment, c'est beaucoup plus développé dans le rapport. Il s'agissait simplement de présenter les choses.

Partie 2

<u>M. le Président Claude LISE</u> – Je vais demander l'avis de la commission « Action sociale, gérontologie, personnes en situation de handicap ». Collègue NORCA.

Mme Stéphanie NORCA – Pour traiter la question du schéma de l'autonomie, nous avons fait une séance spécifique. Une invitation a été adressée à l'ensemble des élus de l'Assemblée que ce soit ceux de la majorité ou de l'opposition afin de présenter ce schéma et permettre à chacun d'enrichir de son savoir et de son expérience ce fameux schéma de l'autonomie. Il en est guand même ressorti un certain nombre de choses, nous avons approuvé le schéma en grande majorité et ce pour les cinq axes présentés et pour toutes les déclinaisons du plan d'actions. Ceci étant, un certain nombre d'observations ont été faites : d'une part sur la question de la géronto-psychiatrie parce que l'on voit que c'est aussi un besoin qui est exprimé et sur lequel une attention particulière devrait être portée ; un plan spécifique liée à la maladie d'Alzheimer que ce soit en établissement ou en service à domicile, qu'il y ait un focus qui soit porté là-dessus. D'autre part sur des guestions un peu plus opérationnels, qu'un plan d'actions sur le contrôle de l'effectivité de l'aide apportée aux personnes âgées ou aux personnes en situation de handicap soit mis en place, qu'il y ait vraiment un suivi de ces prestations et de l'aide apportée aux personnes âgées à domicile ; que l'on ait également un contrôle du fonctionnement des services à domicile (SAD), du niveau de formation de ces établissements pour que la prestation servie qui n'est pas la même en terme de coût comparativement au gré à gré, soit vraiment de qualité. Ensuite, il faudrait prévoir un volet sur l'adaptation du logement à la question du vieillissement, que l'on puisse avoir un focus sur l'adaptation du logement des personnes âgées et des personnes en situation de handicap. Ce sont les propositions qui ont été faites.

Sur le volet « mise en œuvre de ces politiques », les membres de cette commission ont demandé qu'il y ait un renforcement des équipes qui auront à supporter ce schéma parce qu'il ne suffit pas de mettre un schéma, il faut que les équipes de la Collectivité qui porteront ce schéma soient accompagnées et renforcées. Ce sont les éléments qui sont ressortis de cette séance de travail. Je remercie les élus qui ont pu se rendre disponibles pour travailler avec nous. Merci à elles d'avoir construit avec nous et merci aux équipes qui sont venues nous porter tout leur soutien et toute leur expérience pour nous présenter ce fameux schéma.

M. le Président Claude LISE – Merci. Avis de la commission « Santé, action de prévention ».

<u>Mme Louise TELLE</u> – De manière générale, l'établissement d'un schéma proposant un état des lieux, l'identification et la planification d'actions dans le domaine des politiques publiques, est une opération suffisamment importante pour que la contribution de tous – y compris sous forme critique – soit toujours d'un grand intérêt. C'est dans ce sens que la commission santé souhaite que ce schéma intègre dans sa programmation une évaluation régulière, la plus précise possible, à l'instar de la présentation annuelle des réalisations et perspectives au Conseil Territorial de la Citoyenneté et de l'Autonomie. Les élus de la commission souhaitent que ces éléments soient également présentés à l'ensemble des élus. Ceci étant la commission émet un avis favorable concernant ce schéma.

<u>M. le Président Claude LISE</u> – Merci. La commission des finances a-t-elle un avis ? Elle s'en remet à l'avis des commissions compétentes ?

<u>M. Michel BRANCHI</u> –Nous n'en n'avons pas discuté de manière formelle sauf dans les réunions qui ont été organisées à l'égard de l'ensemble des élus.

<u>M. le Président Claude LISE</u> – La discussion est ouverte. Qui demande à s'inscrire ? Collègue LEBRAVE.

Mme Lucie LEBRAVE – Avant toute chose, je salue le travail fait par les techniciens faisant partie du COPIL. Même si le conseiller fait son mea culpa, je déplore et je regrette tout de même que les élus de l'opposition n'aient pas été associés à ce travail, d'autant que lors de la présentation de ce rapport lors d'une précédente plénière en 2017, il me semble que les élus de l'opposition s'étaient prononcés en faveur de la mise en place de cette commission. Même s'il a fait son mea culpa, je le tiens tout de même à le signaler. Je trouve aussi dommage que les élus n'aient été conviés que deux jours avant la plénière pour la présentation de ce schéma. A mon avis, un travail plus approfondi en amont de cette plénière, permettrait une meilleure implication des élus ce qui enrichirait ce travail ; d'autant qu'en notre qualité d'élus travaillant sur le terrain nous sommes confrontés à toutes les problématiques sociales. S'agissant du contenu du schéma qui sera mis en place pour la période 2018-2023, j'étais absente mardi mais j'abonde dans le sens de la présidente de la commission quand elle parle de la nécessité d'une bonne prise en compte de la maladie d'Alzheimer, compte-tenu de la de l'évolution de cette maladie et du nombre de personnes atteintes aujourd'hui en Martinique. C'est un volet qui nécessite une adaptation très spécifique à cette maladie qui se répand de plus en plus ici en Martinique.

M. le Président Claude LISE – Collègue COUTURIER.

M. Gilbert COUTURIER - Le travail présenté montre l'intérêt que nous portons à l'état mental, moral, de notre population ; notamment cette population d'un âge avancé, surtout ceux qui sont en situation de handicap. La collègue NORCA ainsi que Madame LEBRAVE ont parlé de la maladie d'Alzheimer mais il y a aussi la maladie de Parkinson. Il y a des personnes qui sont porteurs de cette pathologie mais il ne faut pas oublier les aidants familiaux qui souvent sont dans des situations... je dirai presque de nonretour. Nous rencontrons un certain nombre de familles qui ont quelquefois au sein de leur foyer, une personne atteinte de la maladie de Parkinson et une autre atteinte de la maladie d'Alzheimer. Ces aidants familiaux sont souvent déboussolés et lorsqu'une personne est portée disparue, on entend souvent des coups de queule mettant en cause les politiques. Pourtant nous y réfléchissons sérieusement, nous tentons de trouver des solutions. Quelles dispositions mettre en place pour éviter de mobiliser hélicoptère, gendarmes, famille, population etc. lorsqu'une personne atteinte de ce type de pathologie laisse le foyer à l'insu de sa famille ? La réflexion porte sur tous ces éléments. Je pense que les Maires devraient également s'organiser pour pouvoir mettre en place ce dispositif et pour enrichir ce schéma d'autonomie. Je prends l'exemple du territoire du Gros-morne, il arrive souvent que la Préfecture ou les forces de l'ordre me disent que le territoire est trop vaste, que c'est une difficulté de savoir dans quel secteur chercher une personne qui a disparu d'où la question : que faut-il mettre en place pour pouvoir localiser rapidement cette personne? Je crois que nous sommes dans la réflexion, nous sommes déterminés à trouver des réponses claires à apporter à ces familles qui doutent souvent, nous sommes aussi déterminés à proposer un accompagnement. Plus que jamais, nous sommes engagés dans ce combat afin de mettre en place des dispositifs car la maladie ne prévient pas.

M. le Président Claude LISE – Collègue RENARD.

Mme Nadine RENARD – J'ai eu l'occasion de participer à la présentation du schéma organisée par la présidente de la commission, Stéphanie NORCA. Je la remercie d'avoir intégré dans les propositions qui ont été faites, une proposition qui me paraissait vraiment importante et qui n'apparaissait pas dans le schéma, celle de la prise en compte de manière spécifique des patients atteints de la maladie d'Alzheimer. C'est une pathologie qui, selon moi, présente des spécificités en termes de prise en charge que l'on ne peut pas gérer comme d'autres maladies ou d'autres formes de dépendance. Je pense qu'il est important d'avoir une réflexion en ce sens de manière à développer aussi bien des dispositifs que des outils qui permettent de prendre en compte des spécificités. C'est un public qui

nécessite une prise en charge avec des méthodes particulières qui ont fait leurs preuves, des méthodes qui sont développées dans d'autres pays. Je pense par exemple au Canada où on prend en compte la dignité de ces personnes grâce à des méthodes qui permettent de les maintenir dans une relation d'échange et d'accompagner ces malades dans un cadre particulier. Je crois qu'il est important d'intégrer cette dimension dans ce schéma. Je pense à des accueils de jour... pouvoir inciter à la mise en place d'accueils de jour spécifiques pour ce type de pathologies. Je voudrais également insister sur le soutien aux aidants. Il y a quelquefois des aidants qui sont jeunes, dynamiques et en pleine forme mais il arrive aussi qu'il y ait des aidants qui soient eux-mêmes des personnes âgées, des seniors qui se retrouvent à s'occuper de leurs conjoints ou autres. Ces personnes se retrouvent parfois un peu seules et démunies, elles ont besoin d'un accompagnement qu'il faut développer à travers le soutien de proximité. Il est important que nous puissions avoir cette préoccupation et permettre également à ces personnes d'être formées, accompagnées, soutenues et d'avoir des espaces de répit. C'est vrai que nous avons une culture particulière, les structures de répit qui existent ailleurs ne vont peut-être pas correspondre aux attentes de notre population. Il faut réfléchir à des formes innovantes pour accompagner aussi bien les aidants que les patients atteints de cette pathologie.

M. le Président Claude LISE – Collègue CHARPENTIER.

M. Clément CHARPENTIER-TITY — J'ai lu avec grand intérêt cette contribution importante du schéma de l'autonomie, je voudrais saluer la démarche. Effectivement, il est de bon ton ces temps-ci de parler de démarche participative, encore faut-il l'appliquer dans les faits et que cela ait une réelle efficacité. L'approche... la théorie est avancée, la démarche participative a été mise en pratique concrètement dans cinq commissions qui étaient assez fournies en personnalités et en personnes venant des associations. On compte jusqu'à une quarantaine de participants pour une commission, une vingtaine pour une autre etc. ce qui montre qu'il y a eu un brassage d'idées. La troisième chose c'est le suivi — le Conseiller exécutif l'a annoncé — qui serait également participatif. On a collecté des idées, on les a mises en cohérence mais encore faut-il que les mêmes participants puissent évaluer parfois leurs propres idées. C'est un élément que je tenais à saluer. La deuxième chose que je voudrais dire, c'est sous forme de questions. Je ne sais pas si le terme « logement intermédiaire » est tout à fait approprié mais je pense un peu à un logement imaginé entre le domicile et l'EHPAD. J'ai pu lire à la page 81 : « réaliser une étude visant à définir un modèle martiniquais d'habitat intergénérationnel ». Je voudrais une explication un peu plus élaborée sur ce que l'on peut rechercher ou que l'on peut mettre derrière cette appellation.

M. le Président Claude LISE – Collègue NORCA.

<u>Mme Stéphanie NORCA</u> – Juste pour apporter deux précisions à la collègue LEBRAVE. La réunion que nous avons tenue afin d'échanger ensemble s'est bien tenue mardi de cette semaine mais les convocations sont parties une semaine avant. Il ne s'agit pas de cela? D'accord. En effet, la réunion s'est tenue mardi, je n'ai pas de difficulté à ce niveau, nous faisons en fonction du calendrier et des disponibilités que nous avons en termes de salle. C'est une chose.

Autre chose, le collègue COUTURIER parlait d'outils pour mieux cibler les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer qui ont tendance à s'échapper de leur domicile. Dernièrement – il me semble que c'était vendredi – nous avons eu à rencontrer le Docteur Fanon qui nous a présenté des dispositifs proposés par une entreprise et qui portent sur la géolocalisation des personnes souffrant de la maladie d'Alzheimer. Ces dispositifs vont un peu plus loin que la téléassistance, les bracelets ou les colliers. C'est une montre qui permet de géolocaliser donc de déterminer un périmètre, une fois que la personne quitte le périmètre, un système d'alerte avec un PC sécurité prévient que Madame untel ou Monsieur untel n'est plus dans le périmètre défini. La Collectivité s'est engagée sur des outils qui permettent de

mieux accompagner la maladie d'Alzheimer, il reste encore à formaliser administrativement cette prise en charge donc une belle réflexion est portée là-dessus. Nous avons aussi partagé ces informations avec nos collègues lors de l'échange, ce qui se fait, qui est en cours, qui n'est pas encore validé que ce soit au Conseil Exécutif ou à l'Assemblée. Mais il y a des choses qui sont mises en œuvre avec les équipes de la Collectivité pour faire en sorte que l'accompagnement des personnes souffrant de la maladie d'Alzheimer et qui ont tendance à quitter leur domicile soit bien pris en compte. C'est cette précision que je souhaitais apporter aux collègues.

M. le Président Claude LISE – Collègue ZOBDA.

M. David ZOBDA – Je m'associe aux différentes remarques des collègues qui sont à la fois teintées de lucidité, de beaucoup de bon sens et surtout d'une bonne connaissance du milieu. Je voudrais souligner que le travail qui nous est présenté est un travail qui a été bien réalisé. Je le dis parce qu'il part d'un diagnostic extrêmement précis qui met en lumière une réglementation de plus en plus contraignante en la matière, il met en lumière une disparité de traitement et d'équipement sur l'ensemble du pays qui est assez flagrante et ensuite une pauvreté qui augmente surtout chez les retraités. C'est assez significatif et ça rejoint la réflexion du collègue sur la Silver économie qui est pour nous une Silver économie un peu particulière – ce n'est pas une Silver économie de riches mais bien de pauvres et c'est ça la particularité. Ce diagnostic confirme les notions que nous avions du vieillissement, bien évidemment nous allons droit vers cette difficulté mais il met aussi en lumière les besoins humains et en équipements qui sont très larges et très importants. Le diagnostic nous apporte tout cela mais à la lumière des orientations qui ont été définies, le travail ne s'est pas arrêté là puisqu'on voit qu'il se répartit en points clés, en diagnostics et en axes de réflexion. C'est surtout dans les axes de réflexion qu'il y a de vraies questions qui se posent et qui pourraient nous éclairer demain sur ce que nous pouvons faire, ce que nous devons faire et ce que nous pourrions être en mesure d'envisager.

En tout cas pour ma part, j'apporte quelques réflexions au travail qui a été fait. D'abord sur le maillage du territoire, je suis convaincu qu'il faut le pousser le plus loin possible et essayer de fédérer toutes les énergies, toutes les compétences et tous les moyens. Je pense en particulier aux liens étroits que nous devons avoir avec les communes, les collectivités de base et leur CCAS. Je crois qu'il y a une connaissance du terrain, une connaissance des gens sur laquelle la Collectivité Territoriale de Martinique doit pouvoir s'appuyer et qu'il ne faudrait aucune défiance d'une collectivité vis-à-vis de l'autre. Je crois que dans ce domaine, il n'y a pas de place à l'action politique politicienne. Il faut que l'on agisse de manière très concertée pour améliorer les conditions de nos concitoyens, c'est un devoir moral que nous avons tous, que nous soyons élus de la CTM ou élus de la CTM et des collectivités de base je crois qu'il faut que nous nous entendions sur l'implication que nous devons tous avoir pour servir nos populations.

Le deuxième point concerne la politique de santé. Je sais très bien que la santé n'est pas du ressort de la Collectivité Territoriale de Martinique. Quand on a dit cela, je pense que l'on n'a pas encore rempli la moitié du travail. Je pense qu'il faut au moins que l'on s'interroge sur le suivi gérontologique des personnes retraitées et des personnes âgées, que l'on ait une acuité sur cette problématique notamment sur la qualité de la médecine qui est accordée aux personnes âgées, la répartition des médecins (quel médecin sur quel territoire), que l'on soit suffisamment proche de l'ARS ou des services de l'État pour infléchir la stratégie médicale qui nous est proposée en matière de santé pour les personnes âgées, retraitées ou handicapées.

Le troisième point concerne le projet de vie, Francis CAROLE en a dit un mot tout à l'heure. C'est vrai que sur le projet de vie, trop souvent nos personnes retraitées sont isolées et ne participent pas à la vie sociale, à l'intégration sociale et pour le handicap à l'intégration professionnelle. Je sais gu'il y a des

actions qui sont prévues mais je pense qu'il faut insister parce qu'il n'est pas question que nous puissions poursuivre cette exclusion sociale d'une partie beaucoup plus importante qu'on ne le pense de notre société. Les chiffres ont été annoncés, ce sera bientôt 75 000 martiniquais qui seront un peu dans l'exclusion sociale.

Le dernier point concerne les chiffres. Il est évident que l'on n'attend pas de ce schéma qu'il soit immédiatement chiffré, je le conçois très bien. Par contre, je pense que l'on ne pourra pas en faire l'économie demain, tout simplement parce que ces stratégies et ces politiques sur l'action sociale sont très impactantes du point de vue financier. Je ne dis pas qu'il ne faut pas pousser l'action jusqu'au bout, je dis qu'il faut que l'on en ait la connaissance. Il faut que l'on soit en mesure de prioriser un certain nombre d'opérations pour les répartir dans le temps parce que je sais que cela coûte extrêmement cher, les besoins sont immenses. Dans le document, il y a par exemple un chiffre qui indique qu'à très court terme, sur la durée du mandat jusqu'à 2020 ou 2023, il faudra 840 places en EHPAD ou en équipements similaires. Si je fais un simple calcul, en fonction des ratios que l'on connait, il faudra 25 à 30 M€ rien que pour assurer le fonctionnement de ces équipements. Rien que sur la stratégie sur les EHPAD et sur les autres équipements similaires, il faut beaucoup de moyens. Cela veut dire qu'il faut évidemment faire preuve d'originalité sur le mode d'accueil et d'hébergement, la solidarité familiale évidemment mais sur toutes les autres politiques. Il va falloir chiffrer les besoins et peut-être demain faire de ce plan d'autonomie, pas seulement un plan de mise en œuvre mais peut-être un plan de priorités pour répondre au plus urgent et satisfaire cette politique en faveur des personnes handicapées. Voilà les guelques réflexions qui me viennent mais en tout cas ce travail est dense, il est important mais il est encore en instruction et je salue cette initiative.

M. le Président Claude LISE – Merci. Collègue LESDEMA.

Mme Marie-Line LESDEMA – S'il est vrai que le Conseiller exécutif en charge de ce portefeuille a rappelé que c'était une obligation législative, je ne peux que saluer la mise en place de ce schéma qui parle de schéma unique de l'autonomie et qui rappelle un peu ce que nous sommes devenus depuis décembre 2015 l'ex Conseil Général et l'ex Conseil Régional. Ne pouvant participer aux multiples réunions qui ont été organisées, j'ai demandé à la responsable de service de venir lundi présenter ce schéma à la commission coopération, ce qui a été fait de façon très explicite. Nous avons pu relever quelques éléments et avoir une discussion très fournie et très passionnée avec Madame MADIN que je remercie au nom de tous les autres collègues. Deux actions retiennent particulièrement mon attention : c'est surtout l'action 30 qui parle de « la mise en place d'une plate-forme d'interconnaissances et de sensibiliser les professionnels sur l'offre locale pour structurer un parcours d'accès aux informations et orientations », c'est très, très important mais aussi l'axe où on parle « d'accompagner la structuration du secteur de l'aide à domicile ». J'y suis d'autant plus sensible que nous arrivons souvent dans des familles qui connaissent des difficultés énormes, avec une volonté de maintien au domicile qui ne répond pas toujours à tous ces critères. Le fait pour la Collectivité de vouloir travailler sur ce segment et de chercher à laisser la personne en situation de handicap ou la personne âgée à son domicile est important mais il faut l'accompagner dans la mise en œuvre. Il faut surtout que le logement soit adéquat parce que souvent, quand on construit, on a une trentaine ou une vingtaine d'années et on ne pense pas toujours aux situations de fragilité que l'on pourrait avoir dans le futur. Travailler sur cet axe est très important et mérite toute l'attention de la Collectivité sur ce sujet.

M. le Président Claude LISE – Collègue CATHERINE.

<u>M. Félix CATHERINE</u> – Nous sommes en quelque sorte sous l'impact de la loi d'adaptation de la société au vieillissement avec son triptyque : anticiper, adapter, améliorer les politiques publiques dans le domaine de l'autonomie. Effectivement, le projet s'inscrit dans cette dynamique, tel que l'a présenté

le Rapporteur. Nous observons le diagnostic des offres, les axes prioritaires de réflexion et d'amélioration qui sont annoncées, notamment les enjeux du schéma, le soutien aux aidants, le diagnostic des besoins. Bref, au-delà des approches possibles du handicap, le schéma identifie un enjeu global d'amélioration de l'appréciation de l'offre médico-sociale aux besoins des personnes, qui se traduit par des objectifs multiples. En conséquence, si l'adaptation de l'offre médico-sociale constitue une priorité du territoire sanitaire, nous avons cependant des questions. Que nous disent les actions du précédent schéma, dans le cadre de ce Programme Régional de Santé? Que nous disent-elles des évolutions en cours, s'agissant de l'offre en établissements et services accueillant des personnes âgées et handicapées ? Que reflète t-elle de la mise en œuvre des programmes pluriannuels de création de places en voie d'achèvement? Même si l'état des lieux chiffré apparait c'est-à-dire la population, les allocations individuelles de solidarité, l'offre de service etc. la politique de soutien à l'autonomie, à l'instar de toute politique, doit être assortie d'une démarche d'évaluation permettant de mesurer sur toute la procédure du schéma la pertinence et l'efficience des axes proposés et leur niveau de réalisation puisque nous avions un précédent schéma, notamment la réalisation des fiches actions et des préconisations. Il nous manque ce volet dans la méthodologie, volet qui nous permettrait de mieux partager la synthèse de nos actions, illustré par les initiatives les plus significatives identifiées pour le territoire et constituant un bilan pour mieux valoriser et nous projeter. Tant pour le bilan quantitatif que qualitatif, l'évaluation du précédent Schéma Départemental de l'Autonomie nous paraît indispensable pour apprécier les orientations.

Par ailleurs globalement, les problématiques locales ont été au cœur de la rédaction du schéma et replacées dans le contexte de leur mise en place notamment par les cinq axes du plan que tu as évoqués. Il apparaît que l'inscription des enjeux du schéma s'annonce dans un contexte économique et financier contraint, nous dira t-on, qui doit être pris en considération. Par conséquent, nous ne voyons pas apparaître des indications prospectives chiffrées – tu en as indiqué les raisons tout à l'heure – pour ce schéma mais enfin il faut quand même que l'on se pose la question du « comment nous allons financer? » Tu indiquais par ailleurs, qu'il ne s'agissait pas de présenter les grandes masses tout en indiquant que nous pouvons nous appuyer sur une base... on va dire de 120 M€ pour laquelle il pourrait y avoir des moyens supplémentaires. Il importe malgré tout, de prioriser les financements des actions d'urgence. Nous disons d'emblée – puisque nous aurons les questions de financement à traiter – qu'il est important d'interpeller la CNSA pour le soutien renforcé qu'elle doit apporter au schéma, au-delà de tous les acteurs de l'adaptation et du développement de l'offre médico-sociale tout au long de la mise en œuvre de ce plan qui constitue un espoir pour les personnes âgées et les personnes handicapées. D'autant que nous savons qu'il y a un autre volet, que les métiers de la santé, du médico-social et des services constituent une chance pour l'emploi. On se projette en 2020, on se projette en 2040 et on observe que la CCI indique qu'en 2020, il y aura plus 127 mais on est loin de ce chiffre en termes de besoin. Il est manifeste que les besoins sont supérieurs, les EHPAD sont aujourd'hui sous-dotés – nous l'avons vu dans les éléments chiffrés qui nous ont été présentés – de plus nous devons opérer le rattrapage en nombre de places, si nous nous reportons à la page 43-45. Il ne s'agit là que de perspectives pour les institutions d'accueil et les besoins pour la prise en charge à domicile en professionnalisant les intervenants essentiels. Puisqu'il y aura une perspective d'emplois – on a parlé tout à l'heure de la Silver – la formation doit être intensifiée sur ces champs, on ne doit pas attendre mais se projeter à 2020.

Par ailleurs, le volet amélioration du logement doit être priorisé tout comme la programmation des structures spécialisées pour les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer, de maladies dégénératives et celles relevant de la géronto-psychiatrie laissées pour compte parce que nous avons là un véritable problème. Voilà pour l'essentiel, les quelques éléments que nous voulons verser au débat, étant entendu que nous considérons qu'il y a là un travail considérable. Nous nous associons

évidemment aux félicitations adressées aux équipes qui ont travaillé, à tous les intervenants qui ont participé à ces actions mais aussi au personnel qui a apporté sa contribution.

M. le Président Claude LISE – Collègue TINOT.

Mme Marie-Frantz TINOT – Je serai brève puisque pratiquement tous les collègues se sont exprimés. Un schéma c'est une feuille de route, l'essentiel a été dit même si on peut ajouter des choses dans la mise en œuvre du schéma. Par contre, je souhaitais faire un focus sur deux choses : les aides à domicile et le contrôle. Concernant les aides à domicile mes questions sont les suivantes : comment voyez-vous la mise en place de la formation ? Sera-t-elle obligatoire ? Je pense qu'il est nécessaire aujourd'hui que les aides à domicile soient formées. Il y a des aides à domicile qui demandent à être formés, d'autres qui ne savent pas qu'il existe des formations. Il faudrait donc faire ce travail d'information. Concernant les contrôles, c'est vrai que ça va générer un coût mais il faudrait qu'il y ait un contrôle pour l'effectivité de l'aide parce que nous avons souvent des remontée de souffrances chez certaines personnes âgées, nous sommes quelquefois impuissants face à cette situation.

Nous en avons parlé avec la collègue NORCA, ce sera difficile, ça va coûter mais je pense qu'il faudra un jour arriver à contrôler. Il n'est pas concevable de mettre à disposition des aides pour des personnes en difficulté et que celles-ci se retrouvent le plus souvent démunies, plus que démunies. Je terminerai en saluant le travail de toutes les personnes qui ont travaillé sur ce schéma, je suis toujours prête à continuer à travailler sur l'élaboration de ce schéma... sur toute la politique sociale de notre département, c'est très important. Ma dernière question : à partir du moment où nous aurons voté ce schéma, quelle sera la priorité ? Que ferons-nous demain suite au vote de ce schéma ?

M. le Président Claude LISE – Collègue BAURAS.

Mme Christiane BAURAS – Je suis fort aise car il me semble que je parle la dernière. Pourquoi ? Parce que je vais peut-être sortir des sentiers stricto sensu des personnes âgées et des personnes handicapées mais c'est pour mieux y revenir. Nous parlons précisément des personnes âgées et des personnes en situation de handicap. Nous avons élaboré un schéma et par rapport à tout ce qui a été dit, il n'est pas complètement fermé. Il peut encore évoluer et observer un certain nombre de réactions vis-à-vis aux élus voire un certain nombre d'ajustements andante pendant que nous mettrons les choses en place. Quand je réfléchis, je me dis que nous avons beaucoup parlé de l'isolement des personnes âgées, nous avons parlé de personnes à accompagner. Mais quand nous parlons d'accompagnement des personnes, c'est parce que l'on compte sur les personnes valides. Le plus souvent parmi ces personnes, il n'y a pas que des professionnels, il y a aussi la famille. Je pense que ce schéma, tel que nous consentons à nous l'approprier, parle aussi de ce papy-boom à venir qui nous obligera à avoir une diversité d'hébergements pour nos aînés.

Nous ne pouvons pas faire l'impasse, me semble t-il, sur des dispositifs qui existent car nous savons très bien qu'il existe souvent dans la famille de nos personnes âgées ou en situation de handicap – plus précisément nos parents – des gens qui ont beaucoup de difficultés... des enfants qui ont beaucoup de difficultés. Il y a souvent des gens au RSA, les parents comme les enfants ont de petits revenus. Quand je dis qu'il ne faudrait pas faire l'impasse sur les dispositifs existants, je veux parler précisément de cette loi finances, qui dans son article 126 tend aujourd'hui à supprimer l'allocation logement-accession. Le collègue CHARPENTIER-TITY l'a posé comme question, nous voyons dans l'action 16 de l'objectif 11 : « réaliser une étude visant à définir un modèle martiniquais d'habitat intergénérationnel ». Pour l'instant, je pense que l'on peut partir un peu tout azimut, on peut faire jouer son imagination. Je peux aussi penser que les enfants qui peuvent héberger leurs parents soient des personnes adéquates pour permettre le non-isolement de leurs parents, surtout quand il s'agira de personnes qui ont des habitations insalubres. C'est précisément pour cela que je reviens à l'allocation logement-accession.

C'est une situation qui est peut-être passée un peu au-dessus de la tête de nos élus et particulièrement de nos parlementaires parce que les choses n'ont pas été ciblées comme elles le devraient. On ne s'est peut-être pas encore rendu compte du désastre à venir, du désagrément que l'on aura au niveau du logement. Quand on parle de nos personnes âgées, de leur hébergement et de la prise en charge, on ne peut pas ne pas corréler la difficulté que leurs enfants, que leur descendance a déjà pour se loger et eux la difficulté qu'ils auront à permettre que leurs habitations soient remises dans de bonnes conditions. Je veux rappeler quelque chose. J'ai parlé de l'article 126 de la loi des finances du 30 décembre 2017 qui a modifié l'article L-542 du Code de la Sécurité Sociale et qui supprime l'allocation logement pour les prêts permettant d'accéder à la propriété, ce à compter du 1er janvier 2018. Je veux rappeler à nos élus - nous le savons mais nous l'oublions souvent - le principe de l'allocation logement-accession. Ce principe est un dispositif qui permet au primo-accédants aux revenus modestes, de se faire rembourser une partie de leurs mensualités de leur crédit immobilier. Cette aide est versée dans les départements d'Outre-mer, directement par la CAF à l'organisme prêteur. Elle est prise en compte dans l'élaboration du plan de financement, elle est déduite des mensualités de crédit pour calculer le taux d'endettement des emprunteurs. L'Etat a institué dans les départements d'Outremer le dispositif de Logements Evolutifs Sociaux (LES) pour aider à se loger des familles dont les ressources très limitées et irrégulières compliquent grandement l'accès au logement locatif. L'aide de l'État a pour objet de solvabiliser les ménages aux ressources limitées et accroître ainsi les chances de ces familles de se construire un avenir en dépit des incertitudes qui pèsent sur leurs ressources.

La suppression de l'allocation logement-accession a trois impacts : le premier est sur la politique de la lutte contre l'habitat indigne (les RHI par exemple). Dans le cadre des opérations de résorption de l'habitat indigne, le « LES » dans son dispositif diffus ou groupé est le seul produit qui permette le relogement définitif des familles, compte tenu de leurs faibles ressources. Les opérations RHI seront bloquées faute de solution de relogement définitif des ménages. Deuxièmement, sur la politique d'accession à la propriété, la suppression de cette aide impactera directement les ménages les plus modestes souhaitant devenir propriétaires, qu'il s'agisse d'un dispositif cofinancé par l'État (le LES) ou non. Nous disons déjà qu'il y a eu 36 demandes en accession entre 2014 et 2016 en dehors de ce dispositif, selon la source de la CAF. En ce qui concerne le dispositif « LES », la quasi-totalité des dossiers que finance la DEAL fait appel à un prêt dont bénéficient ces allocataires du logement. Entre 2015 et 2017 par exemple, 93 % des 323 dossiers étaient financés avec un prêt. Cette mesure conduirait donc à un arrêt du seul dispositif d'accession sociale à la propriété en Martinique pour les ménages ayant de faibles ressources. A ce moment-là, certains seraient donc forcés de rester toujours locataires.

Le troisième point, pas des moindres, porte sur la politique d'amélioration de l'habitat privé. En ce qui concerne le dispositif AAH, entre 2015 et 2017, 19,2 % des 1381 dossiers financés, faisaient appel à un prêt soit environ un dossier sur cinq. L'interprétation que l'on fait aujourd'hui de l'article 126 de la loi des finances, laisse penser que l'amélioration de l'habitat n'est pas concernée. Toutefois une position officielle de la DGRFIP serait peut-être nécessaire parce que les agents de l'État disent ne pas être sûrs de la chose. Si tel n'était pas le cas, les allocataires du RSA ne pourront plus financer des travaux d'amélioration de leur logement sans compter les artisans du BTP qui seraient bien freinés dans une grosse tranche de leurs activités. Voilà les enjeux liés à la remise en place de l'allocation logement-accession pour la Martinique, d'autant que déjà sur le calcul de la LBU Martinique il y a un taux anormalement bas qui nous interroge à plus d'un titre. Nous savons très bien que l'on a baissé terriblement le taux de la LBU et hier, dans sa séance de questions au Gouvernement du mercredi 07 février, la députée de la Réunion Madame Huguette Bello a brossé très fidèlement les désagréments auxquels les DOM seraient exposés. Malheureusement, les réponses du Ministre Monsieur Julien

DENORMANDIE étaient loin de cibler avec justesse le parcours résidentiel chaotique de nos ultras marins à faibles revenus et la pertinence du maintien de ces allocations logement-accession.

Je veux interpeller ici tous mes collègues élus afin que nous rédigions, dès notre prochaine plénière, une motion en direction du Gouvernement afin que des correctifs soient apportés sur l'appréciation efficace à avoir face à ce dispositif allocation logement-accession. Je pense que vous avez bien compris qu'il s'agit d'un outil très, très efficace. Je tenais à vous le dire, j'ai regardé hier Madame Huguette BELLO présenter ce cas et Monsieur DENORMANDIE qui disait que les départements d'Outre-mer n'étaient pas concernés. C'est là que l'on voit l'ignorance de la chose de ces gens qui n'ont pas en regard les spécificités du parcours résidentiel des départements d'Outre-mer. Pendant qu'il répondait je voyais bien les autres élus qui étaient sur les bancs de l'Assemblée... j'ai vu le Député Serge LETCHIMI qui disait non, non, non. Tous les gens disaient non, non, non car il n'avait pas compris la question. Je pense que s'il y a une loi de finances dans ces correctifs, il faudrait peut-être que nous armions le bras de nos parlementaires qui iront certainement rebatailler un peu à l'Assemblée, il faudra peut-être que nous fassions une motion dans ce sens parce que nous parlons de mode de logement et d'hébergement à remettre en place... c'est pour cela que j'avais fait ce long préambule, c'est pour faire comprendre qu'il y a aussi la famille à inclure dans ces modes de logement. Il faudrait aussi leur permettre de ne pas avoir une restriction des dispositifs existants.

<u>M. le Président Claude LISE</u> – Merci collègue. C'est un élément très important que tu as soulevé. Je crois que le collègue HAJJAR souhaite lui aussi intervenir.

M. Johnny HAJJAR – Au bout de deux ans, on présente aujourd'hui en Assemblée plénière, le schéma de l'autonomie qui a une valeur dans le temps d'une durée de cinq ans ; schéma qui par ailleurs est très intéressant dans son constat, dans ses analyses et dans un certain nombre de perspectives. Je déplore néanmoins qu'en deux ans (c'est-à-dire 25 mois) malgré les relances de mes collègues – j'ai bien vu que le Conseiller exécutif a pris les devants – on n'a pas trouvé le temps d'associer les collègues de la minorité. Je tenais à le dire en termes de constat parce que ça fait quand même 25 mois. Le deuxième élément c'est que nous sommes dans un schéma d'organisation sociale et médico-sociale. C'est vrai que c'est une obligation légale donc la loi impose, c'est vrai que le premier atout de ce schéma c'est qu'il concerne à la fois les personnes en situation de handicap et les personnes âgées. Cela permet d'avoir une vision un peu plus globale. Néanmoins, je suis assez surpris de l'analyse de deux Conseillers exécutifs. Nous sommes en train de parler de deux schémas : le Schéma Territorial de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (STDEII) et là nous parlons de schéma de l'autonomie. J'ai du mal à comprendre cette conception qui consiste à dire « on aurait pu prendre un cabinet privé, faire un schéma et remettre » Non, ce n'est pas un catalogue de bonnes intentions. Par définition, un schéma a une valeur juridique budgétaire de programmation avec un calendrier. C'est la règle juridique, un schéma ce n'est pas juste un dessin ou de bonnes idées. Il a un caractère concret. Quand on vote un schéma, on vote les financements qui vont avec le schéma. Quand on vote un schéma, on vote le calendrier du schéma. Quand on vote un schéma, on vote un plan d'actions du schéma. Quand on voit un schéma, on vote l'évaluation du schéma. Quand on vote un schéma, on vote les outils de mise en œuvre du schéma parce qu'un schéma doit pouvoir se mettre en œuvre concrètement. Encore heureux que l'on n'ait pas pris encore un cabinet privé. Ce n'est pas un document technique, c'est un document politique qui prévoit l'avenir de l'accompagnement et de la gestion des personnes âgées et des personnes handicapées à la Martinique pour les cinq prochaines années. De même que pour le Schéma Territorial de Développement Economique, il ne faut pas se contenter de dire « j'ai remis un document à l'Etat et l'État ne m'a rien dit ». Ce n'est pas cela puisgu'on est analysé, on est évalué chaque année sur le schéma qui est voté. Il a une obligation légale mais il a une valeur juridique importante. C'est la raison pour laquelle un schéma doit contenir tous les éléments que j'ai évogués, les caractéristiques.

Le constat identifie les causes. Ce travail a été fait sérieusement, il faut le saluer et dire ce qui est fait de concret et de sérieux sur le constat et les causes identifiées. Des propositions de préconisations ont été faites mais par rapport à un existant c'est-à-dire qu'aujourd'hui, on a fait une évaluation passée – puisqu'il y a aujourd'hui un certain nombre de dispositifs, d'outils d'aide à l'accompagnement des personnes âgées et des personnes handicapées - mais il faut dire ce qu'il y a de nouveau et de différent. Le calendrier devrait nous dire au moins sur 2018... je suis quand même surpris, nous sommes en février 2018 et je ne sais pas ce que l'on mettra comme actions nouvelles sur l'accompagnement des personnes âgées et des personnes handicapées... concrètement, je ne sais pas. J'ai une idée de là où on veut aller dans les cinq ans, j'ai une idée d'un certain nombre de dispositifs mais je ne sais pas concrètement ce que l'on fera de différent en 2018 de ce que l'on a fait avant puisque c'est un schéma nouveau. Là où c'est le plus inquiétant... si on veut que ce soit concret, il faut au moins que ce schéma intègre... le Conseiller exécutif a aussi pris les devants, il n'y a pas d'éléments financiers, on ne sait donc pas comment on fera pour financer les actions. On met les actions mais on reviendra dans un 2ème temps. C'est comme si vous aviez une jambe en moins et que I'on vous demandait d'être stable et de continuer à marcher. Si vous avez une jambe ou un bras en moins, vous avez un problème d'équilibre et vous avez un problème pour avancer concrètement. Vous avez un problème pour être réaliste et vraiment concret.

La CTM a hérité des compétences de l'ex Conseil Général. C'est toujours dans la perspective de se dire « soyons concrets », il y a deux éléments voire trois que je considère... alors c'est vrai que je vais rejoindre la collègue BAURAS parce qu'elle a dit un peu... je pense que nous n'aurons aucune difficulté puisque les causes et le diagnostic sont complets. A ce niveau, c'est parfait, c'est complet, on sait très exactement les problématiques qui se posent, la question du maintien à domicile qui est une solution qu'il faudra développer parce qu'on ne pourra pas faire que des EHPAD, un certain nombre de prises en charge par rapport à certaines maladies. La réalité c'est que l'on pourra définir très facilement les coûts parce que les besoins augmentent naturellement chaque année et que les dotations d'Etat diminuent chaque année, mais quelle est l'ingénierie financière que l'on prévoit dans ce schéma? Parce que derrière, il faut trouver des recettes que l'on mettra en face sachant que ce n'est pas comme une entreprise quelconque même s'il y a la « Silver économie « qui doit pouvoir générer de la création d'emplois et peut-être de la richesse économique mais là, nous sommes sur de la richesse humaine, l'accompagnement des personnes âgées. Comment fait-on ? Où est l'ingénierie ? C'est ce que j'aurais souhaité ajouter, il y a un travail d'ingénierie financière pour mettre des dépenses en face des besoins. On va évaluer des dépenses, on va dire « ca va coûter tant sur cinq ans, on va commencer en 2018 en dépensant tant ». Je pense qu'il n'y a aucune difficulté à le faire. Par contre, la réalité est de se dire quelles sont les recettes qui permettront de financer ces dépenses? Là, il y a une ingénierie à développer et je pense qu'il faut ajouter cet axe qui me parait essentiel. Quand vous voulez mettre en place des actions concrètes, réelles et pas potentielles... réelles et pas potentielles, il ne suffit pas seulement d'aller chercher les financements extérieurs mais de voir comment on peut générer, à travers le Gouvernement par exemple, à travers des besoins législatifs... l'exemple qu'elle a pris est parfait, l'exemple gu'elle a pris sur l'offre de logement est parfait. Je prends un exemple concret, la CTM va-telle financer les RHI en Martinique aujourd'hui?

Je rappelle qu'il y a zéro financement, je suis bien placé pour le dire parce qu'à Fort-de-France nous gérons cinq RHI (Résorption de l'Habitat Insalubre) avec beaucoup de personnes âgées et handicapées. Nous travaillons non seulement sur un relogement digne mais aussi sur l'accession à la propriété. Madame BAURAS a parfaitement raison, le Gouvernement est en train de prendre des mesures pour de ne plus financer les RHI. Or, on dépendait quasiment exclusivement du financement d'État qui diminue et qui sera supprimé. La CTM peut-elle dire concrètement aujourd'hui, avec la compétence ex Conseil Général – je rappelle que la CTM ce n'est pas que de l'économique mais aussi du social au travers de ce schéma qui est voté – qu'elle accepte politiquement, compte tenu des

éléments du schéma d'accompagnement qu'elle met en place, qu'elle va financer la résorption de l'habitat insalubre donc accompagner les personnes en situation de handicap et les personnes âgées qui vivent dans des conditions indignes afin qu'elles soient relogées dignement? C'est un élément concret qui demande une analyse financière précise parce que – je répète – depuis deux ans, nous avons zéro euro de participation de la Collectivité Territoriale de Martinique. Je l'ai dit, il manque un pilier, cette question de moyens financiers, cette question d'ingénierie, parce qu'il faut être dans le concret et faire de la mise en œuvre sérieuse. Il y a un autre élément, la question des outils d'accompagnement – je rejoins le collèque ZOBDA. C'est noté: « le cadre de coopération et de coordination avec les établissements et services extérieurs ». Je prends un exemple : toutes les communes ont un Centre Communal d'Action Sociale ou un Service d'Aide Sociale. Ce service d'aide sociale participe concrètement à l'accompagnement des personnes âgées et des personnes handicapées. Je prendrai toujours l'exemple de la ville de Fort-de-France que je connais le mieux. En tant que compétence ex Conseil Général, la CTM versait de droit – je ne parle pas des subventions que vous avez retirées – à Fort-de-France 61 610,84 euros par an. Ce sont des obligations de dotations (pas des subventions) à l'ensemble des collectivités, en fonction de leur démographie. Concrètement aujourd'hui, la question de la relation de la coopération est essentielle. Pourquoi ? Le mandatement de la dotation 2016 a été fait par la Collectivité Territoriale de Martinique le 20 décembre 2017, soit un an après, versée sur le compte en janvier 2018. Cela veut dire que les collectivités qui n'ont pas les moyens de gérer de la trésorerie, comment vont-elles faire? Nous avons un problème. Il me semble que l'un des axes majeurs que vous avez développés c'était de diminuer les délais de paiement mais aujourd'hui, quand je regarde le délai de paiement des CCAS et des Services d'aide sociale des Mairies, c'est un an. Il y a des Mairies qui ne pourront pas, elles pourront de moins en moins d'autant que la Collectivité Territoriale de Martinique à supprimé les subventions sociales qu'elle attribuait. Concrètement, est-ce qu'à travers ce schéma que vous mettez en place, vous allez réduire les délais de versement des dotations dues – je dis bien « dues », ce n'est pas « quémandées » – aux Mairies au titre de l'aide sociale pour les personnes âgées et les personnes handicapées ? L'accompagnement social, c'est urgent, c'est immédiat, ce n'est pas dans un an ou un an et demi. Aujourd'hui, on sait pour 2016, on ne sait même pas pour 2017, or nous sommes en 2018. Aujourd'hui, les Mairies sont en difficulté sur ce volet. Nous avons donc un vrai problème qui se pose.

Pour revenir à la question de l'offre de logement, on a parlé de logements intermédiaires. Je veux bien mais c'est vrai que l'expérience de la présidence d'une SEM (Société d'Economie Mixte) qui permet de faire de l'aménagement, de la construction de logements, de la promotion, nous permet de voir que « sé pa rédi chèz bò tab, sé pa anni di kon sa ». Le produit « logement », il faut le définir. Comment est-il défini aujourd'hui ? Comment est-il financé en investissements ? La réalité c'est cela, il n'y a pas que les RHI. Je prends un exemple, un troisième exemple concret. J'ai entendu dire ici que l'on est fier parce que les bailleurs sociaux ont construit beaucoup de logements sociaux sur les deux dernières années mais quand j'ai regardé la réalité, il y avait 1000 logements programmés par année, ils en ont construit à peine 300. Cela veut dire que dans la réalité, potentiellement on avait 1000 logements inscrits chaque année 2016-2017... potentiellement mais réellement, on a eu 300 logements par an. Cela veut dire qu'il y a 700 logements qui n'ont pas été construits. L'offre de logements en matière d'accompagnement social me paraît être la priorité vis-à-vis des personnes handicapées qui ne peuvent être qu'au rez-de-chaussée et pas à l'étage, vis-à-vis des personnes âgées qui ne peuvent être qu'au rez-de-chaussée avec un certain nombre d'aménagements, avec la prestation de compensation du handicap, avec l'APA.

Je suis interpellé par les délais des réponses qui sont faites aux administrés, on vient me voir mais je ne suis pas de la majorité, j'essaie seulement de relayer. On vient me dire « cela fait un an ou deux ans que nous avons déposé un dossier et nous n'avons pas de réponse ». Je veux bien que l'on vote le schéma d'autonomie avec les idées, les principes, mais il faut que l'on soit concret par rapport aux

délais qui ont explosé aujourd'hui et qui ne respectent pas la réalité de l'aide sociale d'urgence que nous devons apportée à ces personnes handicapées qui sont fragiles mais aussi aux personnes âgées qui deviennent de plus en plus fragiles. Je prendrai l'exemple, celui du transport à la demande. Allezvous financer le transport à la demande et à quelle hauteur? Aujourd'hui, j'ai beaucoup de questionnements. C'est vrai gu'en termes de catalogue de bonnes intentions, c'est magnifique, c'est puissant, c'est très puissant. Très concrètement, ce qui manque c'est la réalité de la mise en œuvre des outils, de l'accompagnement des outils, du type d'interventions vis-à-vis du Gouvernement pour voir comment régler les problématiques qu'a soulevé Mme Christiane BAURAS sur l'offre de logements et sur leur financement par le Gouvernement mais aussi la participation réelle de la Collectivité Territoriale... je répète, la participation réelle de la Collectivité Territoriale de Martinique à la question de la mise à disposition d'une offre de logements adaptés pour les personnes âgées et les personnes handicapées. Il y a des financements à sanctuariser, il y a des recettes à créer, à générer, soit par le biais de la loi, soit par le biais d'interventions auprès du Gouvernement, soit par nous-mêmes pour voir comment sanctuariser, sinon nous allons rester avec un très beau schéma, nous allons continuer à faire ce que nous avons toujours fait qui n'est certes pas critiquable, ce qui a été fait, est fait et bien fait. Maintenant, l'objectif c'est d'aller plus loin puisque les besoins sociaux augmentent, le vieillissement de la population augmente et la dénatalité est aujourd'hui une réalité, la fuite des cerveaux est encore une autre réalité. Si on réunit ces paramètres qui sont extrêmement négatifs, la situation du schéma entre le potentiel et le réel restera très distante et très difficile à mettre en œuvre. Je souhaiterais que l'on soit beaucoup plus concret aussi bien dans le 1^{ier} schéma que j'ai vu ce matin que dans ce schéma, même si je reconnais – je le dis et je le répète – que dans le diagnostic, dans les causes, dans un certain nombre d'actions, il y a de bonnes choses. Après, entre l'idée et la mise en œuvre, il y a un travail sérieux et concret à effectuer parce qu'il ne suffit pas de dire « produire des logements nouveaux », il ne suffit pas de dire « transport à la demande », il faut voir comment mettre cela en place concrètement et réellement.

M. le Président Claude LISE – Collègue CLEON.

M. Georges CLEON – Je ne répondrai pas à la longue tirade que nous venons d'entendre mais je dirai tout de même deux choses. Le collègue a parlé de RHI, il reconnaît que l'Etat n'assure plus ses responsabilités. Il ne voudrait tout de même pas que la CTM se substitue à l'État ? La deuxième chose que je veux dire, c'est que le collègue parle de dotations 2016 versées en 2017, encore heureux qu'elles aient été versées parce que je peux témoigner de ce que je connais au niveau de la convention passée entre l'ex Région et les CCAS de communes. Ce n'est qu'en fin 2015, à l'approche des élections que nous avons perçues les dotations de 2012, de 2013 de 2014. Voilà la réalité.

M. le Président Claude LISE – Attendez. Collègue LORDINOT.

M. Fred LORDINOT – Monsieur le Président, je voudrais faire un point d'ordre concernant l'intervention de ce monsieur qui est dans les gradins et qui n'arrête pas de faire des pressions sur les élus notamment les élus de la minorité. Très solennellement, Président, je vous demande de prendre des mesures pour que ce monsieur arrête de nous menacer. Il y a eu des incidents qui se sont produits ici, aujourd'hui c'est le collègue HAJJAR, hier c'était moi. Je vous demande très solennellement de dire à ce monsieur d'arrêter de nous menacer.

M. le Président Claude LISE – Collègue MONTROSE.

<u>Mme Diane MONTROSE</u> – Je suis très attentive à toutes les observations qui sont faites sur le schéma parce que j'estime que c'est dans le partage, dans l'échange que l'on peut co-construire. Nous appelons tous de nos vœux une co-construction, j'aimerais simplement que les intentions affichées

soient des intentions réelles. Je regrette que tous les espaces d'échanges que nous avons ouverts autour de ce schéma de l'autonomie n'aient pas été utilisés pour porter sa pierre à l'édifice et coconstruire. Je ne voudrais pas qu'ici nous soyons dans une tribune et que derrière nous ne participions pas réellement à la co-construction. Je veux appeler tous ceux qui nous écoutent, tous ceux qui nous regardent, à de la vigilance. Je vais expliquer pourquoi. Nous avons mis en place le Conseil Territorial de la Citoyenneté et de l'Autonomie. Nous l'avons mis est dans cet espace, ici même, il y a de cela quelques mois. Il s'est déjà réuni par deux fois, cette salle était pleine... pleine avec l'ensemble des associations qui œuvrent sur l'autonomie, sur la question des personnes âgées, sur la question des personnes en situation de handicap. Toutes les associations de Martinique été conviées. Au-delà des associations qui étaient conviées à participer et à co-construire parce qu'on ne fera jamais seul, il y a des membres de droit. Parmi ces membres de droit... vous voyez, il y a ce que l'on dit et il y a ce que l'on fait ; il y a l'esprit de démocratie et il y a ceux qui l'appliquent ; il y a l'esprit d'ouverture et il y a ceux qui appliquent vraiment l'esprit d'ouverture. Parmi ces membres de droit, toutes les communautés d'agglomération étaient membres de droit aux côtés de l'Etat, des bailleurs sociaux, d'élus de la CTM qui ont été désignés pour participer à ce Conseil Territorial de la Citoyenneté et de l'Autonomie. Je regrette simplement que lors de ces deux séances où nous avons échangé pendant cinq à six heures avec l'ensemble de ceux qui font le quotidien de ces personnes âgées, ceux qui de par la loi NOTRe ont des compétences sur l'objet social à travers le logement notamment, n'aient pas daigné estimer que c'était suffisamment important comme ils l'estiment aujourd'hui, pour être présents au moins à une des deux séances conduites à 15 jours d'intervalle et convoquées régulièrement. Je crois qu'il faut arrêter ce petit jeu. Je voudrais qu'on l'arrête définitivement et que l'on arrête d'asséner des chiffres.

Il y a aussi une Commission Départementale de l'Habitat où nous sommes aussi convoqués, je vais donner les chiffres. J'ai retrouvé ce rapport qui a été présenté lors de la première séance. En 2014 – ce n'est pas moi qui ai rédigé ce rapport, ce n'est pas nous, il nous a été soumis par les services. Je pense que l'on ne pourra pas nous taxer de quoi que ce soit – le nombre de logements financés était de 508 pour un coût total d'opérations de 71 M€ pour une surface moyenne de 78 m² (je pourrais donner plus de détails). En 2015, le nombre de logements financés est passé à 683 pour un coût total d'opérations de 91 M€. En 2016, le nombre de logements financés est passé à 1094 pour un coût total d'opérations de 146 M€ Si je récapitule : 508 en 2014, 683 en 2015, 1094 en 2016 si ce n'est pas de l'augmentation, je ne sais plus ce que veut dire « augmenter et compter». J'éviterai de le citer mais si vous me donnez des leçons et si vous vous permettez de me donner des conseils, je vous dirai que lorsque l'on nous mandate, nous avons suffisamment de respect pour le mandat qui nous a été donné, pour être présent de manière régulière aux Conseils d'Administration des bailleurs sociaux. Si vous n'avez pas les chiffres, je vous les donnerai parce que mes absences, on pourrait les compter. En nombre de logements réalisés sur l'année 2017 et livrés : 707 logements. En nombre de logements mis en chantier sur l'année 2017 : 940 logements. Je crois qu'il faut arrêter et faire preuve de sincérité pas simplement dans l'hémicycle, il faut parfois accepter de se retrousser les manches et de venir participer et occuper les espaces quand ils vous sont proposés. J'aurais aimé entendre l'ensemble de ses remarques. Quant à la loi de finances 2018 qui aujourd'hui menace de supprimer l'allocation pour la réhabilitation, on vient nous donner encore des leçons en nous interpellant pour nous demander si nous allons nous substituer à l'État. Je n'ai pas entendu un certain nombre de parlementaires qui avaient la possibilité d'intervenir au moment de l'examen de cette loi. Je n'ai entendu personne. Que l'on ne vienne pas aujourd'hui nous donner des leçons lorsque justement la collègue BAURAS nous saisit d'une menace et nous propose à nous élus, d'agir de manière à faire en sorte que cette allocation soit maintenue. Que l'on ne vienne pas aujourd'hui nous dire que nous ne faisons rien. Ce sera tout mais je crois qu'il fallait rectifier un certain nombre de vérités et surtout de contre-vérités.

(Applaudissements)

<u>M. le Président Claude LISE</u> – Je pense que tout le monde s'est exprimé. Je propose que le Conseiller exécutif réponde aux questions et nous fasse la conclusion avant de passer au vote.

M. Francis CAROLE – Je tiens à remercier tous les collègues, autant ceux de la majorité que ceux de l'opposition, à la fois pour la qualité et la pertinence de leur intervention et la qualité du ton. Je pense que c'est un sujet sérieux et que nous avons eu un débat sérieux sur un ton respectueux. Je pense que c'est très important. Je crois que celles et ceux qui nous regardent doivent nous en savoir gré pour cette attitude. Néanmoins, je me sens obligé parce qu'interpellé, de dire deux ou trois choses avant de répondre aux questions qui portent sur le schéma.

D'abord, je pense qu'il faut avoir une certaine rectitude, éviter d'affoler la population, de procéder par manœuvre d'intoxication et de désinformation, lorsqu'on dit – la main sur le cœur, les larmes aux yeux – qu'il n'y a eu que 300 logements de construits alors que nous sommes en état de dire 1094 en 2016, plus de 700 en 2017. On voit manifestement une volonté d'intoxiquer. Deuxièmement, on nous parle des sommes que l'ancien Conseil Général versait aux CCAS. J'ai rappelé, lors d'une plénière, que ces sommes n'étaient pas versées la même année c'est-à-dire que pour 2013 on payait en 2014, pour 2014 on payait en 2015. Quand on reprend la liste des paiements, c'est ainsi que ça se fait, une année après. C'est ce que nous sommes en train de faire, nous avons payé 2015 en 2016 et 2016 en 2017. Nous avons veillé à ce que toutes les communes soient payées. Le collègue CLEON avait raison de dire que tel n'était pas toujours le cas. En 2016 tout le monde a été payé pour 2015, en 2017 tout le monde a été payé pour 2016. Là aussi, on essaie de faire croire à la population que les CCAS n'ont pas été payés. Les versements ont été opérés.

Ensuite, la Collectivité n'a pas décidé de supprimer les aides sociales aux CCAS. Alors que 2 M€ avaient été utilisés par le Conseil Régional pour les CCAS, la Collectivité a jugé que puisque nous étions sur les mêmes missions et que la Collectivité Territoriale était aussi la Collectivité du social, cet argent devait alimenter l'action sociale de la Collectivité auprès des martiniquais. On nous parle de délai, de retard, comme s'il y aurait eu une sorte de frein, le pays est à l'arrêt, rien ne fonctionne. Nous avons été envahis par la pensée tortue, ça n'avance pas. Je rappelle quand même, surtout en matière de logements puisque l'on parle de malheureux, qu'aujourd'hui en 2018 la Collectivité Territoriale de Martinique est sommée de payer des sommes dues aux opérateurs du logement pour 2015, pour 2014, pour 2013, pour 2012 et pour 2011. Ce sont des centaines de milliers d'euros. Mais puisque l'on parle des petits artisans qu'il faut aider, puisque l'on parle des malheureux qu'il faut secourir, nous avons payé en 2016 du FSL (Fonds de Solidarité Logement) qui datait de 2015 (ce n'est pas très grave) mais aussi de 2014 (ça l'est davantage) et de 2013 ce qui l'est encore plus. C'est ça la réalité donc lorsqu'on vient donner des leçons sur ce ton, je suis obligé de rectifier. Puisque l'on parle du schéma, le dernier schéma c'était deux schémas. Il n'y a pas eu deux schémas de l'autonomie, c'est le premier schéma de l'autonomie. Il y avait deux schémas : un schéma gérontologique et un schéma des personnes en situation de handicap. Le dernier schéma qui a été fait, c'est celui qui a été élaboré par le Président de l'Assemblée entre 2009 et 2013. Ces deux schémas se sont terminés en 2013, ils auraient normalement dû être immédiatement remplacés par un autre schéma dès 2013, cela n'a pas été fait et on vient nous dispenser des leçons de bonne conduite. Il y a un moment où il faut arrêter. Je distingue bien cette dernière intervention des autres interventions que j'ai entendues de la majorité qui étaient des interventions critiques quand il le fallait, mais positives parce qu'on essaie d'aller plus loin. Je pense qu'il ne faut pas utiliser chaque tribune pour essayer – excusez-moi du terme, je n'ai pas l'habitude de parler ainsi – « de décaler la majorité » par simple plaisir surtout en utilisant des références qui sont totalement fausses et nous l'avons très clairement démontré.

Sur les questions posées par les collègues, je pense que toutes les interrogations et les propositions sont légitimes d'où qu'elles viennent et que ces éléments enrichiront notre travail. Je remercie les

collèques d'avoir lu attentivement ces dossiers des deux côtés de l'Assemblée. Sur la question du plan Alzheimer. Il y a un plan Alzheimer de l'État, pas seulement Alzheimer mais de toutes les pathologies dégénératives qui existent, il faut que l'État prenne ses responsabilités mais je pense qu'il nous faut aller plus loin dans ce que nous avons proposé et nous le ferons. D'autre part, il y a une question qui a été posée sur les aidants familiaux, c'est une question centrale. Nous apportons un certain nombre de réponses dans le schéma notamment pour le répit des aidants familiaux. Concernant les personnes qui disparaissent, j'ai demandé au service - il y a de cela quelques mois, nous sommes en train d'y travailler – un dispositif qui nous permettrait de faire en sorte que les personnes qui disparaissent, (même si ce n'est pas 100 personnes, peu importe, la disparition d'un être cher dans de telles conditions, c'est toujours quelque chose de terrible) d'imaginer un dispositif. Ca pourrait être un bracelet ou autre chose qui permettrait de repérer la personne. Nous sommes en train de regarder le dispositif afin de proposer au cours de l'année 2018, un dispositif qui réponde à cette angoisse des familles de voir disparaître un être cher. Nous sommes en train d'y travailler et sommes tout à fait disposés à recevoir toutes les propositions que les commissions de l'Assemblée pourraient nous faire. Il y a aussi l'accueil des aidants, l'accueil de jour des personnes malades et des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer, cela existe toujours mais ce n'est pas suffisamment accompagné, ce n'est pas suffisant. Nous prévoyons d'ailleurs avec l'ARS, d'imaginer et de lancer un certain nombre d'appels à projets pour pouvoir répondre à ces demandes dans les meilleurs délais. Nous sommes en train d'y travailler, il y a aura donc une série d'appels à projets sur les éléments que nous considérons comme étant prioritaires. Nous le ferons très rapidement, nous avons d'ailleurs déjà commencé à y travailler.

Ensuite, le collèque CHARPENTIER-TITY posait la question la question des logements intermédiaires. Il s'agit en fait de logements intergénérationnels, c'est-à-dire d'imaginer un mode où plusieurs générations peuvent coexister. Ca peut être des générations d'une même famille, ça peut être des jeunes d'une autre famille avec des anciens. C'est sur ce modèle que nous sommes en train de travailler. Il y a différentes expériences qui sont en train d'être faites, il y a différents projets mais nous pensons qu'il faut donner une espèce de systématisation à cette démarche, de façon à avoir quelque chose de clair et de net qui nous permette d'avancer. Le collègue ZOBDA a posé une question importante sur les CCAS. La Collectivité est le chef de file de l'action sociale. Que nous faut-il faire aujourd'hui pour organiser l'action sociale, de la CTM jusqu'aux CCAS? Cette organisation n'existe pas pour le moment mais nous avons déjà un pré-projet que nous soumettrons aux collègues bien en amont d'une Assemblée, notamment aux collègues responsables de l'action sociale mais pas seulement. Un pré-projet où nous essayons d'imaginer comment la Collectivité – en tant que chef de file de l'action sociale – peut organiser le maillage de ses actions avec les CCAS et les communes plus globalement. Ce travail est en train d'être fait. Au début de l'année 2018, nous envisageons de rencontrer les CCAS, nous allons bientôt rencontrer l'Union des CCAS pour discuter de la manière de mettre en place ce schéma. Nous avons notre idée mais nous pensons qu'il faut se concerter, qu'il faut échanger avec ces acteurs qui sont des acteurs essentiels de proximité. J'espère qu'au courant de l'année 2018 je pourrai, au nom de la Collectivité, vous proposer une organisation afin que nous soyons dans la cohérence mais dans l'efficacité. En fait, le vrai problème c'est d'être efficace vis-à-vis de la population, de répondre vite et de répondre juste, c'est ce que nous essaierons de faire.

Je suis désolé de ne pas répondre à toutes les questions qui se posent. Le collègue CATHERINE posait une question sur les schémas. Nous n'avons pas pu évaluer les deux derniers schémas comme nous évaluerons le schéma de l'autonomie. Il s'agissait de deux schémas différents dont nous nous sommes inspirés parce que le travail qui avait été fait à l'époque du Président Claude LISE, était un travail sérieux et consistant qui a permis d'avancer. Nous l'avons évalué, il y avait aussi des projets de création d'un certain nombre de structures. Nous nous sommes heurtés à la situation suivante : les personnes qui avaient reçu une habilitation pour construire des structures n'ont pas pu le faire, souvent pour des questions de moyens financiers. C'est pourquoi nous souhaitons nous tourner vers les fonds

européens pour voir si une partie de ces fonds ne peut pas être utilisée pour financer ces opérations, puisque nous le faisons pour tout ce qui concerne le vieillissement. Par ailleurs, la guestion de la formation qui a été posée est également essentielle. Nous avons déjà commencé à y travailler. La préparation d'une convention avec la CNSA pour la formation des aidants est en cours, elle n'est pas encore finalisée. Nous sommes en train d'y travailler objectivement. Ce sera le financement sur la section IV du budget de la CNSA. D'autre part, la CTM va encore plus loin avec un grand plan de formation à partir des fonds européens notamment du FSE, en direction des aidants. Nous avons déjà identifié la tranche d'âge de 20 ans à 55 ans, mais je me dis que comme les gens travaillent jusqu'à 65 ans, il faut aller plus loin. Nous avons vraiment un débat très concret sur la question, j'espère que courant mars avril nous pourrons présenter quelque chose à l'Assemblée. Nous sommes véritablement dans quelque chose de très concret, pour répondre à ta question, collègue CATHERINE. Il y aura une formation en direction des aidants proches, des aidants salariés et des salariés des services à la personne. Cela aussi est important parce que souvent, nous nous rendons compte que ce sont des gens qui s'engagent, qui nous disent « j'aime les personnes âgées ». C'est bien d'aimer les personnes âgées... aimer les gens avec lesquels on travaille, c'est un élément essentiel mais ça ne suffit pas, il faut être formé. Etre bien formé ne garantit pas l'absence de maltraitance mais guand on est mal formé inévitablement, même par inadvertance, on va organiser la maltraitance. Nous sommes donc en train de travailler sur tous ces éléments et nous espérons revenir vers vous très rapidement pour apporter des réponses à ces questions.

D'autre part, nous avons également anticipé « une réponse accompagnée pour tous » c'est-à-dire zéro sans solution. Nous avons commencé à la mettre en œuvre avec l'ARS. Dans le domaine du handicap, nous avons fait des efforts considérables pour la prise en charge des personnes en situation de handicap. Chaque fois que je dis cela, je ne vous dis pas que tout serait parfait, que nous aurions atteint le Nirvana mais nous avançons. C'est ainsi que pour la PCH, nous sommes passés de 20 mois pour le traitement des dossiers à dix mois, nous avons réduit de moitié. Pour les autres demandes, nous sommes passés de neuf mois à un peu plus de six mois. Nous avançons et nous mettons en place la dématérialisation et d'autres dispositifs pour avancer plus vite. Concernant les cartes, nous sommes les premiers à avoir mis en place les CMI. Je pense qu'il n'y a pas tellement de régions de l'hexagone qui l'ait fait, nous, nous l'avons mis en place. Nous nous heurtons à des difficultés, lorsque nous demandons par exemple à des personnes handicapées de nous faire parvenir une photo par voie dématérialisée, nous avons découvert cette difficulté et nous sommes en train d'essayer d'y répondre de sorte que l'on ne soit pas obligé d'attendre neuf mois pour avoir une carte de stationnement etc. Voilà le travail que nous faisons, nous ne le faisons pas seuls, nous le faisons avec l'administration, avec les partenaires associatifs et tous les élus qui siègent à la MMPH, des élus de la majorité comme de l'opposition. Nous travaillons en bonne intelligence pour essayer d'avancer. Voilà ce que je voulais dire. Il y a des réponses qui seront apportées progressivement. Je veux encore remercier les collèques, les élus mais permettez-moi aussi de remercier tous les partenaires qui nous ont aidés, les partenaires institutionnels, l'ARS et les autres, les partenaires associatifs qui nous ont puissamment aidés dans l'élaboration de ce document. Je suis tout de même très content que, malgré les critiques acerbes qui ont été portées sur des questions qui n'avaient aucun lien avec le schéma, quelqu'un de l'opposition ait pu dire que ce schéma était puissant.

M. le Président Claude LISE – Chers collègues, nous allons passer au vote. Collègue LAVENTURE

<u>M. Miguel LAVENTURE</u> – Juste une phrase, Président, un peu pour rassurer tous les collègues sur les engagements de la CTM en matière de logement. Nous ne sommes pas des financeurs directs pas du logement social. La collègue MONTROSE a donné quelques informations très éclairantes mais comme nous avons une part de responsabilité, en termes de garantie d'emprunts, je voulais juste rappeler les éléments que nous avons présentés ici même en décembre, quand nous avons parlé des dernières

garanties d'emprunt pour bien fixer les idées – c'est de l'engagement de la part de la Collectivité qui le fait – en donnant en donnant les derniers chiffres de garanties d'emprunts qui ont été réalisés au cours de ces dernières années. Je ne remonterai pas au déluge mais si on parle de l'année 2014 il y en avait pour 607 logements avec 20 890 000 euros (j'arrondis). En 2015, 574 logements pour 21 M€. En 2016, 724 logements pour 24 M€. En 2017, 1117 logements pour 32 M€. Je pense que ce sont des chiffres qui parlent suffisamment pour que nous n'ayons pas besoin d'ajouter des commentaires. C'est un véritable bond qui est intervenu au cours de ces dernières années, singulièrement en 2017.

M. le Président Claude LISE – Merci. Nous passons au vote.

M. Félix CATHERINE – J'ai demandé la parole pour une explication de vote.

M. le Président Claude LISE – Collègues, écoutez l'explication de vote de l'opposition.

M. Félix CATHERINE – Je disais donc que notre groupe considère que le dispositif est essentiel pour la problématique de prise en charge des personnes âgées et handicapés. Sans pour autant donner de leçons à personne, nous voterons ce dispositif. Par ailleurs, nous devons porter la réflexion et agir pour atténuer les restes à charge qui sont trop lourds pour les personnes âgées et leurs familles. Concrètement et de manière imminente, il convient d'aller vers la programmation donc l'ingénierie financière. Par ailleurs, nous voulons être associés aux actions de mise en œuvre et au comité de suivi. Je voudrais simplement dire pour terminer qu'au moment où nous votons ce beau schéma, j'attire l'attention de l'Assemblée sur une situation dramatique qui se vit au centre Emma Ventura aujourd'hui. Il n'y a pas de moyens pour acheter des couches pour les résidents. Aujourd'hui, c'est le Comité de Gestion des Œuvres sociales ou des actions caritatives qui permettent d'acheter des couches et le petit matériel pour le centre Emma VENTURA. En d'autre temps, dans une situation particulière de cette nature, le Conseil Régional – majorité et opposition – avait pris ici même l'initiative de porter une contribution d'aide. Il y a une situation dramatique dans cette institution. A l'époque, lorsqu'il y a eu des difficultés, nous avons eu à intervenir. Je voulais le signaler, c'est une situation qui demande une intervention solidaire de la CTM vis-à-vis de ces personnes âgées en grande difficulté.

M. Francis CAROLE – Président, tu permets que je réponde sur cette question précise ?

M. le <u>Président Claude LISE</u> – Sur ce point particulier?

<u>M. Francis CAROLE</u> – Oui, sur ce point particulier. Dès lors que nous avons été informés de cette situation, je me suis personnellement, au nom du Conseil Exécutif, rendu sur place. Nous sommes entrés en relation avec les responsables du centre Emma Ventura mais ce n'est pas seulement Emma VENTURA, c'est beaucoup plus large que cela, c'est l'hôpital Pierre Zobda-Quitman. Nous avons reçu les éléments et nous avions d'ailleurs prévu un rapport que nous n'avons pas pu inscrire tout de suite. Je vous donne des éléments de ce rapport pour que vous soyez informés :

« Par courrier en date du 7 février 2018, le Docteur Jean-Luc FANON, chef de Pôle de gériatrie et de gérontologie du CHUM a alerté la Collectivité Territoriale de Martinique sur la situation critique existant dans le service de gériatrie et du centre Emma Ventura. Cette alerte porte sur le manque criant de matériel de changes pour les personnes hébergés dans les dits établissements. Alors que les besoins normaux sont de 1110 couches par jour, seul deux paquets de 14 couches restaient disponibles au moment de l'alerte. La conséquence immédiate est que les personnes âgées déjà fragilisées par leur pathologie n'ont pu bénéficier de changes propres, certaines d'entre elles au moment de l'alerte, étaient restées avec les couches de la veille. »

Vous imaginez ? Ce sont les raisons pour lesquelles, Mesdames et Messieurs, chers collègues, je vous demande de d'autoriser la Collectivité de faire l'acquisition... alors seulement nous ne pourrons pas passer ce... mais nous avons imaginé une autre procédure pour pouvoir répondre à cette demande. Le président est sensibilisé, ce que nous avons vu, ce que j'ai vu personnellement à Emma Ventura, c'est que les gens en étaient à couper des draps pour servir de couches. C'est vraiment une situation inhumaine. La Collectivité va s'engager, nous avons reçu des factures pour répondre à cette demande.

M. Félix CATHERINE – Procédure d'urgence, Monsieur le Président.

<u>M. Francis CAROLE</u> – Nous mettrons en place une procédure qui permettra de répondre rapidement à cette situation.

M. le Président Claude LISE – Je veux quand même préciser que c'est un problème qui concerne malheureusement l'ensemble du CHU. Vous savez que je vous représente au Conseil de Surveillance du CHU, la situation n'est pas aussi dramatique dans tous les services. Il y a bien sûr le plateau technique ultra-moderne qui a été inauguré il n'y a pas si longtemps mais c'est vrai qu'il manque du matériel dans beaucoup de services y compris du petit matériel concernant l'hygiène de base. Nous sommes sollicités, en tant que membre du Conseil de Surveillance, nous avons déjà répercuté mais je veux attirer l'attention de l'Exécutif sur le danger qu'il y aurait à verser simplement une subvention au CHU, compte tenu du déficit important. Vous savez que c'est un déficit qui dépasse les 100 millions d'euros, par conséquent il faut faire très attention car l'aide risque de tomber dans un véritable gouffre et l'objectif ne serait pas atteint. Il faut trouver une formule qui nous permette d'aider précisément là où nous estimons que c'est nécessaire, sans se substituer simplement à l'État dans ses responsabilités par rapport à la remise à zéro du déficit de ce centre hospitalier. Je rappelle que ce déficit n'est pas simplement dû à des questions de mauvaise gestion, je tiens à le dire. En réalité, on n'a pas défini véritablement les missions d'un CHU de plein exercice dans une île éloignée du centre et avec toutes les missions régionales qu'i ont été assignées à ce CHU.

<u>M. Francis CAROLE</u> – Tu as raison, Président, d'attirer notre attention. Il ne s'agira pas de donner une subvention à l'hôpital mais de faire l'acquisition du petit matériel manquant pour le remettre à l'hôpital. Cela nous évitera d'aider le CHUM à combler ses déficits. Nous achèterons directement et nous leur remettrons. Nous sommes dans la phase opérationnelle qui permettra de voir comment cela peut se faire de manière très concrète.

M. le Président Claude LISE – Très bien.

<u>M. Félix CATHERINE</u> – Excusez-moi, Président. Dans l'immédiat, immédiat, que ferons-nous pour le centre Emma Ventura ?

M. le Président Claude LISE – Il vient de répondre.

<u>M. Francis CAROLE</u> – Ce n'est pas « qu'allons-nous ... ? » Au moment où je parle, nous sommes en train de... Nous avons le niveau de la demande, les situations, les factures. Nous allons trouver un dispositif particulier mais ça se règle là, maintenant.

M. Félix CATHERINE – (Intervention hors micro, inaudible).

M. le Président Claude LISE – Ils vont aider directement.

M. Francis CAROLE – Sé sa mwen ka di, directement et en nature, pas en finances.

<u>M. le Président Claude LISE</u> – J'ai attiré l'attention sur le risque, le collègue m'a rassuré. J'ignorais que nous étions déjà à la recherche de modalités pour échapper à ce risque. Nous n'allons pas nous étendre davantage, je pense que lors d'une autre plénière, nous serons peut-être amenés à aborder les problèmes du CHU. Nous serons inévitablement saisis de certaines demandes sur tel ou tel aspect du problème. Je vous propose maintenant de passer au vote.

VOTE Abstentions ? (0) Contre ? (0) Voté à l'unanimité.

M. le Président Claude LISE – Le schéma est adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

19- DEMANDE DE SUBVENTION FORMULEE PAR L'ASSOCIATION MARTINIQUAISE POUR LA PROMOTION DE LA RECHERCHE EN ONCOLOGIE ET MEDECINE NUCLEAIRE (AMPROM) POUR L'ORGANISATION DE LA CONFERENCE DE CONSENSUS THYROÏDIEN QUI A EU LIEU LES 13,14 JANVIER 2018 ET LA JOURNEE PAN-CARIBEENNE ET GRAND PUBLIC DU 15 JANVIER 2018, A L'HOTEL BAKOUA-TROIS ILETS

<u>M. le Président Claude LISE</u> – Les collègues Francis CAROLE, Miguel LAVENTURE et moi-même, étions présents et avons participé à l'ouverture de cette conférence.

<u>M. Francis CAROLE</u> – Le Président a tout dit mais permettez-moi quand même, avant de passer à ce point, de vous remercier pour ce vote unanime. Je pense que c'est important, par ce vote unanime nous donnons une image rassurante à la population martiniquaise.

M. Francis CAROLE procède à la présentation du rapport

M. le Président Claude LISE – Je peux souligner l'aspect notoriété parce qu'il n'est pas fréquent d'avoir des conférences de consensus dans le domaine médical. De plus, ces conférences gardent le nom du lieu où elle s'est tenue, dorénavant on parlera de la conférence de consensus de Martinique. Les étudiants en médecine etc. entendront parler de cela. Pour que les collègues comprennent bien, cela veut dire que les protocoles de traitement du cancer de la thyroïde ont été harmonisés. Il y avait plusieurs écoles avec des protocoles différents, ils sont parvenus à un accord entre écoles différentes mais également avec le point de vue de ceux qui s'occupaient davantage du problème de radiologie et de ceux qui s'occupaient plus spécialement de clinique. C'est vraiment quelque chose de très important qui s'est déroulé chez nous. Je me retourne vers les responsables du tourisme pour dire qu'en plus de l'aspect scientifique c'est une action de promotion de la Martinique. Nous pouvons passer au vote.

VOTE Abstentions ? (0) Contre ? (0) Voté à l'unanimité.

M. le Président Claude LISE – Je vous remercie. Nous passons au dossier n°20.

20- CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE FIPHFP RELATIVE AU FINANCEMENT D'ACTIONS MENEES PAR LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE MARTINIQUE A DESTINATION DES AGENTS EN SITUATION DE HANDICAP

M. Francis CAROLE procède à la présentation du rapport

<u>M. le Président Claude LISE</u> – Avis de la commission « Action sociale ». Il n'y a personne de la commission ?

M. Raphaël MARTINE – Avis favorable, Président.

<u>M. le Président Claude LISE</u> – La commission des finances ? Elle se range probablement à l'avis de la commission sectorielle. Y a t-il des demandes d'intervention ? Pas de demande ? Nous passons au vote.

VOTE
Abstentions?
Contre?
Voté à l'unanimité

M. le Président Claude LISE – Nous passons au point 21.

21- CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION DE MARTINIQUE POUR L'ORGANISATION D'UN CONCOURS D'ASSISTANTS SOCIAUX EDUCATIFS

M. Francis CAROLE procède à la présentation du rapport

M. le Président Claude LISE – Avis de la commission « Santé, action de prévention ».

Mme Maryse PLANTIN – Avis favorable.

M. le Président Claude LISE – Avis de la commission « Action sociale ». Collègue MARTINE.

M. Raphaël MARTINE – Avis favorable.

M. le Président Claude LISE – Y a t-il des demandes d'intervention? Collègue CATHERINE.

<u>M. Félix CATHERINE</u> – Tu indiquais que les organisations syndicales ont donné un avis favorable. Le comité technique a t-il donné un avis puisqu'il s'agit d'effectifs et de régularisation de situations? D'autre part, nous sommes sur un champ social extrêmement important, nous ne pouvons qu'être d'accord avec la proposition.

<u>M. Francis CAROLE</u> – Il ne s'agit pas de création d'emplois supplémentaires. Les 35 postes sont déjà là. Il s'agit d'aider à la titularisation des personnes qui sont sur ces postes c'est-à-dire de les amener à sortir d'une situation qui est assez précaire mais vexante aussi. Ce sont des gens qualifiés qui sont très

utiles à la Collectivité et à la Martinique mais qui sont maintenus dans un état de précarité depuis un certain nombre d'années.

M. le Président Claude LISE – Nous pouvons passer au vote.

VOTE Abstentions ? (0) Contre ? (0) Voté à l'unanimité.

M. le Président Claude LISE – Nous passons au point numéro 22.

22- DEMANDE DE SUBVENTION DU GROUPEMENT DE COOPERATION SOCIALE ET MEDICO-SOCIALE - SERVICE INTEGREE DE L'ACCUEIL ET DE L'ORIENTATION (G.C.S.M.S - S.I.A.O) POUR LE PROJET « ACCOMPAGNEMENT VERS / DANS LE LOGEMENT »

M. Francis CAROLE procède à la présentation du rapport

M. le Président Claude LISE - Avis de la commission « Logement ».

Mme Christiane BAURAS – Avis favorable.

M. le Président Claude LISE – Avis de la commission « Action sociale, gérontologie ».

Mme Stéphanie NORCA – C'est un avis favorable.

<u>M. le Président Claude LISE</u> – Merci. Y a t-il des demandes d'intervention ? Collègue COUTURIER.

M. Gilbert COUTURIER – Je suppose que cette association s'occupe de toutes les personnes qui sont en difficulté mais nous avons des associations qui s'occupent de familles qui rencontrent des difficultés et cela aurait été important que dans ce dispositif, on puisse penser à d'autres structures qui accompagnent des familles. Je faisais le point ce matin avec les conseillers exécutifs sur la situation sociale d'une mère de famille qui sera obligée d'abandonner son travail à cause de problèmes dans son couple. Cette dame était en larmes dans mon bureau hier soir, j'ai eu le chef d'entreprise, elle sera obligée de rompre son contrat de travail. Il y a un enfant qui subit les conséquences de cette mésentente, de ce fait la mère ne peut pas travailler. J'ai tenté très tard de reprendre contact pour voir si les choses n'avaient pas dégénérées donc sur ce point, je crois que quand il y a des structures qui accompagnent des personnes en difficulté, il faut véritablement les accompagner. Il faut que, nous élus, nous continuions à nous pencher sur des situations particulières qui se passent dans notre pays. Ce n'est pas chez l'autre, c'est aussi chez nous que ça se passe.

M. le Président Claude LISE – Merci. Collègue HAJJAR.

<u>M. Johnny HAJJAR</u> – Je veux d'abord rappeler que je ne donne pas de chiffres à l'aveuglette. J'invite les collègues à aller sur le site de « Contact entreprises », ce sont les acteurs de BTP eux-mêmes qui donnent ces chiffes que je rappelle : 1100 programmés en 2016 mais réalisés concrètement 470, un peu plus de 470.

M. le Président Claude LISE – Collègue, tu reviens à une autre question ?

M. Johnny HAJJAR – Je tenais à apporter une précision.

M. le Président Claude LISE – Demande un point d'ordre.

<u>M. Johnny HAJJAR</u> – Sur le site de Contact entreprises, ce sont les acteurs du BTP eux-mêmes... ce sont ceux qui construisent les bâtiments, ce n'est pas moi.

<u>M. le Président Claude LISE</u> – Je ne dis pas le contraire mais demande un point d'ordre car nous sommes en train de discuter d'une autre question.

M. Johnny HAJJAR – J'ai fait une petite intervention pour préciser que les chiffres que je donne ne sont pas les miens mais ceux de Contact entreprises et des gens du BTP eux-mêmes. C'est ce que je voulais dire pour que l'on ne vienne pas me raconter que j'invente des chiffres. C'est la réalité, en cas de désaccord il suffit d'aller voir les acteurs du BTP eux-mêmes. Ce que je dis est public, ils peuvent aller regarder sur le site ce Contact Entreprises.

Sur ce dossier précisément, soyons clairs, nous sommes sur le travail du 115. Le 115 c'est aussi le SAMU, c'est la prise en charge immédiate des personnes en très grande difficulté. La précarité est devenue aujourd'hui un élément commun banal. Nous vivons avec au quotidien, nous recevons chaque jour des gens qui ont été mis à la porte suite à des violences conjugales ou des jeunes. De plus en plus de jeunes sont dans la rue, quand on leur demande d'où ils sortent, on s'aperçoit souvent qu'ils viennent de leur quartier, de leur domicile et se retrouvent en très grande difficulté, en fracture sociale importante voire en exclusion sociale. Ce dossier est extrêmement important, je pense qu'il faut insister dessus et cela me permet d'aller plus loin. Aujourd'hui, il y a très peu d'outils d'accompagnement pour ces personnes en situation exclusion, qu'elle soit sociale ou médicale car il y a souvent des problèmes psychosociaux ou médicaux liés aux droques ou autres, qui s'ajoutent aux difficultés et à l'exclusion. Je veux attirer l'attention. Là, c'est du concret. On peut toujours prendre des exemples X ou Y. La réalité c'est que l'ACISE Martinique – ce n'est pas l'ACISE de Fort-de-France mais l'ACISE Martinique – est en très grande difficulté à cause de financements notifiés mais non versés par la CTM (résidu 2015, subvention 2016, 2017). C'est un point d'interrogation, on ne sait pas ce qui a été versé aussi bien en termes d'insertion par l'activité qu'en termes médico-sociaux, pour plus d'une soixantaine de personnes avec un impact sur près de 2000 à 3000 personnes quand je regarde sur la Martinique. Je peux donner un exemple concret qui montre un peu le niveau d'intervention extrêmement important de l'ACISE à travers le SAMU social, les soins... on va dire un accompagnement sanitaire, le rachat d'un certain nombre de meubles, des boutiques (plus de 80), une collecte, la réhabilitation des bornes, des ressourceries, de la redistribution. La précarité se développe sur l'ensemble du territoire et l'ACISE couvre l'ensemble du territoire martiniquais.

Aujourd'hui, il y a 1.4 M€ notifiés mais non versés. L'ACISE n'a plus de fonds propres, ils sont épuisés. Ils ont déjà écrit à plusieurs reprises à la CTM, une administratrice judiciaire a été nommée pour essayer de trouver une médiation afin que la CTM verse les financements à hauteur de près de 1.4 M€ sur les deux années et demie, sans compter le médico-social pour lequel 60 % ont été versés au titre de l'année 2016 soit 180 000 euros. La situation est extrêmement dramatique. Il y a près de 105

personnes qui y travaillent, sans compter les centaines de personnes exclues, avec des problématiques sociales mais aussi médicales, qui bénéficient d'un accompagnement. Je ne suis pas là pour faire une critique mais pour tirer une sonnette d'alarme. Nous allons au devant d'un problème social important, si l'ACISE venait à disparaitre, nous connaîtrons des difficultés majeures pour les mois et les années à venir. Aujourd'hui, je tire la sonnette d'alarme. L'ACISE est un outil qui travaille au service de la solidarité, de l'exclusion mais il faut être concret. Au niveau trésorerie, ils n'ont plus les moyens de mettre en œuvre leur politique, ils seront liquidés et vont fermer. Je vous demande solennellement de retrouver cette volonté de solidarité, pas seulement dans des mots mais dans les actes, et de faire en sorte que les sommes qui ont été votées donc notifiées puissent être versées parce que ce sera une catastrophe à la fois économique (105 personnes se retrouveront au chômage) mais aussi sociale car les personnes exclues ne bénéficieront plus d'accompagnement pour les aider à se resocialiser et à retrouver de la dignité humaine. L'ACISE intervient aussi bien dans le domaine de l'insertion par l'activité que dans l'accompagnement des familles, dans la lutte contre l'exclusion, l'accompagnement médico-social. Je le dis et je le répète parce que c'est sur ce sujet que l'on travaille, on va financer le 115 l'aide, l'accompagnement etc. mais l'ACISE fait un travail conséquent qui ne concerne pas uniquement la ville de Fort-de-France, c'est un travail territorial martiniquais. Je vous invite vraiment à faire preuve de diligence. Je souhaite que les financements qui ont été accordés sur les deux ans et demi passées, puissent être versées afin qu'ils puissent au moins continuer à œuvrer dans la lutte contre l'exclusion sociale, l'accompagnement familial, l'accompagnement médico-sociale et l'insertion par l'activité.

<u>M. le Président Claude LISE</u> – Collègue Rapporteur, je te donne la parole.

M. Francis CAROLE – D'abord, je souhaite dire qu'il faut arrêter ces déclarations selon lesquelles nous serions là depuis deux ans et demi. De janvier 2015 à janvier 2018, cela fait deux ans et un mois et non deux et demi. D'autre part – écoutez bien ce que je dis – si on doit 1 M€ et quelque à l'ACISE, cela veut dire que certains avant n'avaient pas payé l'assise.

M. Johnny HAJJAR – Non, non, non.

M. Francis CAROLE – Je dis que... C'est de la dictature que l'on exerce contre moi. Laisse-moi parler, ne m'interromps pas. Toi qui donnes sans cesse des leçons de bonne conduite, de démocratie etc. il faut souffrir – au sens propre ou au sens figuré – que je parle. Je répète, je veux que ce soit entendu, si on doit « on : impersonnel », on doit 1 million et quelque à l'ACISE, cela veut dire qu'il y a des gens qui n'ont pas payé en temps et en heure. C'est une première chose.

Deuxième chose. Nous avons reçu le Directeur Général de l'ACISE, j'étais présent à cette rencontre. Le Président du Conseil Exécutif et l'Assemblée ont décidé de soutenir puisque nous avons voté pour 2016 la somme de 300 000 euros pour l'ACISE. Pour 2017, nous allons certainement reconduire le même niveau de financement. Nous sommes intervenus à plusieurs reprises afin que le paiement se fasse le plus rapidement possible. Ce que je sais, c'est que les paiements ont été opérés mais je tâcherai de vérifier. Quand un élu m'interpelle, je vérifie. Je ne suis pas en train de dire que tu mens, je crois savoir que les paiements ont été faits mais je vais vérifier.

Par contre, on ne peut pas dire aujourd'hui – c'est là où j'ai une contradiction avec toi – que si l'ACISE est dans une situation de quasi faillite, ce serait de la responsabilité de la CTM. Je ne souhaite pas que l'on s'exprime ainsi parce que c'est faux, à moins que d'autres avant nous n'aient pas fait en temps et en heure ce qu'il convenait de faire. Je ne veux pas créer de polémique, je sais le travail que fait l'ACISE en tant que structure, je sais le travail que fait le personnel de l'ACISE, je ne voudrais donc pas que nous ayons un débat qui soit un odieux sur cette question. J'ai entendu l'interpellation qui a été

faite, je vérifierai mais je te demande de ne pas mettre les difficultés de l'ACISE sur le compte de la CTM. L'ACISE a d'autres problèmes. De même qu'il ne faut pas mettre sur le dos de la Collectivité les difficultés des foyers de jeunes travailleurs ou d'autres, la CTM n'est pas responsable de toutes les difficultés qui font jour à travers le pays et qui existaient depuis un moment. Je t'ai rappelé tout à l'heure que dans le domaine du logement – je peux prendre d'autres domaines – des sommes n'ont pas été payées par l'ancienne Région depuis 2011. Maintenant, je ne te vais pas te clouer au pilori, je dis cela en passant pour répondre. Je n'ai pas dit que rien n'a été fait, j'ai donné un exemple très précis. J'ai entendu l'interpellation, par contre n'instrumentalisons pas l'ACISE, je ne pense pas que ce soit dans son intérêt.

M. le Président Claude LISE – Le collègue BOUTRIN a demandé la parole.

M. Louis BOUTRIN – Pour donner une précision et une information que le collègue CAROLE n'a peutêtre pas et que certains élus n'ont pas. Le Comité de gestion dans le cadre du Programme Territorial de Maîtrise des Déchets s'est réuni hier entre l'ADEME et la CTM. Nous avons donné un avis favorable pour accompagner l'ACISE à travers un projet d'investissement important, un projet d'installation d'un centre de tri au Robert pour un montant de 1.4 M€. Ce projet est accompagné et financé en grande partie par la CTM. On ne peut donc pas dire que nous sommes indifférents aux difficultés, ce sont certes des difficultés de fonctionnement mais en matière d'investissement, nous accompagnons l'ACISE. J'ai voulu donner cette information pour bien montrer la volonté et les orientations prises par la CTM.

<u>M. le Président Claude LISE</u> – Collègue, nous n'allons pas entrer dans un débat sur l'ACISE. En un mot, pas de long développement.

M. Johnny HAJJAR – Juste une précision pour que ce soit clair. J'ai parlé de résidus de 2015 c'est-à-dire de morceaux qui n'ont pas été payés et qui auraient dû l'être en 2016. D'autre part, je n'ai jamais dit que la Collectivité n'a pas voté de financements, puisque j'ai donné les montants. Le problème que je pose est un problème de versement de ces financements, c'est-à-dire que l'ACISE ne peut pas se permettre d'attendre parce qu'elle n'a déjà plus de trésorerie. C'est simplement ce que j'ai dit, je ne suis pas en train de remettre en cause le fait que les financements n'aient pas été votés, ils l'ont été. La réalité c'est que ces financements ne sont pas versés. Ce n'est pas de l'interprétation, je vous laisse vérifier par vous-même mais c'est une difficulté majeure qui, si elle n'est pas prise en compte en termes de versement, peut nous amener à une catastrophe sociale. J'alerte.

<u>M. Francis CAROLE</u> – Je me permets de dire que si les résidus sont aussi élevés, ce ne sont pas des résidus. J'ai bien entendu l'interpellation, je la prends en considération car nous ne sommes pas sourds.

M. le Président Claude LISE – Je peux mettre aux voix.

VOTE Abstentions ? (0) Contre ? (0) Adopté à l'unanimité.

M. le Président Claude LISE – Merci. Cela nous permet de passer au point 23.

23- ACTION VISANT A MENER DES ALLOCATAIRES DU RSA ET DES JEUNES MAJEURS VERS I'EMPLOI PAR LA CONSTRUCTUCTION DE PROJETS ET DE CONTRATS PERSONNALISES D'INSERTION

M. Francis CAROLE procède à la présentation du rapport

M. le Président Claude LISE – Avis de la commission « Insertion ».

<u>Mme Josiane PINVILLE</u> – La commission « Insertion » a donné un avis favorable. Nous soulignons le caractère novateur de ce projet qui est en faveur des publics les plus vulnérables. Nous soulignons également le financement de l'inclusion sociale et professionnelle, au titre des fonds européens. Bravo à la CTM.

M. le Président Claude LISE – Merci. Collègue TINOT.

Mme Marie-Frantz TINOT – J'interviens sur ce dossier car c'est un dossier que je connais. Il a fait l'objet d'un arrêté en 2015 pour la mobilisation des fonds européens en direction des bénéficiaires du RSA, c'est un programme 2014-2020. Je me réjouis aujourd'hui de voir enfin la réalisation de ce projet, d'autant que nous sommes en sous-consommation des fonds européens et que nous risquions de perdre ces crédits dédiés à l'inclusion des personnes fragiles. Nous savons tous qu'il y a beaucoup de jeunes, beaucoup de femmes qui ont besoin de bénéficier d'actions d'insertion, je m'étonne que ce dossier ne sorte que maintenant. Je trouve les délais courts, car il s'agit d'un programme 2014. Au-delà de l'écriture de ce projet, sachez que c'est un projet ambitieux et d'envergure qui nécessitera des moyens humains. J'aimerais être éclairée sur la mise en œuvre de ce projet qui ne restera pas un projet écrit, vu son importance. Je souhaite que ce projet serve aux populations nécessiteuses. Ce n'est pas un projet novateur, c'est un projet qui existait et qui a fait l'objet d'un arrêté en 2015. Je parle d'un dossier que je connais, je me réjouis aujourd'hui de voir qu'il sort de terre mais je crains pour la mise en œuvre car il ne reste que deux ans.

M. le Président Claude LISE – Y a t-il d'autres demandes ? Collègue LESDEMA.

Mme Marie-Line LESDEMA – C'est un dossier qui a échappé à la vigilance de la présidente de la commission « Affaires européennes » parce que je ne l'ai pas étudié en commission. Par contre, j'entends la collègue dire que c'est un dossier qui a fait l'objet d'un arrêté en 2015, y a t-il un retour sur ce qui a été fait en 2015 ? Je n'ai pas trop bien compris l'intervention sur le fait que le projet ne sorte que maintenant. Je pense que chaque fois que l'on fait une chose, il faut s'en réjouir parce que ça ouvre le champ de perspectives que nous laissons aux jeunes ou aux moins jeunes ainsi qu'aux femmes en difficulté d'insertion. C'est peut-être un arrêté de 2015, d'ailleurs je ne sais pas qui avais pris cet arrêté, en tout cas à l'ex Conseil Régional...

Mme Marie-Frantz TINOT – Le Conseil Général.

<u>Mme Marie-Line LESDEMA</u> – Par contre, au niveau de l'ex Conseil Régional, je n'ai pas eu à voir ce dossier. C'est la raison pour laquelle je ne comprenais pas trop bien la présentation de la collègue.

Mme Marie-Frantz TINOT – J'ai dit que je connaissais ce dossier, j'aurais dû dire qu'il s'agissait d'un projet pour lequel le Conseil Général a pris un arrêté en 2015. Nous n'avons pas eu le temps de réaliser le projet, j'ai donc dit que je me réjouis aujourd'hui de voir que ce dossier sort de terre. J'ai également dit que je pense qu'on pourra le réaliser car il ne reste que deux ans, c'est un programme de 2014. Je

pense avoir été assez claire, toutefois je vous prie de m'excuser de n'avoir pas dit qu'il s'agissait d'un dossier initié par le Conseil Général.

M. le Président Claude LISE – Collègue COUTURIER.

M. Gilbert COUTURIER – Je crois que tous les élus de la CTM, que ce soit dans les circonscriptions ou sur le territoire où ils siègent, devront faire remonter ou sensibiliser le plus rapidement pour avoir un maximum de personnes qui soient bénéficiaires. Quand on met en place un dispositif, il arrive parfois que des secteurs ou des territoires en bénéficient plus que d'autres. Ce serait bien que l'information soit relayée par tous pour permettre à beaucoup de demandeurs notamment des femmes en attente de formation qui sont animées de volonté mais aussi des jeunes qui ne sont pas au bord de la route à poser des difficultés mais qui restent chez eux par timidité et sont un peu gênés de pouvoir sortir. Les parents leur mettent quelquefois la pression « pa alé bò lari-a trennen, an menm tan fok trouvé an formation ». Nous devrons être les ambassadeurs et ramener les informations aux jeunes, à toutes ces personnes afin d'atteindre rapidement l'objectif et en tirer les résultats car nous sommes tous là dans l'intérêt de ces populations fragiles qui sont parfois en attente, qui se posent des questions. Nous devons aussi faire en sorte de consommer ces fonds parce que l'objectif c'est aussi de démontrer que nous avons la volonté de pouvoir les consommer afin qu'ils ne repartent pas et que l'on ne nous taxe pas d'élus n'ayant pas de projet ou ne faisant pas ce qu'il faut pour consommer ces fonds.

M. le Président Claude LISE – Collègue LEBRAVE.

<u>Mme Lucie LEBRAVE</u> – Compte tenu de l'importance de tout ce qu'il y à faire et du descriptif qui est assez large, est-ce que deux ans suffiront pour terminer? Dans la mesure où il s'agit d'un plan 2014-2020, est-ce que les deux ans suffiront par rapport à tout ce qui est défini dans le document?

M. le Président Claude LISE – Y a t-il d'autres demandes ? Collègue LAVENTURE.

M. Miguel LAVENTURE – J'interviens ici, avec l'accord du Président de l'Assemblée, en qualité de Conseiller exécutif en charge des fonds européens. C'est une intervention non pas pour nourrir le débat mais pour nourrir l'information des collègues parce que j'ai entendu deux ou trois choses assez incroyables. Il est proposé ici, une opération qui concernera 1000 personnes. Le collègue Francis CAROLE a défini le profil de ces bénéficiaires qui pourront entrer dans ce que nous souhaitons être un parcours d'insertion active. Pour cela, il est proposé de mettre en œuvre des moyens hors normes en matière de fonds européens. Cette opération est absolument innovante... cette opération est absolument innovante. Je souhaite qu'elle réussisse. Je pense que chaque martiniquaise et chaque martiniquais souhaite qu'elle réussisse, sans arrière-pensée, sans tentative de récupération, sans manœuvre de minoration de cette initiative et en donnant le meilleur de lui-même pour faire en sorte qu'au terme de tout ce qui sera mis en œuvre, enfin il y aura eu à la Martinique une opération massive d'organisation de parcours d'insertion pour des attributaires de RSA et des jeunes qui sont loin de l'emploi, de la formation et des études.

L'étape d'aujourd'hui est décisive, elle n'est pas conclusive. Nous aurons à revenir sur ce projet pour finaliser en plénière, la participation du fonds social européen pour la part qui le regarde, de manière à respecter les obligations qui régissent les procédures de programmation des fonds européens. Je veux dire que sur cette opération, il y a un vrai aléa parce qu'elle est innovante. Il y a un vrai pari qui est pris parce que cette opération n'a pas de précédent. Il y a une vraie audace qui est mise en œuvre parce que personne n'a jusqu'à présent, osé prendre ce chemin. Je n'avais pas prévu d'intervenir, j'avais imaginé que l'enthousiasme de l'adhésion aurait conduit à un vote unanime rapide et qu'il n'y aurait eu aucune péripétie. Je souhaite que nous puissions y parvenir même si c'est in fine, pour que très vite

l'ensemble des éléments concernant ce dispositif puisse s'organiser. Il mettra en œuvre beaucoup de partenaires, certains sont internes à la CTM, d'autres sont externes et vont notamment mobiliser d'autres collectivités qui seront donc engagés conjointement et solidairement avec la CTM. Par ailleurs, un certain nombre d'acteurs sociaux seront invités à prendre leur part dans cette opération.

M. le Président j'espère que ces éclairages permettront de conclure un vote unanime sur cette opération d'intérêt martiniquais global, sans nuance et subtilité, dans l'intérêt des publics concernés.

<u>M. le Président Claude LISE</u> – Merci. Le Rapporteur a t-il quelque chose à ajouter ? Collègue LORDINOT.

M. Fred LORDINOT – Moi non plus, je n'avais pas prévu d'intervenir mais après l'intervention du grand argentier de notre Collectivité et à son invitation, je vous demanderai encore d'avoir l'amabilité et la gentillesse, Monsieur le Président, de me transmettre un certain nombre de documents. A vos côtés, Mme Frédérique FANON ALEXANDRE (ancienne Directrice Générale des Services du Conseil Général) nous faisait des états réguliers – sous votre autorité – de la consommation des fonds européens. Pour des raisons de santé, hélas, je n'ai pas pu assister à la plénière de décembre au cours de laquelle vous avez voté l'annulation de 13 M€ de crédits européens ainsi que l'annulation de 60 M€ d'emprunt. Ma demande est claire et simple : puis-je avoir un état de la consommation des fonds européens au 31 décembre 2017, avant le vote du budget primitif 2018 dont j'ignore la date à ce jour tout en étant Vice-président de l'Assemblée ? Je demande si vous êtes en mesure de me dire le jour où sera voté le Budget Primitif de 2018. Pouvez-vous, avant ce vote, me donner l'état de consommation des crédits européens ?

M. le Président Claude LISE – Collègue Miguel LAVENTURE.

M. Miguel LAVENTURE – Je remercie le collèque qui vient d'intervenir, je le remercie très sincèrement parce qu'il est en train d'expliquer que nous avons eu infiniment raison de recourir à des procédures totalement démocratiques et transparentes pour la gestion des fonds européens. Il sait qu'il a non seulement la possibilité d'avoir ces informations mais qu'elles sont de droit parce que l'Assemblée, sur proposition du Président du Conseil Exécutif, a décidé le 19 juillet 2016 d'une procédure de décision d'affectation des fonds européens qui fait que désormais, la globalité des élus est en responsabilité directe... j'ai envie de dire publique et transparente quand c'est au niveau de la plénière, de manière évidemment plus limitée du fait de la publicité quand il s'agit du Conseil Exécutif, mais que toute attribution du moindre euro en matière de fonds européens, est faite désormais directement par des élus ; mettant ainsi fin à une invraisemblable procédure qui avait précédée et qui consistait à enfermer entre les mains de deux personnages à savoir le Président du Conseil Régional et le Préfet pour décider seuls de l'attribution des fonds européens. Alors oui, il aura les informations... mieux, oui il a eu les informations à la séance plénière du 20 décembre 2017, séance publique, séance totalement ouverte à la connaissance non seulement des membres de l'Assemblée mais de toute personne attentive au déroulé des informations. Je n'imagine pas qu'il soit impossible de surcroît de lui donner, comme par répétition, l'information qui a spontanément été mise à disposition sans demande préalable, par le Président du Conseil Exécutif, me confiant le privilège d'en être la voie, pour être sûr que tout le monde l'entende bien.

(Applaudissements)

M. le Président Claude LISE – Collègue HAJJAR.

M. Johnny HAJJAR – Je n'avais pas prévu de prendre la parole mais cette beauté très théâtrale, cette expression limpide, lente et convaincue... force de conviction, il faut lui reconnaître... mais dans la

réalité, il me semble ce que mon camarade et collègue a demandé est très clair. Ce n'est pas du verbe, c'est du concret. Je tiens à rappeler que nous aurons le temps du bilan à la fin de l'année pour refaire cet état de consommation. Que l'on puisse donner le sentiment qu'il y a brusquement une démocratie sur les fonds européens et qu'il n'y en avait pas avant, je ne peux pas être surpris. Vous avez le droit de le penser même si vous ignorez les raisons qui font que ce n'est pas vrai mais permettez-moi de considérer, avec les arguments que je possède et l'historique que je sais, que ce que vous dites est une contrevérité. Permettez-moi d'avoir cette liberté de penser même si vous êtes la majorité au sein de cette Assemblée. Permettez que la minorité s'exprime et qu'elle puisse en toute liberté, en toute légalité et en toute de transparence, si vous respectez la démocratie, avoir un avis contraire. On sait très bien que non seulement le GIP Martinique Europe Performance était parfaitement démocratique mais il faisait gagner un temps énorme puisque les services étaient mutualisés directement sur place alors que là, vous avez éloigné les services les uns des autres. Vous avez créé un nouveau dispositif d'accueil et finalement de non-accompagnement des porteurs de projets. J'aimerais qu'à un moment donné, on puisse faire l'évaluation. Il y a des porteurs de projets qui ont été déposés des dossiers, qui n'ont jamais eu de réponse...pire, qui ont dû abandonner leur projet par absence de réponse de la Collectivité Territoriale de Martinique parce que l'outil a mis du temps à être créé et que cette internationalisation a fait perdre du temps. J'attendrai patiemment, malheureusement, mais je préfère être patient et rester dans l'humilité plutôt que de donner le sentiment que brusquement la voiture roule vite et que vous avez une Ferrari alors qu'au fond, ça reste une 2CV avec beaucoup de problèmes.

M. le Président Claude LISE – Collègue, nous n'allons pas entamer un débat sur les fonds européens, un débat général viendra en son temps. J'entends tout le temps parler de démocratie, je crois que je donne un exemple parce qu'il y a beaucoup d'interventions. Je sais qu'il y a une commission qui travaille sur le Règlement Intérieur, je pense qu'il y aura une réglementation du temps de parole qui s'imposera à tout le monde parce qu'il faut quand même que de temps en temps, on reste dans les sujets. On déborde systématiquement, d'ici une heure nous n'aurons plus le quorum. Je demande que l'on essaie de se concentrer sur les sujets. Tu conclus avant le vote et nous pourrons continuer.

M. Francis CAROLE – Tout d'abord, je dois dire ma surprise de constater qu'un élu du XXIe siècle puisse parler d'éloignement à l'ère d'Internet et d'éloignement des services. Je trouve cela très curieux et je ne vois pas en quoi cela gêne l'action de la Collectivité. Deuxièmement, je rappelle que nous étions à 2 % de l'utilisation des fonds européens à notre arrivée, nous en sommes à 28 % aujourd'hui.

M. Johnny HAJJAR – Il ne faut pas dire de contre-vérité.

M. le Président Claude LISE – Collèque, nous n'allons pas reprendre un débat là-dessus.

Intervention hors micro

M. Francis CAROLE – Troisièmement... vous voyez comment on empêche à la majorité de parler ?

M. le Président Claude LISE – S'il vous plait, s'il vous plait...

M. Francis CAROLE – Concernant la question qui a été portée par deux collègues à savoir « est-ce que nous aurons le temps de faire » ? Je dois dire que nous pouvons programmer les sommes jusqu'en 2020 et les payer jusqu'en 2023. Par conséquent, nous pourrons réaliser cette ambition que nous allons porter ensemble. Il important de souligner que quand je présente des dossiers je ne dis jamais « je » comme si nous avions inventé les ratières, non. Il y a des idées qui circulent partout. Je constate simplement qu'il y a une délibération aujourd'hui, une délibération qui est prise, une volonté politique qui est affirmée et que nous avons déjà un calendrier d'actions, nous avons les sommes. Le caractère

novateur ne vient pas du fait que quelqu'un y ait pensé avant, ce n'est pas cela. Que quelqu'un y ait pensé avant, c'est très bien, je n'ai pas de problème à ce niveau. C'est novateur dans le sens où dans la pratique, cela va rompre avec un certain nombre d'habitudes que nous avions en matière de RSA. C'est en cela que c'est novateur.

M. le Président Claude LISE – Nous passons au vote.

VOTE Abstentions ? (0) Contre ? (0) Adopté à l'unanimité.

M. le Président Claude LISE – Nous passons à la question 32.

32 - MISE A DISPOSITION DE L'IMFPA D'UN PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE MARTINIQUE

M. Francis CAROLE procède à la présentation du rapport

M. le Président Claude Lise – Avis de la commission « Formation et apprentissage ».

Mme Francine CARIUS – La commission « Formation et apprentissage » a émis un avis favorable puisqu'il s'agit de la mise à disposition d'un agent qui sera affecté à la Direction Générale Adjointe de l'IMFPA.

M. le Président Claude Lise – Nous pouvons passer au vote tout de suite ?

VOTE Abstentions ? Contre ? Voté à l'unanimité

<u>M. le Président Claude LISE</u> – Nous passons maintenant aux deux questions qui avaient été acceptées comme questions introduites en procédure d'urgence. Il s'agit de la question n° 50.

50- MISE A DISPOSITION ET DÉTACHEMENT DE PERSONNELS A MARTINIQUE TRANSPORT

M. Francis CAROLE procède à la présentation du rapport

M. le Président Claude LISE – Avis de la commission « Transport ». Collègue RANGON.

<u>M. Lucien RANGON</u> – Les membres de la commission « Transport » ont relevé qu'une large concertation a eu lieu avec les agents concernés, ce qui a permis à ces derniers de faire leur choix entre la mise à disposition, le détachement et l'intégration à Martinique transport. Ils notent que la consultation des instances paritaires a été respectée. Un avis favorable a été émis sur ce dossier tout en souhaitant que les intérêts des agents soient préservés.

M. le Président Claude LISE – Merci. Y a t-il des demandes d'intervention ? Collègue HAJJAR.

M. Johnny HAJJAR – Il faut vraiment que ce dossier soit validé parce je rappelle que le transfert du personnel – on parle du personnel de l'ex Conseil Général et de l'ex Conseil Régional, devenus tous les deux membres de la Collectivité Territoriale de Martinique – aurait dû avoir lieu au 1er juillet 2016, il a été reporté au 1er juillet 2017 et il se fait maintenant ; mieux vaut tard que jamais. Je pense qu'il faut mesurer la charge de travail, le transfert du personnel est une étape importante parce qu'il faut formater cette expertise pour qu'elle puisse avoir cette vision globale dans une structure nouvelle qui s'appelle l'Autorité Unique, mais j'insiste également – c'est une alerte, vous pouvez le prendre comme une critique si vous voulez, mais ce n'est pas au sens critique – sur la question de la négociation avec les taxis collectifs est un enjeu majeur, notamment par rapport à la connexion avec le TCSP et l'organisation globale du transport. Comme nous sommes dans le schéma d'accompagnement de transfert effectif à partir de maintenant, février 2018 donc deux ans après, j'insiste pour que l'on ne tarde pas à commencer les discussions avec les taxis collectifs qui sont pressés de participer à la réorganisation du transport.

M. le Président Claude LISE – Pouvons-nous passer au vote ? Tu voulais intervenir ?

<u>M. Lucien RANGON</u> – Oui, Président. Au lieu de parler des taxicos et d'être sur le parking à discuter avec eux, je demande au collègue de venir plus souvent en commission.

M. le Président Claude LISE – Collègue, n'entrons pas dans un débat. Mais non, mais non....

M. Johnny HAJJAR – Il dit ce qu'il veut et je me tais ?

<u>M. le Président Claude LISE</u> – Collègues, c'est une question simple, ne perdons pas de temps. Nous passons au vote.

VOTE Abstentions ? (0) Contre ? (0) Adopté à l'unanimité.

M. le Président Claude LISE – Nous passons à la question 51.

51- LUTTE CONTRE LES EFFETS DU CHLORDÉCONE SUR LA SANTE DE LA POPULATION MARTINIQUAISE

M. Francis CAROLE – Je vais me livrer à un autre exercice de synthèse. Ce qu'il faut comprendre à travers l'introduction de ce rapport c'est la volonté exprimée par le Président d'introduire un débat qui

traverse toute la société martiniquaise. Aujourd'hui, les martiniquais les martiniquaises se demandent ce que font les élus. Nous pensons qu'il était important d'introduire ce débat dans la Collectivité. Je rappelle simplement que le débat vient de l'augmentation des limites maximales de résidus de chlordécone notamment dans le domaine de la viande – multiplication par dix pour la volaille et par cinq pour la viande – ce sont des normes qui remettent en question les normes précédentes. Cela a suscité la réaction de beaucoup de martiniquais mais c'est un problème qui s'inscrit dans un arrière-plan beaucoup plus grave. En 2016, lorsque nous avons organisé une journée d'information sur le chlordécone, nous avons pu mesurer l'ampleur des dégâts créés en Martinique. Il s'agit d'un sujet majeur de santé. Ce n'est pas seulement un danger, ce n'est pas un risque, aujourd'hui c'est une crise majeure de santé publique, par conséquent il faut agir. Nous proposons deux choses : une motion que le Président a proposé de renvoyer en fin de séance et surtout la mise en place d'une commission de travail sur cette question dont nous avons défini la composition. Il est demandé à l'Assemblée de se prononcer sur cette mise en place d'une commission ad hoc sur la guestion du chlordécone. Il vous est demandé d'approuver la création de cette commission ad hoc qui sera composée de deux conseillers exécutifs désignés par le Président du Conseil Exécutif et de sept membres de l'Assemblée désignés par le Président de l'Assemblée. La composition des membres de l'Assemblée vient d'une représentation proportionnelle de la majorité et de l'opposition. Ce n'est pas une commission de la majorité, c'est une commission où l'opposition devra être représentée.

La mission de cette commission consiste à prendre en charge pour la CTM tout ce qui concerne le chlordécone et qui relève de la compétence de la Collectivité, pas seulement de la compétence au sens strict mais aussi de la volonté politique exprimée par la Collectivité parce que face à une crise majeure, les premiers à être au front... les premiers de la cordée doivent être les martiniquais, les instances politiques, sans pour autant – le Président de l'Assemblée a pris l'initiative d'inviter demain le représentant de l'État – exclure la responsabilité de l'État qui est une responsabilité considérable, écrasante dans l'émergence de cette crise majeure de santé publique que nous connaissons aujourd'hui. Voilà ce que je voulais présenter de manière très succincte pour permettre à l'Assemblée de s'exprimer. Dotons-nous d'un instrument qui nous permettra de travailler ensemble sur cette question du chlordécone (on dit tantôt « le », tantôt « la », nous avons choisi de dire « le » parce que cela correspond à une dénomination qui existait et qui s'impose, à notre avis). C'est la proposition que nous faisons, il y aura également celle de la motion ; évidemment nous ne souhaitons pas qu'il y ait une plusieurs motions mais que nous puissions nous entendre autour d'une motion commune (quand je dis « nous » ce sont les élus, qu'ils soient de l'opposition ou de la majorité, que face à une question qui est une question de crise majeure de santé publique, nous puissions ensemble trouver des réponses... en tout cas un cheminement pour nous permettre de répondre aux questionnements des martiniquais et surtout répondre à cette crise parce que c'est une crise sanitaire mais qui a un impact sur l'économie, l'agriculture, la pêche etc.

M. le Président Claude LISE – Collègue LORDINOT.

M. Fred LORDINOT – D'abord, collègue Conseiller exécutif, j'espère que tu admettras que chacun puisse utiliser le genre puisque vous venez de nous remettre un document dans lequel on dit « la chlordécone appartient à la classe chimique des cétones, c'est à elle qu'elle doit la terminaison en « one » de son nom ainsi que celui des produits la contenant : kepone, curlone. Les molécules ayant une fonction cétone sont du genre féminin comme la propanone, l'acétone, la butanone et une autre molécule ». Nous allons donc utiliser le féminin. Mais je pense qu'il faut que nous soyons d'accord sur une démarche de notre Collectivité devant cette catastrophe sanitaire, humaine et environnementale. Nous n'allons pas jouer à celui qui aime le plus le pays donc nous sommes d'accord, la minorité est d'accord pour travailler avec vous mais votre proposition de commission est inacceptable... elle est inacceptable. Dans une commission composée de neuf membres, vous disposerez de sept membres et

vous nous laissez deux membres. Cela signifie que vous voulez tout décider seuls, donc votre commission, faites-la tout seuls. Cher collègue, lorsque tu me parles de proportionnelle, quand on divise sept par deux on obtient cela fait 3,5. Je répète, si vous avez le monopole des idées et de ce qu'il faut faire, faites le tout seuls, envoyez-nous les documents mais nous refusons catégoriquement de participer à une commission dans laquelle vous nous réservez deux sièges sur neuf.

M. le Président Claude LISE – Collègue LESDEMA.

Mme Marie-Line LESDEMA – Si ce n'était pas aussi pathétique, je crois que j'allais en rire. J'ai l'impression que guand les collègues élus sont à la Collectivité Territoriale de Martinique, ils oublient qu'ils sont élus ailleurs. Je prends le cas de la CACEM où je siège et où il y a sept membres qui doivent siéger pour le tri des déchets, nous n'avons pas pu avoir un seul siège. J'ai rigolé en disant «même dans les déchets, on ne veut pas de nous ». Aujourd'hui, vous réclamez la proportionnelle partout. Nous n'avons la proportionnelle à la Mairie de Fort-de-France ou à la CACEM que quand la loi nous oblige à être présents donc vous devriez dire bravo parce que vous êtes deux et que par ailleurs, nous sommes zéro. L'Office du tourisme fonctionne à Fort-de-France sans aucune minorité, c'est pareil pour le SDIS donc arrêtons quelquefois le cinéma. On a fait une « SPL Transport », aujourd'hui zéro représentant de la minorité... zéro. Aujourd'hui, il y a la proportionnelle mais hier c'était zéro. Nous n'avons obtenu aucune place à la CACEM et ça continue encore. Quand on désigne des gens, jamais vous ne faites de proposition à la minorité, quelque soit le sujet. Vous avait géré des gens pour le Grand port, personne de la minorité. Vous avez mis en place le Conseil Communautaire du Tourisme, à un certain moment nous avons eu une discussion avec Monsieur PACQUIT, il était question de faire jouer la proportionnelle et nous souhaitions être présents. Aujourd'hui, au détour d'une déclaration nous découvrons zéro présence de la minorité. De grâce, ce que vous voulez que l'on applique ici, commencez par l'appliquer.

(Applaudissements)

M. le Président Claude LISE – Y a t-il d'autres demandes d'intervention ? Collègue NILOR.

M. Jean-Philippe NILOR – J'entends bien l'intervention de la collègue Marie-Line LESDEMA. Je demande à tous les collègues d'être attentifs à ce que je vais dire. Quelque soit ce qui se passe ailleurs, quelque soit les dérives anti-démocratiques ou non démocratiques des uns ou des autres, au sein de cette Collectivité Territoriale de Martinique, nous pouvons et nous devons imprimer un autre exemple, une autre manière de concevoir les choses, de concevoir la responsabilité parce que si on veut qu'elle soit martiniquaise, elle ne saurait être excluante. Lorsque nous avons la possibilité de démontrer que sur des sujets majeurs... je rappelle quand même que les effets de la chlordécone touche aussi bien le nord, le sud et le centre de la Martinique, ils touchent aussi bien « Ensemble pour une Martinique nouvelle » que « Gran semblé pou ba Péyi-a an chans » ou autres. Ce sont nos familles qui payent aujourd'hui le prix de cette irresponsabilité... nos familles martiniquaises quelles qu'elles soient. A mon avis, lorsqu'on cherche à exclure, on fait preuve de faiblesse. Que voulons-nous aujourd'hui? Nous voulons pouvoir travailler ensemble, faire des propositions ensemble... des propositions martiniquaises, mener des actions ensemble sur un sujet qui nous affecte tous, physiquement comme moralement. Je propose un amendement qui n'est pas compliqué : plutôt que de proposer sept membres de la majorité, je propose huit membres de l'Assemblée parce que le chiffre « sept » il faut reconnaitre que c'est le pire en termes de représentation de l'opposition ou des oppositions. C'est lui qui donne le plus gros écart en faveur de la majorité, il faut admettre que les deux conseillers exécutifs sont forcément de la majorité donc ça vient encore alourdir le poids de la majorité alors que l'on n'a pas besoin d'avoir un poids de la majorité sur une question comme celle-là qui – je le rappelle – est une question martiniquaise.

Le point de vue que je défends aujourd'hui, je l'ai défendu face au député LETCHIMY à l'Assemblée Nationale lorsqu'il s'agissait de voter pour la prime de 20 %, par exemple. Je lui disais que l'on ne construit pas ces règlesde fonctionnement, de gouvernance d'une collectivité sur la base d'un rapport de forces actuelles. On construit dans la durée, on construit pour ce que nous allons laisser aux générations à venir. Peut-être que le fils de LORDINOT sera sur ces bancs-là, peut-être que ma fille sera sur les bancs d'en face.

M. Fred LORDINOT – Sur le même banc.

M. Jean-Philippe NILOR – Peu importe, peut-être qu'ils seront sur le même banc, j'espère. Si on choisit de définir de déterminer un nombre de représentants de l'Assemblée égal à huit, cela permettra qu'il y ait toujours cinq de la majorité mais qu'il y en ait trois de l'opposition. Si cette proposition peut permettre d'apaiser les choses, peut permettre de décrisper les choses, il faut qu'on y aille tous. Nous pourrons alors dire qu'à un certain moment, nous avons imprimé un autre état d'esprit ou du moins que nous avons tenté de le faire sur la question de la chlordécone, sur la question de l'hôpital, sur les problèmes de la justice dans notre pays. Sur un certain nombre de problématiques, il n'y a pas lieu de faire de la politique politicienne, de la politique d'un camp contre un autre. Il est grand temps – je vous le dis à tous, j'essaie de m'imprégner fortement de cet état d'esprit – il est grand temps de démontrer que nous pouvons non pas faire peuple mais être un peuple et nous rassembler kolé tèt, kolé zépòl, face à l'autre. La proposition d'amendement que je fais concrètement, c'est de ne pas choisir sept membres de l'Assemblée mais huit membres, ce qui permettrait à une personne de plus, à une troisième personne de l'opposition, de siéger au sein de cette commission. Je pense que c'est une proposition de bon sens et d'apaisement.

M. le Président Claude LISE – Collègue LESDEMA.

Mme Marie-Line LESDEMA – J'entends bien le collègue Jean-Philippe NILOR mais jusqu'à maintenant « deux ce n'est pas zéro », d'accord ? Je partage la proposition des « cinq/trois » mais on ne peut pas dire que proposer deux collègues de la minorité, c'est en proposer zéro. Il y a quand même une représentation de la minorité, je me réserve le droit de faire des comparaisons avec des collectivités dans lesquelles nous sommes malmenés. Je veux bien que l'on fasse de la démocratie à tout-va, il n'y a pas de souci, mais j'en prends assez quand je suis ailleurs pour que quand on propose deux, que l'on ne me dise pas que c'est zéro.

M. Francis CAROLE – Président, tu permets?

M. le Président Claude LISE – Excuse-moi.

M. Francis CAROLE – Il y a une proposition d'amendement. L'objectif que nous avons n'est pas tellement de nous affronter sur cela. Je pense le fait d'avoir un débat qui s'éternise sur la question de savoir si on en met un en plus ou en moins, ce serait donner un très mauvais signe aux martiniquais. Très honnêtement, ce n'est pas ce que j'ai cherché. J'ai simplement fait un calcul à un moment donné, c'est le calcul classique nous faisons c'est-à-dire que l'on prend des membres de l'Assemblée, à la proportionnelle etc. Je pense que l'enjeu n'est pas là. L'enjeu c'est la santé de la population. L'enjeu c'est la crise majeure que nous traversons. Je dis bien que ce n'est pas un risque, ce n'est pas un danger, c'est une situation de crise sanitaire. Par rapport à cela, je n'ai aucune difficulté, c'est pourquoi il n'y a même pas lieu de présenter un amendement. Je n'ai aucune difficulté à ce qu'il y ait dix membres de la commission pour permettre à l'opposition d'avoir trois représentants. L'enjeu c'est que les élus martiniquais puissent répondre aux interrogations des martiniquais et là, l'arithmétique n'est pas

essentielle. Voilà ce que je voulais dire pour éviter de prolonger les débats sur la quantité etc. je pense que ce n'est pas l'enjeu. Si nous sommes d'accord pour travailler ensemble, qu'il y ait dix membres dans la commission dont trois élus de l'opposition, tant mieux, il n'y a pas de problème.

M. le Président Claude LISE – J'ai le sentiment d'assister à un accès de sagesse, pourvu que ça dure. J'ai souvent vu les gens changer au fil des années et raisonner par rapport à l'instant présent. Ils ne pensent jamais qu'ils pourraient un jour se trouver de l'autre côté de la barrière, ils pensent toujours qu'ils seront là ad vitam aeternam. Je n'arrête pas de dire aux jeunes élus – je peux me permettre de leur donner des conseils – de ne jamais raisonner à court terme, de ne pas être dans la profitation quand ils sont dans une majorité pour ensuite se retrouver plus tôt qu'ils ne le pensent de l'autre côté de la barrière, à pleurer de voir que d'autres profitent sur eux. J'espère que cet accès de sagesse laissera des traces durables, que nous serons dans la sagesse durable comme le développement durable et que ça nous entraînera dans un vote unanime. Un point d'ordre.

M. Fred LORDINOT – Si on pousse à l'extrême le raisonnement de mon collègue Francis CAROLE avec qui je discute régulièrement comme doivent le faire les Martiniquais, il devrait dire qu'il y a cinq membres pour la majorité et autant pour la minorité. On ne peut pas faire de cet enjeu, un enjeu politicien. Nous sommes d'accord là-dessus. Statistiquement et mathématiquement, il y a des chances que certains d'entre nous présents dans cette salle, finissent leurs jours avec un cancer. Nul ne sait aujourd'hui lequel d'entre nous est concerné donc nous n'allons pas faire d'enjeu politicien. Nous sommes dans une assemblée. Collègue, je ne suis pas dans un esprit de revanche, je ne siège pas dans les endroits que tu as cités. Je suis un Conseiller territorial, Vice président de l'Assemblée et j'essaie de faire en sorte que l'on travaille pour le bien de tous. J'essaie... peut-être mal à vos yeux mais je dis ce que je pense, je vous fais part de mes critiques et vous en faites ce que vous voulez. Il faut que nous soyons d'accord sur le nombre de membres de la commission mais il faut aussi que nous soyons d'accord sur sa nature. C'est une commission de l'Assemblée, ouverte aux Conseillers exécutifs. C'est une commission qui devra disposer de moyens humains, de moyens très clairs listés éventuellement d'un budget avec (je l'espère) la possibilité pour un membre de l'assemblée, en l'occurrence le Président d'être ordonnateur. Attention, ne m'embarque pas dans quelque chose où l'Exécutif prendra toutes les décisions y compris éventuellement les décisions financières et ensuite me demander d'avaliser en tant que minorité.

(Réactions de l'Assemblée)

M. le Président Claude LISE – Laissez le collègue aller jusqu'au bout de son intervention.

M. Fred LORDINOT – C'est ma conception de la commission, j'entends bien la proposition du collègue NILOR et je le remercie de ce geste d'ouverture qui est un geste démocratique. Je vois qu'il heurte certains de ses collègues de la majorité mais là encore, je salue son attitude et espère qu'il maintiendra sa proposition de sagesse durable, n'est-ce pas Président ? Mais la nature de la commission, il faut la préciser : comment va-t-elle fonctionner, avec quels moyens et qui pourra la présider et mener les actions à financer ? Si vous me répondez sur cette question, il n'y a aucun doute que nous y participerons.

M. le Président Claude LISE – J'ai cru voir des mains levées. Essayons collègues de rester dans l'esprit positif, ne revenons pas sur des considérations polémiques, essayons d'avancer. Je souhaite qu'il y ait des propositions sur la manière dont nous allons travailler puisqu'à priori, sur l'aspect proposition majorité et opposition, il n'y aurait même pas à faire voter d'amendement puisque le Rapporteur s'est rallié à la proposition du collègue Jean-Philippe NILOR. Je demande aux collègues de rester dans cet état d'esprit. Collèque COUTURIER.

M. Gilbert COUTURIER – Président, chers collègues, je risque de vous décevoir. Nous sommes des élus, il y a eu une élection à un moment donné et les électeurs ont choisi une majorité. Le collègue NILOR fait une proposition, malgré le fait que nous ne soyons pas d'accord avec toutes les informations, nous nous disons que nous jouons l'ouverture, nous sommes là pour construire dans l'intérêt du peuple martiniquais. Il y a un collègue qui intervient pour dire que selon lui, la démocratie, la sagesse, c'est 5/5. Je propose autre chose/ puisque la majorité est par là, prenez sept et donnez-nous trois.

M. le Président Claude LISE – Collègue NORCA.

<u>Mme Stéphanie NORCA</u> – Je rejoins largement le collègue COUTURIER sur cette question. Si ça se présente dans cette configuration, je ne prendrai pas part au vote, je préfère déjà le dire.

M. le Président Claude LISE – Collègue ZOBDA.

M. David ZOBDA – Président, je voudrais dire que nous ne sommes pas dans une situation où nous aurions quelque chose à gagner personnellement. Nous ne sommes pas dans une situation où nous allons participer à une commission qui va valoriser telle ou telle personne pour lui attribuer de quelconques lauriers de gloire. Nous vivons une situation dramatique, mes deux parents sont morts du cancer. Mon père est mort d'un cancer dont on soupçonne la chlordécone. Comme l'a dit Jean-Philippe NILOR, nous avons tous ici des proches, des parents, des amis qui sont victimes de cet assassinat programmé. Ne croyez pas que nous irons dans cette commission pour faire joli, pour nous asseoir sur un banc et dire « je suis à la commission ». C'est une commission qui va certainement exiger beaucoup de rigueur, beaucoup de travail, beaucoup de recherches, beaucoup d'échanges avec des spécialistes, beaucoup de prises de conscience et de décisions intimes. Ce n'est pas là que l'on gagnera des trophées politiques donc je vous dis la chose suivante : il y a une position de sagesse qui a été proposée et je peux vous dire que, même si moi je ne fais pas partie de cette commission, je ne vois pas pourquoi je ne pourrais pas y contribuer. Si j'avais une idée, si j'avais une proposition, si j'avais une information, un renseignement à pouvoir donner je le ferais de bon cœur. Que ce soit la majorité, que ce soit l'opposition, nous sommes tous et toutes martiniquais. C'est une question essentielle.

Maintenant pour la démocratie, je pense que cette Assemblée a valeur d'exemple. Nous sommes la plus haute collectivité du pays, nous représentons la responsabilité martiniquaise dans toute sa plénitude. Cela veut dire que tous les soirs les gens nous regardent, ils nous écoutent tous les jours, tous les jours les gens apprécient la qualité du personnel politique que nous sommes censés représenter. Si sur un sujet aussi délicat, aussi sensible, nous commençons à nous étriper pour des places dans une commission, je pense que nous sommes en train de donner une bien mauvaise image de la responsabilité politique. J'appelle à la responsabilité des uns et des autres mais je vous dis aussi que la décision démocratique que l'on prendra aujourd'hui, j'en ferai ma religion. C'est pourquoi je dis que l'exemplarité est ici. Si j'ai une quelconque responsabilité ailleurs, dans d'autres collectivités, il y a ici des collègues qui me jugeront sur des actes. L'exemplarité de démocratie que nous allons donner ici devra imprégner toutes nos autres collectivités. C'est le vœu que j'émets et c'est la position qui sera désormais la mienne. Je le répète, si je ne fais pas partie de cette commission peu importe, j'aurais souhaité que les meilleurs d'entre nous en fassent partie... les meilleurs, ceux qui ont du temps, ceux qui seront capables de porter la recherche et la force de propositions pour construire un nouveau plan que la Martinique attend. Si je n'en fais pas partie, j'y contribuerai d'une manière ou d'une autre.

M. le Président Claude LISE – Y a t-il d'autres demandes d'intervention ? S'il n'y en a pas, nous pouvons passer au vote.

M. Francis CAROLE – Président, je souhaite clarifier un peu les choses. Je l'ai dit, une commission de dix personnes dont trois représentants de l'opposition. Deuxièmement, les missions de la commission sont définies. Je l'ai dit « approuver la mise en place d'une commission ad hoc dont l'objectif sera l'élaboration d'un plan d'actions porté par la Collectivité Territoriale de Martinique », c'est-à-dire l'entité qui s'appelle Collectivité Territoriale de Martinique, à la fois Assemblée et Conseil Exécutif. Je voudrais dire aussi qu'il existe beaucoup de commissions qui comprennent des représentants du Conseil Exécutif et des représentants de l'Assemblée, c'est commun. D'autre part, les besoins financiers qui se feront sentir dans le travail de la commission seront accompagnés d'une manière ou d'une autre. Je pense que ce qui est important aujourd'hui c'est que nous validions le principe de la création de la commission, de la mission qui lui est confiée et surtout que nous puissions rapidement les uns et les autres, c'est-à-dire le Président du Conseil Exécutif et le Président de l'Assemblée, désigner les membres de cette commission après concertation et que nous nous mettions au travail aussitôt. C'est ce qui est important pour que nous puissions répondre à la demande des martiniquais. Je pense que nous pouvons voter sur la base d'une commission constituée de dix personnes dont deux représentants du Conseil Exécutif et huit représentants de l'Assemblée. C'est une position de consensus qui montre bien la volonté que nous avons. J'ai assisté par exemple à la mise en place de la commission ad hoc sur l'épandage aérien. Il y avait une proportionnalité stricte et là on en sort, tant mieux. Nous pouvons donc avancer. Voilà ce que je voulais dire en conclusion.

M. le Président Claude LISE – Collègue NILOR.

M. Jean-Philippe NILOR – Avant de mettre au vote – puisque nous avançons vers un consensus et je m'en félicite – je pense que nous pouvons d'ores et déjà mettre au vote la proposition de la commission. En tout cas, la majorité est prête à proposer les cinq membres qui devraient composer cette commission. S'il en est de même pour l'opposition, nous pouvons déjà voter non seulement pour le principe de constitution de la commission mais aussi sur sa composition. Pour la majorité, je peux déjà proposer : Mesdames Nadine RENARD, Louise TELLE, Messieurs Denis LOUIS RÉGIS, Jean-Philippe NILOR et le Président Claude LISE.

M. Francis CAROLE – Président, si tu permets. Concernant la procédure, l'Assemblée peut procéder comme elle veut mais nous avions souhaité que mandat soit donné au Président pour désigner. Si certains se désignent déjà, c'est à l'Assemblée de voir. En tout cas, pour ce qui est du Conseil Exécutif, nous attendons que le Président nomme les personnes qui devront être à cette commission, ça peut se faire très rapidement sous 24 heures. C'est pourquoi j'aurais préféré – sans que cela ne devienne la table de la loi – que nous procédions comme nous avions envisagé c'est-à-dire que nous votons le principe de la commission, le Président de l'Assemblée désigne les membres pour sa part et le Président du Conseil Exécutif nomme les membres pour sa part.

M. le Président Claude LISE – Etes-vous d'accord de part et d'autre ? Effectivement...

M. David ZOBDA – Nous avons également trois noms.

M. le Président Claude LISE – Si le Conseiller exécutif souhaite que ce soit fait dans un 2ème temps...

M. Francis CAROLE – De toute façon, Président, tu seras obligé de prendre un arrêté pour...

<u>M. le Président Claude LISE</u> – Bien entendu. De part et d'autre, nous serons amenés à... Si l'Assemblée souhaite arrêter les choses tout de suite... je suis à votre disposition. Je ne suis pas du tout candidat pour faire partie de cette commission.

<u>M. David ZOBDA</u> – Nous avons trois noms, Président, que nous pouvons te transmettre tout de suite : Kora BERNABE, Sandra VALENTIN et David ZOBDA.

M. le Président Claude LISE – C'est noté.

<u>M. Jean-Philippe NILOR</u> – J'ai proposé cinq noms pour le groupe majoritaire. Je rappelle, Président, que même si tu n'es pas candidat, tu es désigné par la majorité.

<u>M. le Président Claude LISE</u> – Je ne voudrais pas empêcher qui que ce soit d'autre qui s'intéresserait au sujet de s'inscrire. Je peux intervenir autrement sur ces questions. Il y a peut-être des membres de l'Assemblée qui souhaitent en faire partie. On peut laisser ouvert au cas où quelqu'un d'autre souhaiterait participer à cette commission.

<u>M. Raphaël MARTINE</u> – Président, j'insiste, nous avons voulu te proposer afin de bénéficier de ton expertise en matière médicale pour un problème aussi crucial pour la Martinique. Je pense que tu pourras apporter un avis éclairé sur la question.

M. le Président Claude LISE – Personne d'autre ne se propose ?

<u>Mme Jenny DULYS-PETIT</u> – Il n'y a personne d'autre. Tout le monde est d'accord.

M. Charles BARTHELERY – Il n'y a personne d'autre, Président, il n'y a que Claude LISE.

<u>M. le Président Claude LISE</u> – Je ne veux frustrer personne. Par conséquent, nous arrêtons les huit membres proposés par l'Assemblée.

M. Francis CAROLE – Il faut quand même voter la délibération.

<u>M. le Président Claude LISE</u> – Bien sûr, bien sûr. On commence par voter le principe de la création de la commission avec la composition qui semble faire consensus à savoir une composition de dix membres : deux conseillers exécutifs, huit membres de l'Assemblée se répartissant en cinq membres de la majorité et trois membres de l'opposition qui ont déjà été désignés. Dans un 2ème temps, il faudra approuver la composition.

VOTE sur le principe de la création de la commission Abstentions ? (0) Contre ? (0) Adopté à l'unanimité

<u>M. le Président Claude LISE</u> – Nous entérinons, nous Assemblée, la composition des huit membres de l'Assemblée.

VOTE sur la composition des huit membres de l'Assemblée Abstentions ? (0) Contre ? (0) Adopté à l'unanimité.

M. le Président Claude LISE – Il n'y a pas d'autres points?

<u>M. Francis CAROLE</u> – Je n'ai pas d'autres points, je voudrais simplement remercier les collègues de leur contribution. J'espère que cette commission nous permettra d'avancer ensemble, c'est ce qui est important.

M. le Président Claude LISE – Nous remercions le collègue Francis CAROLE.

Un point d'ordre du collègue BARTHELERY.

<u>M. Richard BARTHELERY</u> – Juste pour dire qu'il est quand même regrettable que nous n'ayons pas le nom des deux membres du Conseil Exécutif.

M. le Président Claude LISE – Ça fera l'objet d'un arrêté du Président de l'Exécutif.

<u>M. Francis CAROLE</u> – Ce n'est pas dommage puisque nous en avons donné la raison, c'est un autre processus. Nous avons dit que dans la mouture que nous avons proposée, le Président désigne les deux membres. Il va donc les désigner. Il y a une réunion de l'Assemblée qui a choisi démocratiquement, tant mieux.

<u>M. le Président Claude LISE</u> – Je demande au collègue conseiller exécutif BOUTRIN de venir présenter ses questions.

(Réactions de l'assemblée)

<u>M. le Président Claude LISE</u> – Comment ? Pourquoi non ? Vous voulez tout renvoyer ? Il reste beaucoup de choses, vous ne voulez pas avancer un peu ?

M. Louis BOUTRIN – Il est 21h00, Président. Certains dossiers dont le deuxième (le plan territorial d'organisation des équipements portuaires) risquent d'être relativement longs. Il y a la question également délicate de l'augmentation de la redevance des taxes d'abattage.

M. le Président Claude LISE – Collègues, vous savez que nous aurons demain un échange avec le Préfet qui risque de durer. Il y aura l'émotion etc. je crois qu'il est sage d'essayer d'avancer. Le collègue Miguel LAVENTURE me dit qu'il peut présenter ces questions en peu de temps, cela nous permettrait au moins d'avancer et nous n'aurions plus que les questions du collègue BOUTRIN et celles de Madame Aurélie NELLA. Si vous en êtes d'accord je laisse tout de suite la parole au collègue Miguel LAVENTURE.

41- DEMANDE DE SUBVENTION DE « L'OFFICE DE TOURISME DE FORT-de-FRANCE » POUR LORGANISATION DE LA 18ème EDITION DE LA MANIFESTATION « LES BOUCANS DE LA BAIE 2017 », AU TITRE DU DISPOSITIF DE 2018 *(POUR INFORMATION)*

M. Miguel LAVENTURE procède à la présentation du rapport

<u>M. Le Président Claude LISE</u> – Merci. Y a t-il des demandes d'intervention sur cette information ? Collègue HAJJAR.

M. Johnny HAJJAR – C'est juste pour comprendre. C'est une décision du Conseil Exécutif, ce n'est pas une décision de l'Assemblée, c'est bien ce qui a été dit ? Il me semble qu'il y a un Conseil Exécutif qui a décidé que toutes les demandes de subvention en dessous de 2000 euros seraient prises par le

Conseil Exécutif, nous avons là une proposition de 100 000 euros qui ne serait pas prises par l'assemblée. Juste pour comprendre.

M. Miguel LAVENTURE – J'explique très clairement. C'est important d'apporter l'information de clarification. Le Conseil Exécutif intervient sur mandat de l'Assemblée suivant plusieurs dispositifs. Le dispositif le plus courant est celui pour lequel il existe... on va dire un régime cadre. Quand il y a un Régime cadre, l'Assemblée dit que sur la base de ce régime cadre le Conseil Exécutif est susceptible de prendre les décisions. Ensuite, il y a une série de domaines pour lesquels il n'y a pas de régime cadre parce que ce sont des opérations d'une grande diversité ; il a été considéré pour ces opérations d'une grande diversité que quand le montant était relativement modeste... donc hors régime cadre mais dans la pluralité des cas, le Conseil Exécutif prenait la décision pour éviter d'avoir à « charger l'ordre du jour de la plénière » de tous ces petits dossiers. En l'occurrence ici, il y a un régime cadre qui est mis en œuvre pour pouvoir fonder l'intervention du Conseil Exécutif, c'est un régime cadre qui intervient au niveau de l'animation économique des centres-villes et centres-bourgs. C'est au titre de ce régime cadre pour lequel le Conseil Exécutif a un mandat de l'Assemblée, que le Conseil Exécutif s'est déterminé. Il y a donc une décision qui est intervenue et l'Assemblée en a l'information ce soir. On a donc un fondement juridique pour l'intervention du Conseil Exécutif sur cette matière, je parle évidemment sous le contrôle de nos juristes, en particulier en charge du secrétariat de l'Assemblée.

<u>M. le Président Claude LISE</u> – Très bien, donc tout est clair. Pas d'autres demandes d'intervention ? Il n'y a pas de vote, tu peux passer à la question numéro 42.

42- SUBVENTIONS A DIVERS ORGANISMES - AVANCES SUR BUDGET 2018

M. Miquel LAVENTURE procède à la présentation du rapport

<u>M. le Président Claude LISE</u> – Je pense que cela ne fait pas problème. Nous sommes tous d'accord pour ne pas mettre ces organismes en difficulté. Collègue LORDINOT.

M. Fred LORDINOT – Il s'agit justement de ne pas de mettre ces organismes en difficulté. Nous sommes contraints à cette opération parce que le budget sera voté tardivement et que nous sommes en train de déroger à un principe que l'on avait essayé de mettre en œuvre, principe qui consistait à voter le budget en décembre pour donner plus de visibilité aux partenaires de la Collectivité. Il y a quelque chose qui est assez gênant, c'est que le document ne nous dit pas s'il y a des reliquats de dotation à verser à ces organismes. On aurait pu nous donner le chiffre. La question c'est : est-ce qu'avec les dotations qui seront aujourd'hui données... pas dans le tableau que j'ai essayé d'imprimer et qui est assez incomplet. Il ne donne pas le montant précis pour chaque organisme. Il faut aller chercher ce montant dans chacune des délibérations, ce n'est pas récapitulé dans un seul document. Cette méthode ne me semble pas être une bonne méthode de gestion. Elle ne donne pas de visibilité aux partenaires donc pour ne pas gêner l'action des partenaires et dans l'ensemble de ces organismes qui collaborent à l'action de la collectivité publique, nous n'allons pas nous opposer, nous allons nous abstenir en vous demandant de nous donner des informations plus précises sur la stratégie de financement de ces organismes pour 2018.

M. le Président Claude LISE – Je passe au vote.

VOTE Abstentions ? (13) Contre ? (0) Pour ? (31) Adopté à la majorité avec 13 abstentions.

M. le Président Claude LISE – Nous passons à la question 43.

<u>M. Miguel LAVENTURE</u> – Nous rentrons dans une série de dossiers qui visent à procéder à l'attribution de financements au titre des fonds européens avec – quand c'est nécessaire – la contrepartie CTM qui permet d'avoir pour chacune de ces opérations, les décisions de programmation correspondantes.

43- DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPEENNE ET COFINANCEMENT LIES DANS LE CADRE DU PROGRAMME OPERATIONNEL FEDER-FSE 2014-2020 POUR MQ0014094 « ADIE ACCOMPAGNEMENT ET CONSOLIDATION DE PROJETS DE CREATION ET DE PERENISATION D'ENTREPRISES EN MARTINIQUE SUR LA PERIODE 2017-2019 »

M. Miguel LAVENTURE – Le premier organisme que nous considérons là maintenant s'appelle « ADIE » pour l'accompagnement et la consolidation et la pérennisation de projets d'entreprise en Martinique jusqu'à 2019. Le montant total de l'opération est de 1 000 430,20 euros. L'Union Européenne est sollicitée (il s'agit du FSE) pour 650 279,63 euros et la CTM pour 216 759,88 euros. Nous sommes là dans des attributions comme nous en faisons systématiquement dans chaque séance plénière. J'espère que nous continuerons ainsi à bon rythme.

<u>M. le Président Claude LISE</u> – Tu présentes la série, puis nous allons voter ? Etes-vous d'accord pour que la présentation soit faite sur l'ensemble et que nous votions ensuite. Vous êtes d'accord ?

44- DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPEENNE ET COFINANCEMENT LIES DANS LE CADRE DU PROGRAMME OPERATIONNEL FEDER-FSE 2014-2020 POUR LA SAS CARAIBES HYDRAVION « CREATION D'UNE SOCIETE d'EXCURSION EN HYDRAVION » MQ0005421

M. Miguel LAVENTURE – Le projet suivant est un projet original. Je pense que chaque collègue a bien relevé son caractère inhabituel dans le rapport qui a été transmis depuis deux semaines. Il s'agit de contribuer à la création d'une société d'excursion en hydravion. Nous savons que la Martinique a connu une période de pratique d'hydravion qui s'est arrêtée, il y a déjà quelques dizaines d'années. Il y a un promoteur qui veut remettre en activité les déplacements en hydravion. Ce ne sont pas des pratiques de transport, au sens classique du mot, où on achète un ticket pour aller d'un point à un autre. Ce sont des pratiques à format touristique puisqu'il s'agit de proposer un produit d'excursion touristique, ce qui fait que cette opération ne s'analyse pas en termes d'offre de transport, elle s'analyse en termes d'offre de produits touristiques. La société en question s'appelle « Caraïbes hydravion », elle a prévu d'avoir plusieurs appareils avec une montée en charge assez active sur les années qui viennent. Le montant total de l'opération est de 1 380 912 euros. L'Union Européenne – cette fois-ci c'est le FEDER – est

sollicitée pour 552 365 euros, la CTM pour 262 373 euros. Le plan de financement est bouclé, nous veillerons bien évidemment à ce que la totalité du dispositif prévu dans le document soit respecté. Je souligne que l'instruction de ce dossier a nécessité une vigilance particulière puisque nous sommes non pas sur une pratique ordinaire et classique mais sur une matière originale avec notamment l'obligation de respect de dispositifs réglementaires en matière d'aviation sur lesquels nous avons été extrêmement vigilants.

M. le Président Claude LISE – Nous passons à la question 45.

45- DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPEENNE ET COFINANCEMENT LIES DANS LE CADRE DU PROGRAMME OPERATIONNEL FEDER-FSE 2014-2020 POUR MQ0009102 « SOCIETE NOUVELLE PRONOVA » CONTSRUCTION D'UNE NOUVELLE UNITE DE PRODUCTION INDUSTRIELLE

M. Miquel LAVENTURE - Le dossier suivant est plus classique. C'est un dossier dans le domaine industriel proposé par la société nouvelle PRONOVA pour la construction d'une nouvelle unité de production industrielle, « nouvelle » parce que c'est une société qui existe, qui a démarré il y a quelques années avec un volontarisme assez remarquable qui se traduit par quelques succès. En effet, la société est en expansion d'où la décision de se doter d'un équipement plus important pour permettre de renforcer ses capacités de production et donc des moyens de réponse aux besoins des marchés qui ont été ainsi mis en évidence et même stimulés. Le montant total de l'opération est de 1 182 880 euros. L'Union Européenne est sollicitée pour 193 768 euros, la CTM pour 20 340 euros. Vous voyez que ces chiffres sont relativement modestes, ils représentent au total (CTM plus Union Européenne) à peine 220 000 euros pour un montant total d'opération de 1 182 880 euros. Il n'y a pas de mystère, il n'y a pas de faute de frappe, c'est simplement que pour ce dossier comme pour les autres de la même catégorie, nous avons demandé activement – j'ai même envie de dire avec insistance – aux porteurs de projets de recourir aux possibilités qu'offre la défiscalisation. Le recours à la défiscalisation permet de minorer la contribution attendue du FEDER et de la CTM et ainsi... j'ai envie de dire de garder la ressource FEDER et la ressource CTM pour d'autres finalités de projets qui ne peuvent pas recourir à la défiscalisation. C'est ce que nous appelons une optimisation des moyens européens et de la CTM pour néanmoins permettre aux dossiers et aux projets de se réaliser.

M. le Président Claude LISE – Nous poursuivons avec le dossier 46.

46- DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPEENNE ET COFINANCEMENT LIES DANS LE CADRE DU PROGRAMME OPERATIONNEL FEDER-FSE 2014-2020 POUR MQ0000930 « FRANCK SLEMAN » MODERNISATION DE LA STRUCTURE D'HEBERGEMENT TOURISTIQUE DE I'EURL FRANCK SLEMAN

M. Miguel LAVENTURE – C'est un petit dossier pour ajouter un petit perfectionnement a une opération qui a déjà démarré. Il se trouve que l'unité en question, une petite unité d'hébergement touristique qui se trouve sur la commune des Anses d'Arlet a bénéficié d'un financement antérieur à la dynamique que nous avons mise en place pour activer la consommation des fonds européens. Pour un parallélisme des formes, malgré la modicité du montant, nous sommes obligés de solliciter la plénière pour

l'attribution du montant correspondant à ce complément d'investissement qui s'élève à 56 500 euros et pour lequel le FEDER est sollicité pour 19 775 euros et la CTM pour 2825 euros. C'est un petit établissement hôtelier qui améliore encore son outil qui, me dit-on, fonctionne pas mal. Par conséquent, donc il essaie d'avoir les meilleurs résultats possibles.

M. le Président Claude LISE – Nous passons au dossier 47.

47- DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPEENNE ET COFINANCEMENT LIES DANS LE CADRE DU PROGRAMME OPERATIONNEL FSE-INCLUSION 2014-2020 N°MDFSE N°201704504 URASS-IFMES « UNION REGIONALE DES ASSOCIATIONS DU SECTEUR SANITAIRE ET SOCIAL/INSTITUT DE FORMATION AUX METIERS EDUCATIFS SANITAIRES ET SOCIAUX L'OFFRE DE FORMATION URASS-IFMES UN LEVIER CLE POUR LE DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES ET L'INSERTION PROFESSIONNELLE »

M. Miguel LAVENTURE – Il concerne une structure que nous avons déjà eu l'occasion d'évoquer à la précédente plénière mais pour une autre dimension. Il s'agit de l'URASS-IFMES. Tout le monde connaît l'URASS-IFMES donc nous pouvons passer rapidement aux aspects financiers. Le montant total de l'opération est de 3 513 064,58 euros, l'Union Européenne en l'occurrence le FSE est sollicité pour 909 228,58 euros, la CTM pour 2 603 836 euros avec évidemment une mobilisation de cette ressource dans le cadre du programme plus général que cet organisme met en œuvre, en termes de formation dans le secteur sanitaire et social, pour les différentes branches d'activité qui relèvent de ces secteurs.

M. le Président Claude LISE – Nous passons au dossier 48.

48- DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPEENNE ET COFINANCEMENT LIES DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT RURAL DE LA MARTINIQUE 2014-2020 « SAS CAFEIERE ACQUISITION D'EQUIPEMENTS AGRICOLES, AMENAGEMENT DES HANGARS ET REALISATION DE TRACES 2015 RMAR040116DA0970100 »

M. Miguel LAVENTURE – Le dossier 48 concerne cette fois-ci une intervention au titre du FEADER. Nous sommes dans le monde rural avec cette fois un dossier en matière agricole pour une entreprise qui est la « SAS Caféière ». Le montant total de l'opération est de 667 513,12 euros, le FEADER est sollicité pour 397 748,58 euros et la CTM pour 70 190,95 euros. Il s'agit d'une opération pour l'acquisition d'équipements agricoles, l'aménagement de hangars et la réalisation d'aménagements fonciers.

M. le Président Claude LISE – Nous passons au 49.

49- DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPEENNE ET COFINANCEMENT LIES DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT RURAL DE LA MARTINIQUE 2014-2020 « BELLONIE BOURDILLON ET SUCCESSEURS PLANTATION ET REPLANTATION DE CANNES A

M. Miguel LAVENTURE – Le dossier 49 nous maintient dans l'espace FEADER puisque c'est une opération qui concerne la plantation et replantation de cannes à sucre avec là aussi des opérations d'améliorations foncières, dossier est relativement classique et modeste avec 152 025 euros de coût total, le FEADER est sollicité pour 93 255,41 euros et la CTM pour 16 456,84 euros. C'est un dossier qui est un peu limite compétence plénière puisqu'il est juste au-dessus de la limite de compétences du Conseil Exécutif qui est de 150 000 euros.

Je précise que tous ces projets ont évidemment franchi la totalité de l'itinéraire de programmation, ils ont bénéficié en particulier d'un avis favorable de l'instance technique partenariale qui est le passage obligé préalable puisqu'elle regroupe les représentants de la CTM et de l'État au sens large – on y retrouve la DAF mais aussi la DRFIP, parfois la DEAL, la DIECCTE notamment quand il s'agit d'opérations de formation ou d'insertion et toute autre structure d'État compétente. En matière de transport, l'interlocuteur c'est évidemment la DGAC. L'objectif de cette procédure étant de sécuriser l'instruction des dossiers par cette étape ultime qui nous garantit que nous sommes parfaitement dans les clous.

<u>M. le Président Claude LISE</u> – Je demande l'avis de la commission des affaires européennes sur l'ensemble des dossiers

Mme Marie-Line LESDEMA – Je ne peux pas donner un avis global, Président.

M. le Président Claude LISE – Tu peux faire toutes les réflexions que tu souhaites sur les dossiers.

Mme Marie-Line LESDEMA – Nous commençons par le dossier 43 pour lequel la commission a donné un avis favorable. On connaît tout le travail d'accompagnement pédagogique fait sur les petites entreprises. Nous avions souhaité et nous attendons toujours que l'on fasse un bilan de l'ADIE pour la précédente période. Je l'avais demandé en commission. - Sur le dossier 44, nous avons applaudi et donné un accord très, très favorable sur ce dossier car nous savons que la Martinique a besoin de produits pour occuper les touristes durant leur séjour. Ces excursions en hydravion ont un caractère innovant, en tout cas « re-innovant » pour nous puisqu'ils auront une nouvelle attraction dans leur portefeuille, donc avis favorable. - Il n'y a rien de particulier sur le dossier 45, avis favorable.

Sur le dossier 46, nous soutenons fortement cette modernisation d'hébergement touristique car nous savons que la Martinique a besoin d'hébergements. Tout type d'hébergement est le bienvenu. Sur le dossier 47, la commission donne un avis favorable. Cependant nous attirons l'attention car selon ce qui nous a été expliqué, l'IFMES se trouvait souvent un peu en dépassement par rapport à ce que nous devrions lui donner et que la collectivité partait sur les fonds européens. Nous avons quand même voulu attirer l'attention, à un certain moment il faut dire à l'IFMES qu'il ne faut pas ouvrir des formations à tout va et qu'il serait peut-être intéressant d'aller vers des formations un peu plus innovantes dans le monde médico-social. Certains secteurs d'activité ne sont pas forcément déjà bien ouverts, il faut donc penser à d'autres formations. Avis favorable. Pour les dossiers 48 et 49 : avis favorable de la commission.

<u>M. le Président Claude LISE</u> – Y a t-il des commissions qui veulent intervenir sur tel ou tel dossier ? Collègue Louise TELLE.

<u>Mme Louise TELLE</u> – Concernant le dossier 47, la commission a été saisie. Nous constatons que les actions menées constituent le corps de métier de l'IFMES, toutefois compte tenu de l'implication de l'institution dans le tissu social, il conviendrait de trouver des propositions de formations innovantes sous forme de projets portés par l'IFMES. La commission émet un avis favorable.

M. le Président Claude LISE – Collègue Diane MONTROSE.

Mme Diane MONTROSE – La commission « Développement économique et tourisme » a été saisie sur les dossiers 43, 44, 45 et 46. A travers ces avis, nous voulons saluer l'effort fait par les services qui gèrent ces fonds européens car nous avons noté un effort considérable. En effet, à travers cette sélection nous avons des dossiers dont les demandes ont été déposées pour certaines en juillet 2017 et d'autres en octobre 2017. Vous connaissez l'attachement du Président de la commission, Yan MONPLAISIR, aux délais d'instruction des dossiers pour lesquels nous devons être performants. Nous avons déjà noté cet effort puisque certains dossiers présentés ont fait l'objet d'une demande il y a moins de six mois. Sur le dossier 43 c'est un avis favorable puisqu'il s'agit de réinsertion de personnes qui sont dans des situations financières compliquées. Sur le dossier 44, c'est un projet novateur qui va dans le sens du schéma que nous avons vu ce matin puisqu'il s'agit de contribuer à notre volonté d'étoffer l'offre touristique avec ces balades en hydravion, donc avis favorable ; sur le 45 également. Sur le dossier 46, là aussi nous sommes en cohérence avec ce que nous avons vu ce matin puisqu'il s'agit d'améliorer les conditions d'accueil et d'hébergement des touristes à travers cette auberge « balisier panoramique » sur la commune des Anses d'Arlet. Là encore, c'est de la cohérence et nous saluons encore une fois ces efforts qui ont été faits par les services dans les délais réduits d'instruction.

M. le Président Claude LISE – Il n'y a pas d'autres demandes d'intervention ? Oui, collègue MARTINE.

<u>M. Raphaël MARTINE</u> – Juste une demande de précision sur le dossier 45 pour lequel le champ d'intervention de la société PRONOVA n'est pas précisé. Nous ne savons pas dans quel domaine intervient cette société. Peut-on avoir une précision ?

M. Miguel LAVENTURE – PRONOVA est une entreprise qui fabrique des panneaux isothermes qui conduisent soit à réaliser des chambres froides proprement dites soit des ensembles d'aménagements protecteurs en matière de froid et évidemment la production du froid. C'est la raison principale d'ailleurs de leur décision de s'équiper de manière plus ample puisque dans les conditions où se trouve l'entreprise aujourd'hui, ils peuvent difficilement déployer ces panneaux de grande dimension. Ils ont besoin de stocker de la matière première et en même temps de pouvoir garder encore pendant quelque temps les panneaux qui sont faits avant de pouvoir les livrer. C'est la raison pour laquelle ils ont choisi de s'équiper avec un bâtiment qui a des caractéristiques plus importantes que celui dans lequel il se trouve aujourd'hui.

M. le Président Claude LISE – Y a t-il d'autres demandes d'intervention ? Collègue BARTHÉLÉRY.

<u>M. Richard BARTHELERY</u> – Concernant le dossier n°48, la commission des affaires européennes avait tout de même émis une petite réserve sur le non-financement des postes de dépenses relatifs à l'aménagement de la cantine pour le personnel. On se posait la question : « pourquoi les cantines du personnel n'étaient-elles pas éligibles à ces fonds ?

M. Miguel LAVENTURE – Là aussi, une réponse très rapide. Comme il s'agit d'une mesure qui est totalement dédiée à des finalités de production, le règlement européen fait que il y a une distinction qui est faite au niveau des postes de dépenses qui conduit à considérer que cet élément n'est pas éligible.

Ça ne veut pas dire que ça perd de son intérêt mais simplement que le financement européen ne peut pas être dédié à cela. Par conséquent, si la puissance publique peut intervenir, il faut qu'elle le fasse sous d'autres possibilités et d'autres ressources. L'employeur peut aussi considérer qu'étant bien doté en matière de fonds européens sur la partie production, il n'est pas absurde d'imaginer qu'il prenne en charge en direct cette affaire.

M. le Président Claude LISE – Nous pouvons passer au vote.

VOTE Abstentions ? (0) Contre ? (0) Adopté à l'unanimité.

M. le Président Claude LISE – Tous ces dossiers sont adoptés à l'unanimité. Je vous remercie.

M. Miguel LAVENTURE – Président, je voudrais juste dire un petit mot à l'ensemble des collègues. Je remercie beaucoup les collègues qui ont fait l'observation, vous aurez noté que j'ai été moi-même très silencieux sur les rythmes que nous essayons d'améliorer. Je le dis parce que les équipes, les salariés, les collaborateurs sont parfois soumis à quelques intensités de résultats, dirons-nous. Je trouve qu'il est bienvenu que les collègues mesurent ces résultats parce que ce sont de vrais encouragements pour ces collaborateurs qui seront j'espère, encore plus motivés à poursuivre ainsi et à faire en sorte que la performance en matière de fonds européens continue à s'accroître. Je veux dire à cet égard pour que tout cela s'imprime dans la tête de chacun et pour que nous puissions en porter la fierté collective, nous avons fini l'année 2017 sans perdre un centime à ce premier rendez-vous que l'on pensait fatidique, de ce que l'on appelle le dégagement d'office. Nous avions un montant obligatoire que nous devions justifier par des factures acquittées, vérifiées par la DRFIP qui les envoie à Bruxelles, il était de 61.5 M€ et portait sur le FEDER. Nous avons justifié pour près de 20 % de plus, par conséquent nous avons pu ainsi franchir cette étape, sans émotion autre que de la satisfaction.

(Applaudissements)

M. le Président Claude LISE – Nous remercions le collègue Miguel LAVENTURE. Collègues, j'attire votre attention sur le fait qu'il nous reste 13 questions à l'ordre du jour dont cinq questions qui seront présentées par notre collègue Aurélie NELLA et huit par notre collègue Louis BOUTRIN. Par ailleurs, nous avons l'échange avec le Préfet. Nous avons également deux motions à voter, l'une sur l'octroi de mer et l'autre sur la chlordécone. Vous voyez que nous avons beaucoup de travail demain. J'insiste pour que vous soyez là à 10h00 afin de donner une image de sérieux puisque nous allons recevoir le représentant de l'État pour la première fois. Je pense qu'il nous faut réussir cet exercice si nous voulons que je puisse le répéter sur d'autres sujets importants. Je vous demande instamment d'être là à 10h00 demain. Je reprendrai la séance sans attendre.

M. Raphaël MARTINE – A quelle heure est prévue l'intervention du Préfet?

M. le Président Claude LISE – A 10 heures. La séance est suspendue elle reprendra demain à 10h00.

(Séance suspendue à 21h35- Reprise le 09 février à 10h45)

<u>M. le Président Claude LISE</u> – La séance est reprise. Je passe tout de suite la parole à notre collègue Miguel LAVENTURE.

M. Miquel LAVENTURE - Merci Monsieur le Président, je vous remercie. Les circonstances se présentant comme nous le savons, j'ai souhaité que nous saisissions l'opportunité de cette deuxième journée de notre séance plénière pour évoquer un fait d'actualité qui nous attriste, en tout cas qui concerne beaucoup de martiniquais, je veux parler de la disparition de M. Léon Laurent VALERE. Il a été terrassé par un accident cardiaque, nous dit-on, hier en fin de journée. Je pense qu'il n'était pas concevable que nous puissions avoir cette réunion sans dire un mot de ce grand martiniquais. Il était très connu. C'était un humaniste avec... je dirai beaucoup d'humanité, beaucoup de respect pour les autres. Je crois que tout le monde lui apportait également en retour un respect réel. Dans sa carrière, il est allé jusqu'au bout de ce qu'il est possible puisqu'il a d'abord été avocat et ses pairs l'on reconnu pour en faire un bâtonnier dont les propos - y compris quand il n'a plus eu cette charge étaient un élément de référence. Il a ensuite embrassé la carrière de la magistrature pour arrêter et terminer ce cursus comme 1ier Président de Cour d'Appel qui est une position d'exception. En tout cas à ma connaissance, il a été le premier martiniquais à occuper cette position. Chacun sait qu'il était à la fois un fin juriste ce qui explique le cursus mais également quelqu'un qui était dans le vrai souci d'apporter dans l'appréciation des faits que l'on peut reprocher à celui-ci ou celui-là, une dimension d'humanité. C'était un martiniquais engagé avec des convictions fortes. Il avait pris l'option d'être à la fois dans le social mais également et comme dans prolongement, dans l'engagement politique. Il a été reconnu par ceux à qui il s'adressait, puisqu'il a été élu conseiller général de Fort-de-France, dans un canton où j'ai eu moi-même à bénéficier de la confiance des électeurs. Il a été 1^{ier} Vice-président de ce qui a précédé la collectivité Région c'est-à-dire l'Etablissement Public Régional.

A ce titre-là – Monsieur le Président, mes chers collègues – il est des nôtres puisqu'il a été, que ce soit au titre du Département ou de la Région, dans ce qui a précédé l'institution d'unité qu'est la Collectivité Territoriale de Martinique. Ceux qui ont eu le privilège de le rencontrer et ceux qui ont eu la chance de travailler avec lui, savent que c'était un homme de cœur, un homme de grande culture... d'une immense culture et en même temps quelqu'un qui faisait cette combinaison rare d'être dans l'engagement de l'action, dans la volonté de faire évoluer les choses donc dans la décision mais en même temps, qui prenait la distance nécessaire, souvent illustrée par cette forme d'humour qui le caractérisait et qui montrait qu'il avait aussi cette élégance dans la vie, cette élégance de la vie. Il avait par ailleurs un sens de l'appréciation des personnes, probablement en raison des sources spirituelles dans lesquelles il s'enracinait. Pour l'avoir connu d'assez près et pour avoir été dans certains de ses environnements, je veux dire ici toute ma tristesse de son départ, toute mon admiration pour ce qu'il a fait et exprimer à sa famille mais également à ses très nombreux amis, mes condoléances. Je crois pouvoir le dire au nom de nous tous. Monsieur le Président, je propose que nous respections en hommage à notre regretté Léon Laurent VALÈRE, une minute de silence.

M. le Président Claude LISE – Collègues, je vous demande de vous lever.

Minute de silence

M. le Président Claude LISE – Monsieur le Préfet, au nom de l'ensemble des élus ici présents, je veux vous souhaiter la bienvenue dans cet hémicycle. Je sais que vous avez déjà été reçu par le Président du Conseil Exécutif, nous sommes bien sûr dans les locaux de la Collectivité Territoriale de Martinique. Nous souhaitons également la bienvenue à Monsieur Patrick HOUSSEL, Directeur Général de l'ARS; à Monsieur Jacques HELPIN, Directeur de la DAAF; ainsi qu'aux collaborateurs qui vous accompagnent, Monsieur le Préfet. Je vous remercie d'avoir accepté, je dois dire sans hésitation, ma proposition de venir vous adresser aux élus de notre Assemblée pour leur apporter toutes les informations que vous

pouvez posséder sur un sujet de préoccupation majeure des martiniquais et des martiniquaise et évidemment de leurs élus : le problème de la pollution du sol et des milieux aquatiques de la Martinique par chlordécone et le très grave problème de santé publique qui en découle.

C'est la première fois que nous utilisons d'un commun accord l'article 7222–29 deuxième alinéa de la loi du 27 juillet 2011 instituant la CTM et qui dit : « Par accord du Président de l'assemblée de Martinique et du représentant de l'État dans la collectivité territoriale, celui-ci est entendu par l'assemblée de Martinique ». Je pense que le sujet que nous allons aborder – la pollution à la chlordécone et les problèmes de santé publique qui en découlent - se prête vraiment à un tel exercice. J'espère que l'initiative que j'ai prise répondra à l'attente des élus de notre Assemblée et au-delà à celle de beaucoup de martiniquais qui ont à tort ou à raison, le sentiment que toute la transparence n'est pas toujours faite sur ce sujet épineux. Nous avons convenu que vous feriez un exposé introductif de 15 à 20 minutes et qu'ensuite vous pourriez consacrer une quarantaine de minutes à répondre aux questions des élus. Je dis bien aux questions, nous ne sommes pas dans un débat de politique générale. Autant que faire se peut, les élus poseront des questions précises. Le Bureau a estimé que chacun pourrait intervenir au maximum pendant deux minutes puisqu'il s'agit de questions et pas de déclaration générale, pas d'analyse poussée. Il ne s'agit ni d'un débat entre l'Assemblée et le représentant de l'État, ni d'un débat entre les membres de l'assemblée. Le débat est prévu tout à l'heure sur le même sujet, avant le vote de certaines motions qui ont été annoncées. Le Bureau que j'ai dû consulter a arrêté la méthode suivante : après l'intervention de Monsieur le Préfet, il y aura deux salves de huit guestions dont cing réservées à la majorité et trois à l'opposition. Bien sûr, il y a eu un accord entre la majorité et l'opposition à ce sujet. Le Président du Conseil Exécutif qui est présent pourra intervenir, s'il le souhaite. Je suggère qu'il le fasse soit avant les guestions, soit après l'ensemble des guestions. Il le fera guand il le jugera utile. Je vais donc sans plus tarder passer la parole à Monsieur le Préfet pour son exposé introductif.

M. le Préfet Franck ROBINE – Monsieur le Président de l'Assemblée de Martinique, Monsieur le Président du Conseil Exécutif, Mesdames et Messieurs les élus, Mesdames et Messieurs. Monsieur le Président, votre introduction fait écho à la mienne. D'abord, je voudrais vous remercier de m'avoir invité. C'est une première mais c'est surtout l'occasion d'échanger sur un sujet dont je voudrais dire d'emblée, que j'ai conscience qu'il trouble profondément les martiniquais et les martiniquaises. J'ai déjà eu l'occasion de le dire, il s'agit là d'une préoccupation majeure de l'État. De quoi parlons-nous ? Nous parlons de pollution, nous parlons de vie, nous parlons de santé, nous parlons de fonctions essentielles pour les hommes et les femmes. Nous touchons à l'environnement, à la qualité de la vie, à l'agriculture, aux conditions de production. Il s'agit donc bien d'un sujet majeur qui, pour l'État, correspond à une préoccupation majeure. Je suis certes venu en tant que représentant de l'État mais pour répondre le plus précisément possible, je suis accompagné du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé, du Directeur de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt, ce sera le 1^{ier} axe de mon intervention car de façon très concrète je souhaite apporter des informations et des précisions. Le 2ème axe consistera à affirmer sans hésitation aucune, qu'il est important et urgent d'afficher la plus grande diffusion en matière d'information et la plus grande transparence sur ce sujet. C'est le seul moyen de réussir, j'en suis profondément persuadé.

Vous le savez, depuis que les conséquences néfastes de la chlordécone ont pu être révélées, un certain nombre d'initiatives ont été prises. Les premières interdictions datent de 2002, elles ont ensuite été structurées en plan d'actions dit chlordécone. Le premier plan a été de 2008 à 2010, le second de 2011 à 2013 et l'actuel plan (le plan n°3) court 3 sur la période de 2014 à 2020. Schématiquement, ces plans ont décliné l'action de l'Etat en trois objectifs qui, si vous le voulez bien, vont structurer mon intervention.

- Le premier objectif des services de l'État – avec les partenaires, bien sûr – a été la mise en place de contrôles et de plans de contrôles renforcés.

- Le deuxième objectif a été d'acquérir une meilleure connaissance du phénomène. Il faut reconnaître je le reconnais avec beaucoup d'humilité que les mécanismes scientifiques de diffusion notamment de transmissions aux organismes, ont mis du temps à être correctement appréhendés. Certains effets sur la santé humaine ne sont pas totalement cernés (j'aurai l'occasion d'y revenir). En la matière, le représentant de l'État que je suis ainsi que tous les scientifiques qui touchent à cette question reconnaissent aussi qu'il faut faire preuve d'une certaine humilité et accepter ce qui est difficile, je le reconnais Président qu'un certain nombre de ces connaissances, l'examen des cohortes médicales par exemple, prennent du temps. C'est la raison pour laquelle je vous répondrai lorsque je saurai répondre, je serai parfois obligé de répondre qu'en l'état des connaissances scientifiques, nous n'avons pas toutes les certitudes sur le phénomène, mais je n'éluderai pas vos questions.
- Le troisième point essentiel de l'action qui a été mise en place par les services de l'Etat et sur lequel je suis sûr qu'il y a des progrès à faire je le dis d'emblée c'est celui de l'information et de la sensibilisation de la population. Je pense et je le dis très clairement, il y a beaucoup à faire. L'année 2018 devra être déterminante de ce point de vue.

Sur le premier point, je crois que ce que l'on peut dire c'est que l'arsenal de contrôles qui a été mis en place (les contrôles, les différents plans) garantissent aux martiniquais et aux martiniquaises, qu'il y a bien un contrôle effectif des denrées produites sur l'île. J'y reviendrai de façon détaillée pour ce qui concerne le circuit de la production agricole non informelle. Comment? De guelle facon arrive t-on à contrôler? Tout d'abord – il faut le dire parce qu'il y a eu un travail effectif qui a été fait avec les représentants de la profession agricole - il y a un certain nombre d'obligations qui incombent au producteur. Le contrôle de la teneur en chlordécone est obligatoire à l'installation. Il est aussi obligatoire lorsque l'agriculteur décide de faire un certain nombre de produits dit « sensibles ». Vous le savez mais je préfère le répéter, il s'agit des légumes racines, des salades, des concombres etc. il y a un certain nombre de productions qui sont classées en produits sensibles et d'autres qui sont reconnus comme étant moins sensibles. S'agissant des végétaux, ces contrôles sont faits par deux directions : la Direction de la concurrence et de la répression des fraudes qui s'appelle désormais DIECCTE et la Direction de l'Agriculture et de la Forêt. J'ai volontairement pris les chiffres de 2017 qui étaient les plus récents : 450 contrôles effectués en 2017 directement chez les producteurs, chez les grossistes, chez les distributeurs ou au bord des routes (je pense que nous aurons l'occasion d'y revenir). Les contrôles effectués par la DAAF sur les produits dits sensibles sont systématiques. Les contrôles sur les végétaux moins sensibles sont des contrôles selon les méthodes par échantillon et aléatoires, ils ont été de l'ordre de 170. Pour ces contrôles, nous disposons de trois agents de la Direction de l'Agriculture et de la Forêt et de deux agents et bientôt trois – cela fait partie des renforts que nous avons d'ores et déjà activés – agents de la DIECCTE qui sont affectés à ces contrôles y compris pour les circuits informels. Nous les avons publiés, les taux de conformité pour les végétaux sont très proches de 100 %. Ils sont de 99 ou 98,5% ce qui est un taux jugé satisfaisant.

Si j'en viens à l'élevage, en termes de contrôle, il y a trois méthodes pour contrôler l'élevage. D'abord, il y a un plan de surveillance des fourrages qui existent depuis 2008 et qui touchent au contrôle des végétaux. Donc une des façons de contrôler la qualité de l'élevage qui est fait ou plus exactement la conformité par rapport à la chlordécone, c'est de surveiller les fourrages. La deuxième méthode, c'est ce que l'on appelle la méthode du contrôle orienté vers les élevages dits sensibles. Pourquoi sensibles ? C'est parce que nous savons que ces élevages sont sur des terres qui ont été chargées en chlordécone ou parce que par le passé – il y a bien sûr un suivi des élevages – certaines bêtes ont pu être contrôlées avec une teneur en chlordécone. Puis nous avons les contrôles aléatoires dans les abattoirs pour l'ensemble des produits carnés. Au total, toujours pour 2017, ce sont plus de 800 contrôles qui ont été conduits à l'abattoir. Bien évidemment lorsqu'on atteint un seuil, les carcasses non conformes sont saisies et détruites. Autre produit particulièrement surveillé, ce sont les œufs et les

volailles. Vous le savez peut-être, il y a deux exploitations majeures qui assurent la production d'œufs en Martinique, ces exploitations sont hors sol (je pourrai revenir sur les méthodes d'élevage si vous le souhaitez), de ce fait elles posent moins de préoccupation pour nous, néanmoins des contrôles sont faits. Des contrôles sont également faits sur les œufs et les volailles produits sur les autres exploitations qui fournissent la Martinique, là aussi les taux de conformité sont de l'ordre de 98 à 99 %. Il y a un point qui a été très important ces dernières semaines, celui des limites maximales de résidus. Ce qui a été en débat, ce sont les Limites Maximales de Résidus (LMR) sur les produits dits carnés. Je tiens à le dire parce que ça n'a pas été dit et qu'il faut insister là-dessus : la méthode de contrôle qui a été adoptée en Martinique n'a pas été modifiée avant 2013 et après 2013, c'est-à-dire que la méthode de contrôle des carcasses se fait sur les taux de graisse, elle a été inchangée avant et après 2013. Une bête qui était jugée non conforme parce qu'elle avait un taux de chlordécone au-delà de 100 microgramme par kilo de viande, a été jugée non conforme exactement dans les mêmes conditions avant 2013 et après 2013. Les services de l'agriculture et de la forêt n'ont pas changé leur méthode de comptabilisation, (ils répondront, si vous le souhaitez, à vos questions). Pour autant, vous le savez, en 2013 la commission européenne a conduit à un changement de méthode de comptabilisation. Le ministre de l'agriculture l'a dit il y a 15 jours, en réponse à une question d'actualité, cette décision de la commission européenne a effectivement conduit à un relèvement des limites maximales de résidus pour les viandes dans les produits hors graisse, c'est-à-dire ce que nous consommons. Donc il y a un débat.

J'observe que les ministères concernés par le suivi du plan chlordécone avaient saisi l'ANSES en février 2017 pour obtenir un avis sur ce relèvement des limites maximales de résidus, donc il y a débat sur ces limites. Encore une fois, ce relèvement n'a pas eu d'effet sur les contrôles qui ont eu lieu en Martinique mais il faut reconnaître qu'il y a un débat qui existe sur ces LMR pour les produits carnés. La ministre de la santé l'a dit mardi au Sénat, le Gouvernement a décidé de saisir la commission européenne sur ces valeurs de LMR afin de savoir quelle était la vision qu'elle avait du point de vue de la protection du consommateur. C'est un point important, j'ai pris un peu de temps mais je pense que c'est important pour l'information des élus. Un point sur l'analyse des terres qui est évidemment quelque chose d'extrêmement important : 10 742 parcelles ont été examinées depuis 2010. La surface agricole utile représente 6800 hectares, un peu moins de 7000 hectares, grosso modo entre un quart et un tiers de la surface agricole utile de la Martinique. Un point sur les contrôles des jardins familiaux, c'est extrêmement important ici. Il y a eu des échanges, des interrogations avec les familles conduites par l'ARS : 6000 familles ont été interrogées, 1400 analyses ont été conduites. Aujourd'hui, il y a 300 foyers qui sont jugés en situation de surexposition et qui sont accompagnés dans la pratique de la culture ou de l'élevage sur le jardin familial en question.

Contrôle dans la pêche : je voudrais d'abord vous rappeler – on l'oublie parfois – que la pêche en eau douce est interdite en Martinique. Elle est interdite parce que le taux de chlordécone est trop important et que la consommation aurait des effets directs S'agissant des produits de la mer, ce sont 618 contrôles qui ont été conduits l'an dernier. Ce sont les services de l'agriculture et de la forêt qui conduisent ces contrôles directement à l'étal du pécheur, sachant que bien évidemment la Direction de la mère surveille le respect de l'interdiction d'un certain nombre de zones de pêche (environ un tiers des zones côtières de la Martinique). L'activité des services de la mer revient à peu près à une sortie tous les trois jours, spécifiquement dédiée à ce thème avec une saisie du matériel de pêche. Les infractions sont très peu nombreuses. Nous avons une certaine préoccupation pour les produits de la pêche, 90 % des produits de la mer sont conformes, cela veut dire que 10 % ne le sont pas *(si on compare, le taux est supérieur aux autres productions dont je parlais)* avec une certaine non-conformité concentrée sur certaines espèces. Pour les crustacés, le taux de non-conformité a atteint un tiers l'année dernière c'est-à-dire un crustacé sur trois. Je le dis, c'est une préoccupation, j'ai l'intention de refaire le point notamment avec les services de l'agriculture et de la mer sur ce sujet.

Le deuxième point sur lequel je serai un peu rapide – j'ai souhaité être vraiment exhaustif sur les contrôles mais je répondrai à des questions s'il y en a – c'est celui des actions de recherche. Je vous ai dit que l'axe du plan chlordécone a consisté à mieux connaître le phénomène et à mieux connaître ses incidences sur la santé. Plusieurs études ont été faites, je suis sûr que nous pourrons en discuter pendant les questions. Je laisserai le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé répondre aux différentes études qui ont été faites, si vous le souhaitez. Je voudrais vraiment dire trois choses sur les conclusions que l'on peut tirer aujourd'hui. Il y a eu beaucoup de questions de posées et on perd peutêtre en cohérence. Je voudrais insister sur trois choses qui sont très directement issues des études qui ont été conduites et qui peuvent être présentées comme des résultats scientifiques de ce que nous savons sur la chlordécone. D'abord, on trouve de la chlordécone dans 92% de la population martiniquaise, c'est beaucoup. D'aucuns vous diront que les taux sont faibles, reconnaissons que ce taux de 92 % que l'étude Kannari vient de caractériser, c'est beaucoup. Deuxièmement la chlordécone - c'est un point plus positif - a une demi vie de 165 jours, cela signifie que tous les six mois, on diminue par deux le taux de chlordécone que l'on peut avoir dans le sang à condition de ne plus être exposé à la chlordécone. Autant la durée de vie de la chlordécone... la persistance dans les sols peut atteindre des centaines d'années, autant on a la capacité tous les six mois de faire diminuer le taux que l'on a, à condition de ne plus être exposé à la chlordécone, ce qui veut dire qu'en quatre ans un humain peut devenir négatif au taux que nous mesurons, aux tests que nous utilisons pour la chlordécone. C'est positif, ça vient contrebalancer ce que je disais précédemment. Troisièmement et de façon scientifique, les deux points que je vous ai indiqués veulent dire que dans la mesure où l'on constate qu'une majorité de la population martiniquaise est exposée et que l'on est capable de réduire par les pratiques, il y a là un enjeu public majeur. C'est la raison pour laquelle un des axes forts – la Ministre de la santé l'a dit cette semaine au Sénat – un des axes forts c'est que ces études nous montrent que nous avons raison de poursuivre et de renforcer toutes les mesures qui permettront de réduire l'exposition à la chlordécone. L'axe qui doit être suivi c'est bien de parvenir de façon efficace à réduire l'exposition à la chlordécone. Pour les services de l'État, ce sera là le point majeur qui sera suivi dans le déroulement de l'actuel plan chlordécone et des suivants.

En troisième point, le lien avec ce que je viens de dire, c'est que 2018 doit être une année majeure de communication sur la chlordécone afin de parvenir à mieux sensibiliser la population. Quand je dis « mieux sensibiliser » la population, cela veut dire être capable de parler à la population de facon efficace en tenant compte des comportements qui sont ceux des martiniquais aujourd'hui, en leur demandant pas forcément de changer totalement les comportements mais en leur demandant de les adapter. Nous avons un enjeu majeur de santé publique qui est de conduire une politique de communication qui soit réellement efficace. Je veux bien reconnaître que, jusqu'à présent, la communication que nous avons eue a sans doute été incomplète de ce point de vue. Qu'allons-nous faire en 2018 ? D'abord informer sur le fait qu'il est possible de produire en Martinique, il est possible de produire des produits agricoles en respectant un certain nombre de recommandations. Oui, on peut faire de l'élevage en Martinique mais sur un sol chlordéconé, il faut le faire hors-sol. Oui, la production agricole en Martinique peut être conforme au taux de chlordécone mais on ne doit pas cultiver des légumes sensibles par exemple des légumes racines dans un sol chargé en chlordécone. Oui, il y a des terres qui ne comportent pas de chlordécone et sur lesquelles il peut être intéressant de réagir. Nous avons les deux volets, on sait à la fois produire y compris dans les jardins familiaux en respectant un certain nombre de recommandations, en même temps, il faut sans doute aller vers des opportunités qui existent en matière de terre sans chlordécone. C'est vraiment un objectif de pédagogie.

Nous venons – c'est la Préfecture mais en lien avec les différents experts – de sortir un Web documentaire qui est une série de petits films très didactiques sur ce qu'est la chlordécone, les différents effets de la chlordécone. J'ai parfaitement conscience qu'une web série ne peut à elle seule répondre à la question mais elle est en ligne, elle est à disposition. L'Agence Régionale de Santé a mis

en ligne depuis novembre 2017 – je crois que vous avez pu en bénéficier – des fiches d'information très complètes sur la chlordécone et sur le meilleur moyen de s'en protéger. Un point très important, je le dis et c'est pour cela que 2018 ne doit pas être raté : les 16 et 17 octobre 2018 aura lieu un colloque scientifique dont le thème sera le suivant : « L'état des connaissances scientifiques et les solutions possibles pour réduire l'exposition des populations ». Je souhaite bien évidemment que tous les scientifiques qui le désirent, puissent être associés à ces travaux, nous démarrons actuellement l'élaboration du programme. Les deux jours suivants, les 18 et 19 octobre, les conclusions de ce colloque seront diffusées à la population. Là je crois, Monsieur le Président que les élus auront évidemment un rôle majeur à jouer (nous aurons l'occasion d'en reparler). Il y a un autre élément majeur, c'est la cartographie. Oui, la cartographie des sols sera mise en ligne en Martinique avant la fin du premier semestre 2018, je sais que ça répond à une préoccupation majeure. C'est une cartographie qui sera à la parcelle (je ne peux pas être plus précis). Nous la ferons à partir des bases de données dont nous disposons et que j'ai citées. Il y a une certaine méthodologie à suivre. Evidemment, il faut s'assurer que nous arriverons suffisamment à le faire à la parcelle. Je tiens à le dire, une grande partie de cette cartographie a pu être réalisée parce que nous travaillons avec les institutionnels, notamment la Chambre d'agriculture et les différents laboratoires. Encore une fois, ce n'est pas parce qu'un sol sera identifié comme contenant de la chlordécone que la production agricole ne sera pas possible. Je pense que cet acte de publication de la cartographie est un élément essentiel. Ce sera fait avant la fin du premier semestre 2018.

Pourquoi voulons-nous le faire ? Je le disais en introduction : c'est une préoccupation majeure de l'État. La responsabilité, le représentant de l'État que je suis, assume tout à fait que nous devons agir de facon résolument prioritaire sur la chlordécone ; j'en suis profondément persuadé. Il s'agit aussi d'être capable de toucher tous les martiniquais et toutes les martiniquaises. Nous avons besoin de le faire avec les services, avec l'ensemble des institutions, l'ensemble des socioprofessionnels... j'ose dire avec l'ensemble de la population martiniquaise. Pour ma part, je prends un certain nombre de conséquences concrètes sur ce qui a été dit. Il m'a été rapporté qu'il y avait un groupe de travail qui s'appelait le G.R.E.F.I, qui était très utile parce que précisément il réunissait les services de l'État, les institutionnels, les socioprofessionnels, les associations qui se positionnent sur ce sujet. Ce groupe ne s'était plus réuni depuis juin 2016, je le réunirai dans les prochaines semaines. Je souhaite que tous les sujets puissent être discutés, il y a un certain nombre de propositions qui émergent sur le transfert d'un certain nombre d'activités vers des zones agricoles sans chlordécone. J'ai eu l'occasion d'en parler avec les représentants agricoles, c'est un sujet sur lequel je considère que je dois être totalement ouvert si on veut réussir une chose, si on veut réussir à réduire de façon significative l'exposition des martiniquais et des martiniquaises à la chlordécone qui est un phénomène dangereux, je le ne le nie pas.

Permettez-moi, Monsieur le Président, un mot personnel. Cela fait un peu plus de six mois que je suis en Martinique. Les circonstances ont fait que, depuis que je suis ici, j'ai eu à m'occuper de phénomènes naturels qui présentent un certain danger qu'il s'agisse des cyclones, des coulées de boue ou des coulées de boue volcaniques. Je suis très engagé sur la sécurité routière, la route tue chaque année et blesse des martiniquais. Vous pouvez compter sur mon engagement personnel pour que ce dossier soit mis au rang de ces priorités. Il y va, j'en suis persuadé et profondément persuadé, de l'avenir de la Martinique, de l'avenir des martiniquais et des martiniquaises ; je le fais avec beaucoup d'humilité. Les services de l'État ont une responsabilité, ils l'assument. Les services de l'État ne réussiront pas contre la population martiniquaise, ils réussiront avec de la transparence, avec de la diffusion de l'information et avec l'ensemble des martiniquais, des martiniquaises et de leurs représentants. Je vous remercie, j'ai un tout petit peu débordé, Monsieur le Président, mais le thème me tient à cœur ; vous l'avez bien compris.

<u>M. le Président Claude LISE</u> – Je vous remercie Monsieur le Préfet. Il vaut mieux que nous prenions le temps, même si nous n'avons pas beaucoup de temps. Nous en arrivons aux interventions mais je ne sais pas si le Président du Conseil Exécutif souhaite intervenir maintenant avant les questions ou après.

M. le Président Alfred MARIE JEANNE – Ça dépend de vous, M. le Président.

M. le Président Claude LISE – C'est peut-être le bon moment ? C'est peut-être le moment.

M. le Président Alfred MARIE JEANNE – Je n'ai pas l'habitude de manier la langue de bois. L'utilisation de la chlordécone, vous venez de le rappeler, Monsieur le Préfet, a contaminé largement le peuple martiniquais mais ça a aussi profondément divisé notre comportement et notre engagement. C'est la raison pour laquelle je suis obligé de rappeler certains faits, pour qu'il n'y ait aucune ambiguïté parce qu'il est devenu commode depuis quelque temps, pas forcément à l'intérieur de l'Assemblée, mais dans les écrits ou dans ce que je lis, que chaque fois que quelque chose se passe en Martinique et provoque quelques désagréments, le bouc émissaire désigné depuis quelque temps c'est la Collectivité Territoriale de Martinique sur tous les sujets. C'est pourquoi je tiens à rappeler certains faits, que cela plaise ou ne plaise pas.

Monsieur le Préfet, Monsieur le Président? Mesdames et Messieurs les conseillers exécutifs, Mesdames et Messieurs les conseillers de l'Assemblée Territoriale de Martinique, nul n'ignore le travail important effectué durant des années, à contre-courant bien souvent, par celui qui vous parle aujourd'hui, dans la lutte contre les pollutions liées à l'usage intempestif des pesticides d'une façon générale. Notre combat, tout au moins celui que je mène, a pour fondement la protection des martiniquais, leur intégrité physique, leur santé et ce, en lien étroit avec la protection de l'environnement. L'usage incontrôlé de la chlordécone a aujourd'hui des effets néfastes dans la vie de chacun de nous, aucune famille n'est épargnée, sur tous les plans y compris celui de l'économique. Ce dossier ne saurait donc être refermé de par les répercussions multiples de cette pollution dont la rémanence séculaire est attestée. Cela nécessite des mesures de coordination prenant en compte toute la dimension transversale du sujet, particulièrement la responsabilité de l'État. Quand je dis la responsabilité de l'État, je ne parle pas de la responsabilité du préfet, de celui qui est là ou des autres, ce n'est pas ce dont il s'agit. Le préfet représente l'État, c'est tout à fait normal mais je parle stricto sensu de la responsabilité de l'État, ce n'est pas forcément de la responsabilité de nous tous. Il y a une continuité dans le temps, les préfets changent mais l'État demeure. Le constat est édifiant. La pollution diffuse en Martinique concerne environ – écoutez bien, ce sont les derniers chiffres – 14 500 ha, les terres les plus contaminées étant situées dans le nord de l'île. Par ailleurs, 33 % du littoral côtier martiniquais sont concernés dans la zone des 20 m. De nombreux cris d'alarme ont été lancés par les autorités médicales, ce n'est pas d'aujourd'hui. Comment expliquer alors de tels atermoiements, de telles hésitations? Parlementaire entre 1997 et 2017, nombreuses furent mes interventions en la matière. C'est ainsi que j'ai formulé plusieurs propositions, je vais les citer brièvement (on peut le vérifier dans les archives de l'Assemblée nationale): une véritable politique de dépollution, l'établissement d'un fonds spécifiquement dédié à l'indemnisation des victimes, l'interdiction pure et simple de l'utilisation de la chlordécone, le recensement de tous les ouvriers agricoles utilisateurs de ce produit depuis 1992, une étude épidémiologique à l'endroit des agriculteurs, un suivi médical des familles plus particulièrement concernées. A l'époque, ces préconisations ont été balayées d'un revers de main, à l'instar de l'amendement numéro 1189 sur la mise en place d'une véritable politique de dépollution des sols et des eaux de Guadeloupe et de Martinique que j'avais présentée le 26 juin 2010 à l'Assemblée nationale.

Faut-il également rappeler que dans une question écrite au Gouvernement, publiée au Journal Officiel de la République Française du 3 mai 2011, sur la lutte contre la cercosporiose noire du bananier,

j'indiquais un impact environnemental décuplé lié à une augmentation des doses de pesticides chimiques tout en signalant les atteintes écologiques graves avec l'affaire chlordécone et dénonçant l'effet de l'épandage aérien? Pire encore, le 10 octobre 2012 lors des débats parlementaires, Monsieur Victorin LUREL – je n'attaque pas, je dis la vérité – alors Ministre des Outre-mer et notre collègue Serge LETCHIMY s'étaient opposés à l'amendement du député français Michel LAMBERT que je soutenais et visant à interdire l'épandage aérien de pesticides. Je peux même citer celui qui est intervenu à l'époque pour me répondre, c'est le Ministre des finances du Gouvernement actuel, Monsieur Bruno LEMAIRE alors Ministre de l'agriculture. Je ne l'avais pas interrogé – cela me revient en mémoire à l'instant – j'ai simplement posé ma question que je ne lui ai pas envoyée – c'était Serge Letchimy, mon collèque, qui était Président – je l'ai interrogé et il a donné un avis favorable. En effet, il s'agissait de mettre un terme au régime dérogatoire abusif alors que le principe de l'interdiction de l'épandage aérien de pesticides était déjà acté par l'Union Européenne. Il a fallu attendre deux années supplémentaires pour que Madame Ségolène Royal, Ministre de l'environnement, décide d'interdire l'épandage aérien. Que de temps perdu! Que de vies humaines sacrifiées et contaminées! Bien avant le plan chlordécone n°1, entre 2008 et 2010, j'avais fait adopter une délibération le 9 octobre 2007 par la Commission Permanente du Conseil Régional de l'époque, confiant au centre de coopération internationale en recherches agronomiques pour le développement (le CIRAD) une parcelle d'habitation balisée au Morne Rouge (vous ne pouvez pas dire que ce n'est pas vrai, Madame) pour une expérimentation intitulée « Evaluation de la contamination par la chlordécone et son transfert dans les cultures ». La Collectivité régionale a soutenu financièrement le CIRAD à l'époque. De même, à mon initiative, le Conseil Régional a délibéré le 16 mai 2008 pour accorder à la coopérative des aquaculteurs de Martinique une subvention pour l'élaboration du plan chlordécone 2008 dans la filière aquacole.

Ensuite, dans le cadre du plan chlordécone n°2, entre 2011 et 2013, tant le Département que la Région se sont impliqués positivement pour accompagner financièrement les marins-pêcheurs sinistrés. Une enveloppe de 1 500 000 euros leur avait été consacrée. Lors du Plan Chlordécone n° 3, entre 2014 et 2020, une nouvelle étape a été franchie dans une logique de long terme de développement durable. Il s'agissait d'améliorer les connaissances, d'établir des plans de contrôle, de renforcer les moyens régionaux de mesures avec des laboratoires d'analyses, de développer le programme des jardins familiaux que vous avez même appelé JAFA., de soutenir les professionnels agriculteurs, aquaculteurs marins-pêcheurs, directement impactés par cette pollution sans négliger la surveillance des denrées alimentaires, le suivi médical des populations et le volet scientifique de la coordination. Voilà ce que nous avons fait ensemble. Je n'ai pas le droit de le rappeler ? En dépit des efforts consentis, force est de daté que le mal est loin d'être endiqué. L'enquête Kannari que vous venez de rappeler, Monsieur le Préfet, menée sur le territoire entre septembre 2013 et juin 2014 révélait déjà une exposition massive de la population martiniquaise à la chlordécone. Alors que la législation européenne sur les limites maximales appliquées de pesticides présents dans ou sur les denrées alimentaires et les aliments pour animaux d'origine végétale et animale semblait aller dans le bon sens, un revirement incompréhensible et inacceptable s'est produit (pas par vous, pas par nous). Il faut citer les sources : l'Union Européenne n° 212 du 11 mars 2013 a autorisé l'augmentation des LMR, désormais multipliés par cinq concernant la viande rouge soit 100 microgrammes par kilogramme au lieu de 20 et par 10 pour la volaille soit 200 microgrammes par kilogramme au lieu de 20. Nous ne sommes pas responsables et je l'ai dénoncé, nous l'avons dénoncé. Il ne fallait pas le rappeler ? De plus, De plus, des preuves de cancérogénicité suffisante chez l'animal ont été reconnues par l'État lui-même d'où le classement de la chlordécone en 2 B, « 2B » voulant dire cancérigènes possibles chez l'homme par le centre international de recherches sur le cancer, le CIRC.

Plus grave encore, on a pu noter l'arrêt du financement des recherches importantes pour la sécurité alimentaire et la préservation de la santé des martiniquais. Ce n'est ni vous, ni moi, ce n'est pas nous. Il

ne faut pas le rappeler? Je n'aurai donc de cesse d'affirmer le caractère vital du traitement de ce dossier et de l'urgence d'une réponse à la hauteur des enjeux.

En plus des mesures déjà préconisées plusieurs prépositions peuvent être faites à savoir :

- -L'interdiction pure et simple de la production et de l'utilisation de la chlordécone en Europe et dans tous les territoires d'Outre-mer,
- -Le renforcement de la recherche relative à la décontamination des sols,
- -La préservation de la santé publique et ce, au titre du principe de précaution. Je ne fais que résumer ce qui avait déjà été fait.
- -Le renforcement de la coopération régionale dans le secteur de la prévention contre toute forme de pollution marine liée aux pesticides dans le bassin caribéen,
- -La mise en place d'un fonds spécifique dédié en vue de l'indemnisation des victimes (on reprend ce que l'on avait déjà vu ensemble),
- -L'encouragement et le développement accéléré de la dépollution,
- -La prise en compte rapide des données scientifiques récoltées au titre du principe de précaution. Eu égard aux pathologies développées : atteinte à la fertilité masculine (dit-on), pathologie de la grossesse, cancer de la prostate, problèmes en matière de développement etc. Je ne suis pas médecin mais j'ai au moins du bon sens et je lis les dossiers comme vous-même,
- -Un dialogue régulier sur ce sujet entre l'État et la Collectivité Territoriale de Martinique ;

Monsieur le Président de l'Assemblée, chers collègues, conformément au rapport relatif à la lutte contre les effets de la chlordécone sur la santé du peuple martiniquais que je vous ai transmis et qui a permis le débat d'aujourd'hui, une motion sera soumise à votre approbation. Collègues, je rappelle tout simplement et vous le savez tous, que le Conseiller exécutif allait dans le même sens, il avait proposé une motion. Je ne suis pas entré en conflit ou en concurrence avec les autres, vous ferez ce que vous voulez. Je n'ai pas à influencer les gens, nous travaillons ensemble sur un sujet délicat. Je ne doute pas que cette motion fera l'objet d'un vote unanime. Mèsi anpil, mèsi en chay. Je ne pouvais pas ne pas vous dire cela, Monsieur le Préfet, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les collègues.

M. le Président Claude LISE – Chers collègues, nous allons passer à la première série de questions. Se sont inscrits notre collègue Louise TELLE, notre collègue RENARD, notre collègue BONNAIRE, le collègue CHARPENTIER et moi-même pour la majorité. Concernant l'opposition, les collègues BERNABÉ, CATHERINE et LORDINOT donc cinq et trois comme prévu pour la première série. Je propose, sauf si Monsieur le Préfet veut dire quelques mots, que les différentes questions soient posées et vous répondrez globalement ou vous ferez répondre. Ce sera à votre convenance. Je propose à la collègue TELLE de commencer, je vous rappelle qu'il faut que nous nous efforcions de rester dans deux minutes maximum car il nous reste peu de temps.

Mme Louise TELLE – Monsieur le Préfet, Monsieur le Directeur de l'ARS, Monsieur le Directeur de la DAF, Monsieur le Président du Conseil Exécutif, chers collègues, le 3ème plan chlordécone 2014-2020 mis en œuvre à partir de janvier 2015 comporte un axe n°3 consacré aux actions de recherche. Pouvez-vous m'indiquer le montant des sommes qui ont été effectivement utilisées à cet effet dans la première période triennale 2015-2017 et plus particulièrement les sommes qui ont été consacrées à l'étude des impacts de l'exposition humaine à la chlordécone ? Par ailleurs, depuis que le Centre International pour la Recherche sur le Cancer a classé la chlordécone comme pesticide cancérogène pour l'homme et que l'INSERM a conclu à de sérieuses présomptions de lien de causalité avec le cancer de la prostate, cancer qui en Martinique, atteint un homme sur quatre avant l'âge de 70 ans. Personne ne peut ignorer ce lien. Pouvez-vous alors me préciser où en sont les études tendant à préciser cet état de fait ? Où en sont également les études concernant l'existence d'un lien de causalité

avec le cancer du sein et certains lymphomes dont on connait la grande fréquence en Martinique ? Je vous remercie.

M. le Président Claude LISE – Collègue RENARD.

Mme Nadine RENARD - Bonjour au Président du Conseil Exécutif, bonjour chers collègues, bonjour Monsieur le Préfet et Messieurs les directeurs de l'ARS et de la DAAF. L'impact de la pollution des sols martiniquais par la chlordécone touche l'ensemble des filières du secteur agricole et nos agriculteurs sont fortement pénalisés tant du point de vue économique que du point de vue de leur santé puisque nous ne pouvons nier aujourd'hui les effets de cette molécule sur la santé de nos populations et des professionnels du monde agricole. Je souhaiterais aujourd'hui, par votre intermédiaire, interpeller le Gouvernement sur la nécessité pour l'État de prendre en charge et accompagne financièrement les agriculteurs qui d'une part doivent réaliser des analyses de sols coûteuses afin d'évaluer l'état sanitaire de leurs parcelles, d'autre part doivent procéder à la dépollution soit de leur bétail pour ceux qui pratiquent l'élevage soit à la reconversion ou l'adaptation de leur pratique culturale pour ceux qui pratiquent des cultures végétales, ceux-ci n'étant pas financièrement accompagnés pour cette reconversion. D'autre part je souhaiterais également insister sur la nécessité que des financements puissent être mobilisés pour accompagner, accentuer la recherche sur la dépollution des sols et mettre en œuvre les résultats prometteurs qui existent aujourd'hui pour ce qui concerne le bétail. Nous savons qu'il y a des expérimentations qui ont été menées pour la dépollution du bétail et qui donnent des résultats encourageants. Il s'agit maintenant de mettre en œuvre ces protocoles et de permettre d'accompagner les agriculteurs concernés pour l'équipement à la structuration de cette filière de dépollution du bétail.

Sur ces aspects, je souhaiterais savoir comment l'Etat compte s'engager financièrement en termes d'accompagnement des agriculteurs. Sur la question des LMR, je crois qu'il s'agit aujourd'hui non seulement d'interpeller l'Union Européenne sur la vision qu'elle a de cette hausse des LMR mais il s'agit aussi de demander à l'union européenne un retour des LMR à minima avant 2013, à savoir 100 microgrammes dans le gras et non, comme actuellement, 100 microgrammes dans la viande. Je pense que le Gouvernement a une action à mener en ce sens. Ensuite, vous avez évoqué la question des jardins familiaux sur lesquels 6000 foyers ont été accompagnées. Je crois qu'il y a une nécessité de poursuivre ses accompagnements parce que 6000 foyers, certes c'est beaucoup, mais ce n'est pas forcément représentatif de la population martiniquaise. Je pense que nous avons beaucoup plus de foyers concernés par la consommation de légumes produits sur leur jardin potager. Il me semble nécessaire que des fonds soient dédiés à l'accompagnement de ce protocole JAFA qui avait été mis en œuvre. Enfin, concernant la santé à la fois de nos agriculteurs mais la santé de notre population martiniquaise l'étude « MADIPROSTATE » qui avait été engagée mais qui a été interrompue faute de crédits, me semble d'une importance capitale à relancer de façon à avoir les données épidémiologiques qui nous permettent d'évaluer de manière beaucoup plus précise les éléments qui ont été déjà détectés à travers l'étude car « KARUPROSTATE » mais qui nécessite d'être approfondie pour notre population martiniquaise. Il s'agit aujourd'hui pour l'État de mobiliser les financements qui permettrait de relancer cette étude et d'avoir des éléments concrets pour évaluer l'importance de cette contamination sur la santé de nos populations. Je vous remercie.

M. le Président Claude LISE – Collègue BONNAIRE.

<u>Mme Michelle BONNAIRE</u> – Monsieur le Président, Monsieur le Préfet, chers invités, chers collègues. Dans le cadre du désastre écologique que l'on vit actuellement et ce depuis déjà plusieurs années, que l'on peut caractériser ainsi du fait de l'utilisation abusive de pesticides dangereux au sein de notre environnement agricole et plus généralement au sein de notre environnement naturel, nous avons des

étudiants en thèse doctorale qui aujourd'hui étudient un moyen de combattre tous ces nocifs de manière biologique ; un en particulier, dont la thèse est de poursuivre une étude écologique de la fourmi tisseuse asiatique sur les plantations d'huile de palme en Malaisie. Quelle pourrait être l'engagement de l'État sur ces recherches, en termes d'accompagnement auprès de ces étudiants pour les accompagner dans leurs recherches puisque nous sommes particulièrement concernés et avons été longtemps concernés par l'utilisation de ces pesticides, pour aller vers une lutte de ces nocifs mais de manière biologique ? Merci.

M. le Président Claude LISE – Collègue CHARPENTIER.

<u>M. Clément CHARPENTIER-TITY</u> – Bonjour au Président de l'Assemblée, au Président du Conseil Exécutif, au Préfet, au Président de l'ARS, au Président de la DAF et également à tous les collègues.

Monsieur le Préfet, c'est un dossier déjà ancien comme vient de l'indiquer le Président du Conseil Exécutif. Nous sommes face à ce que l'on peut appeler un scandale sanitaire aux répercussions durables au niveau de la santé et au niveau économique où l'État est pour le moins impliqué au premier chef. Comment comprendre en effet que la production et l'utilisation de cette substance ait été interdite dès 1976 aux États-Unis, que le Gouvernement français prononce une interdiction en 1990, interdiction qui n'interviendra que beaucoup plus tard en Martinique, alors que la Martinique de par l'exiguïté de son territoire, le fait qu'il n'y ait pas d'arrière-pays, exigeait que le plus de précautions possibles soit prises ? En dépit de ces faits objectifs incontestables, un flou peu artistique subsiste en Martinique et la conviction chez beaucoup de nos compatriotes que des choses nous sont cachées. Je sais que vous en avez parlé dans votre intervention, Monsieur le Préfet, mais je réaffirme cette demande qui, je pense, est commune à nous tous : quelles sont les initiatives sérieuses que l'État compte prendre concernant l'information sur les multiples études déjà réalisées ? Surtout quand on constate que la décision récente de faire fi du seuil dit acceptable dans certains aliments appliquée jusqu'ici apparaît comme étant un élément de plus que personne ne peut décemment accepter. Merci.

M. le Président Claude LISE – Monsieur le Préfet, je veux à mon tour poser une question concernant les travaux de recherche portant sur la décontamination des sols pollués. De quels financements ont-ils bénéficié dans le cadre des deux plans chlordécone et notamment bien sûr du troisième plan ? Sur quelles pistes de recherche ont porté les travaux et avec quels résultats ? Je souhaiterais notamment savoir quelle place a été réservée à la bio remédiation. En effet, à ma connaissance, celle-ci a fait l'objet de certaines propositions d'expérimentations basées sur les connaissances déjà acquises en matière de phyto-remédiation et également de bacterial remediation. La question posée par ma collègue BONNAIRE rejoint un peu cette préoccupation puisqu'il y a des étudiants qui font des travaux sur ces problèmes de bio remédiation mais également des chercheurs qui ont déjà été très loin voire même des entreprises qui ailleurs, ont déjà eu l'occasion d'aller plus loin que l'expérimentation dans le traitement de zones contaminées, pas forcément par la chlordécone mais des organochlorés. Il serait intéressant de savoir si on continue à financer ce type d'étude. C'est essentiellement cet élément sur lequel j'ai voulu mettre l'accent.

Il y a les trois questions de l'opposition, c'est donc après les huit premières que vous nous répondrez globalement. C'est un peu la loi dans ce type d'exercice, il y aura forcément des questions qui se recoupent. Pour l'opposition, notre collègue BERNABE.

<u>Mme Kora BERNABE</u> – Merci Président. Monsieur le Préfet, Messieurs les directeurs de l'ARS et de la DAF, ma première question rejoint la précédente, Monsieur le Président de l'Assemblée. Elle porte sur les moyens concrets – je parle de moyens financiers – que l'on met en place pour traiter le problème à l'origine au-delà de ce qui existe. Vous avez parlé de la bio dépollution, il y a eu les mécanismes

d'oxydoréduction qui ont été testés et sur lesquels il y a eu de très bons résultats, aussi bien sur les tests en Martinique-Guadeloupe qu'à Toulouse dans des universités de recherche. Je voudrais savoir si on mettra des moyens importants pour pouvoir avancer sur la bio dépollution, au moins sur certains types de sol ? J'ai une autre interrogation qui concerne la question importante des terres et de leur usage : va t-on transférer des agriculteurs ailleurs ? Si oui, ce serait où ? Sur des terres en friche aujourd'hui, en zones naturelles, en EBC ? Que va-t-on mettre en place concrètement à ce sujet ? Pour ce qui est des particuliers et des agriculteurs, analyser 1 hectare de terre pour un agriculteur coûte 180 euros, cela été financé à une période, ce serait bien que ça le soit à nouveau. C'est une étude sur un hectare sur une seule zone, ce serait bien que l'on puisse le généraliser à l'échelle de la Martinique et que ce soit pris en charge par l'État. Le programme JAFA (jardins familiaux) est intéressant, ce serait bien de pouvoir relancer une communication plus active à ce niveau, avec une rapidité de traitement des analyses peut-être plus importante ; je ne sais pas dans quel cadre. Sur l'aspect de la santé, vous avez dit qu'en guatre ans le chlordécone disparait si on n'est pas exposé pendant ces guatre années, est-ce que l'on a des retours ou des études sur l'impact de la chlordécone sur l'homme pendant quatre ans? Pour ce qui est de la transparence, aurons-nous accès aux différents rapports? Seront-ils rendus publics? La cartographie dont vous avez parlé, sera-t-elle réalisée à partir de la base des « un tiers un quart » de la S.A.U.S.T?

M. le Président Claude LISE – Collègue CATHERINE.

M. Félix CATHERINE – Merci Président. Monsieur le Préfet, votre reconnaissance de la dimension majeure de la crise de la chlordécone, ses effets sanitaires dramatiques pour la population, ses répercussions multiples et l'indication de ce qu'elle constitue une préoccupation majeure pour l'État nous amène à penser qu'un plan d'actions d'ampleur prolongée, conçu et piloté de façon concertée Etat /CTM et non diligenté de Paris, s'impose. Seriez-vous donc favorable à un plan conçu dans de telles conditions ? La situation nous commande d'agir sur le plan de la recherche en santé et en transparence – vous l'avez rappelé d'ailleurs, Monsieur le Préfet – seriez-vous d'ailleurs d'accord pour programmer et financer les études de l'Inserm notamment Madiprostate (arrêt des financements, vous le savez) et d'autres actions de recherche et les rendre publiques comme la carte parcellaire des terrains contaminés, enjeu de santé publique majeur. De plus, nous savons qu'aucun plan n'a reçu les crédits prévus. Quel financement en place pour les actions et le troisième plan sur les 30 M€ programmés ?

M. le Président Claude LISE – Collègue LORDINOT.

M Fred LORDINOT – Merci, Monsieur le Président. Le moins que l'on puisse dire, c'est qu'en la matière l'attitude de l'État n'a pas toujours été exemplaire. Le procès-verbal de la commission des toxiques qui autorise l'utilisation de la chlordécone en Martinique et en Guadeloupe a disparu. Les archives des directions de l'agriculture et des forêts sur la période concernée ont disparu. Il faudra bien un jour trouver les responsables à défaut de désigner les coupables. Je tiens à saluer le travail de l'équipe de fonctionnaires qui a produit ce document sous la coordination de Monsieur GODARD. C'est un travail qui mérite d'être très largement diffusé à la fois sur les réseaux numériques, dans les écoles et sur un support papier. Ma question concernera l'action 1 de l'actuel plan chlordécone, la charte patrimoniale pour une stratégie territoriale de développement durable de la qualité de vie en Martinique dans le contexte de pollution à la chlordécone. Cette charte comprend des axes précis et des actions précises avec des fiches actions. Nous avons été plusieurs à signer cette charte, j'ai moi-même eu l'occasion de la signer au nom de l'ex Conseil Régional. Il serait donc souhaitable que l'État mette les moyens humains, matériels et financiers pour que les actions puissent être réalisées. Pouvez-vous prendre l'engagement devant nous que ces actions seront menées et qu'à l'issue de votre séjour en Martinique vous ferez un bilan précis des résultats obtenus ?

<u>M. le Président Claude LISE</u> – Merci. Voilà la première salve de huit questions. Je vous propose donc de répondre comme vous le souhaitez.

M. le Préfet Franck ROBINE - Merci beaucoup Monsieur le Président, merci beaucoup Mesdames et Messieurs. J'essaierai d'être aussi précis que possible mais il y a un certain nombre de questions auxquelles je peux répondre de façon plus groupée. A tous ceux qui demandent et qui pointent (cela été deux fois le cas notamment à ma droite) le fait que ces plans soient peut-être trop élaborés à Paris, trop élaborés par l'État et appellent à davantage de concertation notamment avec la Collectivité Territoriale de Martinique et les collectivités, ma réponse est clairement « oui ». Ce n'est même pas une réponse c'est un souhait, je l'ai dit. Je suis profondément persuadé que si on veut obtenir des résultats durables et efficaces, nous avons besoin d'une concertation étroite avec les collectivités et au-delà où d'ailleurs, avec les acteurs socio-professionnels donc la réponse est clairement « oui ». Les 20 et 21 février, il y aura deux ateliers pour définir les conditions de mise en œuvre opérationnelle de la charte patrimoniale dont vous avez parlée. L'engagement de l'État et l'engagement que je prends c'est évidemment d'assurer que cette action partenariale qui était prévue (comme vous l'avez rappelé) dans le plan Chlordécone 3 soit effectivement mise en œuvre dans les faits. Je n'attendrai pas mon départ de la Martinique pour rendre des comptes sur ce dossier. J'ai fait allusion au groupe du G.R.E.F.I que je compte réunir, je souhaite qu'il y ait un pilotage très régulier au cours des mois de l'avancement de la mise en œuvre du plan chlordécone 3 que nous mettons actuellement en place. Je regarde si j'ai répondu aux propositions de collaboration, je crois que c'est le cas. Clairement, la réponse est « oui » dans les deux cas.

Sur la recherche, je céderai également la parole au Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé. D'abord, je crois qu'il faut admettre un certain temps nécessaire pour s'assurer des résultats en matière de recherche. A l'heure actuelle, nous ne savons pas procéder à l'élimination de la molécule de chlore. L'état des recherches scientifiques ne le permet pas. Pour autant, comme un certain nombre d'entre vous l'ont signalé, il y a des perspectives que l'on peut qualifier de favorables, sur le fait par exemple de parvenir à casser la molécule de chlordécone, à casser sept atomes sur neuf ou sur dix. Il y a également *(je l'ai vu de mes propres yeux)* des perspectives intéressantes en matière de fixation de la molécule de chlordécone avec le laboratoire du CNRS qui est installé au Lamentin, c'est-à-dire éviter qu'elle puisse diffuser au-delà des sols dans lesquelles elle est emprisonnée. Cela ouvre des perspectives intéressantes pour la dépollution des terres, ces études seront bien évidemment poursuivies mais l'humilité nous conduit à dire que pour le moment, on ne sait pas dépolluer totalement un sol. On peut réduire les effets mais on ne sait pas les dépolluer totalement. Sur le volet purement sanitaire des études, je laisse la parole à Patrick HOUSSEL qui vous apportera un certain nombre de précisions.

M. Patrick HOUSSEL (Directeur général de l'ARS) – Merci Monsieur le Préfet. En réponse à différentes questions qui touchent au domaine de la santé, je me permettrai de répondre et d'apporter des informations chiffrées, c'est un peu ce que vous demandez très précisément. Il a beaucoup été question du cancer, aujourd'hui il y a un vrai sujet sur la relation entre le cancer de la prostate et la chlordécone. Ce que je peux vous dire c'est que selon – je dis bien selon – l'étude KARUPROSTATE qui a été menée aux Antilles et les résultats ont été publiés en 2010 et suivant une cohorte de patients assez nombreuse puisqu'il y avait plus de 600 hommes suivis, cette étude KARUPROSTATE a montré un lien entre l'exposition à la chlordécone et le risque de la survenue du cancer de la prostate. Je le dis, c'est l'étude KARUPROSTATE qui a tiré cette conclusion. Pour autant, si l'on considère que l'exposition à la chlordécone est un facteur de risques, il existe d'autres facteurs de risques notamment de risques génétiques. Il peut y avoir également des risques liés à l'obésité, il y a un certain nombre de risques aggravants dont la survenue du cancer de la prostate. Vous m'interrogez sur le nombre de cancers et

sur l'évolution du nombre de cancers. De 2010 à 2014, il y a eu chaque année en Martinique, un peu plus de 100 décès dus au cancer de la prostate. Chaque année, il y a environ 450 décès dus au cancer et sur ces 450 il y a environ 110 décès dus au cancer de la prostate, soit un taux de 25 %. Pour répondre à l'élu qui m'a interrogé sur l'évolution, je dirai que de 2010 à 2014 les chiffres sont restés relativement stables : il y a eu 120 en 2010 et 111 en 2014.

Ce que je peux vous dire également, c'est que nous allons lancer une seconde étude sur la prostate KARUPROSTATE 2. Cela répond probablement à certaines interrogations sur MADIPROSTATE. Nous avons une nouvelle étude que nous avons appelée KARUPROSTATE 2, elle est en cours de mise en place, elle va évaluer non seulement l'impact de l'exposition à la chlordécone dans la survenue du cancer comme on l'a fait dans KARUPROSTATE 1 mais qui va également s'attacher à l'évolution du cancer de la prostate en fonction des options thérapeutiques qui auront été retenues et on verra s'il y a un lien entre la chlordécone et les options thérapeutiques. Faut-il faire plus de radiothérapie, plus de chirurgie, plus de chimiothérapie, hormonothérapie...? C'est une étude qui sera lancée et nous y serons totalement attentifs. Une autre question a été posée, elle porte sur les informations portées à la connaissance des martiniquaises et des martiniquais suite à ces études qui ont été menées. C'est un sujet... effectivement c'est un vrai sujet parce que tous les résultats sont publiés. Tous ces résultats peuvent être trouvés mais nous avons un problème d'accessibilité c'est-à-dire que ces résultats sont dispersés. Nous avons commencé à établir un lien sur un site qui sera unique, celui de l'ARS. Vous avez vu que depuis quelques mois (vous y faisiez allusion, Monsieur), nous avons donc publié des fiches pédagogiques qui sont des fiches très documentées, très précises. Nous aurons donc un lien chlordécone sur notre site qui sera complété et qui renverra sur tous les sites qui accueillent des informations chlordécone à partir des études qui sont menées aux antilles (KARUPROSTATE mais aussi Kannari). Certaines informations sont déjà publiées – elles ne sont pas toutes car elles sont en cours d'exploitation et comme le disait Monsieur le Préfet, il faut un délai d'exploitation – sur le site de l'agence santé publique France, sur le site de l'ANSES, sur le site des publications qui ont été des publications scientifiques quelquefois anglophones, très scientifiques et qui sont d'un accès un peu compliqué. L'ARS va s'attacher – je pense que ce sera fait dans les prochaines semaines peut-être même avant la fin de ce mois de février – à établir un lien pour que chacune et chacun puisse trouver la publication soit sur « Santé Publique France » soit sur « l'ANSES » soit sur le « New England » et dans toute la mesure du possible, quand c'est à un niveau scientifique tel que notre compréhension peut être difficile, nous apporterons des vulgarisations. Nous allons ouvrir ce lien de communication dans les prochaines semaines. En tout cas, je veux dire que tous les résultats connus sont publiés aujourd'hui mais de façon dispersée d'où ce problème d'accessibilité.

Je voudrais donner quelques informations sur JAFA, vous avez donné les chiffres sur lesquels je ne reviendrai pas. Ce qui est important c'est que JAFA continue et JAFA continuera, JAFA se poursuit. J'ai sorti les chiffres pour l'année 2017, nous avons eu 66 diagnostics qui ont été posés, nous avons analysé 85 sols et nous avons de nouveaux foyers qui sont accompagnés – Monsieur le Préfet en faisaient mention tout à l'heure – 300 foyers accompagnés. Nous avons ajouté des foyers en 2017 et nous continuerons en 2018. Nous avons réservé des crédits à cet effet. Je vous annonce que JAFA continue, j'ai bien entendu votre demande de renforcer la communication sur JAFA pour des déclarations volontaires de familles propriétaires de parcelles susceptibles d'être contaminées. Voilà ce que j'ai eu envie de dire à mon niveau.

M. le Préfet Franck ROBINE – Peut-être pour compléter, je m'aperçois qu'il y a des questions sur les agriculteurs, il nous a été demandé si les études sur la décontamination des animaux d'élevage seraient maintenues. La réponse est clairement « oui ». Dans l'actuel plan chlordécone, nous avons financé une première tranche de recherche sur les méthodes de décontamination des animaux d'élevage, c'est INSICA qui a conduit ces recherches. Je vous réponds tout à fait positivement, nous

allons poursuivre les études puisque c'est un enjeu important que de parvenir à obtenir sur les animaux d'élevage des résultats de non exposition, comme nous cherchons à l'avoir sur les humains.

Sur les demandes d'indemnisation, le fait que les agriculteurs aient des coûts, il y a la problématique de la prise en charge du coût d'analyse des sols. Dans le précédent plan chlordécone, le paiement de l'analyse des sols étaient pris en charge sur le programme FEADER de fonds européens, ce qui n'a pas été possible avec la nouvelle génération. Je peux vous annoncer que nous ne souhaitons pas, bien au contraire, que les études d'analyse des sols pour les agriculteurs se terminent. Il y a actuellement des contacts très opérationnels entre la DAAF et les services de la CTM pour pouvoir agir sur que l'on appelle l'axe 2 du FEADER et obtenir une possibilité de prise en charge. Vous voulez peut-être compléter, Monsieur le Directeur?

<u>M. Jacques HELPIN</u> (*Directeur de la DAAF*) – C'est plus précisément dans la mise en place de la mesure 2 que l'on veut faire prendre en charge ces analyses. Je reviens sur la décontamination d'élevage parce que c'est un sujet hyper intéressant qui est mené aujourd'hui en collaboration pratique avec le GDES, avec un financement sur le plan chlordécone 3 et en lien avec l'Université de Lorraine. Il y a à la fois un côté scientifique et un côté très pratique. Aujourd'hui, nous sommes en mesure de dire qu'il est possible de décontaminer des bovins au maximum sur six mois, lorsque les choses sont correctement faites.

M. le Préfet Franck ROBINE – Peut-être un point Monsieur le Président, si vous le voulez. Il y a eu beaucoup de questions qui ont été posées sur le financement des programmes de recherche. Je peux peut-être vous faire la proposition de vous écrire postérieurement à cette séance et de vous donner tous les détails. Compte tenu de la longueur des programmes de recherche, il y en a beaucoup qui traversent les plans, si j'ose dire, je préfère vous répondre très précisément. On vous donnera les détails programme de recherche par programme de recherche, si vous le voulez bien. Il y a eu deux interventions dont la vôtre, Monsieur le Président, sur la nécessité de pouvoir utiliser des produits biologiques pour rechercher la dépollution des sols. Je sais qu'il y a un axe de recherche qui est traité, je m'engage à ce que dès la semaine prochaine vous ayez cette information pour l'ensemble des membres de l'Assemblée.

<u>M. le Président Claude LISE</u> – Je la diffuserai aussitôt à tous les collègues de l'Assemblée et de l'Exécutif également. Collègue RENARD.

Mme Nadine RENARD – Juste une précision parce que je n'ai pas eu tout à fait la réponse à mes préoccupations. C'est vrai qu'il y a un certain nombre de choses qui sont faites au niveau des études, de la communication certes, mais je pense qu'il y a une phase plus opérationnelle à laquelle il faut maintenant passer. Ma question portait essentiellement sur cette phase opérationnelle. Certes, il y a eu des études sur la décontamination des bovins mais comment va-t-on maintenant accompagner les agriculteurs financièrement pour s'équiper et pouvoir dépolluer ? Comment va t-on accompagner les agriculteurs qui aujourd'hui ont des sols contaminés et qui veulent se reconvertir ou adapter leur pratique culturale ? Quels sont les financements que l'Etat est prêt à mobiliser pour cela ?

<u>M. Jacques HELPIN</u> (*Directeur de la DAAF*) – On a parlé de la situation de l'élevage où on a aujourd'hui des progrès importants. Pour ce qui est de la décontamination des sols, on en est encore en phase de recherche, on n'en est pas au stade de pouvoir extrapoler à l'agriculteur. Je vous donne la position des services, on n'en est pas à ce même niveau, il y a donc une nécessité d'approfondir tout d'abord au niveau recherche.

<u>M. le Préfet Franck ROBINE</u> – Je note tout de même la question, je la retiens comme un axe de travail à développer avec vous mais encore faut-il savoir ce que l'on doit faire, c'est ce que je comprends de la réponse du Directeur.

<u>M. le Président Claude LISE</u> – Nous allons passer à la deuxième série de questions. Je commencerai cette fois par l'opposition : la collègue TINOT s'est inscrite, le collègue PAMPHILE et la collègue Patricia TELLE. Collègue TINOT.

Mme Marie-Frantz TINOT – Monsieur le Préfet, Monsieur le Président de l'Assemblée, Messieurs de l'ARS et de la DAAF, chers collègues. Ma question porte sur les solutions pour les pêcheurs : les secteurs de la pêche et de l'agriculture sont sinistrés et le seront de plus en plus, plusieurs espèces de poissons ou de crustacés sont menacées. Monsieur le Préfet, vous avez parlé de la préoccupation pour les produits de la pêche. Suite à ce constat, des mesures doivent être prises pour protéger les consommateurs, les pêcheurs seront amenés à un changement de méthode de pêche et à une reconversion. Prévoyez-vous de les accompagner dans l'utilisation de ces nouvelles méthodes de pêche et d'aide à la reconversion? Je vous remercie.

M. le Président Claude LISE - Collègue PAMPHILE.

M. Justin PAMPHILE – Bonjour à toutes et à tous. Evidemment, j'entends aujourd'hui les réponses qui sont apportées à des questions posées par les élus de l'Assemblée. Ma préoccupation ce n'est pas tant de connaître les taux de LMR, la façon dont on décontamine les animaux que l'on va consommer. En Martinique, il y a un seul fil conducteur... un seul fil conducteur, c'est l'eau. L'eau, c'est la vie. La quasi totalité des espaces de production d'eau martiniquaise se situe dans le nord de la Martinique, les bassins versants (la capote, Lagrange), tous les territoires qui sont particulièrement exposés à la chlordécone. La qualité de l'eau est vérifiée par les producteurs qui produisent de l'eau. Il y a un travail qui est fait par l'ARS sur la vérification de la qualité de l'eau, il y a également un travail qui est fait et contrôlé par le Laboratoire Territorial de Martinique pour vérifier la qualité de l'eau qui est produite chez nous. Plus de 130 000 à 150 000 foyers sont concernés par la distribution de cette eau en Martinique mais particulièrement l'eau qui est produite à l'usine d'eau potable de Vivé. Ma question porte sur deux éléments d'appréciation.

Le premier élément : comment, à la lumière de ce que j'ai entendu tout à l'heure, nous garantir que la qualité de l'eau produite aujourd'hui en Martinique et qui concerne 70 à 80 % des martiniquais est une eau d'excellente qualité ? La deuxième question : l'usine d'eau potable de Vivé inaugurée en 2005 a un certain nombre de particularités permettant... je dirai de bien filtrer l'eau. J'ai entendu tout à l'heure « nous ne sommes pas en capacité de procéder à l'élimination de la molécule ». Je voudrais que sur la base de cet élément que j'ai entendu ici ce matin, vous puissiez me donner la garantie que quand nous ouvrons nos robinets nous buvons une eau d'excellente qualité. Pour finir, quid de la filière et du suivi de la destruction des boues issues de cette production d'eau et quid du traitement du charbon actif qui sert à traiter l'eau qui est donnée aujourd'hui à boire aux martiniquais ? J'ai eu à interpeller qui de droit sur le fait d'avoir trouvé du charbon actif à certains moments par accident dans la rivière rouge qui à ce moment-là n'était pas rouge mais noire.

M. le Président Claude LISE – Merci. Collègue Patricia TELLE.

<u>Mme Patricia TELLE</u> – Monsieur le Président, si vous le permettez, je cède mon tour de parole à la collèque Lucie LEBRAVE.

M. le Président Claude LISE – Très bien.

Mme Lucie LEBRAVE – Monsieur le Préfet, Monsieur le responsable de la DAAF et de l'ARS, chers collègues, bonjour. Je ne reviendrai pas sur tout ce qui a été dit ici car l'heure est grave. Si nous en sommes là aujourd'hui c'est parce que le problème est grave pour les martiniquaises et les martiniquais dans l'ensemble. Une proposition a été faite par la présidente de l'AMSES (Association Médicale de Sauvegarde de l'Environnement et de la Santé), pourquoi pas la création d'un label zéro chlordécone avec un étiquetage des produits que nous consommons? C'est vrai que nous parlons depuis ce matin de tout ce qui se fera, qui se fait peut-être déjà mais qui sera peut-être fait de façon plus importante dans l'avenir mais il y a le moment présent que nous devons gérer tant en matière de la pêche qu'en matière d'agriculture. Le problème est tellement grave que nous avons eu très récemment une réponse du Ministre de la santé. Je pense qu'il faut agir dès à présent et ce le plus rapidement possible pour faire ce qui est possible de faire dans l'immédiat. Nous aurons peut-être les résultats des recherches dans les mois, les années à venir mais il y a un quotidien que nous devons gérer. Je pose la question : qu'est-il prévu de faire dans l'immédiat et de façon plus rapide pour remettre la population en confiance par rapport aux produits que nous consommons?

M. le Président Claude LISE – Merci. Je passe aux élus de la majorité. Collègue BRANCHI.

M. Michel BRANCHI – Monsieur le Président, Monsieur le Président du Conseil Exécutif, Monsieur le Préfet, Messieurs les Directeurs de l'agriculture et de la santé, la récente étude de l'ANSES recommande, pour éviter la contamination à la chlordécone de s'approvisionner en fruits et légumes locaux dans les circuits organisés et non dans les circuits informels. Je vous demande quels sont les moyens dont vous disposez pour procéder aux nécessaires contrôles pour assurer la sécurité des consommateurs? Vous avez cité certain des moyens qui sont à votre disposition, sont-ils à la mesure de l'urgence de santé publique de notre pays? Quel bilan de ces contrôles, étant entendu qu'il convient de faire entrer progressivement les circuits dits informels dans la norme? Faut-il préciser qu'il ne faudrait pas ostraciser tous les circuits qualifiés d'informels parmi lesquels sont distribués aussi des produits de grande qualité notamment des produits bio. Merci Monsieur le Préfet.

M. le Président Claude LISE – Collègue MONTROSE.

Mme Diane MONTROSE – Monsieur le Préfet, Messieurs les directeurs de l'ARS et de la DAAF, nous constatons effectivement en Martinique un taux record de cancers s'agissant de la prostate chez les hommes – record dont nous nous serions bien passés – mais nous observons aussi des taux élevés pour les cancers du sein. De plus, les symptômes pour ces deux pathologies apparaissent plus tôt que la moyenne nationale. J'ai bien noté que le plan 1 visait à multiplier les contrôles, que le plan 2 sur la chlordécone visait à avoir une meilleure connaissance scientifique du phénomène dans les mécanismes de diffusion et de transmission et enfin que le plan 3 visait à mieux informer et sensibiliser la population. Il y a donc nécessité de passer à une autre phase, celle de la prévention parallèlement à un accroissement de l'information de la population. Adapter nos politiques publiques aux observations scientifiques apparaît comme une absolue nécessité. Le Gouvernement peut-il donc envisager, dans le cadre de cet axe prévention que je prône, le dépistage gratuit et systématique pour les femmes en âge de procréer (c'est-à-dire dès la majorité) avec un suivi régulier? Peut-il aussi envisager le dépistage gratuit et systématique et ce de facon anticipée pour les hommes, avec un suivi régulier? Enfin, pouvez-vous également nous indiquer ce qu'il en est de la présentation des principaux résultats issus du registre des malformations congénitales, tel que défini dans l'action 10 de l'axe 2 du plan chlordécone 3.

M. le Président Claude LISE – Collègue COUTURIER.

M. Gilbert COUTURIER - Monsieur le Préfet, Messieurs les Directeurs de l'ARS et de la DAAF, Monsieur le Président de l'Exécutif, Monsieur le Président de l'Assemblée, chers collègues bonjour. Depuis quelques années, quelque soit le territoire, les populations s'interrogent sur la gravité de la situation sanitaire. Une double peine vient aggraver le territoire du grand nord : la désertification médicale. Je souligne que lundi soir, en séance de préparation de notre plénière, je reçois un appel de la gendarmerie m'informant que sur le territoire du Gros Morne, on venait de trouver une personne décédée à son domicile. Il a fallu entre quatre et six heures à la gendarmerie, la famille, les administratifs, les élus du Gros-morne pour de trouver un médecin qui puisse délivrer un certificat médical justifiant la nature de la mort. Le problème est le même sur tout le territoire du grand Nord. Nous sommes aujourd'hui au plan éco-phyto du plan chlordécone 3, beaucoup d'orientations, beaucoup de propositions, mais quelles sont les actions mises en place notamment en termes d'information et d'accompagnement du grand public ? Quelles sont aussi les décisions concrètes pour le suivi médical ? Vous venez de dire, Monsieur le Directeur de l'ARS, que c'est 100 décès par an dus à un cancer de la prostate. Quels sont les moyens humains et matériels mis en place pour le contrôle des produits importés en Martinique ? Concernant les propriétaires qui livrent leurs animaux à l'abattoir territorial, y a t-il un dédommagement quand on découvre la molécule dans leur carcasse? Si non, il est urgent de mettre en place un fond de compensation. Je terminerai en disant qu'il ne faudrait pas que les petits aient à payer les conséquences de la pollution des gros. On a parlé des jardins familiaux, il faut accompagner, il faut dire aux gens qu'il ne faut pas planter n'importe comment. Je rappelle qu'antérieurement en Martinique, chaque martiniquais notamment sur les territoires ruraux avait un cochon, avait un petit bœuf. Il n'est pas possible aujourd'hui de développer ce type d'actions parce que souvent ces familles, ces personnes... ne peuvent pas payer ou respecter les règles établies.

M. le Président Claude LISE – Merci. Collègue TOUL.

Mme Marie-France TOUL – Bonjour Président, Monsieur le Préfet, Monsieur le Directeur de l'ARS Monsieur le directeur de la DAAF, chers collègues, bonjour. En 2000, la Directive Cadre Européenne (DCE) impose à tous les états membres le bon état écologique de ses milieux aquatiques. En tant qu'Outre-mer, nous avions la possibilité de déroger à une directive européenne. Or, de par la volonté politique du comité de bassin de l'époque, la Martinique est entrée dans le processus en faisant notamment inscrire la chlordécone comme une substance spécifique. La DCE est une bonne chose pour notre île car elle nous a obligés à fixer un cap des objectifs environnementaux, à déployer des solutions et à avoir un SDAGE comme tous les bassins. Malgré cela, je note que nous sommes en retard... en retard sur la méthodologie, en retard sur les moyens mis en œuvre, en retard sur les résultats attendus. Les indicateurs de suivi de la qualité des milieux doivent être tropicalisés, les normes adaptées à nos milieux et les résultats contextualisés. C'est par ces efforts que la Martinique pourra se comparer réellement à n'importe quel bassin de France et d'Europe pour atteindre le bon état des eaux. Or, je constate que le coût de l'adaptation des méthodologies reste en partie à la charge des usagers martiniquais, notamment via les redevances sur l'eau perçues par l'ODE. Certes, l'aide de l'État via l'AFB existe mais elle se contente d'appliquer ces normes européennes qui ont bien souvent peu de sens ici. Ces normes ne font pas ressortir nos réelles problématiques environnementales locales, je vous alerte à ce sujet. La chlordécone est reconnue par l'Europe mais d'autres substances utilisées ici et non listées comme polluantes selon l'Europe sont inquiétantes. La jurisprudence chlordécone devait nous amener à toutes les précautions pour les autres produits phytosanitaires, or ce n'est pas le cas. Quid d'une directive cadre européenne tropicale?

M. le Président Claude LISE – Collègue CLEON.

M. Georges CLEON – Monsieur le Président de l'Assemblée, Monsieur le Préfet, Messieurs les Directeurs de la DAAF et de l'ARS, chers collègues. Les récentes recommandations de l'Agence

Nationale de Sécurité Sanitaire concernant les taux de chlordécone acceptables dans les produits de consommation courante – taux d'ailleurs revu à la hausse – ont suscité chez nous l'émoi et la consternation que vous connaissez sûrement. L'inquiétude et la perplexité de la population s'est trouvée accrue suite au récent documentaire qu'une chaîne locale a diffusé sur le même sujet. La représentation politique que nous sommes et les martiniquais qui suivent nos débats, attendent du représentant de l'État que vous êtes, des informations précises. Vous avez commencé mais ma question porte sur le sort réservé aux travailleurs agricoles exposés très directement pendant de trop longues années à cette molécule dont la toxicité est avérée. Il était prévu de constituer entre 2003 et 2014 une cohorte de travailleurs exposés à cette molécule dangereuse. Ce panel devait faire l'objet d'analyses appropriées et approfondies. Ces études devaient être confrontées aux causes de décès et à l'incidence des cancers dans la population générale. Ces résultats devaient être connus en 2017. Aujourd'hui, Monsieur le Préfet, êtes-vous en mesure de nous communiquer ces résultats attendus ? Si oui, quels sont-ils ? Si non, pourquoi ?

<u>M. le Président Claude LISE</u> – Monsieur le Préfet, nous avons deux derniers inscrits, un de l'opposition et un de la majorité. Êtes-vous d'accord ? Pour l'opposition c'est la collègue Patricia TELLE à qui je donne la parole, nous terminerons par une question du collègue Jean-Philippe NILOR.

Mme Patricia TELLE – Monsieur le Préfet, Messieurs les Directeurs de la DAAF et de l'ARS, Monsieur le Président de l'Assemblée, l'impact de la contamination sur le milieu marin est connu. Je crois que nous tous dans cette Assemblée mais également les martiniquais ont entendu que plus de 30 % de nos côtes sont touchés, du sud de Grand-rivière jusqu'à la pointe cerisier au large du François. Les professionnels de la mer paient un lourd tribut à cette pollution par la chlordécone. L'amélioration des connaissances sur l'impact du milieu marin est-elle bien à l'ordre du jour ? J'ai bien entendu, Monsieur le Préfet, que vous avez dit qu'il y a eu 618 contrôles conduits l'an dernier et bien évidemment, la Direction de la Mer effectue également des contrôles sur site dans cette partie de la Martinique dont les eaux sont polluées. Évolue t-on ? A t-on des données sur la pollution ? Est-il prévu d'approfondir le niveau de recherches ? Des études complémentaires sont-elles prévues et a t-on aujourd'hui (début 2018) des éléments concrets sur l'évolution de la pollution dans le temps sur la faune marine. On sait qu'il y a des espèces de mollusques et de poissons mais il y a aussi les herbiers, il y a la faune. C'est l'ensemble qui est touché.

Ma question c'est vraiment : où en sommes-nous aujourd'hui en 2018 ? Je souhaite aussi traduire l'inquiétude des professionnels de la mer qui parfois entendent des rumeurs mais n'ont pas vraiment d'éléments concrets. Tout récemment, j'ai entendu parler d'oursins. Or, vous savez comment l'oursin a une forte valeur ajoutée chez nous. C'est un produit qui permet aux marins-pêcheurs, une fois dans l'année, de faire du chiffre d'affaires et c'est important. Vous savez que quand on ne dispose pas d'éléments réels, cela donne libre cours à des tas d'hypothèses. Je vous ai donc bien entendu, Monsieur le Préfet, parler de communication. J'ai bien entendu que vous avez dit que pour 2018, la communication à destination de la population mais également des professionnels concernés, sera un axe fort. En cette saison, en cette période où on parle beaucoup d'économie bleue parce que le contexte nous permet également de dire qu'en reportant les efforts de pêche sur le large, il y a effectivement des perspectives, j'espère donc que nous aurons une communication adaptée et que les professionnels de la mer et la population pourront être bien informés grâce au programme que vous allez développer en 2018.

M. le Président Claude LISE – Merci. Dernière question posée par M. Jean-Philippe NILOR.

<u>M. Jean-Philippe NILOR</u> – Monsieur le Préfet, Monsieur le Président du Conseil Exécutif, Monsieur le Président de l'Assemblée, Messieurs les Directeurs, chers collègues. Je ne parlerai pas tant de

l'empoisonnement à la chlordécone, un sujet sur lequel moi aussi en tant que parlementaire, je suis régulièrement intervenu. Je préfère parler d'un nouveau scandale qui se profile, celui de l'ASULOX. Il est vrai que l'avis 258 du Journal Officiel de la République Française du 6 novembre 2011 disposait que, je cite « le Ministre chargé de l'agriculture décide du retrait des autorisations de mise sur le marché des produits phytopharmaceutiques contenant la substance active ASULAME pour tous les usages agricoles et non agricoles ». Nous avons eu la naïveté de croire que l'État avait enfin tiré les leçons de ses propres erreurs. C'était sans compter sur la décision du Ministère de l'agriculture et de l'alimentation qui a autorisé – après une première dérogation en 2014 – la mise sur le marché de l'ASULOX, avec une dernière autorisation en date d'octobre 2017 au 31 janvier 2018.

Qu'est-ce que l'ASULOX ? Un herbicide – j'insiste là-dessus – ce n'est même pas un insecticide, c'est un herbicide composé d'ASULAME, une substance active de produits phytosanitaires qui présente un effet herbicide et qui appartient à la famille chimique des carbamates. Il est surtout jugé très toxique et extrêmement toxique pour les organismes aquatiques, ce qui entraîne des effets néfastes à long terme. Avec les bassins versants, aucun point de Martinique n'est éloigné d'un cours d'eau, la mer est déjà empoisonnée avec la chlordécone, nous devons maintenant nous résoudre à y inclure l'ASULOX. Bien évidemment, une fois de plus, ce sont nos marins-pêcheurs qui en sont les victimes collatérales et les consommateurs de nos produits de la mer qui risquent d'en être les victimes frontales demain.

Monsieur le Préfet, je vous demande et j'y associe l'ensemble des collègues de cette Assemblée, quelles mesures concrètes l'État entend-il prendre pour donner davantage de cohérence à son action ? Parce qu'on ne peut pas d'un côté rédiger des documents de bonne conduite et en même temps accorder des dérogations pour l'utilisation de produits phytopharmaceutiques qui présentent un réel danger pour l'environnement et pour l'homme. Ce souci, cette exigence de cohérence dans l'action de l'État est une condition indispensable pour sortir enfin... pour mettre fin, enfin et une fois pour toutes et sans plus aucune dérogation à ce génocide par empoisonnement perpétré au nom des seuls intérêts financiers. J'en ai terminé.

<u>M. le Président Claude LISE</u> – Merci. Monsieur le Préfet, je vous redonne la parole.

M. le Préfet Franck ROBINE - Merci beaucoup Monsieur le Président. J'essaierai cette fois-ci de prendre les questions dans l'ordre. Il y en a deux qui se recoupent, elles sont relatives aux mesures qui accompagnent les marins-pêcheurs. Je vous ai dit ma préoccupation à cet égard. Vous le savez, un tiers des zones côtières ont été interdites – je crois que c'était en 2009 – c'est dire l'importance du sujet. D'emblée, il avait été décidé d'accompagner les marins-pêcheurs soit dans leur projet de reconversion professionnelle soit pour développer un certain nombre d'actions nouvelles. Concrètement, dès juillet 2015, une plate-forme d'accompagnement dédié a été mise en place pour les marins-pêcheurs. Depuis cette date, ce sont 321 marins-pêcheurs qui ont été en contact, qui ont été interviewés sur leur projet, 157 ont bénéficié d'un conseil dit de diagnostic pour voir s'il pouvait continuer ou s'il fallait les aider à aller vers d'autres activités, 42 ont été accompagnés sur leur projet de diversification-reconversion, concrètement ça peut être le développement d'une activité touristique en parallèle du maintien d'une activité de pêche. Ce sont des choses très concrètes de cette nature qui ont été faites. En parallèle, il a été décidé de la mise en place d'un dispositif de départ à la retraite qui a été exceptionnel depuis décembre 2015. Ce dispositif a permis d'accompagner au total 35 départs à la retraite en Martinique soit un total de 93 puisque la Guadeloupe était aussi concernée. Il y a actuellement 11 autres dossiers de départ à la retraite qui sont en gestion à l'Agence des Services des Paiements. Par ailleurs, l'aide à la diversification a été poursuivie avec trois dossiers qui ont pu être validés au cours de l'année 2017. Qu'il s'agisse de diversification, de reconversion ou de départ à la retraite les actions continuent dans le cadre de l'actuel plan chlordécone.

Sur la question relative à l'eau – question effectivement très importante puisque l'on sait que l'un des facteurs principaux de contamination a été l'eau – vous m'avez posé la question de savoir si on peut garantir aux martiniquais et aux martiniquaises que l'eau qu'ils boivent est une eau potable. La réponse est « oui » pour les distributeurs officiels (l'eau que vous avez au robinet). Par contre, il m'a été indiqué qu'il y a encore beaucoup d'approvisionnements informels notamment au niveau des sources situées au bord des routes. Je lance une mise en garde car ces sources sont clairement impropres à la consommation. En revanche, les réseaux officiels sont contrôlés. Ils le sont – comme vous l'avez expliqué d'ailleurs – par les producteurs eux-mêmes, par les services de l'État *(le Directeur Général de l'ARS peut le certifier)*. Je voudrais rappeler une chose et le dire très solennellement, il y a quatre sources de captage qui ont été interdites à la consommation par mes deux prédécesseurs. Je le dis sans hésitation. Je crois qu'il est fondamental de garantir la conformité de l'eau en Martinique, si j'avais le moindre contrôle qui m'indiquait qu'une source d'approvisionnement officielle à travers les réseaux de distribution était impropre à la consommation, je n'hésiterai absolument pas. Vous pouvez compter sur moi là-dessus.

Sur la destruction des boues, si j'ai bien compris vous visiez l'usine de production d'eau de Vivé qui est gérée par la Collectivité de Martinique ou c'était une question générale? Ce que je sais c'est que jusqu'ici ces boues étaient déchargées à Céron et qu'il y a des échanges en cours pour un nouveau lieu de stockage dans des conditions très contrôlées. Je veillerai personnellement à ce que mes services m'apportent des précisions à cet égard. En tout cas, l'eau du consommateur est bonne à la consommation. Je tiens à le dire très fortement.

Sur l'étiquetage zéro, je veux le redire de facon très forte... vraiment très, très forte, on sait produire en Martinique sur des sols qui ont de la chlordécone. Je tiens à le redire parce que « étiquetage zéro » ça peut laisser penser que tout producteur qui est installé sur un sol en chlordécone ne peut plus produire. Il y a des précautions à prendre, il y a de l'élevage hors sol à pratiquer, il y a à ne pas produire des légumes sensibles sur les sols les plus chargés. Mais je le dis très clairement, sur des sols qui sont identifiés comme chargés en chlordécone, vous pouvez produire. Je tiens à le redire avant de venir à votre question parce que cela me semble extrêmement important. J'ai dit que j'étais ouvert sur le fait de discuter avec l'ensemble des professionnels concernés, des possibilités de transfert de production dans certains cas vers des zones sans chlordécone. Cela pose quand même un problème de réserve foncière. Je crois que c'est souhaitable mais je marque les limites. Je ne voudrais pas que l'on trompe les martiniquais et les martiniquaises. Si nous sommes réunis aujourd'hui c'est parce que nous sommes face à un problème de santé publique majeur et que l'on sait que ce problème va perdurer dans le temps et parfois pendant des centaines d'années. Brandir l'étiquette « chlordécone zéro », cela peut laisser penser qu'il est possible d'éliminer. C'est ce que j'ai dit, Monsieur. Je n'ai pas dit que l'on ne savait pas éliminer, j'ai dit que la recherche était incapable de faire disparaître la chlordécone mais il y a effectivement de la chlordécone dans la terre. J'ai dit que l'on est capable de produire dans des conditions conformes aux normes, il faut simplement admettre que l'on n'arrivera pas à faire disparaître la chlordécone par un claquement de doigts ou par la recherche dans les dix prochaines années. C'est la raison pour laquelle je suis un peu prudent pour l'utilisation du slogan « chlordécone zéro », mais vous l'avez compris je ne ferme pas la porte. Je pense que toutes les bonnes idées sont les bienvenues. J'appelle tous ceux qui sont intéressés par ce sujet à admettre le débat et à admettre que toutes les questions méritent d'être accompagnées.

On parle beaucoup de circuits informels, cela a été dit. Il est nécessaire d'obtenir des martiniquais et des martiniquaises une certaine adaptation de leur comportement sur la question. Je ne parle pas de changement, je parle d'adaptation. Pourquoi ? Parce que le don est répandu, l'auto-consommation et l'auto-production sont des phénomènes répandus. Si on a un jardin familial, le réflexe doit être effectivement d'en faire mesurer la teneur (programme JAFA) pour savoir si ce jardin permet ou pas la

production de cultures sensibles. Je ne veux pas – je crois que Monsieur le député l'a signalé – je ne voudrais pas que le circuit informel soit confondu avec les circuits dits d'approvisionnement court qui sont des orientations que l'on pousse aussi. Oui il y a des circuits d'approvisionnement court, ceux que vous avez cités, mais il y en a d'autres qui sont bio ou pas bio d'ailleurs, qui sont de très grande qualité et qui garantissent le respect de conformité par rapport à la chlordécone. Peut-être un petit point sur les réseaux informels, pardonnez-moi d'insister. Vous vous souvenez peut-être, il y a eu au mois d'août, une polémique qui s'est déclenchée sur les vols dans les exploitations agricoles, vols très limités mais quand même suffisamment préoccupants pour garantir une intervention de l'État. Les réseaux informels sont quand même aussi, une des voies d'écoulement des vols. Les réseaux informels – je le dis car nous sommes tous préoccupés par certaines populations, notamment les femmes enceintes – les réseaux informels sont extrêmement dangereux pour la consommation d'œufs par les femmes enceintes par rapport à la salmonellose. Je ne jette pas l'opprobre sur l'ensemble des réseaux informels, je dis que les comportements doivent être ajustés au fait que la chlordécone est dans un certain nombre de sols martiniquais (14500 hectares), qu'elle y est pour longtemps et que l'approvisionnement sur réseaux informels doit quand même obéir un certain nombre de précautions. En tout cas, pour ce qui concerne le représentant de l'État, je peux vous annoncer – j'en ai discuté ce matin avec la directrice de la DIECCTE et le Directeur de l'agriculture et de la forêt – nous allons augmenter les contrôles sur les réseaux informels, justement parce qu'ils ont une grande importance dans les comportements de consommation en Martinique. Je vais peut-être laisser Monsieur le Directeur Général répondre à un certain nombre de guestions médicales qui ont été posées.

M. Patrick HOUSSEL (Directeur général de l'ARS) – Plusieurs questions posées, toujours en lien avec chlordécone et cancer. Ce que je peux vous dire, c'est que nous avons effectivement un facteur de risques qui est identifié parmi d'autres facteurs de risques supplémentaires à savoir la chlordécone. Pour autant, je voudrais dire que le taux de mortalité par cancer en Martinique est inférieur à celui de l'Hexagone. Le risque de développer un cancer et de mourir d'un cancer est plus faible ici en Martinique que dans l'Hexagone, tous cancers confondus, pas uniquement celui de la prostate. Ce sont les chiffres. Je souhaiterais parler du dépistage, une question a été posée sur le dépistage. Dans ce domaine, le dépistage – comme pour d'autres risques pathologiques – fait l'objet de débats. On mesure les avantages et inconvénients, les risques et les bénéfices du dépistage. La Haute Autorité de Santé est à chaque fois sollicitée pour avis, en l'occurrence (cela remonte à quelques années) la Haute Autorité de Santé avait émis un avis réservé sur un dépistage systématique tout en notant toutefois qu'il fallait assortir cette population d'examens complémentaires et de d'études épidémiologiques particulières, ce que nous déployons. Rappelons également ce que font les sociétés savantes et les ordres, c'est la nécessité du colloque singulier entre le médecin, entre le professionnel et son patient, qui doit être privilégié.

S'agissant de la réduction de l'exposition des femmes et de l'effet de la chlordécone sur les femmes, notamment les femmes en âge de procréer, je peux vous annoncer que dans le cadre de ses programmes de prévention l'ARS lance cette année un programme de prévention des expositions fœtales pour les femmes de la Martinique, en partenariat avec un grand nombre d'intervenants : le réseau périnatalité, la PMI voire même avec le Rectorat puisque ce sont des actions qui seront menées dès le milieu scolaire pour sensibiliser les jeunes femmes, les jeunes filles à leur consommation. Ce programme sera lancé dès le deuxième semestre 2018.

Concernant la reconstitution de la cohorte des travailleurs agricoles qui ont été exposés au chlordécone, je peux vous dire que la reconstitution de cette cohorte est maintenant établie – vous l'avez rappelé – l'Agence Santé Publique France est en en phase d'exploitation de toutes les données. Il y aura une analyse des données qui sera rendue publique dans le courant de cette année 2018 probablement plus vers la fin de l'année 2018. Vous me direz que ça reporte le délai mais c'est une

analyse de morbidité qui est particulièrement complexe et qui sera rendue publique cette année. Je ne sais pas s'il y avait d'autres questions qui relevaient de mon domaine... Monsieur le Préfet.

<u>M. le Préfet Franck ROBINE</u> – Je ne crois pas. Il y en avait une pour le Directeur de l'agriculture. Il me semble que nous n'avons pas répondu à une question sur l'ASULOX.

M. Jacques HELPIN (Directeur de la DAAF) – Sur la question de l'ASULOX avec la matière active l'ASULAME, c'est un sujet que nous suivons tout particulièrement parce que ce produit fait aujourd'hui l'objet d'une réévaluation au niveau communautaire. Nous avons attiré l'attention à la fois de l'Outremer et de la Direction Générale de l'alimentation au Ministère de l'agriculture sur ce produit. Je ne dispose pas aujourd'hui du retour définitif mais les premiers éléments laissent penser que ce produit risque de ne pas être homologué à nouveau pour le traitement de la canne. Je n'en n'ai pas la certification aujourd'hui.

M. le Préfet Franck ROBINE – Peut-être un ajout, Monsieur le député. Vous vous souvenez que ce problème a été abordé lors de la visite de Madame Girardin que j'ai revue fin janvier à Paris, il y a donc quelques jours. J'ai attiré à nouveau son attention sur ce sujet en lui disant qu'il était pendant, que ce n'était pas satisfaisant. Comme vous le savez, nous ne sommes pas à l'Assemblée Nationale, je ne peux donc pas vous répondre sur la position de l'Etat. Je peux vous répondre sur l'état de l'information. Ce sujet est bien à l'examen interministériel, il est plutôt à l'examen... j'allais dire négatif, quant à l'octroi d'une nouvelle dérogation, sans que la décision soit prise. Personnellement, eu égard à ce que je sais de la chlordécone, eu égard à ce que vous avez mentionné concernant le fait que cela descend sur les bassins versants, eu égard à la sensibilité que vous venez d'exprimer, sachez que je ferai remonter plus qu'un avis extrêmement réservé sur le sujet de la dérogation de ce produit, pour toutes les raisons que vous avez exposées et sur lesquelles je ne reviens pas.

M. Patrick HOUSSEL (Directeur général de l'ARS) – Je voulais revenir sur le cancer parce que j'ai donné une information qui a pu surprendre et faire réagir. Je voudrais quand même dire que le cancer est la 1ère cause de mortalité en Martinique. J'avais un développement qui a été interrompu, Monsieur ZOBDA vous avez tout à fait raison. Le cancer est la 1ère cause de mortalité en Martinique et s'agissant du cancer de la prostate son taux d'incidence est plus du double de celui de l'Hexagone. Je veux resituer les données épidémiologiques à propos du cancer. C'est important. Je ne voudrais pas qu'il y ait de quiproquo et d'incompréhension entre nous, le cancer est la 1ère cause de mortalité devant les maladies cardio-vasculaires. Pardonnez-moi, si j'ai été confus.

M. le Préfet Franck ROBINE – Monsieur le Président, je crois que nous avons abordé les questions. Je voudrais vraiment redire quelque chose qui transparaît, qui me frappe à travers les débats d'aujourd'hui. J'ai dit tout à l'heure que je suis profondément persuadé que les solutions et le traitement de ce problème de la chlordécone ne peuvent pas se faire par des seuls services de l'Etat et contre les martiniquais. Je reprends cette expression. C'est le sens que je tire des questions que vous avez posées, il y a un besoin d'information qui est légitime. Il y a un devoir de transparence qui est légitime et il y a une nécessité de co-construire les réponses parce que pour toucher l'ensemble de la population au plus près du jardin familial ou au plus près de la consommation d'eau, nous avons besoin d'une action qui soit globale, qui soit une action transversale et qui mobilise l'énergie, certes des services de l'État mais aussi ceux de la Collectivité Territoriale de Martinique, des associations, des collectivités et des socio-professionnels, j'en suis profondément persuadé, sans hésitation aucune.

<u>M. le Président Claude LISE</u> – Nous avons dépassé le temps, Monsieur le Préfet doit se retirer. Je veux juste lui dire que nous sortons tous plus enrichis par les échanges que nous avons pu avoir ce matin, des échanges qui ont été de qualité. Les élus ont pu obtenir un certain nombre d'informations ou

des précisions sur des éléments qu'ils possédaient déjà. J'ai bien noté que vous me ferez tenir dans les temps qui viennent un certain nombre d'autres informations que je diffuserai à tous les membres de l'Assemblée. Je pense que vous, Monsieur le Préfet, avez pu affiner votre connaissance des questions qui se posent, des questions que se posent les élus, prendre peut-être toute la mesure des attentes que nous avons pour qu'enfin nous sortions de cette situation de crise environnementale mais également sanitaire qui dure depuis déjà des décennies. Je pense que la séance a été fructueuse.

Je vous remercie à nouveau d'avoir accepté de répondre à mon invitation, je souhaite que ce soit possible sur d'autres grands sujets, que nous puissions nous retrouver dans cette configuration. Je remercie bien entendu le Directeur Général de l'ARS, Monsieur le Directeur de l'Agriculture et des Forêts et les collaborateurs qui sont venus avec vous. Nous avons dépassé le temps, je vous remercie d'ailleurs de nous avoir laissé dépasser le temps. Je vous remercie encore et je vous dis à une prochaine séance. J'attends surtout les éléments supplémentaires que vous allez me fournir.

M. le Préfet Franck ROBINE – Merci M. le Président.

M. le Président Claude LISE – Chers collègues, nous allons reprendre le cours de notre plénière. Comme je vous l'avais dit, après cet échange entre le Préfet et l'Assemblée, nous allons examiner les questions que doit présenter le Conseiller exécutif Louis BOUTRIN puis nous passerons aux dernières questions que nous présentera la collègue Aurélie NELLA. Il nous restera alors à discuter de deux motions, une motion sur l'octroi de mer et une autre sur la question de la chlordécone précisément. Au moment de l'examen de la motion chlordécone, si vous le souhaitez qu'il y ait un débat et que l'on fasse allusion à ce qui s'est passé ce matin, à ce que vous avez pu avoir comme satisfactions ou insatisfactions, nous le ferons à ce moment-là. Vous comprendrez que l'engagement qui était pris ce n'était pas d'entamer un débat avec le représentant de l'État. Comme il l'a dit lui-même, nous n'étions pas face à un Gouvernement pouvant nous donner des réponses et prendre des engagements. Les engagements qu'a pu prendre le Préfet sur certaines questions consistent à faire remonter nos demandes, il a pris un 2ème engagement qui est celui de nous fournir par écrit un certain nombre de réponses complémentaires que je vous ferai passer dès que je les aurai. Un point d'ordre de notre collègue NILOR.

M. Jean-Philippe NILOR – Président dans l'intervalle, je tiens premièrement à te féliciter et à féliciter le Bureau de l'Assemblée que tu présides d'avoir pris cette initiative parce qu'elle répond à un besoin d'information de la population mais également des élus, nous-mêmes. Je dois aussi féliciter tous les collègues mais camarades aussi qui sont intervenus, de quelque bord que ce soit, et même ceux qui ne sont pas un intervenus. Il y a quelquefois des silences qui savent honorer. Nous avons été à la hauteur, c'est ce que l'on attend d'une Assemblée comme la nôtre, sé pa ayen ki kankan, sé pa ayen ki désòd, sé pa tou di fè sinéma ou biyen téat, c'est de travailler concrètement sur des dossiers importants pour notre pays. Tous ceux qui sont intervenus ont honoré quelque part leur mission d'élu du peuple martiniquais. Je tenais à le dire.

<u>M. le Président Claude LISE</u> – Je te remercie. Je pense, moi-même, que nous avons réussi ce 1^{ier} exercice car il y a eu des questions très précises, qui ont montré d'ailleurs le niveau de connaissances de beaucoup d'entre vous sur ce dossier, qui est quand même un dossier hyper complexe. Je crois que nous pourrons rééditer ce genre d'exercice sur les grands sujets. Je passe la parole au collègue Conseiller exécutif Louis BOUTRIN qui a toute une série de questions.

<u>M. Louis BOUTRIN</u> – Il y a juste un dossier qui concerne le Plan Territorial d'Organisation des Equipement des Ports de Pêche pour lequel nous devons faire une projection. Je vais demander à ce

que ce dossier passe après, pour permettre à l'ingénieur qui a travaillé avec nous sur ce dossier d'avoir le temps de revenir puisqu'il est parti dans la pointe de Jaham.

Président, permets quand même que je puisse m'associer aux collègues de l'assemblée pour te remercier d'avoir invité le préfet qui a répondu à ton invitation, sur un sujet qui nous préoccupe tous et pour lequel il n'était pas question d'être dans des approximations ou dans des considérations autres mais d'apporter des éléments de précision. J'ai d'autres espaces qui me permettent d'apporter des précisions, je me suis volontairement plié à ce que tu avais souhaité, à savoir que les membres du Conseil Exécutif n'interviennent pas pour laisser l'Assemblée poser des questions, ce d'autant que le Président du Conseil Exécutif était intervenu et que son exposé rejoint un peu les points de vue que nous partageons tous depuis un moment.

M. le Président Claude LISE – Je tiens à te remercie d'avoir compris. Effectivement, je dois dire que le collègue BOUTRIN – c'est normal car c'est un domaine qui l'intéresse particulièrement – avait envie d'intervenir. Je lui ai expliqué que l'exercice qui avait été convenu était sous forme de questions-réponses avec l'Assemblée. J'avais prévu bien entendu prévu une possibilité d'intervention pour le Président du Conseil Exécutif. Nous avons largement dépassé donc si on avait permis aux conseillers exécutifs d'entrer également dans le circuit des questions, il aurait fallu beaucoup plus de temps. D'autre part il n'était pas question, sauf dérogation pour le Président de l'Exécutif, d'entrer dans un débat de politique générale ni dans des analyses approfondies. Je veux que l'on comprenne bien que j'ai voulu que l'on reste dans cette manière de voir. J'ai été moi aussi parlementaire, je peux vous faire la liste des interventions que j'ai faites dans ce domaine, des initiatives que j'ai prises, le LDA dont j'ai fait un laboratoire de référence etc. mais je pense que ce n'était pas le lieu. Par conséquent, je te remercie d'avoir compris cela et je te redonne la parole.

<u>M. Louis BOUTRIN</u> – Merci Président, j'irai relativement vite à l'exception du Plan Territorial d'Organisation des Equipements Portuaires.

33- REAFFECTATION OPERATION « TRAVAUX DE REHABILITATION DU MARCHE COUVERT » A CELLE « ENTREE DE VILLE - AMENAGEMENT PIED DE LA FALAISE » ACTC (EX ACRC) PROGRAMME 2010 VILLE DU CARBET

M. Louis BOUTRIN procède à la présentation du rapport

M. le Président Claude LISE – Avis de la commission des finances.

Mme Manuella CLEM-BERTHOLO – Avis favorable pour la commission des finances.

M. le Président Claude LISE – Avis de la commission BTP.

M. Georges CLEON – Avis favorable, Président.

M. le Président Claude LISE – Merci. Vous avez la parole. Qui la demande ? Nous passons au vote.

VOTE Abstentions ? (0) Contre ? (0) Adopté à l'unanimité.

M. le Président Claude LISE – Nous passons à la question n°35, nous attendons pour la question 34.

35- PARTICIPATION FINANCIERE A LA 25^{ième} EDITION DE LA FETE DES MARINS PECHEURS DE LA VILLE DE SAINTE-ANNE

M. Louis BOUTRIN procède à la présentation du rapport

M. le Président Claude LISE – Avis de la commission des finances.

Mme Manuella CLEM-BERTHOLO – Avis favorable.

M. le Président Claude LISE – Avis de la commission « Politique de la mer ».

M. – Avis favorable.

M. Le Président Claude Lise – Merci. Qui demande la parole ? Personne ? Nous passons au vote.

VOTE Abstentions ? (0) Contre ? (0) Adopté à l'unanimité.

36- COMPLEMENT DE REMUNERATION DE LA TONNE DE CANNE LIVREE EN DISTILLERIES AGRICOLES : CAMPAGNE 2017

M. Louis BOUTRIN procède à la présentation du rapport

M. le Président Claude LISE – Avis de la commission « Développement agricole ».

<u>Mme Nadine RENARD</u> – La commission a examiné ce dossier qui est en fait une demande que nous avons l'habitude de traiter chaque année puisqu'elle consiste à accompagner, à soutenir les petits planteurs qui livrent aux distilleries et nous avons émis un avis favorable sur ce dossier.

M. le Président Claude LISE – Avis de la commission des finances.

Mme Manuella CLEM-BERTHOLO – Avis favorable pour la commission des finances.

M. le Président Claude LISE – Qui veut intervenir ? Nous passons au vote.

VOTE Abstentions ? (0) Contre ? (0) Adopté à l'unanimité.

3- DEMANDE D'AUTORISATION D'UNE LOCATAIRE DE LA BANQUE DE TERRE POUR L'IMPLANTATION D'UN VERGER

M. Louis BOUTRIN procède à la présentation du rapport

M. le Président Claude LISE – Avis de la commission « Développement agricole ».

<u>Mme Nadine RENARD</u> – La commission a examiné ce dossier et au vu des éléments qui nous ont été présentés et de l'importance de développer l'arboriculture fruitière, nous émettons un avis favorable sur ce projet.

M. le Président Claude LISE – Merci. Qui demande la parole ?

VOTE Abstentions ? (0) Contre ? (0) Adopté à l'unanimité.

M. le Président Claude LISE – Nous passons à la question 38.

38- DEMANDE DE REVALORISATION DES TARIFS DE L'ABATTOIR TERRITORIAL DE MARTINIQUE (SEMAM)

M. Louis BOUTRIN procède à la présentation du rapport

M. le Président Claude LISE – Avis commission « Développement agricole ».

Mme Nadine RENARD – Compte tenu de tous les éléments évoqués par le Conseiller exécutif, compte tenu de la situation financière de l'abattoir et du fait que ce soit une structure au bord du déclenchement de la procédure d'alerte (l'administrateur judiciaire attend notre décision sur cette revalorisation des tarifs), compte tenu du fait que ces tarifs n'aient pas été reconsidérés depuis 34 ans, pour garantir la survie de cet outil, la commission a émis un avis favorable sur ce dossier. Etant entendu que la revalorisation des tarifs entre dans un champ plus globale puisqu'il s'agit pour la SEMAM de faire un certain nombre d'actions de manière à réduire les charges, optimiser au maximum les coûts de production et permettre également à travers ces mesures de redresser l'outil.

M. le Président Claude LISE – Avis de la commission des finances.

<u>Mme Manuella CLEM-BERTHOLO</u> – La commission des finances prend acte et se range à l'avis des commissions spécialisées. Toutefois les membres s'interrogent sur la réussite d'un redressement financier sans envisager la refonte du modèle économique sur lequel est basée cette structure. Avis favorable.

M. le Président Claude LISE – Vous avez la parole. Pas de demande?

VOTE Abstentions ? (0) Contre ? (0) Adopté à l'unanimité. 39– SOCIETE DES COURSES DE MARTINIQUE – GRAND PRIX HIPPIQUE 2018

M. Louis BOUTRIN procède à la présentation du rapport

M. le Président Claude LISE – Avis de la commission « Politique des sports ».

M. Marius NARCISSOT – La commission a émis un avis favorable à l'analyse des enjeux et des atouts qui composent ce dossier. Le collègue BOUTRIN fait remarquer que la subvention de la collectivité était de 80 000 euros mais au-delà de cela, la commission a noté qu'il y avait quand même des efforts importants en matière de frais accessoires puisque c'est près de 40 000 euros qui sont mis en place pour accompagner cette manifestation, que ce soit au niveau de la restauration ou encore de la communication. Nous saluons effectivement la mise en place de cette manifestation lais la commission est allée au-delà de ce simple avis. Elle est allée au niveau d'une réflexion qui a permis de mettre en exergue la problématique de l'outil de Carrère et surtout la nécessité d'une structuration de la filière équine. Pourquoi ? Parce que l'on voit que cette filière est source d'emplois, d'activités et de loisirs ; c'est aussi un trait d'union entre tradition et modernité, un trait d'union entre ville et campagne, un trait d'union entre plaisir et performance. Il était important de mettre en exerque cet outil et d'appuyer cette filière. Au sein de la commission, nous avons souligné la nécessité de promouvoir cette filière équine pour permettre un développement des emplois et des services associés. Sur ce point, nous avons fait ressortir deux grands segments qui sont importants et qui coexistent : le segment sports et loisirs d'un côté et le segment des courses. De manières transversales nous avons fait ressortir un troisième segment qui porte sur l'élevage professionnel qui reste encore peu développé.

Au sein de la commission, nous avons jugé nécessaires qu'il y ait une véritable optimisation, une synergie des travaux des commissions pour chercher à répondre aux opportunités que nous avons détectées parce qu'il y a là de véritables marges de progrès en lien avec le tourisme. Les travaux de réflexion que nous avons menés nous ont permis de constater quatre éléments importants :

- -Le premier, ce sont les installations qui sont disparates entre elles d'un centre à l'autre, qui vont de 150 à 1800 m^2 .
- -La deuxième chose c'est l'activité sportive qui est encore trop peu développés. Très peu de centres participent à des manifestations en Martinique au moins une fois par an. En termes de déplacement, ceux-ci sont limités à la Guadeloupe. Voilà pour les activités sportives que nous avons identifiées.
- -L'autre point, ce sont les offres commerciales qui en découlent notamment au niveau des randonnées et du monte à l'heure. On voit que ces offres sont disparates d'un centre à l'autre.
- -Le dernier point que nous avons soulevé c'est le volet économique, plus précisément le volet touristique qui reste à développer mais ce, dans une approche stratégique. Pour cela, nous faisons

remarquer que ce secteur connaît un fort développement puisqu'il est lié à une demande touristique qui est forte, notamment sur le tourisme équestre. Nous mettons l'accent en disant qu'il est important que la Collectivité puisse inciter, en tout cas prendre des orientations pour améliorer de manière sensible la communication notamment auprès des Tours Operator et faire en sorte que cet outil qu'est Carrère soit un outil de développement et d'aide à la structuration de la filière équine. C'est pour cela qu'au niveau de la commission sport, nous avons émis le souhait que ce Grand prix de la CTM ne soit pas qu'un seul événement mais que nous mettions en place un travail avec la commission « Développement économique » conduite par Yan MONPLAISIR, la commission « Développement et agriculture » conduite par Nadine RENARD avec laquelle nous avons déjà certaines orientations. Là aussi au niveau du secteur rural, il y a une optimisation des fonds européens à mettre en œuvre. Nos collègues de l'opposition s'interrogeaient hier sur l'utilisation des fonds européens, voilà un levier sur leguel nous allons contribuer à l'optimisation des fonds européens. Bien évidemment, nous n'oublions pas notre collègue Karine Mousseau Présidente du CMT puisqu'il est question que nous nous associions, de façon à ce qu'à travers toutes les problématiques que nous avons identifiées, que l'hippodrome de Carrère ne soit pas seulement un lieu de rendez-vous du grand prix de la CTM mais également un outil qui contribuera de manière optimale non seulement à la structuration de la filière équine mais au développement du secteur touristique. Voilà la réflexion qui a été menée. Très bientôt nous allons prendre langue pour les éléments qui ont été identifiés.

M. le Président Claude LISE – Avis de la commission des finances.

M. Michel BRANCHI – Avis favorable.

<u>M. le Président Claude LISE</u> – Qui veut intervenir ? Sinon nous passons au vote.

VOTE Abstentions ? (0) Contre ? (0) Voté à l'unanimité.

40- DEMANDE DE SUBVENTION JEAN-JACQUES OLIVIER DANS LE CADRE DE LA REALISATION DE LA SAISON SPORTIVE 2017-2018

M. Louis BOUTRIN procède à la présentation du rapport

M. le Président Claude LISE – Avis de la commission « Sport ».

M. Marius NARCISSOT – Bien évidemment, la commission « Sport » a suivi les propositions de l'Exécutif sur ce montant compte tenu des contraintes budgétaires mais la commission a tout de même relevé qu'il s'agit d'un jeune sportif qui présente un fort potentiel dans cette discipline et qui utilise cette discipline comme un outil de réinsertion. Nous connaissons son parcours, il y a lieu de le saluer et de l'encourager surtout au vu de son palmarès. Au-delà de ça, la commission dit qu'il faut aider ce qui a déjà été entamé. On voit que des efforts sont faits de manière considérable dans le secteur de la boxe en Martinique, pour permettre à ces jeunes de profiter de cette opportunité en termes de réinsertion. Nous l'avons vu il y a quelques mois de cela, avec très peu de moyens pour ne pas dire quasiment pas, quelques jeunes sont partis à Sainte-Lucie et en sont revenus avec des médailles d'or, des médailles d'argent. Ces jeunes croient en ce travail qui est fait par leurs dirigeants mais aussi par

l'accompagnement de la CTM. C'est vrai que le montant peut paraître faible par rapport aux attentes mais la commission dit qu'il faudra revenir ultérieurement avec le comité de la boxe de façon à comprendre et identifier les besoins pour apporter encore plus de réponses à nos sportifs. Avis favorable.

M. le Président Claude LISE – Merci. Personne ne demande la parole ? Nous passons au vote.

VOTE Abstentions ? (0) Contre ? (0) Adopté à l'unanimité.

<u>M. le Président Claude LISE</u> – Nous passons à la dernière question, la plus importante que nous présentera le collègue BOUTRIN.

34- LE PLAN TERRITORIAL D'ORGANISATION ET D'EQUIPEMENTS DES PORTS DE PECHE (PTOEPP)

M. Louis BOUTRIN procède à la présentation du rapport

M. le Président Claude LISE quitte la salle des délibérations

M. Justin PAMPHILE – Juste un point d'ordre juste un point d'ordre, il n'y a pas de président.

M. Louis BOUTRIN – Il peut quelquefois y avoir de petites urgences.

Mme Marie-France TOUL assure la présidence de l'Assemblée

M. Louis BOUTRIN – Mme la Présidente, je peux poursuivre?

M. Louis BOUTRIN poursuit la présentation du rapport

M. le Président Claude LISE reprend la présidence de la séance

<u>M. Louis BOUTRIN</u> – Président, si nous disposons d'une minute après, je dirai les trois ou quatre points importants qui relèvent du décret du 4 février 2018 qui nous donne des perspectives et qui entre dans ce que nous disions hier, dans l'exploitation de la Zone Economique Exclusive.

M. le Président Claude LISE – Avis de la commission « Politique de la mer ».

M. Eugène LARCHER – La commission n'émet pas d'avis parce que le Conseiller Exécutif a travaillé seul. La commission n'a jamais été associée à ce travail.

M. le Président Claude LISE – C'est embêtant. Avis de la commission BTP

M. Georges CLEON – Avis favorable.

M. le Président Claude LISE – Avis de la commission des finances.

<u>M. Michel BRANCHI</u> – La commission des finances a simplement noté qu'il s'agit de mobiliser des fonds européens pour diminuer la contrepartie de la CTM à hauteur de 4.8 M€.

<u>M. le Président Claude LISE</u> – La discussion est ouverte. Qui souhaite s'inscrire ? Collègue Patricia TELLE.

Mme Patricia TELLE – Concernant ce Plan Territorial d'Organisation et d'Equipement des Ports de Pêche, notre groupe ne peut qu'être satisfait à l'énoncé des mesures contenues dans ce plan. Effectivement, c'est un plan qui permettra qu'il y ait une évolution dans la professionnalisation des marins-pêcheurs, dans la professionnalisation de personnels qui seraient dans de nouveaux métiers portuaires. Nous avons surtout noté les conditions de travail qui seront meilleures conditions pour cette catégorie socioprofessionnelle. Il y a quelque chose à faire pour la rationalisation de l'eau, je crois que les exemples peuvent se multiplier autour de l'île. J'ajoute toujours la responsabilisation des marins-pêcheurs eux-mêmes qui sont les utilisateurs de ces ports mais aussi des APIT. Il est donc important que cela puisse se faire par le biais d'associations notamment. Oui, nous saluons ce plan territorial d'autant que la mobilisation de fonds européens FEAMP sera au rendez-vous. Evidemment, il faut consommer les fonds européens. Ma question serait de savoir quelle programmation – puisqu'il s'agit de programmation pluriannuelle et que nous avons vu qu'il y a environ 14 M€ prévus pour ce plan territorial – pour 2018 par exemple ? Je parle de programmation financière.

M. le Président Claude LISE – Collègue TINOT.

<u>Mme Marie-Frantz TINOT</u> – Ma question portera sur l'APIT du François, même si je tiens à saluer ce travail et cette volonté de vouloir améliorer cet outil de travail pour l'ensemble des marins-pêcheurs de la Martinique. Concernant l'APIT du François, les étals de vente sont terminés depuis un an, le bâtiment est fermé, il y a un problème d'évacuation des eaux usées. Les services de la CTM ont monté un dossier pour une consultation d'entreprises afin de mettre en place un réseau de refoulement pour régler le problème. Ce dossier est à la signature depuis six mois, pas de réponse. Nous aimerions savoir ce qu'il en est afin de renseigner ces marins-pêcheurs qui ne peuvent plus attendre.

M. le Président Claude LISE – Collègue LARCHER.

M. Eugène LARCHER – Je déplore le peu de considération pour le port et les marins-pêcheurs des Anses d'Arlet. Il faut rappeler qu'Anses d'Arlet est l'un des ports de pêche les plus importants avec le François et le Vauclin. Anses d'Arlet, c'est trois sites/ anse Dufour, le bourg et petite anse. C'est plus de 100 marins-pêcheurs enrôlés, or c'est un port laissé à l'abandon. Trois ans sans machine à glace, nous demandons ne serait-ce que la réparation, rien. Trois ans sans chambre froide, rien. Pas un étal... pas un étal alors que je vois que l'on en fait un peu partout pour cinq marins-pêcheurs, des étals qui servent à tout sauf à vendre du poisson. C'est un port laissé à l'abandon sans compter que pour l'entretien du port, il y a un service espaces verts qui passe tous les six mois, la municipalité est donc obligée de prendre le relais et d'envoyer son service espaces verts pour nettoyer le port. Rien n'a été fait, nous avons programmé une visite avec la commission et le conseiller exécutif. La commission était présente, c'est tout. Nous sommes allés voir ce qui se passe, il y avait trois administratifs. Nous avons déposé un rapport, nous avons déposé le compte rendu de la séance. Quand on sait qu'aujourd'hui... nous avons parlé hier de STDEII qui est une compétence partagée. C'est la région le chef de file mais les communautés d'agglomération y travaillent. Au niveau de l'Espace Sud, nous avons aidé la filière en mettant deux DCP géolocalisables – un sur la caraïbe, un sur l'atlantique – ce qui permet aux marins-

pêcheurs d'arriver rapidement sur le DCP sans avoir à le chercher et ce en consommant moins d'essence. Ça fait gagner du temps, ça fait gagner de l'argent.

Nous avons mis en place des formations pour les marins-pêcheurs, aujourd'hui ils sont en formation afin d'obtenir un diplôme de niveau V (équivalent d'un BEP agro-alimentaire). C'est l'Espace sud qui a mis en place cette formation pour permettre aux marins-pêcheurs de conserver le poisson, pour leur permettre de transformer le poisson, leur permettre de le distribuer. Quand on regarde bien ici, la restauration scolaire était obligée d'aller acheter du poisson ailleurs. Il y a même du poisson qui a été acheté au YEMEN, ce qui a créé un problème, douze enfants se sont retrouvés à l'hôpital. Les marinspêcheurs sont payés durant la formation, c'est l'Espace sud qui les paie. Nous l'avons fait seuls en compétences partagées. La CTM aussi peut mener des actions en ce sens, peut accompagner les marins-pêcheurs. Cette filière est en souffrance, il faut l'aider. Nous avons beau le dire... c'est vrai qu'il y a des perspectives, il y aura le lycée de la mer etc. mé jodi jou yo ka pran fè. Il faut aider, il faut revoir les ports. Avant de voir plus loin, réparons l'existant. Il y a tout ce travail à faire avant de voir un peu plus loin. Pour revenir sur les Anses d'Arlet, il y a de plus en plus de clients parce qu'il y a de plus en plus de touristes qui viennent. L'étal de vente qui est au bourg, la chambre froide, la machine à glace mise en place par la commune des Anses d'Arlet, payée par la commune des Anses d'Arlet avec une subvention de l'Europe, le FEAMP. Pareil à petite anse où il y a des robinets d'eau et des prises électriques mises à la disposition des marins-pêcheurs par la commune des Anses d'Arlet. Je le dis et je le répète, le port territorial est à l'abandon aux Anses d'Arlet.

M. le Président Claude LISE – Merci collègue. Collègue NARCISSOT.

M. Marius NARCISSOT – Je veux simplement souligner ce plan territorial qui vient d'être présenté par notre collègue Louis BOUTRIN, saluer l'initiative puisque pas plus tard qu'hier nous avons présenté le plan d'actions du Schéma Territorial de Développement d'Economie d'Internationalisation et d'Innovation. A l'heure où on parle d'absence de visibilité du développement économique, voilà une double réponse à ce qui a été présenté hier par notre collègue Marinette TORPILLE. Aujourd'hui, dans les trois filières identifiées dans le schéma de développement, aux côtés de l'agro-environnement et du tourisme durable, on voit bien que l'économie bleue s'affiche à travers ce plan territorial puisqu'il est question d'un vaste programme d'aménagement des ports de pêche. Je veux souligner la nécessité et l'urgence de ce plan car on sait très bien que la pêche martiniquaise est essentiellement côtière, elle est non rentable, non durable et que la consommation mérite d'être soutenue. Aujourd'hui c'est 10 000 tonnes de consommation pour 1000 tonnes de production. Il y a donc une nécessité de mettre en place des actions et un schéma qui nous donne de la visibilité sur l'organisation de nos outils de production. Je voudrais simplement dire à mon collègue BOUTRIN que dans la lecture de ce Plan Territorial d'Organisation et d'Equipement, je n'ai pas vu l'APIT de Ducos. Il faut savoir qu'à l'époque de l'ex Conseil Général, Ducos a été classé en Autre Port d'Intérêt Départemental (APID) et qu'aujourd'hui, nos marins-pêcheurs aussi - beaucoup s'étonnent encore que Ducos parle de marins-pêcheurs, ça frise quelquefois la moquerie mais je rappelle que Ducos a 7 Km de façade maritime. Ducos n'a peutêtre pas de plage mais Ducos a une mer – souffrent de l'absence et du mauvais fonctionnement du silo à glace. Quand ils arrivent à des heures indues et qu'ils ne sont pas en mesure de mettre le poisson au frais, ça aussi ça pénalise la production. Je reste convaincu que dans l'enveloppe des 3 M€ cités par notre collègue de l'exécutif, l'aménagement et l'amélioration du silo à glace pour l'APIT de Ducos seront pris en considération. Je tenais vraiment à saluer cette cohérence dans la visibilité que la Collectivité est en train de donner au Schéma de Développement Economique de la Martinique.

M. le Président Claude LISE – Collègue LORDINOT.

M. Fred LORDINOT – Sa ka fè dézièm fwa mwen ka tann pwézidan LARCHER prononsé an diskou asou lapolitik lanmè. Prèmié jou-a sé té o Marin andidan manifestasion « Le SMILE » oganizé pa lespas sud ek lavil Marin. I té prononsé an diskou ki fè ke mwen pa ni ayen a di di plis ki sa. Jodi-a i ka prononsé an dézièm diskou asou program-la, mwen pa ni ayen pou di anplis ki sa, sof pou mandé'y ki sa mwen menm ka fè. Mwen ka voté'y ou biyen mwen pa ka voté'y ? Parce collègue conseiller exécutif, si ou pa ka rivé palé ek prop kolèg-ou di lamajorité, collègue LARCHER, pou fè an plan de politik lanmè, kouman ou lé palé ek maren-péchè Sent Mari ? Pwézidan de la kominoté de l'Espace sud – mwen ka di sa, i andidan la majorité mé fok pas nou ni lang de bwa – Maire des Anses d'Arlet, i konnèt sijé-a. Mwen wè'y latélé épi ti blous blan'y ka montré kouman yo ka fè formasion ba lè maren-péchè, pou wè kouman nou ka transformé sé prodwi-a, pou palé di problem kantin skolè et la valorisation des produits de la pêche martiniquaise. Koumanniè an moun pé kont anlaksion kon sa ? Mé wou ki konseyé lexékitif, ou pa ka menm palé ek komision-an. Ou ka vini fè bel poz jodi-a. Sa mwen lé di'w sé ke fok ou ni anlot métod, si maren-péchè Sent Mari-a pa lé palé epi'w sé pas ou pa ka menm palé ek kolèg-ou. Sé mannmay-la ka fè an marche dimanche ka vini Sent-Mari, si ou lé alé an marche-la ou ké palé épi yo. Yo ké di'w exactiman ki problem yo ni, ki difikilté yo ka viv, sa fanmi maren-péchè Sent-Mari ni kon problem. Poutji sé seng sèlman ki rété? Près pa rété maren-péchè Marigot, pa rété maren-péchè dan linò. Poutji? Pa ni an dialog ki établi épi yo. An manmay préchè té ka palé ba'w isi-a, kolèg MARIE-SAINTE fè tou an plédwari ba mwen konsènan laréparasion des équipements « nous allons vous présenter un plan avec des mesures etc. » Eti plan-an? Ki machine zot koumansé réparé? Kolèg-la di sa. Nou ni anlo diskou ek anlo bla bla, fok nou pasé a dé bagay konkrè. Zot prézanté an plan teritorial asou lapèch ek le tourism bleu, mi li'm. Zot mété 33 M€, pa ni piès programasion, Ki tan ou kay investi andidan sé ékipman-an ek anlè sé por-la? Sé sa tout pèp-la lé sav. Pa fè lo plaidoiri-a ki pa ka débouché anlè ayen de konkrè. Dépi an tan pwézidan LISE konsey général, nou fè an pwojè pou ni an APIT laplas ansienn jandamerie-a. Apwézan ou la CTM, ou ni konpétans-la ou ka di « oui mé lanméri pa ba 'w asièt foncière » Mé Préfet-a té asiz la, poutji ou pa mandé'y teren-an? I té la, vréyé anlèt ba'y, di'y zot ka mandé léta teren-an pou ayen. Léta ni anlo teren Matnik i pa ka fè ayen épi yo, yo an frich. Tout moun sav sa. A an moman fok nou ba kò nou lémoyen pou nou pé sa mété ékipman an plas pou lé maren-péchè ek pou fanmi-yo. Mwen ka mandé'w viré wè métod-ou, viré konsidéré manniè ou ka palé ba moun. Ou kalifié kolèg-la di disleksik, mwen ka signalé'w ke ni diskalkilik. Ou ké pétèt di mwen, mwen diskalkilik ? Sèl bagay mwen ka di'w, pa palé kon sa ba moun. Respekté sé éli-a, respekté moun ki ni difikilté, mété ka'w an travay, alè wè lapopilasion, lé socioprofesionel. Yo vini isi-a lot jou-a yo pa té lé jwen ou, yo di sé pwézidan MARIE-JEANNE yo lé wè. Ou ni an problem kominikasion, mwen ka mandé'w ti tak plis limilité, ti tak plis lékout. Rété bò kolèg-ou ki ké pétèt ba'w lé moyen mennen an politik pou tout lé maren-péchè. A moman ta la, mwen ké le 1^{ier} ki kay voté sé pwojé-a.

M. le Président Claude LISE – Y a t-il d'autres demandes ?

M. Gilbert COUTURIER – Ce n'est pas parce qu'il n'y a pas de mer au Gros-morne que je ne dois pas participer aux débats, ne serait-ce que pour les marins-pêcheurs du Gros-morne qui sont enrôlés notamment à Trinité. Je veux quand même intervenir suite à ce que je viens d'entendre pour dire qu'il faudra à un moment donné que nous ayons un débat constructif. Ce n'est parce qu'un collègue de la majorité a fait un constat sur la manière dont les projets sont programmés et qu'il a fait remonter ce sentiment de déséquilibre, que cela permette à ceux qui hier ont eu la gestion des marins-pêcheurs mais aussi de d'autres domaines... ce ne sont pas les deux écoulés qui font que les ports de pêche se trouvent dans cet état. Je ne trouve pas d'excuses pour dire que dans les deux ans nous n'aurions pas pu le faire. Ce n'est pas ce que je suis en train de dire. Je dis qu'il est grand temps que les points soient soulevés de manière objective, ce qu'a fait le camarade LARCHER. Certains tentent d'appliquer le principe du soldat qui attend la mort du brigot; quand il n'y a pas de soldat qui meurt, il va utiliser d'autres voies pour pouvoir entrer dans des cancans. Nous avons essayé d'être objectifs ce matin, ce serait bien que nous puissions terminer de manière objective sans entrer dans des cancans. Isi-a sé

toujou kannari ki ka ri chodiè mé fok pa blié ke zot té ni la jésion pandan an moman ek zot pa fè an patat. Jodi-a lè ni ki ka esayé fè, menm si yo pa fè biyen, yo ka esayé fè. Annou korijé si i mérité korijé mé annou pas tombé andidan bagay imbésil. La populatin nous regarde et ce n'est pas une bonne image qu'e nous donnons à la population. Je ne vole pas au secours de Monsieur BOUTRIN, je veux simplement dire que l'image qui est donnée n'est pas bonne parce qu'il faudrait que nous soyons objectifs quand nous sommes élus.

<u>M. le Président Claude LISE</u> – Le collègue MARIE-SAINTE, Conseiller exécutif, a demandé la parole. Je la lui donne.

M. Daniel MARIE-SAINTE – J'ai été nommément interpellé, raison pour laquelle je me ferai un plaisir de communiquer quelques informations. Il faut savoir la manière dont nous nous sommes organisés au sein du Conseil exécutif, dans le domaine de la pêche par exemple. Il y a un conseiller exécutif en charge du secteur de la pêche. Il y en a un autre en charge des infrastructures. Dans les différents ports de pêche ou Aménagements Portuaires d'Intérêt Territoriaux, il y a des installations pour lesquelles un diagnostic a été fait sous l'autorité du conseiller exécutif en charge de la pêche. Ensuite, j'ai été destinataire du diagnostic. Celui-ci révélait que beaucoup d'installations étaient fortement dégradées à la fois par les houles, les raz de marée successifs – il y a eu dernièrement Maria et Irma qui avaient endommagé beaucoup d'appontements – mais aussi du fait de la vieillesse parce qu'il y a une corrosion marine très forte. Ces installations nécessitaient donc une réhabilitation. Nous avons également constaté que le mode de gestion de ces différents équipements n'était pas uniforme. Beaucoup avaient fait l'objet de conventions de mise à disposition de communes ou de d'autres d'associations. C'était divers et varié. Dans chacune des conventions, il y avait des engagements de la part de l'exploitant pour assurer un certain entretien. Il faut reconnaitre que s'il y a eu ce vieillissement c'est que l'entretien n'était pas totalement assuré. Devant cette situation, il y a eu une discussion au Conseil exécutif et nous avons convenu d'un plan de travaux de remise en état. C'est à ce moment-là qu'il y a eu transfert des responsabilités vers le conseiller en charge de faire faire les travaux.

Je suis en mesure de porter les informations suivantes : durant l'année 2016 qui vient de s'écouler, il y a eu des interventions sur plusieurs installations. Une des collègues a parlé de l'APIT du François, il y a eu des travaux de rénovation d'étals, de locaux etc. C'est vrai que nous avons découvert que les installations n'étaient pas rattachées au réseau d'égouts, pour des raisons d'assainissement il a fallu faire des démarches auprès du gestionnaire du réseau d'égouts. La solution a été trouvée et précisément le 13 novembre 2017, après un appel d'offres, nous avons attribué à l'entreprise CARICAM la charge des travaux pour 98 752, 36 euros afin de réaliser le raccordement des égouts c'est ce qui restait à réaliser. Nous avons également fait des travaux sur l'appontement de Trinité, sur celui des Anses d'Arlet... oui, il y a eu des réparations d'appontement aux Anses d'Arlet. Je tiens les comptes-rendus de chantier à la disposition des collègues. Il y a des travaux qui ont commencé en 2017 et qui se poursuivent encore pour rénover des appontements sur le port du Marin, des travaux ont été faits sur le port du Vauclin. C'était d'ailleurs après les visites faites avec le collèque CLEON, qui est par ailleurs élu municipal du Vauclin. Une étude en cours car c'est un port qui a reçu un aménagement et du fait des dépôts portés par la rivière, il faut organiser du curage. Nous sommes donc en train d'étudier où mettre les déchets résultant de ces curages parce qu'ils contiennent malheureusement des métaux lourds qui sont drainés par la rivière qui se déverse dans le port. Nous sommes en pourparler avec la commune du Vauclin pour trouver le lieu où entreposer ces déchets. Après Irma, nous avons eu à réparer de nombreux appontements : un appontement au Carbet ; Prêcheur deux appontements un aux abymes et l'autre à la charmeuse, également à Fort-de-France où ça a été fortement dégradée. Il y a eu une corrosion assez active et les raz de marée ont révélé qu'il y a des interventions sous-marines à faire.

Je voulais également dire que s'agissant des machines à glace qui sont fortement dégradées, là aussi un diagnostic a été fait. J'ai appris que certaines machines à glace sont propriétés des anciens exploitants. Le collègue a témoigné qu'il y a des machines à glace qui ont été installées par telle ou telle commune. Evidemment, leur entretien ne relève pas de la CTM. Les rapports nous ont indiqué qu'il y avait six machines à glace qu'il fallait réparer. Un bureau d'études a été chargé de faire l'inventaire de toutes les machines faisant partie du patrimoine de la CTM, de diagnostiquer ce qu'il y a lieu de faire. Des cahiers des charges ont été retenus, six lots pour six machines à glace réparties sur différentes communes. A partir de ces cahiers des charges, nous avons lancé des consultations et l'appel d'offres est actuellement en cours. Nous n'avons pas encore pu attribuer. Cette affaire est venue devant la commission d'appel d'offres mercredi dernier, donc avant-hier, nous avons renvoyé la décision parce qu'il fallait encore faire d'autres analyses pour avoir des offres qui correspondent aux travaux réels à effectuer. Ce travail est en cours, nous remettrons les six machines à glace concernées à niveau et il nous faudra ensuite déterminer leur mode de gestion.

Ce que je vais dire maintenant est important et un peu grave : les machines à glace sont données en gestion à des exploitants, ces exploitants sont autorisé à vendre de la glace, autrement dit, ils vont faire un commerce. Nous avons découvert qu'auparavant, une simple convention de mise à disposition était passée. Les services juridiques de la Collectivité nous indiquent que si ce matériel doit produire un élément qui sera vendu, c'est du commerce. Quand vous donnez du matériel public en gestion à un exploitant et qu'il va pouvoir vendre le produit, il faut faire une concession. Cette concession nécessite qu'il y ait des appels à candidature pour choisir l'exploitant. Ensuite de manière conventionnelle, le prix de vente aux clients sera déterminé, l'Assemblée de Martinique aura à se prononcer et à autoriser le Président du Conseil Exécutif à passer par le biais de la concession. Pour le moment j'ai en charge, à la fois en tant que responsable des infrastructures et en tant que représentant de l'acheteur public, le choix des entreprises pour remettre à niveau les machines à glace. Evidemment, des décisions seront prises par la suite pour les confier à tel ou tel exploitant. Voilà les informations que je voulais apporter simplement pour témoigner que nous ne nous sommes pas désintéressés aux ports de pêche. Celui qui nous pose le plus souci actuellement parce que nous avons une période de forte houle en mer, c'est celui de Grand-rivière qui s'ensable régulièrement. Nous avons trouvé un marché qui avait été passé en 2015 avec deux entreprises pour procéder aux curages réguliers et périodiques. Ce marché arrivera à terme au courant de cette année, nous avons donc lancé un nouvel appel d'offres pour le remplacer. Ce que vous devez savoir c'est que c'est finalement quelque chose qui coûte très cher à la Collectivité, 1M€ par an. Nous n'avons pas encore trouvé le système pour valoriser le sable qui est extrait et qui appartient à l'Etat puisque la mer appartient à l'Etat. Pour le moment, nous sucons le sable en un point avant de le rejeter dans une fosse un peu plus loin qui s'appelle Sinaï 2, un point qui garantit que ce n'est pas le même sable qui revient. Mais à chaque fois qu'il y a un raz de marée – c'est le cas ces jours-ci – vous avez du sable qui revient dans le port. Je passe ce message parce que les marinspêcheurs de Grand-rivière sont persuadés qu'ils sont à l'abandon, que personne ne s'occupe d'eux. Je peux témoigner que personnellement c'est mon souci quotidien pour faire en sorte que le port de Grand-rivière soit accessible aussi bien en sortie qu'en entrée pour les marins-pêcheurs mais aussi pour ceux qui font des transports touristiques. Voilà les informations que je voulais apporter sur ce que nous faisons concernant les ports de pêche.

M. le Président Claude Lise – Merci. Collègue ZOBBA

M. David ZOBDA – Juste un mot pour souligner la clarté et surtout l'objectivité des propos du Conseiller exécutif BOUTRIN mais surtout MARIE-SAINTE sur les travaux et l'état des installations. Ila souligné un certain nombre de difficultés que rencontrent tous les ports de pêche. Je dois dire que ces difficultés seront des difficultés récurrentes, ce ne sont pas des difficultés que l'on constate seulement aujourd'hui mais qui datent de 20 ans. A chaque fois que l'on construit en mer, il y a l'érosion, il y a l'attaque des phénomènes maritimes, il y a les dépressions, il y a les tempêtes, il y a tous ces

phénomènes qui mettent en péril les installations qu'il faut régulièrement entretenir et réaménager. Cette position très claire nous permet de comprendre que loin d'imaginer que d'autres n'ont rien fait, comme j'ai pu l'entendre, je voudrais plutôt considérer que nous sommes dans une situation où chacun devra faire sa part du travail. Concernant Grand-rivière, je suis bien placé Président et toi aussi ainsi que tous ceux qui étaient au Conseil Général pour considérer que nous avons pris ce chantier à bras le corps depuis longtemps. A l'époque, nous avons fait avec ce que nous avions c'est-à-dire une seule drague sur la Martinique. En 2015, une entreprise a commandé une drague, nous avons donc passé un marché pour permettre que les deux interviennent sur le port de Grand-rivière et cela nous coûte depuis très longtemps environ 1 M€ pour désensabler le port de Grand-rivière, c'est une réalité. La commercialisation du sable produit par le désensablement du port de Grand-rivière se pose, elle pourrait permettre de compenser l'effort de dragage réalisé. Sur le plan qui nous est proposé, juste quelques remarques. La 1ère c'est que je regrette que nous n'ayons pas eu le détail qui était proposé concernant le programme global. D'autre part, je crois gu'il faut aussi se poser la guestion de l'intervention de la Collectivité Territoriale auprès des établissements ou des ports ou des aménagements portuaires qui ne sont pas sous la compétence directe de la CTM. Je le dis en connaissance de cause, je pense que Louis BOUTRIN sait de quoi je parle. Nous avons sur le territoire que j'ai la chance d'administrer en partie, un aménagement qui a été fait par un EPCI mais que nous portons à bout de bras. Nous aurions souhaité savoir quelles sont les modalités d'intervention de la CTM sur un projet que porterait la ville ou la communauté d'agglomération en termes de modernisation d'équipements de cette installation. Se pose la question du niveau d'intervention de la CTM sur les ports ou aménagements qui ne seraient pas de sa propre compétence. Après tout ce que j'ai entendu concernant la production et surtout la consommation de nos poissons, je pense que l'on ne peut pas éviter de se poser la guestion d'un plan de relance de la pêche, compte tenu du fait que nous n'arrivons aujourd'hui à produire que 10% des poissons consommés. Il est donc nécessaire que nous puissions avoir une réflexion concertée sur une véritable relance de la filière. Se posera peut-être la question du niveau des embarcations et de la qualité de la pêche que nous devons désormais soutenir. Est-ce que nous gardons la pêche côtière, est-ce que nous soutenons une pêche qui ira beaucoup plus loin et qui sera capable de revenir avec de plus gros volumes qui seraient consommés ici et produits par nos propres marins-pêcheurs. Se pose ensuite la question de l'adaptation de nos ports à cette nouvelle flotte de bateaux qui devra augmenter la production de poissons. Enfin, a t-on imaginé la commercialisation? Quelle commercialisation? Quelle plate-forme de collecte? Quelles structures de commercialisation? Comment accéder à la vente directe aux consommateurs et surtout comment entretenir les filières de transformation et les alimenter de manière régulière par la pêche martiniquaise? Ce sont de vraies questions qui devraient être inscrites dans un plan de relance de la pêche que j'appelle de mes vœux et que je sais que tous les martiniquais ici soutiendront.

M. le Président Claude Lise – Collèque HAJJAR.

M. Johnny HAJJAR – Hier, lors de la présentation du Schéma Territorial de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation, je pense que la notion d'activités, d'initiatives pouvait être une ligne directrice importante. C'est vrai que si dans tous les domaines, la question de la pêche est également essentielle, la mise en place des meilleures conditions de travail à la fois pour les professionnels et les usagers nécessite véritablement une réflexion poussée. Dans le dossier présenté ici, on comprend bien que ce qui est demandé à l'Assemblée c'est de valider un programme. C'est une proposition qui apparemment est faite par l'Exécutif avec un certain nombre de professionnels (selon ce que j'ai vu) et dans laquelle on voit bien les moyens qui seraient mobilisés sur les prochaines années notamment la question des fonds européens. Après lecture et relecture du dossier, je comprends que sans Plan Territorial d'Organisation et d'Equipements de Ports de Pêche, on ne peut accéder aux fonds européens liés à la pêche. Par conséquent, cela signifie que l'on reste dans le potentiel et qu'il faut passer par cette étape obligatoire de programmation. Néanmoins, cela nécessite que cette vision

globale soit vraiment concrétisée. Je regardais dans le détail, c'est vrai que quand on pense à la pêche, on pense à la côte, Fort-de-France fait également partie de la côte... de la côte caraïbe. Beaucoup n'y pensent pas mais Fort-de-France a plus de 50 marins-pêcheurs enrôlés, ce qui lui donne droit à un APIT (Aménagement Portuaire d'Intérêt Territorial) qu'il sollicite. Or, je ne vois pas Fort-de-France dans la programmation. J'aimerais que l'on me donne guelques explications, Fort-de-France c'est la capitale mais c'est aussi un territoire qui, autant que d'autres, possède un nombre conséquent de professionnels de la pêche. Je pose la question de savoir pourquoi Fort-de-France ne fait pas partie de ce programme. Je pense qu'il faut absolument que l'on puisse insister dessus. Le potentiel c'est bien, programmer, rendre éligibles et utilisables les fonds c'est une bonne initiative mais il faut surtout nous dire concrètement ce qui sera fait en 2018. Une programmation qui s'étale sur le programme européen 2014-2020, je veux bien, mais que fait-on en matière d'actions concrètes aujourd'hui pour améliorer les conditions de travail aux Anses d'Arlet mais aussi au Francois, à Fort-de-France et dans d'autres secteurs? On sent bien aujourd'hui qu'il faut accompagner nos professionnels qui se retrouvent en grande difficulté et qui ont besoin véritablement que l'initiative publique soit puissante, qui ont besoin de mobilisation des moyens financiers mais aussi d'ingénierie et de stratégie, d'organisation également parce qu'il ne s'agit pas simplement d'argent mais de savoir ce que l'on fait de cet argent, comment on le mobilise et comment on fait en sorte que la pêche devienne une filière et un vrai secteur de développement parce qu'il y a un besoin, il y a une demande. En plus des problématiques sanitaires, il faut pouvoir traiter le poisson etc. il y a une activité directe et indirecte qui peut se développer et créer certainement de l'emploi. Mon intervention est beaucoup plus large que celle de la pêche mais elle cible à la fois Fort-de-France, la stratégie, la programmation, l'intérêt de la mobilisation des fonds européens mais aussi la capacité de la Collectivité Territoriale à être concrète dans un programme d'actions au moins pour 2018 puisque nous sommes en 2018.

<u>M. le Président Claude Lise</u> – Je passe maintenant la parole au Conseiller exécutif rapporteur pour les réponses.

M. Louis BOUTRIN – J'essaierai de répondre aux questions. Je partirai de la fin pour remonter aux premières interventions. Effectivement, c'est une programmation 2017-2020 mais nous avons fait la réalisation sur 2017-2022 avec une programmation pluriannuelle en fonction des projets qui seront retenus pour les différentes années. En ce qui concerne le tableau que vous avez, il ne sera pas annexé au plan, il est à titre indicatif. C'est vrai qu'il n'y a ni Fort-de-France, ni Ducos, mais il n'y a pas non plus Taupinière, il n'y a pas le Prêcheur, il n'y a pas Sainte-Luce. Pour autant, nous intervenons dans ces communes. Même si le port de Trois-Rivières n'est pas un port territorial, une demande a été faite par le Maire de Sainte-Luce, nous allons l'accompagner à hauteur de 885 000 euros. J'ai le chiffre en tête parce que c'est cette semaine que nous avons eu la dernière séance de travail avec l'équipe municipale pour valider ce projet.

C'était une bonne chose de rappeler qu'il s'agit de mobilisation de fonds européens pour la pêche et qu'aujourd'hui cette mobilisation est subordonnée à la présentation d'un plan. Je l'ai dit en propos liminaires, peut-être étions-nous dans la dynamique des projets que j'ai présentés rapidement. Il appartient à l'Assemblée d'arrêter progressivement les différentes opérations qui seront dans le plan mais pour l'heure, il faut le voter. Quand il sera voté par l'Assemblée, nous pourrons effectivement bénéficier de financements européens. Il faut que l'on se dise les vérités. Je ne reprendrai pas les difficultés du secteur pêche, je dirai simplement que c'est peut-être parce qu'il n'y a pas eu un investissement suffisant dans le cadre des politiques publiques vers la pêche. Or, nous connaissons la réalité des différents acteurs sur la pêche. Effectivement, l'Espace sud est intervenu, d'autres collectivités interviennent mais pas à la hauteur des enjeux que nous connaissons tous. La Martinique produit 6000 tonnes de poissons alors que nous sommes actuellement à plus de 13 000 tonnes en consommation. Il y a donc de la marge, il y a une mutation à faire au niveau des pratiques de pêche. Le

collègue ZOBDA l'a rappelé, ce ne sont pas des difficultés qui datent d'aujourd'hui mais de longtemps, pour autant il va falloir que l'on investisse là-dedans. La CTM peut-elle aller seule ? La CTM ne peut pas agir seule, par contre dans le plan que nous avons présenté, il y a un prévisionnel de financements des dossiers qui seront retenus. Qui retient les dossiers ? C'est l'Assemblée. Quand elle aura retenu les différents dossiers prioritaires, nous pourrons bénéficier de 14M€ dont 4.8 M€ de FEAMP, ce qui signifie que l'effort de la CTM est de 9.6 M€. C'est ça l'intérêt et l'enjeu du débat aujourd'hui.

Le collègue MARIE-SAINTE a rappelé le mode de fonctionnement et la répartition des compétences en matière d'équipements et d'infrastructures. Il a rappelé que ça relevait de ses domaines d'attribution. Pour autant, nous travaillons de concert et nous travaillons – je le dis au Président de l'Espace sud – nous travaillons avec l'Espace sud même si l'élu n'est pas présent. On peut regarder les différents comptes rendus, les différents procès-verbaux et les feuilles de présence – je vous invite à le faire. La CACEM était présente quand nous avons mis en place les dispositifs concentrationnaires de poissons, l'Espace sud était également représenté, il y a d'ailleurs eu l'expérience des deux DCP géolocalisables. Nous bénéficions de cette expérience et de ces compétences pour mettre en place les six autres DCP lourds que nous disposerons tout autour de la Martinique parce que c'est la priorité aujourd'hui, au regard des difficultés mais au regard du fait que 80% de la production actuelle en matière de pêche proviennent des DCP. Il va falloir que nous puissions tenir compte de ces réalités et apporter des éléments d'appréciation.

C'est vrai que le plan donne toujours des orientations stratégiques qui permettent d'identifier un certain nombre d'opérations éligibles. C'est un exercice auquel on ne peut pas échapper. Maintenant, est-ce que c'est au détour de la présentation d'un plan que l'on refera tout l'historique et l'histoire de la pêche martiniquaise? Il y a des difficultés, dans le fonctionnement même de notre institution, entre l'Exécutif et les différentes commissions, il y a des améliorations à apporter mais ce n'est pas ce qui est à l'ordre du jour. Ce qui est à l'ordre du jour c'est : « est-ce que nous validons le Plan Territorial d'Organisation et d'Equipement des Ports de Pêche » ? Voilà chers collègues, je ne succomberai pas à la tentation qui serait de répondre. Il y a des questions bien précises qui ont été posées, en ce qui concerne le François par exemple, la collègue TINOT a posé une question. Je réponds que le marché a été attribué, à priori d'ici un mois nous devrions commencer la phase de réalisation des travaux. Je rassure la collègue, les marins-pêcheurs du François sont nombreux à nous écouter, ca a été fait. Pour ce qui est des interventions de la CTM au niveau des ports qui ne relèvent pas de ses compétences – j'ai cité celui de Trois-Rivières tout à l'heure – c'est sur présentation de dossier. Il n'y a pas de raison que la CTM ne puisse pas accompagner d'autant plus que si nous l'incluons dans le plan, nous pourrons bénéficier de fonds européens et peut-être au-delà du FEAMP, voir s'il est possible d'avoir du FEDER. Il n'est pas exclu que l'on puisse accompagner ces politiques dans des projets qui sont des projets communautaires ou communaux. Y a t-il des questions auxquelles je n'aurais pas répondu?

M. le Président Claude Lise – Collègue MARIE-SAINTE.

M. Daniel MARIE-SAINTE – J'ai oublié de répondre à une préoccupation. Le collègue Eugène LARCHER a fait allusion à la formation (je parle en tant que conseiller exécutif en charge de la formation professionnelle). Au 1^{ier} chef, ce sont les demandeurs d'emploi qui veulent apprendre les métiers de la mer qui relèvent de notre domaine de compétences. Il faut savoir qu'il existe un dispositif à la CTM qui prend en charge et qui finance la formation des actifs donc des marins-pêcheurs qui veulent faire une formation continue, qui veulent valider leurs acquis et leurs expériences à l'école de formation maritime et aquacole,. Nous avons également introduit la possibilité de leur donner une indemnisation compte tenu du manque à gagner qu'ils ont durant leur formation. Il faut faire passer cette information, certains le savent parce que ça a été débattu avec le Comité régional des pêches,

c'est un dispositif qui fonctionne. Il faut évidemment en faire la demande. Je tenais à faire savoir que ce dispositif existait pour la formation professionnelle.

<u>M. le Président Claude Lise</u> – Collègues, nous allons devoir suspendre. Une ultime question, très rapidement.

<u>Mme Patricia TELLE</u> – Est-ce que la réponse a été donnée sur la programmation financière pour 2018 ?

<u>M. Louis BOUTRIN</u> – Oui, j'ai dit qu'il y a une programmation qui est calée sur les programmes européens 2017-2020 et que dans la phase de réalisation c'est 2017-2022. Ce sera une programmation pluriannuelle, il y aura chaque année un certain nombre de dossiers prioritaires. Nous espérons sortir au moins un nouvel APIT chaque année, ce qui nous donne une marge. Mais il y a des dossiers qui sont déjà éligibles et que nous pourrons présenter à l'Assemblée.

M. le Président Claude Lise - Vote

VOTE Abstentions ? (1) Contre ? (0) Pour ? (0) Voté à l'unanimité.

Suspension de séance- Pause déjeuner

<u>M. le Président Claude LISE</u> – Je vous demande de prendre place. La séance est reprise. Je demande à la collègue Aurélie NELLA de nous rejoindre pour présenter cinq guestions.

12- DISPOSITIF CIFRE (CONVENTION INDUSTRIELLE DE FORMATION PAR LA RECHERCHE)

Mme Aurélie NELLA procède à la présentation du rapport

<u>M. le Président Claude LISE</u> – Avis de la commission « Education, jeunesse, enseignement supérieur, recherche ».

M. Clément CHARPENTIER-TITY – En l'absence du président, c'est un avis favorable.

<u>M. le Président Claude LISE</u> – Commission « Formation professionnelle ». Pas d'avis. Vous avez la parole. Qui la demande ? Personne. Nous passons au vote.

VOTE Abstentions ? (0) Contre ? (0) Adopté à l'unanimité. Mme Aurélie NELLA – Président, si tu permets. Je voudrais juste préciser que 57 doctorants ont été accompagnés cette année. Nous avons reçu la semaine dernière les primo doctorants bénéficiaires de bourses de la Collectivité Territoriale de Martinique. Ce matin, nous recevions les renouvellements des bénéficiaires de bourses doctorales et de contrats doctoraux. Les membres de la commission « Education, enseignement supérieur » ont eu un échange très fructueux avec ces jeunes pour discuter de leurs travaux de recherche. Je voudrais souligner que parmi ces doctorants accompagnés par la Collectivité Territoriale de Martinique – la collègue BONNAIRE l'a précisé ce matin – il y a de jeunes docteurs qui travaillent sur des méthodes de lutte biologique pour la protection des plantes mais il y a aussi une jeune doctorante qui effectue des recherches sur l'impact de la chlordécone, notamment sur l'impact lié au cancer du côlon. C'est un premier contrat doctoral que nous avons accompagné l'an dernier dès lors que le dispositif a été mis en place. Il faut savoir que nous avons de jeunes docteurs martiniquais qui sont actuellement en train de faire des recherches de brillante qualité dans des domaines aussi larges que variés.

M. le Président Claude LISE – Nous pouvons passer aux 13.

13- ADOPTION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DE CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA CTM, L'UNIVERSITE DES ANTILLES ET LE CHU DE MARTINIQUE RELATIVE A I'ADMISSION EN FORMATION EN MASSO-KINESITHERAPIE DE L'INSTITUT DE FORMATION EN MASSO KINESITHERAPIE ANNICK LABONNE DE MARTINIQUE

Mme Aurélie NELLA procède à la présentation du rapport

<u>M. le Président Claude LISE</u> – Avis de la commission « Education, jeunesse, enseignement supérieur, recherche ».

M. Clément CHARPENTIER-TITY – Ce dossier ne souffre pas d'autre commentaire, avis favorable.

M. le Président Claude LISE – Commission « Santé, action de prévention ».

Mme Maryse PLANTIN – La commission donne un avis favorable.

M. le Président Claude LISE – Merci. Y a t-il des demandes d'intervention ? Collègue TINOT.

Mme Marie-Frantz TINOT – Est-ce bien le CHU qui fait les propositions concernant les places ?

Mme Aurélie NELLA – C'est l'université des Antilles et le CHU. Les conventions sont déjà actées à leur niveau, nous répondrons favorablement à la répartition qui a été proposée. Concernant les quotas, il y a un quota de 84 places pour les étudiants de l'IFSI et de 23 places pour les étudiants en masseur-kinésithérapie. Ce sont des quotas qui ont été reconduits cette année.

M. le Président Claude LISE – Nous passons au vote.

VOTE Abstentions ? (0) Contre ? (0) Adopté à l'unanimité.

M. le Président Claude LISE – Nous passons au 14.

14- RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE MARTINIQUE, L'UNIVERSITE DES ANTILLES ET LE CHU DE MARTINIQUE RELATIVE A L'ORGANISATION DES FORMATIONS EN SOINS INFIRMIERS CONDUISANT A LA DELIVRANCE DU GRADE LICENCE AUX INFIRMIERS DIPLOMES D'ETAT

Mme Aurélie NELLA procède à la présentation du rapport

<u>M. le Président Claude LISE</u> – Avis de la commission « Education, jeunesse, enseignement supérieur, recherche ».

M. Eugène LARCHER – Avis favorable.

M. le Président Claude LISE – Commission « Santé et action de prévention ».

Mme Maryse PLANTIN – Avis favorable, Président.

M. le Président Claude LISE – Y a t-il des demandes d'intervention? Collègue CATHERINE.

M. Félix CATHERINE – Une observation sur la convention. Ce dispositif de formation est un dispositif unique puisqu'il articule le niveau universitaire et la trajectoire professionnelle, donc diplôme d'Etat et Licence, ce qui permettra à ces professionnels d'accéder à la catégorie A mais surtout d'aller vers le Master. Sur le document, je pense qu'il y a un petit problème de forme à corriger puisque partout dans le texte on dit « le Président de la CTM ». Il y a lieu de corriger ces éléments puisqu'il s'agit du Président du Conseil Exécutif et non pas du Président de la CTM ; Nous savons comment fonctionne l'institution, la CTM a un Président du Conseil Exécutif et un Président de l'Assemblée ; en l'espèce, il s'agit du Président du Conseil Exécutif. Au niveau de la signature mais aussi dans le texte, il est indiqué « Monsieur le Président de la Collectivité Territoriale de Martinique », nous pensons que cela doit être corrigé.

Par ailleurs, je voudrais attirer votre attention sur un élément important au niveau de l'Assemblée. C'est le fait que l'on dise aujourd'hui – notre collègue l'a indiqué – que la CTM finance le fonctionnement et l'investissement. Il se trouve que la structure qui se trouvait au CFA de Dillon était en très mauvais état et que l'on a dû déplacer les étudiants. Ces étudiants se trouvent aujourd'hui dans la salle paroissiale de l'église de Kerlys et ce dans de mauvaises conditions, à tel point que des intervenants n'y vont pas. Il est important que l'on prenne des dispositions pour mettre ces étudiants dans des conditions correctes pour mener à bien leurs études.

M. le Président Claude LISE – Merci. Pas d'autres demandes d'intervention? Tu n'as rien à ajouter?

Mme Aurélie NELLA – Je vais quand même indiquer que les étudiants de l'IFSI étaient effectivement hébergés dans les locaux mis à la disposition de l'IMFPA, locaux qui font l'objet de travaux en cours. Il y a eu une séance de travail, il y a une dizaine de jours, avec la nouvelle directrice de l'IFSI au sujet des conditions d'accueil de ces étudiants et des conséquences. Vous avez raison de le souligner mais je

crois que la Collectivité Territoriale de Martinique prend à bras le corps la question de la formation. La subvention accordée aux instituts paramédicaux a d'ailleurs été revalorisée l'an dernier. En effet, 548 étudiants ont été accompagnés, plus de 265 dans le secteur médical et paramédical. Plus précisément, 178 étudiants de l'IFSI ont été accompagnés cette année, 50 en école de sage-femme et 37 en école de masseur-kinésithérapie. Bien entendu, les conditions doivent être améliorées, la vigilance sera particulièrement portée sur le fléchage des financements attribués par la Collectivité Territoriale de Martinique au fonctionnement de ces établissements. La plus grande vigilance sera portée à la fois par les services et les élus que nous sommes, je pense notamment aux élus des commissions concernées. Nous devons, avec le président LARCHER, rencontrer la nouvelle directrice de ces instituts. Nous ferons le point sur ses conditions d'accueil qui, bien entendu, devront être améliorées. C'est aussi le cas pour les étudiants de l'IFMCA. Vous n'êtes pas sans savoir que la Collectivité porte aussi le projet du Pôle Universitaire de Santé visant à offrir des conditions modernes avec une infrastructure de haute qualité respectant aussi les normes environnementales. Ça a été l'une des priorités indiquées par le conseiller Daniel MARIE-SAINTE. Soyez rassurés, la Collectivité entend offrir les meilleures conditions de travail, d'étude et de réussite à ces étudiants.

M. le Président Claude LISE – Collègue CLEM-BERTHOLO.

<u>Mme Manuella CLEM-BERTHOLO</u> – Concernant les bâtiments qui logent l'IMFPA, le président de la commission « Infrastructures » a eu l'occasion de dire que ces bâtiments font partie de ce que l'on appelle la dette grise dont nous avons héritée, puisque ces bâtiments n'ont pas fait l'objet d'entretien. Ils font partie de tout ce que nous devons mettre aux normes.

M. le Président Claude LISE – Très bien. Collègue LORDINOT.

<u>M. Fred LORDINOT</u> – Si on veut parler de dette grise, il faut parler du bâtiment neuf qui existe à côté de la maternité sur lequel des millions d'euros ont été investis et qui est actuellement vide. Il faut parler de la dette grise mais il faut parler de la dette verte, bleue, blanc, rouge qui existe. Le bâtiment est vide, il est à la disposition de la CTM.

M. le Président Claude LISE – Comment ?

<u>M. George CLEON</u> – Juste une précision, Président. Le bâtiment dont parle le collègue fait l'objet d'une demande de permis de construire et la Collectivité est en attente de la réponse de la Ville.

Mme Aurélie NELLA – Il en est de même Président...

(Réactions de l'assemblée)

<u>M. le Président Claude LISE</u> – Ca y est, c'est reparti. Je te donne la parole, prends-la. Il ne faut pas essayer de faire comme si on ne l'a pas donnée, ça va allonger inutilement. Je te la donne. Je peux me réserver le droit de parler de la dette grise moi aussi, si je m'y mets il y en a pour une heure.

M. Fred LORDINOT – Celle que tu as laissée ?

M. le Président Claude LISE – Non, je n'en ai pas laissée.

M. Fred LORDINOT – Tu n'en n'as pas laissée?

<u>M. le Président Claude LISE</u> – Non, non, pas du tout. Tu sais très bien qui en a laissé. Tu sais très bien, elle a été évaluée, il vaut mieux calmer le jeu. Je peux te montrer des documents, la dette a été évaluée. N'insistons pas trop, calmez-vous, calmez-vous. Collèque HAJJAR.

M. Johnny HAJJAR – De manière très posée, je pense qu'il ne faut pas descendre au ras des pâquerettes ou dans des bassesses. La Collectivité Territoriale de Martinique n'a que deux ans d'existence mais je pense que la Région qui lui a précédé, n'a pas commencé à fonctionner en 2010. Je rappelle que de 1998 à 2010 et même avant, la Région existait, la dette dont vous parlez a toujours existé. Pour un dossier si simple qui à mon avis faisait l'unanimité, arriver à utiliser ce type d'argument ne relève pas le niveau et l'envie qu'il faudrait donner aux gens de s'intéresser à la politique. Je n'irai pas plus loin mais rajouter que le bâtiment dont on parle, il y a un permis de construire etc. cela fait deux ans. Les travaux étaient quasiment terminés... quasiment terminés ; Nous étions à trois mois de terminer les travaux et de donner une fonctionnalité à un bâtiment tout neuf et opérationnel. Il y a un choix politique qui a été fait, il faut l'assumer pleinement et arrêtez... Je veux bien, nous sommes responsables de tout. C'est de la faute du Parti Progressiste Martiniquais, rien ne va depuis 2010, tout allait bien avant 2010. D'ailleurs 2009, n'a jamais existé, il n'y a pas eu de soulèvement populaire... 2009 n'a jamais existé. C'est le PPM qui est responsable de tout, si cela peut vous soulager, d'accord. Mais je pense qu'à un moment donné, il faut vous réveiller. Je suis assez fatiqué d'avoir à essayer de donner une vérité qui correspond à la réalité, ne cherchez pas à transformer systématiquement... à considérer à chaque fois que c'est de la faute de l'autre. Vous êtes au pilotage depuis deux ans. Je sais que dans trois ans, ce sera encore de la faute des autres. Assumez vos responsabilités, s'il vous plaît.

M. le Président Claude LISE – Collègue, tu n'as pas le monopole de la fatigue. Moi aussi je suis fatigué d'entendre répéter éternellement les mêmes choses, nous sommes aussi gênés les uns que les autres par cela, il ne faut pas faire comme si c'était toujours d'un côté. De même que je te signale qu'hier matin, je t'ai permis de prendre la parole parce que tu t'étais senti blessé par des propos effectivement blessants. Lorsque tu parles de gens qui sont dans la bassesse etc. c'est peut être blessant également donc c'est valable des deux côtés. Si tu estimes que tu dois être respecté, il faut respecter les autres également. Je n'ai pas entendu de propos d'une grande bassesse, c'est un débat, on a parfaitement le droit de considérer qu'il y a eu une dette grise qui a été laissée. Vous avez le droit de penser qu'il y en a une autre. Je te signale que lorsque certaines personnes ont pris la succession, j'ai entendu parler de cadavres que j'avais laissés dans le placard. Je n'en ai pas fait un drame pour autant. Il y en avait un ?

M. Johnny HAJJAR – Apparemment oui, apparemment oui.

M. le Président Claude LISE – Très bien. Je préfère ne pas te répondre, il y a une Chambre Régionale qui a répondu et qui a dit ce qu'il fallait dire. J'ai au moins cette chance d'avoir été examiné pendant un an à la veille de ces propos assez vulgaires et d'une grande bassesse, d'ailleurs. Je te propose de conclure.

Mme Aurélie NELLA – Il ne faudrait pas que cette question fasse l'objet de polémiques. Il s'agit tout simplement d'une convention entre l'IFSI, l'Université des Antilles et la Collectivité Territoriale de Martinique. Il s'agit des locaux de l'ancienne AFPA Dillon donc aujourd'hui IMFPA, je crois que nous faisons avec les contraintes. Il ne s'agit absolument pas de nous défiler ou de nier nos responsabilités. Nous sommes aujourd'hui aux responsabilités et notre responsabilité c'est d'offrir les meilleures conditions de travail à ces jeunes. Dans la poursuite et en prospective, nous envisageons de mettre en place ce Pôle Universitaire de Santé pour lequel une demande de permis de construire a été déposée, pour lequel en retour des observations ont été formulées par la Mairie de Fort-de-France, observations auxquelles nous allons répondre dans l'espoir que ce dossier soit débloqué le plus rapidement possible

pour permettre que ce projet aboutisse dans les meilleurs délais. Dans l'attente, il nous revient d'offrir ces conditions à ces étudiants. Le site de Dillon présente une difficulté, personnellement je n'ai pas eu de retour concernant les conditions d'accueil de ces étudiants. Maintenant, le collègue CATHERINE nous fait une observation, nous en débattrons avec la nouvelle directrice qui vient d'être nommée au mois de janvier. Tout sera mis en place pour que le nécessaire soit fait, si tel doit être le cas mais il ne s'agit nullement de nous dérober. Je crois que nous montrons l'exemple d'élus qui savent prendre leurs responsabilités et travailler en bonne concertation. Les élus de la commission « Santé » peuvent bien entendu être associés à l'écoute des besoins de ces étudiants. Je crois que c'est ainsi que nous devons travailler.

M. le Président Claude LISE – je peux passer au vote ? Qui est contre ? Explication de vote, vas-y.

<u>M. Félix CATHERINE</u> – Pour le vote, Président, il faut préciser avec les corrections de forme qui sont à apporter sur le document. Nous avons fait une observation tout à l'heure concernant les problèmes de forme du document.

M. le Président Claude LISE – Les problèmes de forme... Collègue Rapporteur.

<u>Mme Aurélie NELLA</u> – Sur la forme, j'entends les observations du collègue CATHERINE, maintenant au niveau du cachet, il me semble qu'il est très clairement indiqué « Président du conseil exécutif ». Les services feront le nécessaire, il n'y aura aucune difficulté.

<u>M. le Président Claude LISE</u> – Les corrections seront apportées. Collègue DUVERGER pour l'explication de vote du groupe.

M. Jean-Claude DUVERGER – Notre groupe va voter d'autant plus que quelque soit ce qui se dit les gens qui vivent en Martinique savent à quel moment, tel ou tel centre était dans telle ou telle condition. Dans la réalité, ce n'est pas la peine que l'on se batte pour dire à quel moment le centre devait être entretenu etc. Ceci étant dit, le Rapporteur n'avait besoin d'aucune intervention c'était clair : améliorer les conditions de travail. Nous sommes tous d'accord, c'est pourquoi nous allons voter.

M. le Président Claude LISE – Parfait.

VOTE Abstentions ? (0) Contre ? (0) Adopté à l'unanimité.

15- MODIFICATION DE L'ARTICLE 5 (MODALITES DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION) DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT AU TITRE DE L'ANNEE 2017 ENTRE LE CARBET DES SCIENCES ET LA COLLECTIVITE TERRTITORIALE DE MARTINIQUE

Mme Aurélie NELLA procède à la présentation du rapport

<u>M. le Président Claude LISE</u> – Avis de la commission « Education, jeunesse, enseignement supérieur, recherche ».

M. Eugène LARCHER – Avis favorable.

M. le Président Claude LISE – Commission des finances.

M. Michel BRANCHI – Je ne pense pas que nous ayons été consultés sur ce dossier.

M. le Président Claude LISE – Qui demande la parole ? Nous pouvons passer au vote ?

Mme Aurélie NELLA – Il s'agit simplement d'une modification des modalités de versement qui n'a pas d'incidence financière particulière. C'est une subvention qui a déjà été actée. Je voudrais simplement saluer le travail de cette association qui fait un travail remarquable dans la vulgarisation de la culture scientifique ave une équipe de jeunes dynamiques, notamment d'étudiants de l'Université intégrés pleinement dans cette équipe du Carbet des sciences qui coordonne aussi l'organisation de la fête de la Science que soutient la Collectivité même s'il s'agit d'une manifestation portée par le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche. Parallèlement à ce programme d'activités, il y a aussi un programme de construction d'infrastructures, un projet dont la qualité a été soulignée y compris lors de la visite de la Ministre des Outre-mer, un projet fort que nous espérons voir concrétiser.

M. le Président Claude LISE – Nous passons au vote.

VOTE Abstentions ? (0) Contre ? (0) Adopté à l'unanimité.

M. le Président Claude LISE – Nous passons à la dernière question.

16- PRESENTATION DU COMPTE RENDU DE L'EXERCICE DE LA DELEGATION DONNEE AU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF EN MATIERE DE CONTENTIEUX

Mme Aurélie NELLA procède à la présentation du compte rendu

M. le Président Claude LISE – Y a t-il des remarques ou des demandes d'intervention ? Il n'y en a pas. Il s'agit de nous donner acte du fait que l'information a été donnée. Il n'y a pas d'opposition ?

MOTION SUR LA CHLORDECONE

M. le Président Claude LISE – Nous en avons terminé avec les différents rapports mais il nous reste deux questions dont l'adoption de la motion concernant la chlordécone. Faut-il lire la motion? Le danger c'est que si nous procédons à la lecture, il y aura des demandes de modifications de virgule etc. Est-ce que tout le monde a lu la motion? Qui la présente? Le collègue Denis LOUIS-RÉGIS. Est-ce que tu veux la résumer?

M. Denis LOUIS-REGIS – Nous allons en donner lecture, Président, puisqu'il y a des gens qui nous regardent et qui nous écoutent. Je souhaite que ce soit un sujet sur lequel nous aurons une position unanime puisqu'il s'agit d'un problème de santé publique et que nous sommes en quelque part certainement tous concernés. Rappelons que cette motion est une motion des élus de l'Assemblée de la Collectivité Territoriale de Martinique.

M. Denis LOUIS-REGIS donne lecture du projet de motion sur la chlordécone

M. le Président Claude LISE – Y a t-il des remarques ? Collègue LORDINOT.

M. Fred LORDINOT – Dans l'esprit de la motion, la concertation est en cours mais en attendant qu'elle débouche... il n'y a pas d'interruption de séance. Nous venons de recevoir le document, je l'ai lu rapidement, je pense que nous sommes d'accord sur le principe. Il y a quelques améliorations à apporter, les collègues sont en train de se concerter mais il y en a une modification que je vois déjà. Le Président l'a dit c'est « la » et non « le » chlordécone. Ensuite, à l'avant dernier alinéa je pense qu'il faut qu'il y ait au moins une mention du plan chlordécone actuel en vigueur. La motion n'en parle pas du tout, il y a un plan 3 qui est en vigueur. Dans les objectifs, il y a effectivement la publication de la cartographie des parcelles qui doit se faire – c'est ce qu'a dit ce matin le représentant de l'État – mais on peut ajouter que l'État réalise et s'assure de la réalisation effective des objectifs prévus dans le plan chlordécone. Pour qu'il y ait une sorte de contrainte sur les engagements pris par l'État, notamment celui d'engager l'ensemble des sommes qui figurent dans ce plan. La tentation peut être grande de ne pas les utiliser toutes.

<u>M. le Président Claude LISE</u> – Cela me paraît nécessaire de souligner cet élément, LE FAIT que les objectifs du 3ème plan soient menés à bien. Nous y avons d'ailleurs fait allusion ce matin. Collègue Pamphile.

M. Justin PAMPHILE – Dans la même veine que l'intervention du collègue Fred LORDINOT, dans l'un des éléments apparaît le principe de la dimension de santé publique. Il me semble que dans les discussions de ce matin, la question du lien de causalité entre la molécule et l'augmentation de pathologies qui serait en lien avec cette molécule, a été clairement identifiée ou posée, sinon recherchée. Je reprends : « Exigent que l'État finance la mise en œuvre de ces mesures et d'un plan « Zéro chlordécone en Martinique » qui prenne en compte les conséquences de cette pollution massive dans toutes ses dimensions et les mesures de compensation et d'indemnisation adéquates en particulier pour les pêcheurs et les agriculteurs ». Je pose le problème de la prise en charge – puisque cela a été dit ce matin – des questions liées à la prise en charge en matière de santé si pour des personnes il a été clairement identifié qu'au regard de la durée d'exposition à cette molécule, qu'il y aurait un lien réel avec la chlordécone. Par conséquent, est-ce qu'il s'agirait simplement d'une question d'indemnisation au regard des difficultés que rencontreraient les socioprofessionnels mais la question également du suivi et de la prise en charge de personnes qui seraient concernées par des maladies inhérentes à la chlordécone.

<u>M. le Président Claude LISE</u> – Tu voudrais mettre les personnes exposées de manière générale ? C'est difficile pour l'instant de mettre un lien avec telle ou telle maladie.

<u>M. Justin PAMPHILE</u> – Des coûts de santé liés à des maladies inhérentes (cancer de la prostate, cancer du sein etc.) que ces personnes sont obligées de subir quelquefois.

- <u>M. le Président Claude LISE</u> Ce que je veux te dire, c'est que pour réclamer cela, il faut que les études aient confirmé le lien mais de manière scientifique. Tant que le lien est probable etc.
- <u>M. Jean-Claude DUVERGER</u> Au fond, à la lecture de la motion, il n'y a pas de désaccord. J'ai souhaité que l'on rédige ce que l'on dit, qu'il y ait une petite rédaction de ce que nous disons. Le temps de cette rédaction qui ne prendra dix ans, je propose que nous passions à l'autre motion.
- M. le Président Claude LISE Il faut au moins relever les idées, ne pas entrer dans la rédaction mais juste relever les idées. Pour bien comprendre, par rapport à ce que tu dis collègue PAMPHILE, si c'est le problème de maladie pour lequel le lien... tu évoquais le cancer de la prostate, par exemple. Est-ce que l'on peut dire que l'on demandera une indemnisation pour toute personne ayant le cancer de la prostate ? Je n'ai pas bien compris.
- M. Justin PAMPHILE Ce n'est pas une question d'indemnisation, c'est davantage la question du suivi médical et de la prise en charge. La réponse m'a été apportée, il me semble que ça apparait dans un alinéa. J'enlève ma remarque, Président.
- M. le Président Claude LISE Tu as déjà un paragraphe qui y fait allusion. Pour ma part, dans le « quatrième considérant », il est évoqué le fait que la chlordécone est un perturbateur endocrinien ce qui est vrai mais il est par ailleurs cancérogène, c'est très probable... enfin officiellement. Après, il est indiqué entre parenthèses que cela entraîne des cancers etc. on a le sentiment que c'est parce que c'est un perturbateur endocrinien, ce qui n'est pas le cas. C'est un perturbateur endocrinien, ça entraîne des pathologies, mais par ailleurs c'est un élément cancérogène qui explique le cancer de la prostate. On fait des études à l'heure actuelle pour savoir s'il n'y a pas également une incidence sur le cancer du sein et le cancer du foie ainsi que certains lymphomes la collègue TELLE y a fait allusion ce matin. Je pense qu'il faut tourner la phrase autrement pour que l'on n'ait pas le sentiment qu'il y a un lien entre le perturbateur endocrinien et les conséquences en matière de cancérologie. C'est juste un problème de présentation. Une fois cela est pris en compte, nous laissons le soin à une petite commission de rédiger, si vous en êtes d'accord. Collègue TOUL.

Mme Marie-France TOUL – Compte tenu des échanges que nous avons eus ce matin – c'est un point que le collègue NILOR avait soulevé – je pense qu'il est important d'exiger l'arrêt des dérogations concernant les produits phytosanitaires et phytopharmaceutiques. On ne peut pas dans le même temps avoir toutes ces demandes et permettre aussi que des dérogations soient acceptées. Je pense que c'est ce qui est en train de se faire aujourd'hui, donc il faut vraiment mettre l'accent dessus.

M. le Président Claude LISE – Est-ce que toutes les propositions ont été faites ? Collègue PAMPHILE.

M. Justin PAMPHILE – Président, par rapport à la phrase « demandent la baisse immédiate des Limites Maximales de Résidus (LMR) », ce qui a ramené le débat, c'est le fait que l'on ait découvert que les taux ont été relevés à notre insu. Est-ce qu'il n'y a pas matière à rajouter dans la motion l'obligation – comme cela se fait dans les textes réglementaires qu'ils vont présenter – de consultation des élus martiniquais avant validation par quelques instances nationales européennes,.

M. le Président Claude LISE – J'ai envie d'ajouter que nous pourrions demander à être associés de manière plus régulière. C'est l'idée que le Préfet lui-même a retenu ce matin, il faudrait peut-être faire une proposition allant dans ce sens, que les élus soient de manière soient informés de manière plus régulière et plus complète et qu'ils soient associés à la conception des politiques menées dans ce domaine. Si nous avions été davantage associés aux politiques menées dans le cadre des trois plans, nous serions plus au courant et peut-être que nous aurions infléchi les choses dans tel ou tel sens. Je

suis persuadé qu'en matière de décontamination des sols – vous avez vu la question que j'ai posée ce matin et pour laquelle le Préfet a promis de nous donner une réponse écrite – il y a des entreprises qui dépolluent des terrains très vastes (dans l'hexagone ou dans d'autres pays) contaminés par des produits qui ont été utilisés dans le cadre de conflits militaires. On a utilisé énormément d'éléments organochlorés très proches et on a réussi à dépolluer. Il y a des méthodes telles que ce que l'on appelle la bio remédiation, ce sont des plantes qui absorbent les produits ou alors des bactéries qui travaillent sur une transformation *(je le dis de façon schématique)*. A mon avis il faut que ces études soient davantage poussées. J'ai le sentiment que l'on est plus sur de la recherche fondamentale que sur de la recherche appliquée dans ce domaine et que si nous étions plus associés à la conduite de ces plans, à leur conception, à leur mise en œuvre, que nous y aurions fait attention. Collègue BERNABE.

M. le Président Claude LISE – Collègue BERNABE.

Mme Kora BERNABE – Nous souhaitions proposer quelques amendements sur le « 3ème considérant » en partant de la fin, nous voulions rajouter « les situations environnementales, économiques et sanitaires de la population». Ensuite sur le dernier considérant, nous nous sommes posé la question de savoir si « 1993 » portait sur la dérogation ou sur l'utilisation de la molécule puisque la molécule a été utilisée jusqu'au début des années 2000, même si la dernière dérogation datait de 1993. Est-ce que l'on pourrait rajouter par rapport à la gravité de la responsabilité de l'État français, que « les États-Unis qui ne sont pas un exemple en la matière, l'ont interdite en 1976 ». Les deux derniers points : nous aurions proposé « le retour au niveau initial puis la baisse des LMR » et ensuite « exige que soit relancé, renforcer et financer durablement ». Voilà mes propositions.

M. le Président Claude LISE – Collègue Martine.

M. Raphaël MARTINE – S'agissant de l'amendement du collègue PAMPHILE, j'ai quelques interrogations. Je n'ai peut-être pas très bien compris. Est-ce à dire qu'en matière de dérogation nous laissons la possibilité au Gouvernement de faire des propositions et nous serons consultés à priori alors que par rapport à la gravité de la situation, je préfère que nous fermions d'emblée la porte à toutes velléités de dérogation. Je crois que l'amendement n'a pas lieu d'être.

M. Justin PAMPHILE – Je pense que nous nous sommes mal compris. Le seul fait de relever le taux sans nous demander, prouve qu'ils pouvaient faire ce qu'ils voulaient. La proposition – je crois que tu as rebondi dessus Président – c'est l'abaissement que nous soyons obligatoirement associés. C'est tout. Je me rallie à la proposition du Président qui pose le principe de l'association, une association quasi obligatoire de manière à ce que pour que quelque chose puisse faire nous devons être consultées. J'emploie le mot « devons » « obligation », ce n'est pas une éventualité.

M. Le Président Claude Lise – On nous dira que l'on remet en activité le GREFI, qui est un regroupement de tous les partenaires. Dans ce regroupement nous sommes un peu noyés, il y a toutes sortes d'organismes de l'État, ce n'est pas suffisant pour nous associer. Quand on voit les comptes rendus... j'ai eu l'occasion de participer à des réunions du GREFI, ce n'est pas le lieu où nous pouvons vraiment être associés à la conception d'une politique. Au niveau du GREFI, on est plutôt dans le suivi d'un certain nombre d'actions locales. Je suis d'accord que le GREFI soit remis en marche mais puisque nous avons mis une commission chlordécone, il faudrait non seulement que cette commission puisse consulter toutes les instances compétentes mais que les instances qui doivent prendre des décisions à un niveau supérieur consultent la Collectivité qui, avec cette commission, va fournir un certain nombre d'éléments. Je pense que le fait de participer au GREFI ne suffit pas, l'un n'empêchant pas l'autre. Collèque BOUTRIN.

M. Louis BOUTRIN – Le collègue CAROLE a demandé avant moi.

M. le Président Claude LISE – Vas-y.

M. Francis CAROLE - Plusieurs choses. D'abord, il y a eu plusieurs annonces de motion et je me réjouis que l'on parvienne à une motion proposée par des élus de la Collectivité. Quand je dis les élus de la Collectivité, j'entends à la fois l'Assemblée et le Conseiller Exécutif puisque nous avions introduit cette demande dans le débat. C'est la raison pour laquelle, de manière très concrète, nous avons réalisé une fusion entre les propositions du Conseil Exécutif et celles de la majorité de l'Assemblée. Nous avons pu nous entendre sur cette proposition qui a été exposée. Je pense que c'est un bon signe donné aux martiniquais qu'à cette occasion, l'Assemblée et le Conseil Exécutif, sont ensemble pour prendre une motion de la Collectivité sur une question de santé publique majeure. La deuxième chose que je voudrais dire au collègue c'est que je comprends que l'opposition veuille introduire un certain nombre d'amendements dans le document. Mais en même temps je pense qu'une motion n'est pas une espèce de recueil de tout ce que nous souhaitons. Une motion – je ne le dis pas pour l'opposition mais de manière générale – vise à cibler un certain nombre de grandes préoccupations. C'est ce que nous avons fait à la fois sur la pêche, sur l'agriculture, sur l'environnement, sur la santé etc. Comme le disait le Président de l'Assemblée, nous avons une commission qui va étayer sa réflexion et les propositions d'ordre réglementaire comme la possibilité pour nous d'être informés avant des décisions de cette nature parce que ça peut figurer dans les demandes que nous allons faire. Je le dis pour éviter que nous ne passions des heures sur cette motion, que nous puissions nous entendre sur l'essentiel et que nous fassions les amendements qu'il convient de faire mais en considérant que nous aurions d'autres espaces pour aller plus loin en termes de réglementation et d'autres aspects également.

<u>M. le Président Claude LISE</u> – Collègue BOUTRIN.

M. Louis BOUTRIN – Ce que je dirai c'est qu'aujourd'hui, nous avons déjà perdu plus de 11 années depuis que le scandale a été révélé au grand jour. Aujourd'hui face à tout ce que nous avons dit, face aux drames humains, aux problèmes de santé publique, aux problèmes environnementaux mais également aux problèmes économiques et sociaux, il n'y a pas de place pour la tergiversation, pour les approximations et encore moins pour des accusations tardives. Comme le disait le collègue CAROLE et selon le souhait du Président LISE il nous faut aller à l'essentiel car les martiniquais ont déjà payé un lourd tribut à cet empoisonnement et ils attendent tous de nous, et surtout des autorités étatiques, des réponses concrètes. C'est pour cela qu'il nous faut aller à l'essentiel. L'essentiel peut se résumer en quatre ou cinq points :

- C'est une question qui a été soulevée par le Président de l'Exécutif, pour laquelle nous n'avons pas eu de réponse ce matin. Quand le Président de l'Exécutif dit qu'il y avait effectivement une promesse concrète faite depuis 2007 par la Ministre de la santé de l'époque Madame Roselyne BACHELOT pour qu'il y ait à la fois un recensement, un examen biologique et également une prise en charge de tous les ouvriers agricoles qui ont travaillé dans la chlordécone de 1972 à 2002, c'est une réponse concrète que nous attendons. N'attendons pas qu'ils disparaissent tous parce qu'ils tombent comme des mouches, atteints et frappés par le cancer de la prostate. Cela nous amènera, Président, au dernier point que tu as soulevé et qui est important, celui de la relation de causalité entre le cancer de la prostate et la chlordécone. Il va falloir lever le voile là-dessus et interpeller le Gouvernement parce qu'aujourd'hui il y a un classement qui est fait. Le classement en cancérigène probable en 2B n'est pas admissible. La France peut demander à ce que la chlordécone, au regard des études qui existent... il n'y a pas que les études françaises, il y a des études américaines et anglo-saxonnes qui classent les organochlorés notamment la chlordécone en catégorie 1, ce qui veut dire que l'on n'est plus dans un cancérigène probable mais dans un cancérigène certain et sur le plan juridique, cela change tout dans la recherche des responsabilités et des indemnisations à venir.

- Le deuxième point... point important, celui des marins-pêcheurs et des aquaculteurs. Ils n'ont pas de lobby à Bruxelles pour pouvoir défendre leurs intérêts, 33 % du littoral ont été effectivement impactés par la chlordécone et interdits à la pêche pour des raisons de santé publique, on le peut comprendre cela. Mais ce que nous ne comprenons pas, c'est qu'il n'y ait pas eu de véritable prise en charge par l'État, qu'il n'y ait pas eu un véritable plan. Ce que nous pouvons demander nous Collectivité Territoriale de Martinique c'est qu'il y ait un fonds d'indemnisation à l'attention des agriculteurs et des aquaculteurs pour accompagner cette mutation de la pêche parce que quand la pêche est interdite au niveau du littoral, il faut aller vers des DCP au large ou il faut aller carrément sur les plateaux continentaux, ce qui veut dire qu'il faut contourner la réglementation européenne qui n'autorise pas le changement au niveau de la flotte puisque nous avons des restrictions sur la flotte et le dimensionnement des embarcations.
- -Troisième point et pas des moindres qu'il nous semble important d'aborder. Ce point a été soulevé par le collègue PAMPHILE qui a touché du doigt l'essentiel, ce sont les problèmes de potabilité de l'eau que nous connaissons. Pendant des décennies, on a servi une eau gorgée en chlordécone. Collègue, ta proposition de pouvoir suivre la traçabilité du charbon actif utilisé notamment à l'usine de Vivé de manière à filtrer les molécules de chlordécone, c'est une très bonne proposition puisque aujourd'hui nous avons eu à déplorer le déversement de ces résidus dans la rivière rouge ce qui va encore impacter et augmenter les pollutions.
- Enfin, j'étais jusqu'ici en accord total avec les propositions qui étés faites mais en ce qui concerne, la première proposition que vous faites, la demande de la baisse immédiate des LMR de la chlordécone dans l'objectif de parvenir à un taux zéro... cet objectif il est louable mais il faut savoir qu'aujourd'hui, il ne faut pas rajouter un scandale au scandale. La communauté scientifique internationale a classé la chlordécone parmi les polluants organiques persistants. Ce sont les produits les plus dangereux au monde qui ont fait l'objet d'une convention internationale - la convention de Stockholm - pour les éradiquer de la surface de la planète. La chlordécone comme la dioxine, comme le furane et surtout comme un certain nombre de pesticides qui ont été utilisés en Martinique le DDT, le chlordane, la dieldrine, tous ces résidus que on les trouve dans les analyse de l'eau qui nous ont révélé la présence de ces pesticides organochlorés, ces 16 produits les plus dangereux doivent être éradiqués et si la chlordécone est considérée par la communauté scientifique comme étant un poison, nous ne pouvons pas accepter que l'on nous dise qu'il y a une limite maximale résiduelle pour des poisons. D'ailleurs, le scientifique américain, le Professeur Frédéric VAN SOL dit la chose suivante : il dit que les pesticides organochlorés sont dangereux quelque soit leur dose, il n'y en n'y a donc pas de seuil. Les Américains qui ont été confrontés aux pollutions ont pris des mesures de prévention radicales. Dès lors qu'il y a la présence de ces poisons dans l'alimentation, nous devons exiger puisque nous ne connaissons pas la communauté scientifique le dit – nous ne savons pas les interactions des différentes molécules que nous avons ingurgitées pendant des décennies avec les molécules organochlorées. Il y a un cocktail de pesticides à l'intérieur de nos organismes et ce phénomène de bio accumulation on peut le mesurer in vitro en laboratoire, mais chez l'être humain, on n'a jamais fait de telles analyses. Compte tenu de cette méconnaissance des interactions des différents pesticides, il faut opter non pas pour le principe de Ponce-Pilate comme l'ont fait les autorités étatiques mais vraiment pour le principe de précaution et demandé à ce que nous ayons zéro chlordécone dans nos assiettes, ce qui veut dire que nous n'acceptons pas les LMR. Voilà les cinq propositions que je voulais faire de manière à ce qu'ensemble nous puissions enrichir la motion et que nous soyons tous unis derrière cette motion.

M. le Président Claude LISE – La collègue PINVILLE avait demandé la parole. Je te la donne ensuite.

<u>M. Jean-Claude DUVERGER</u> – Juste pour dire que nous étions dans une recherche de rédaction, que le collègue CAROLE prend la parole pour nous dire de ne pas être trop long parce qu'il y a d'autres

lieux de discussion, or le collègue BOUTRIN prend la parole pour être long. Est-ce que c'est par rapport à lui que tu avais dit cela ou par rapport à notre débat? C'est une motion, nous sommes d'accord làdessus, la motion consiste à rédiger. Ce qu'il dit peut faire partie d'une discussion ultérieure mais vous ne pouvez pas dire quelque chose et après que vous fassiez le contraire.

M. le Président Claude LISE – Je crois qu'il faut qu'un petit groupe se mette en place. Il était bon de recueillir les différents avis, les différentes propositions. Le collègue Francis CAROLE a raison sur un point, c'est de ne pas chercher à tout mettre mais on peut quand même enrichir sans tout mettre. Il faut surtout se mettre d'accord sur la rédaction des points forts pour que tout soit cohérent. Je pense qu'après tout ce qui a été dit, si un petit groupe se met en place... parce que nous ne pourrons pas rédiger tous ensemble. Etes-vous êtes d'accord ? Collègue PINVILLE, ensuite je te passe la parole.

Mme Josiane PINVILLE – En toute humilité, en toute discrétion, Madame Aurélie NELLA disait ce matin que nous avions reçu des doctorants. En ce moment, nous avons des doctorants martiniquais en Martinique mais aussi des doctorants martiniquais hors de la Martinique. Je suis un peu en ligne avec un doctorant martiniquais qui s'est permis de m'envoyer une petite précision. Si on va au « considérant quatre », on parle des effets pathogènes de ce perturbateur endocrinien. Ce doctorant va dans le même sens que le Président LISE en précisant qu'il vaudrait mieux mettre « la chlordécone est une molécule « CMR », c'est-à-dire une molécule cancérigène mutagène et reprotoxique ».

<u>M. le Président Claude LISE</u> – Il faut mettre les deux termes, perturbateur endocrinien et cancérogène.

<u>Mme Josiane PINVILLE</u> – Mais le terme CMR serait plus approprié. Il veut dire cancérogène, mutagène et reprotoxique, c'est-à-dire altération du développement du fœtus.

<u>M. le Président Claude LISE</u> – C'est plus précis mais je pense que nous ne sommes pas une société savante, nous n'allons pas entrer dans les détails. Si nous mettons « Perturbateur endocrinien et cancérogène... » il est cancérogène parce que mutagène, nous allons entrer dans des... il me semble que ce n'est pas la peine d'aller plus loin.

<u>Mme Josiane PINVILLE</u> – C'était juste une information d'un martiniquais qui n'est peut-être pas ici mais qui s'intéresse et qui suit les débats.

<u>M. le Président Claude LISE</u> – C'est très bien. Je suis très fier de voir que l'on suit nos débats. Il y avait une erreur, on peut la corriger simplement sans entrer dans quelque chose de trop technique. Collègue NILOR puis le collègue LORDINOT..

M. Jean-Philippe NILOR – Je considère que le travail que nous sommes en train de faire est très important. Je ne crois pas que nous soyons en train de tergiverser. Il y a deux motions au départ, il y a un travail de fusion, d'enrichissement, d'harmonisation de ces deux motions qui a été fait en amont. Je salue la démarche. Maintenant, tous les amendements formulés sont pertinents et ont du sens. Ils ont pour objectif de conforter et de renforcer le texte initial s'en l'alourdir. Pour être concret et pragmatique, le mieux c'est de solliciter de ta part, Président, une interruption de séance de cinq minutes. Je pense qu'un petit groupe de travail, fort de toutes ces propositions d'amendements, peut revenir avec une rédaction plus concrète et plus précise. Nous pourrons ainsi statuer sur un texte sensiblement amélioré.

<u>M. Fred LORDINOT</u> – Je souscris à la proposition du collègue. Je voudrais reconnaître la pertinence de la proposition du Président LISE d'avoir invité le Préfet ce matin. J'ai entendu comme vous-mêmes des paroles assez fortes, il a dit *« je vais réunir de nouveau le GREFI »* ce n'est pas suffisant mais il faut le faire. Il dit aussi *« je vais m'assurer qu'il y ait une publication de la cartographie sur un site unique ».* Il

dit « je vais m'assurer aussi que les mesures individualisées mises en œuvre pour les entreprise et les marins pêcheurs seront poursuivies donc financées ». Nous sommes en train de prolonger la séance aujourd'hui et la motion est fondamentale. Je n'ai pas bien compris l'intervention du Conseil Exécutif parce que c'est la motion de l'Assemblée...

<u>M. Louis BOUTRIN</u> – Nous avons un problème de santé publique, il faut arrêter ces attaques ad hominem depuis ce matin. Je n'ai rien dit mais là dlo dépasé farin. Il faut savoir arrêter, la population nous regarde, il y a un problème de santé publique, mettons-nous ensemble pour rédiger un texte.

<u>M. le Président Claude LISE</u> – Restons calme. Je pense que nous sommes un peu dans le consensus sur cette affaire. Il ne faut pas que l'on prenne la mouche pour un oui ou un non.

M. Fred LORDINOT – Puis-je terminer mon intervention? J"ai été interrompu par Monsieur le Conseiller exécutif que je n'ai jamais interrompu. S'il vous plaît, je demande du respect, il faut respecter les gens. La motion, me semble t-il, doit nous rassembler très largement. C'est un débat de tous les élus martiniquais pour conforter et s'assurer que la parole de l'État qui a été dévalorisée *(c'est mon point de vue)* pendant des années parce que l'État n'a pas tenu parole et n'a pas assuré la transparence, apparemment il y a la volonté du nouveau représentant de l'État d'inverser cette tendance. Je le prends au mot donc assurons-nous que la motion soit équilibrée mais aussi qu'elle ne parte pas dans tous les excès. Si aujourd'hui on ne veut pas de limite maximale de résidus, il faut fermer tout de suite notre usine de Vivé. Vous savez bien qu'il y a des traces d'aluminium dans l'eau, il y a d'autres produits mais il y a aussi quelques résidus de chlordécone et que ce n'est pas avec une baguette magique que l'on va supprimer tout cela. Cela veut dire qu'il faudra fermer l'usine, qui est pour la fermeture de l'usine? Personne. Alors, soyons raisonnables, mettons-nous d'accord pendant quelques minutes sur une rédaction raisonnée, équilibrée et qui nous permette d'adresser un message fort à l'État et à la population.

<u>M. le Président Claude LISE</u> – Je reprends la proposition d'interruption, je vous propose une interruption de 15 minutes.

Suspension de séance

<u>M. le Président Claude LISE</u> – Tout le monde s'est passionné pour la chlordécone. Je propose que nous passions à la motion « octroi de mer », ça laisse un temps supplémentaire aux rédacteurs de la motion chlordécone. Est-ce que tout le monde a cette motion ? Qui la présente ? Collègue TOUL.

<u>Mme Marie-France TOUL</u> – Monsieur BRANCHI a dû s'absenter, j'ai sa procuration, il m'a demandé de la présenter.

MOTION POUR L'AJUSTEMENT DES DISPOSITIFS D'OCTROI DE MER

Mme Marie-France TOUL donne lecture de la motion.

M. le Président Claude LISE – Je ne veux pas être embêtant, mais la 1ère phrase du 3ème paragraphe me laisse un peu perplexe, j'ai du mal à comprendre : « Le rapport d'évaluation à mi-parcours de novembre 2017 a réaliser par la France sur la mise en œuvre etc. » Ce n'est pas d'une clarté absolue. Collègue LAVENTURE.

M. Miguel LAVENTURE – Deux commentaires, le premier c'est une proposition de changement d'un terme. On mettra peut-être « à transmettre par la France » si ça peut permettre de comprendre un peu mieux. L'idée c'est que la décision du 17/12/2014 qui proroge le dispositif d'octroi de mer jusqu'en 2020, prévoit un rapport d'évaluation à mi-parcours. C'est évidemment l'État membre qui doit le faire puisque tout ce qui va au niveau de Bruxelles est par définition réalisé par l'État membre qui est institutionnellement l'interlocuteur de l'échelon européen. L'idée c'est de rappeler qu'il y a un rapport d'évaluation à mi-parcours qui doit être transmis par la France sur la mise en œuvre de ce dispositif. Les guillemets servent à indiquer ce que le rapport d'évaluation doit nécessairement exprimer donc mesurer l'incidence des dispositions prises et leur contribution au maintien, à la promotion et au développement des activités économiques locales. Une fois l'évaluation faite, les résultats de cette évaluation peuvent conduire à des dispositions d'adaptation de la décision du 17 décembre 2014. Si on fait une évaluation ce n'est pas simplement pour faire un constat passif mais, pour avoir une efficacité plus grande..

M. le Président Claude LISE – J'ai compris mais c'est la parenthèse « 31 décembre 2017 le rapport d'évaluation à mi-parcours. » Effectivement, il était censé être fait... il est censé être fait à cette date mais quand on dit « à réaliser » ça donne le sentiment que quelque chose qui est déjà fait, est à faire.

M. Jean-Philippe NILOR – A mon avis, la date du 31 décembre 2017 correspond à mi-parcours. L'État doit produire un rapport à mi-parcours donc il ne peut pas être fait le jour où on arrive à mi-parcours. On peut laisser « la date d'évaluation à mi-parcours, 31 décembre 2017, qui doit être produite par la France sur la mise en œuvre de ce dispositif devra mesurer l'incidence des mesures prises » etc. etc. ce sera plus logique. Je propose un amendement sur le dernier mot « meilleure efficacité du dispositif d'octroi de mer si déterminant pour notre production locale » Je préfère le terme de « production martiniquaise ».

<u>M. le Président Claude LISE</u> – D'accord. Avec ces deux amendements, est-ce que ça convient à tout le monde ?

M. Fred LORDINOT – Il y a quand même un élément qui me gêne. Sur l'adaptation des mesures, là où il y a les statistiques officielles, là où on a mis « administrative » : « a bien mesuré que la politique de différentiel de taux menée par la Collectivité était réellement proportionnée au surcoût que subissent les productions martiniquaises ». J'aurais mis « entrent bien dans le cadre ». Il ne faut pas se fermer la porte parce que pour le moment les professionnels disent que les surcoûts sont en train d'augmenter et que la compensation n'augmente pas. Il faut faire attention à ce que cette formule ne nous enferme pas d'une certaine manière puisque la réalité aujourd'hui c'est que les surcoûts augmentent et ne sont pas compensés de la même manière. Donc dire que le différentiel de taux était réellement proportionné aux surcoûts, ce n'est pas exactement la réalité. Je pense que cette formule peut prêter à confusion. Deuxième chose : ne faudrait-il pas profiter de la motion pour demander à l'État et l'Union Européenne de revenir sur le seuil d'assujettissement qui était de 550 000 euros et qui a été passé à 300 000 euros et dont on sait qu'il génère une obligation déclarative pour 150 entreprises et que seule une quarantaine d'entreprises ont rempli ces déclarations et que le produit fiscal attendu est d'environ 600 000 euros, ce qui est ridicule compte tenu des contraintes imposées aux entreprises. Je ne fais pas d'obsession mais c'est peut-être l'occasion de dire que nous voulons d'un retour au seuil d'assujettissement de 150 000 euros pour les entreprises martiniquaises puisque ça alourdi leur gestion.

M. le Président Claude LISE – Collègue CLEM-BERTHOLO.

<u>Mme Manuella CLEM-BERTHOLO</u> – Pour un peu plus de légèreté dans le texte, j'approuve la modification du collègue NILOR mais on mettrait « devra mesurer l'incidence » non pas des mesures puisque le mot est déjà employé mais « des <u>dispositions</u> prises et leurs contributions ».

<u>M. le Président Claude LISE</u> – Collègue TOUL, tu notes les amendements ? Il n'y a pas eu de réaction à l'intervention du collègue LORDINOT. Collègue LAVENTURE.

M. Miquel LAVENTURE – Sur l'ensemble des observations, le début du 3ème paragraphe peut effectivement être formulé d'une manière un peu plus alerte. Quant à la répétition de « mesurer et mesures », c'est difficile de l'éviter car c'est une citation. Je pense que nous sommes obligés de nous y tenir. En revanche pour faire écho à l'observation du collègue LORDINOT, on pourrait mettre dans la 2ème page, 1ier paragraphe : « le rapport réalisé par la Collectivité Territoriale de Martinique strictement basé sur les analyses des données comptables des entreprises et les statistiques officielles a bien mesuré que la politique de différentiels de taux menée par la Collectivité reste bien inférieure au surcoût que subissent les productions martiniquaises ». Effectivement, c'est ce que nous voulons qui soit bien relevé par Bruxelles. Collègue LORDINOT, as-tu entendu la proposition qui tient compte de ton observation? C'est : « bien mesuré que la politique de différentiel de taux menée par la Collectivité reste bien en deçà des coûts que subissent les productions martiniquaises ».

M. le Président Claude LISE – Nous pouvons passer au vote. Comment ? Ministre des Outremers.

M. le Président Claude LISE – Collègue TOUL.

Mme Marie-France TOUL – Qu'en est-il de l'amendement de la collègue Manuella CLEM-BERTHOLO? Est-ce qu'on la retient? Elle disait « ...doit mesurer l'incidence des <u>dispositions</u> ». Je rejoins la proposition de...

<u>M. Miguel LAVENTURE</u> – Dans la mesure où il s'agit d'une citation, je pense que nous sommes un peu tenus par la formulation car il y a des guillemets, même si ce n'est pas notre manière de manier le français.

Mme Manuella CLEM-BERTHOLO – Intervention hors micro-inaudible

M. le Président Claude LISE – C'est une citation de texte.

M. Miguel LAVENTURE – Nous nous adressons à l'Union Européenne, l'idée c'est de dire à celui à qui on s'adresse et à qui on demande de prêter attention à ce que nous lui proposons, que nous nous plaçons dans le canevas qu'il a défini. C'est pour cela que l'on met les guillemets, on lui cite son texte.

<u>Mme Manuella CLEM-BERTHOLO</u> – Président, je retire ma proposition, ce sera réglé.

<u>M. le Président Claude LISE</u> – Collègue CLEM, tu avais raison sur le plan de la rédaction mais comme nous voulons citer un texte. Collègue TOUL, tu as tout relevé ? Nous pouvons mettre aux voix ?

Mme Marie-France TOUL – J'ai tout relevé, me semble-t-il.

<u>M. le Président Claude LISE</u> – Vous voulez une ultime lecture ? Je vais recueillir un vote unanime, j'espère que ce n'est pas un vote de fatigue.

<u>Mme Marie-France TOUL</u> – Président, certains collègues souhaitent que je relève les amendements. Je souhaitais te faire part des demandes de certains collègues.

M. le Président Claude LISE – Je n'ai pas compris.

<u>Mme Michelle BONNAIRE</u> – Président, en attendant la rédaction de la 1ère motion, on va simplement relire les amendements pour que nous soyons au même niveau d'information.

Mme Marie-France TOUL donne lecture des amendements

M. le Président Claude LISE – Ça convient à tout le monde ?

VOTE Abstentions ?(0) Contre ? (0) Motion adoptée à l'unanimité.

<u>M. le Président Claude LISE</u> – Nous passons à la motion concernant la chlordécone. Qui procède à la lecture de la dernière mouture intitulée « projet de motion » ? Nous enlèverons « projet » une fois que vous l'aurez votée.

<u>M. Denis LOUIS REGIS</u> – Je vais demander aux collègues de procéder à nouveau à quelques corrections.

M. Miguel LAVENTURE – Président, excuse moi, je ne reviendrai pas en arrière mais il y a un collègue qui a proposé de saisir cette circonstance pour inclure une revendication qui a déjà été exprimée. Il s'agit de se positionner sur le plafond des 550 000 euros au lieu des 300 000 euros. Je n'y vois pas d'objection, je le dis pour qu'on le sache. Comme ça n'a pas été repris, je voudrais savoir si nous donnons une suite à cette affaire qui a été un peu l'orientation du Conseil Exécutif.

M. le Président Claude LISE – Est-ce que l'on peut a posteriori rajouter cet amendement ?

M. Miguel LAVENTURE – Nous l'intégrons.

M. le Président Claude Lise – Nous validons?

<u>M. Louis BOUTRIN</u> – Président, je n'ai pas été destinataire de la dernière mouture. Est-elle accessible ?

M. le Président Claude LISE – La motion chlordécone ?

M. Louis BOUTRIN – Oui.

<u>M. Denis LOUIS-REGIS</u> – Nous ne l'avons pas encore. Comme je le disais, il va falloir procéder à quelques corrections également.

M. Denis LOUIS REGIS donne lecture de la motion chlordécone avec les amendements.

M. Denis LOUIS-REGIS – Vous avez vu qu'il y a une modification après « précaution ». Je répète « au nom du principe de précaution, que soit interdite toute nouvelle dérogation permettant l'utilisation de produits phytosanitaires sur notre territoire et que la Collectivité Territoriale de Martinique soit associée de façon systématique au processus décisionnel sur ces questions ».

M. le Président Claude LISE – Cette motion m'a rappelé les tracts que nous rédigions dans les années 60 à la JEM. La dernière fois que j'ai vu « exigent » aussi souvent, c'était à cette époque-là. Nous exigions beaucoup, manifestement on ne nous a pas écoutés. Sinon la situation serait différente. Ça t'a rappelé des choses, toi aussi? Franchement, je pense que ça a battu tous les records dans les modèles que j'ai gardés dans mes archives. Nous avons beaucoup exigé là. En tout cas, cela me paraît très complet. A mon avis, on a bien listé tout ce qui a été évoqué, tout ce qu'il y avait d'important. Collèque Louis Régis tu veux rajouter quelque chose.

M. Denis LOUIS-REGIS – Les exigences sont à la hauteur de l'empoisonnement.

M. le Président Claude LISE – Est-ce que nous pouvons voter de manière unanime ? C'est formidable.

VOTE Abstentions ? (0) Contre ? (0) Adopté à l'unanimité.

<u>M. le Président Claude LISE</u> – Est-ce que l'ordre du jour est épuisé ? Oui, vous aussi. Parfait. La séance est levée.

(Séance levée à 19h15)



COLLECTIVITE TERRITORIALE DE MARTINIQUE

Rue Gaston DEFERRE CS 30137 | 97201 Fort-de-France, Martinique
Téléphone : 0596 59 63 00 | Fax : 0596 72 68 10 | Courriel : courrier@collectivitedemartinique.mg
www.collectivitedemartinique.mg